

# ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**XIII<sup>e</sup> Législature**

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

Séances du mardi 28 octobre 2008



## Compte rendu intégral

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

  
JOURNAUX  
OFFICIELS

<http://www.assemblee-nationale.fr>

# SOMMAIRE GÉNÉRAL

---

1<sup>re</sup> séance ..... 6385

2<sup>e</sup> séance ..... 6435

# ASSEMBLÉE NATIONALE

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009**

36<sup>e</sup> séance

## Compte rendu intégral

**1<sup>re</sup> séance du mardi 28 octobre 2008**

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint





M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles.

EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (p. 6424)

Mme Marisol Touraine,

M. le ministre du budget, Mme la ministre de la santé, M. Philippe Vitel, Mme Catherine Génisson, M. Jean-Luc Prével, Mme Jacqueline Fraysse.

**4. Ordre du jour de la prochaine séance** (p. 6433)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENT** DE M. MARC LE FUR,

**vice-président**

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à quinze heures.)*

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

### PRIX DES ÉNERGIES DOMESTIQUES

**M. le président.** La parole est à M. Olivier Jardé, pour le groupe Nouveau Centre.

**M. Olivier Jardé.** Monsieur le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation, les Français se posent beaucoup de questions sur leur pouvoir d'achat, eu égard à la baisse du prix de l'énergie, et plus particulièrement à celle du prix du pétrole.

Lorsque le prix du baril augmente, le prix de l'essence augmente : c'est pratiquement mathématique. Lorsque le prix du baril diminue – c'est le cas actuellement, puisque nous sommes passés de 140 dollars à 60 dollars –, le prix de l'essence diminue. Mais nous avons l'impression que c'est dans une moindre mesure et à un rythme inférieur. À l'entrée de l'hiver, la question du prix du fioul se pose tout particulièrement.

On nous a toujours dit que les prix de l'essence, du gaz et du baril étaient liés. Le prix du baril diminue, celui de l'essence aussi. Le prix du gaz, qui avait augmenté au mois d'août, baissera-t-il également ? Certes, il y a les taxes. Monsieur le secrétaire d'État, pouvez-vous nous indiquer le rythme des baisses de coût des différentes énergies, qui ont une influence directe sur le pouvoir d'achat des Français ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe NC.)*

**M. le président.** La parole est à M. Luc Chatel, secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation, porte-parole du Gouvernement.

**M. Luc Chatel, secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation, porte-parole du Gouvernement.** Vous avez eu raison, monsieur Jardé, d'aborder ce sujet : c'est l'une des préoccupations majeures de nos concitoyens, car la part de leur budget consacrée à l'énergie est importante. Vous avez rappelé que le prix du baril de pétrole a été divisé par deux. Et vous voulez connaître la répercussion de cette baisse à la pompe pour l'essence, pour le fioul et le gaz.

Depuis début juillet, le cours du fioul à Rotterdam a diminué de 24 centimes d'euros par litre, alors que le prix à la pompe baissait, durant la même période, de vingt-sept centimes d'euros par litre. Il convient donc de souligner la bonne nouvelle de cette répercussion dans un environnement économique difficile.

S'agissant de l'essence, le prix du baril a baissé de 50 %. Il est vrai que la totalité de la baisse n'a pas été répercutée.

**M. Maxime Gremetz.** Non ! Nous en sommes loin !

**M. Luc Chatel, secrétaire d'État.** C'est d'abord dû au fait que, comme vous l'avez souligné, le prix de l'essence repose en grande partie sur des taxes. *(Exclamations sur les bancs du groupe GDR.)* Ensuite, durant la même période, l'euro, qui s'était fortement apprécié pendant plusieurs mois, s'est déprécié de 17 %. *(Exclamations sur les bancs du groupe GDR.)* On ne peut que constater que ce qui est une bonne nouvelle pour notre industrie l'est moins pour notre facture énergétique.

S'agissant du gaz, les contrats d'approvisionnement sont à moyen terme, pour atténuer la volatilité des cours. Il va de soi que si la baisse se confirmait, d'ici à quelques mois, le Gouvernement diminuerait le prix pour les usagers, ...

**M. Maxime Gremetz.** Et demain, on rase gratis !

**M. Luc Chatel, secrétaire d'État.** ...répercutant ainsi la baisse du prix du baril.

Telles sont, monsieur Jardé, les informations que je voulais vous communiquer. Vous avez compris quelle était la politique du Gouvernement : transparence sur les prix, et, dans le même temps, répercussion, à chaque fois que c'est possible, en faveur du pouvoir d'achat des Français.

### MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Groperrin, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

**M. Jacques Groperrin.** Ma question s'adresse à M. François Fillon, Premier ministre.

Après plusieurs mois de stabilité, le chômage a brutalement augmenté au mois d'août. Les chiffres du mois de septembre devraient confirmer cette tendance.

Depuis un an, les économies mondiales connaissent une crise grave avec de très lourdes conséquences sur l'emploi. Nous le mesurons chaque jour un peu plus. L'industrie automobile – Peugeot dans mon département – ainsi que le tissu industriel des sous-traitants n'y échappent pas. Toutefois cela ne remet pas en cause le travail de longue haleine réalisé ces dix-huit derniers mois. Nous avons, en effet, réussi à passer sous la barre des deux millions de chômeurs – soit trois points de moins et, surtout, plus de 500 000 personnes qui ont retrouvé le chemin de l'emploi – avec, à la clé, le taux de chômage le plus bas depuis vingt-cinq ans à la mi-août.

**M. Maxime Gremetz.** Arrêtez !

**M. Jacques Gasparrin.** Cette baisse du chômage appelle, quoi qu'il en soit, une réaction forte. Nos concitoyens sont soucieux et nous comprenons fort bien leur légitime inquiétude pour leur emploi. Lors de son déplacement dans les Ardennes, le Président de la République a annoncé ce matin des mesures destinées à amortir les effets de la crise financière sur l'emploi. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

**M. Maxime Gremetz.** Zorro !

**M. Jacques Gasparrin.** Il a annoncé que le cap était maintenu en ce qui concerne la fusion de l'ANPE et de l'UNEDIC au sein du nouveau Pôle emploi et la réforme de la formation professionnelle avec l'accent mis sur la formation continue. Il a également annoncé deux mesures, à savoir la relance et l'augmentation des contrats aidés (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR.*)...

**M. Maxime Gremetz.** Que n'a-t-il dit contre les contrats aidés !

**M. Jacques Gasparrin.** ...ainsi que l'extension du contrat de transition professionnelle.

Pourriez-vous, monsieur le Premier ministre, détailler ces orientations et préciser la notion de sécurité sociale professionnelle ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

**M. le président.** La parole est à M. Laurent Wauquiez, secrétaire d'État chargé de l'emploi.

**M. Laurent Wauquiez, secrétaire d'État chargé de l'emploi.** Monsieur le député, comme vous venez de le rappeler, après le plan de soutien aux banques, indispensable pour sauver l'épargne des Français, après les mesures de soutien à l'économie et à l'investissement des PME, indispensables pour préserver l'avenir, le Président de la République vient de présenter dans les Ardennes, un département durement touché, notre feuille d'action pour l'emploi.

**M. Michel Lefait.** Enfin !

**M. Laurent Wauquiez, secrétaire d'État.** Nous allons traverser une période difficile. Plus encore que des chiffres, ce sont des hommes et des femmes qui se retrouvent en situation délicate. Tout doit être fait pour leur apporter une vraie sécurité.

**M. Michel Lefait.** La CAMIF !

**M. Laurent Wauquiez, secrétaire d'État.** C'est ce que le Président de la République a appelé la sécurité sociale professionnelle.

Concrètement, il s'agit de répondre aux situations difficiles sur le terrain et de tout mettre en œuvre afin que les personnes qui perdent un emploi trouvent immédiatement de l'aide pour rebondir. Plus dure que la perte de l'emploi, est le sentiment que, lorsque vous perdez votre travail, vous n'en retrouverez pas un autre et que vous n'êtes pas véritablement accompagné et aidé, ce qui est inacceptable.

Le but de la sécurité sociale professionnelle est de passer à un véritable accompagnement s'inscrivant dans une logique de retour à l'emploi.

Plusieurs chantiers sont devant nous.

Premièrement, le service public de l'emploi. Selon la veille logique, un service s'occupait de l'indemnisation, un autre du retour à l'emploi. Avec Pôle emploi, 45 000 agents seront uniquement dédiés à l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi.

Deuxièmement, la formation professionnelle. Les 26 milliards d'euros qui lui étaient consacrés étaient principalement destinés à financer des formations qui étaient en réalité des voies de garage. En luttant contre un certain nombre de corporatismes, notre but est de nous doter d'un véritable outil de formation au service du retour à l'emploi pour aider les gens à rebondir sur de nouveaux métiers.

Troisièmement, ne pas s'enfermer dans une logique défensive mais aller chercher les emplois de demain : les emplois de service, ceux liés au développement durable, les emplois du secteur du numérique ; avec Éric Besson, nous nous y employons.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Et les emplois industriels ?

**M. Maxime Gremetz.** Et les délocalisations ?

**M. Laurent Wauquiez, secrétaire d'État.** Et là où c'est difficile – à Sandouville, dans les Ardennes – nous devons nous doter des outils permettant d'accompagner ceux qui ont perdu leur emploi et d'aider les territoires qui se trouvent en difficulté.

N'ayons pas peur de dire que les outils actuels ne marchent pas. La convention de reclassement personnalisée n'est pas à la hauteur. Le Président de la République a proposé de rénover cet instrument et de se doter d'un contrat de transition professionnelle qui nous permettra partout en France, là où la situation de l'emploi s'est dégradée, de réagir rapidement.

Nous aurons besoin de l'énergie de tout le monde, du soutien du Parlement, d'une attitude, je l'espère, constructive de l'opposition, de négociations avec les partenaires sociaux car, mettre en œuvre la sécurité sociale professionnelle, c'est tout faire pour protéger nos concitoyens et mieux les armer face à la crise. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP.*)

#### MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

**M. le président.** La parole est à M. Alain Vidalies, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

**M. Alain Vidalies.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Les mesures annoncées ce matin par le Président Nicolas Sarkozy ne sont pas à la hauteur de la crise sociale majeure qui s'annonce (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP*) : pas un mot sur l'augmentation des salaires, notamment du SMIC (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC*), pas une seule mesure destinée à encourager la négociation sociale alors que la relance de la consommation est indispensable au retour de la croissance.

Quand le chômage redevient à juste titre la principale préoccupation des Français, quelle crédibilité accorder à un gouvernement qui, en supprimant 30 600 emplois, organise le plus grand plan social de France ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*) Quelle crédibilité accorder à un gouvernement qui dépense 5,5 milliards d'euros pour encourager les heures supplémentaires ? La France est le seul pays au monde à avoir inventé ce système absurde (*Vives protestations sur les bancs du groupe UMP*), où l'heure supplémentaire coûte moins cher que l'heure normale, tout cela pour aboutir à une logique de destruction d'emplois financée par les fonds publics.

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.** Et les 35 heures ?

**M. Alain Vidalies.** Le contrat de transition professionnelle n'est même pas généralisé, il est seulement étendu à certains bassins d'emploi, comme si seule une partie des Français subissait la crise. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC.*)

On frise le dérisoire quand le Président de la République offre comme perspective aux Français le développement des emplois de livreur de journaux à domicile. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC.*) Comme à son habitude, il détourne les mots et les concepts et ose baptiser « sécurité sociale professionnelle » cet amalgame de mesures qui va, au contraire, accentuer la précarité des salariés.

Non, la sécurité sociale professionnelle, ce n'est pas la généralisation du travail du dimanche. La civilisation du caddie, beau projet pour la France !

Non, la sécurité sociale professionnelle, ce n'est pas encore plus de contrats à durée déterminée, c'est même l'inverse.

Non, la sécurité sociale professionnelle, ce n'est pas le recours aux officines privées pour remplacer le service public de l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

**M. Richard Mallié.** Assez parlé !

**M. Lucien Degauchy.** La question !

**M. Alain Vidalies.** Pour tenter d'enrayer la crise, le Président de la République et la majorité ont accepté de payer l'addition salée des errements du système financier.

**M. Louis Guédon.** C'est un mensonge !

**M. Alain Vidalies.** Les salariés n'auront droit qu'au pourboire ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC.*)

**M. le président.** Veuillez poser votre question, monsieur Vidalies.

**M. Alain Vidalies.** Extension des forfaits jours et des forfaits heures, heures supplémentaires qui augmentent mécaniquement le chômage, paquet fiscal qui prive l'État de ressources, franchise médicale qui fragilise les plus faibles, ...

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.** La question !

**M. Alain Vidalies.** ...suppression d'emplois publics, tout cela est dû, non à la crise financière, mais à votre politique qui ajoute la crise à la crise.

Les Français attendent une autre politique, monsieur le Premier ministre ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

**M. le président.** La parole est à M. Laurent Wauquiez, secrétaire d'État chargé de l'emploi. (Protestations sur les bancs des groupes SRC et GDR.)

**M. Henri Emmanuelli.** Encore le stagiaire !

**M. Laurent Wauquiez,** secrétaire d'État chargé de l'emploi. Monsieur Vidalies, je parlais d'attitude constructive de l'opposition, je ne suis pas déçu : que de caricatures dans vos propos ! (Exclamations sur les bancs du groupe SRC.)

Je vais reprendre une à une les quatre contrevérités que vous venez d'énoncer.

Selon vous, il ne fallait pas aider le système bancaire ni soutenir le système financier.

**Plusieurs députés du groupe SRC.** Il n'a pas dit cela !

**M. Laurent Wauquiez,** secrétaire d'État. Je suis désolé, monsieur Vidalies, mais si nous avons sauvé les banques ce n'est pas pour les banques elles-mêmes mais pour sauvegarder l'épargne des Français, notamment les petites économies de tous ceux qui nous regardent et nous entendent. Je les renvoie à l'attitude consternante que vous avez eue au moment du vote de ces mesures : vous ne leur avez même pas apporté votre soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP. – Protestations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

Deuxième contrevérité : il n'aurait pas fallu mettre en place d'exonération des heures supplémentaires et notre pays serait le seul à avoir un tel dispositif. Mais la vérité, monsieur Vidalies, c'est que notre pays était le seul à avoir les 35 heures. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*) Et pour cause : aucun autre pays n'en voulait ! Le dispositif des heures supplémentaires a permis d'engager un processus de réhabilitation du travail.

Troisième contrevérité : en matière de politique de l'emploi, il n'y a qu'une seule mesure à mettre en œuvre, les contrats aidés.

**M. Alain Vidalies.** C'est vous qui voulez les mettre en place !

**M. Laurent Wauquiez,** secrétaire d'État. Monsieur Vidalies, telle n'est pas notre approche. Les contrats aidés sont un instrument qui peut être utile mais ce n'est pas l'alpha et l'oméga de toute politique de l'emploi. On ne saurait s'en contenter, car c'est ainsi que toutes les politiques de l'emploi précédentes ont échoué.

Quatrième contrevérité : le traitement social du chômage serait préférable à la sécurité sociale professionnelle. Or ce traitement social équivaut à indemniser passivement le chômage, à payer des formations aux demandeurs d'emploi juste pour les faire attendre, à établir des contrats aidés pour des personnes qu'on n'aide pas ensuite à rebondir et à trouver un emploi. (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

Alors, oui, monsieur Vidalies, nous préférons la sécurité sociale professionnelle, nous préférons mener une réforme de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle, nous préférons aller chercher de nouveaux emplois, notamment dans le secteur des services, nous préférons investir dans ce que sera un service public de l'emploi rénové.

J'ai entendu ce matin un socialiste dire que le Gouvernement agissait trop. Cela m'a rappelé François Mitterrand qui déclarait : « Face au chômage, nous avons tout fait » ou encore, plus récemment, Lionel Jospin qui affirmait à Vilvoorde : « Il n'y a rien à faire ».

Monsieur Vidalies, nous ne voulons pas de ce fatalisme. Face à la crise, il ne s'agit pas de dire que le Gouvernement agit trop, il faut au contraire considérer qu'on n'agit jamais assez et qu'il faut tout entreprendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. Henri Emmanuelli.** C'est n'importe quoi !

#### CRISE FINANCIÈRE

**M. le président.** La parole est à M. Roland Muzeau, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

**M. Roland Muzeau.** Monsieur le Premier ministre, on chiffre aujourd'hui à 30 000 milliards de dollars le fiasco du capitalisme à l'échelle mondiale. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe UMP.*) Vous êtes aussi responsable de ce gâchis.



N'avons-nous pas entendu le Président en campagne ambitionner de développer le crédit hypothécaire pour les ménages, les *subprimes* à la française ?

N'avons-nous pas entendu que notre système de retraite par répartition était dépassé, qu'il fallait privilégier les fonds de pension et l'assurance du risque dépendance par le privé ?

C'est aussi la loi TEPA, le bouclier fiscal, les 15 milliards de cadeaux aux plus fortunés.

Les résultats, nous les connaissons : les prédateurs ont semé les germes de la misère mondialisée.

Vos champions, monsieur le Premier ministre – élites, banquiers, experts, organismes de notation, gendarmes de la bourse – sont tous au tapis, tous coresponsables de ce système.

Vous prêtez des centaines de milliards d'euros aux banques et aux fauteurs de crise, mais n'exigez pas que l'État prenne des minorités de blocage. Oui, les député-e-s communistes et républicains ont eu raison de voter contre votre plan.

Rien, en revanche, pour les deux millions de Français surendettés, les retraités, le SMIC, les salaires ; rien pour l'emploi et l'économie réelle. Mais la chasse aux chômeurs est ouverte.

Renault, PSA, la SNECMA, la Redoute, la CAMIF, ArcelorMittal, les heures supplémentaires, le travail le dimanche ou le recours au CDD, outils de flexibilité indispensables au néolibéralisme sont plus que jamais d'actualité.

**M. Éric Diard.** C'est du charabia !

**M. Roland Muzeau.** Notre pays est entré en récession. La situation exige des réponses nouvelles, telles que l'abandon définitif de la privatisation de La Poste, la création d'un pôle financier public avec la Caisse des dépôts et consignation et la Banque postale, une autre utilisation de la trentaine de milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales au service de l'emploi, des salaires, des retraites, des minima sociaux, la suppression des niches fiscales.

Monsieur le Premier ministre, par-delà les mots allez-vous passer aux actes et vous ranger à l'exigence que le travail doit être mieux rémunéré que le capital ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur quelques bancs du groupe SRC.*)

**M. le président.** La parole est à M. Luc Chatel, secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation, porte-parole du Gouvernement.

**M. Luc Chatel, secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur le député, j'ai entendu beaucoup de caricatures assez éloignées de ce qu'est la crise économique que traversent toutes les économies du monde. (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR.*)

Il s'agissait en priorité d'éviter le cataclysme lié à la crise financière ; tel a été l'objet du plan qui a été concerté au niveau européen à l'initiative de Nicolas Sarkozy et qui a permis de relancer, par des liquidités, le crédit interbancaire.

Il fallait, non sauver les banques, mais les épargnants, les déposants qui avaient besoin de ces liquidités. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe GDR.*)

**M. Maxime Gremetz.** Ce sont les spéculateurs que vous avez sauvés !

**M. Luc Chatel, secrétaire d'État.** Qu'auriez-vous dit si le Gouvernement n'avait pas permis l'accès à ce crédit, ni aux épargnants de récupérer leurs liquidités ? C'était la priorité et c'est ce que nous avons mis en œuvre.

Parallèlement, il fallait agir sur la situation économique. C'est ce qu'a annoncé le Président de la République la semaine dernière en prenant des mesures extrêmement fortes, attendues par notre industrie.

Je pense notamment à la réforme de la taxe professionnelle qui pèse sur nos investissements. Dorénavant, les nouveaux investissements seront exonérés de cet impôt. C'est un signal fort que nous envoyons en direction des nouveaux investisseurs ou de ceux qui sont présents sur notre territoire.

Je pense aussi au fonds qui a été créé et qui permettra de soutenir nos grands groupes industriels qui en ont aujourd'hui besoin...

**M. Maxime Gremetz.** Renault !

**M. Luc Chatel, secrétaire d'État.** ...dans une compétition sévère et une crise économique mondiale.

Enfin, le Président de la République a annoncé, aujourd'hui, des mesures en faveur de l'emploi, parce que, dans les moments difficiles que nous traversons, notre politique doit aussi se tourner vers ceux qui en ont le plus besoin. C'est l'objet de ces mesures qui s'ajoutent à la mise en place du RSA et à la revalorisation de certains minima sociaux.

Vous le voyez, nous avons réagi à la fois à la crise financière, à l'investissement dans notre pays et en faveur des plus fragiles de nos concitoyens.

**M. André Gerin.** Démagogie !

**M. Luc Chatel, secrétaire d'État.** Volontarisme et détermination : tels sont les moteurs de la politique menée par le Gouvernement face à la crise financière que nous traversons. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe UMP.*)

#### PRIX DU GAZ

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Michel Ferrand, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

**M. Jean-Michel Ferrand.** Monsieur le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation, Mme Chantal Brunel s'associe à moi pour vous poser cette question.

Les ménages français qui se chauffent au gaz ont subi, depuis le début de l'année 2008, trois augmentations successives du prix du gaz : plus 4 % au 1<sup>er</sup> janvier, plus 5,5 % au 30 avril et plus 5 % au 15 août, augmentations justifiées chaque fois par la hausse des cours du pétrole.

**M. Henri Emmanuelli.** Merci Suez !

**M. Maxime Gremetz.** Merci Sarkozy !

**M. Jean-Michel Ferrand.** Alors que le prix du pétrole ne cesse aujourd'hui de baisser, il semblerait qu'une baisse du prix du gaz ne soit pas envisagée avant la fin de l'année.

Dans un contexte difficile pour les ménages et alors que les premières factures de chauffage vont arriver, il est urgent de répercuter dès maintenant la baisse du prix du pétrole sur celui du gaz.

**M. Michel Lefait.** Allô ! Allô !

**M. Jean-Michel Ferrand.** De la même manière, il est indispensable que, très rapidement, les compagnies pétrolières répercutent la baisse du prix du pétrole sur celui des carburants à la pompe, en faveur des consommateurs.

Depuis plusieurs mois, le pouvoir d'achat des Français a été éprouvé par les hausses successives du prix des carburants. (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*) Aujourd'hui, ils doivent profiter au plus tôt de la baisse des cours.

**M. Maxime Gremetz.** L'État remplit les caisses !

**M. Jean-Michel Ferrand.** Pouvez-vous m'indiquer, monsieur le secrétaire d'État, les mesures que vous entendez prendre afin que le prix des carburants baisse aussi vite que le prix du pétrole et que celui du gaz diminue au plus tôt pour les 7 millions de ménages français qui l'utilisent pour se chauffer ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et sur quelques bancs du groupe SRC.*)

**M. le président.** La parole est à M. Luc Chatel, secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation, porte-parole du Gouvernement.

**M. Luc Chatel, secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation, porte parole du Gouvernement.** Monsieur le député, vous avez compris que la politique du Gouvernement à l'égard des compagnies pétrolières est faite, assurément, de dialogue, mais également de fermeté.

**M. Maxime Gremetz.** Et d'arrosage !

**M. Luc Chatel, secrétaire d'État.** C'est ce qui avait conduit Christine Lagarde, Hervé Novelli et moi-même à réunir les compagnies pétrolières au cours de l'hiver dernier en vue d'obtenir de leur part qu'elles lissent les hausses et répercutent intégralement les baisses. C'est ce qui s'est passé au deuxième trimestre de cette année puisque, vous l'avez rappelé, dans une situation de forte augmentation du prix du baril jusqu'au début du mois de juillet, 85 % de cette hausse a été répercutée de manière lissée. Depuis nous avons obtenu une répercussion de la baisse.

J'ai eu l'occasion d'évoquer précédemment le prix du fioul. Je peux vous informer, monsieur Ferrand, sur celui de l'essence.

**M. François Brottes.** Hors sujet !

**Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.** Parlez-nous du gaz !

**M. Luc Chatel, secrétaire d'État.** Depuis juillet, le litre a baissé de 23 centimes d'euro à Rotterdam et de 25 centimes à la pompe. La répercussion a donc bien eu lieu.

En ce qui concerne le prix du gaz, comme je l'ai déjà indiqué, nous sommes engagés dans des contrats de moyen terme. Naturellement le Gouvernement répercutera les baisses si elles sont durables sur le marché international du gaz. Cela étant, il n'a pas attendu de telles baisses pour mettre en place à destination des ménages les moins favorisés le tarif social du gaz. C'est chose faite. Ce tarif concernera 1,1 million de Français dont la réduction de la facture pourra aller jusqu'à 118 euros. Cette réponse vient en complément de la prime à la cuve qui a été portée à 200 euros cette année et bénéficiera à plus de 800 000 foyers.

Vous pouvez le constater : nous négocions et obtenons des répercussions de l'évolution des cours tout en prenant des mesures favorables aux ménages les moins favorisés. Telle est, monsieur Ferrand, la politique que nous menons aujourd'hui en ce qui concerne le marché de l'énergie.

#### FORUM ASIE-EUROPE

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Louise Fort, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

**Mme Marie-Louise Fort.** Madame la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme, samedi dernier, alors que la crise financière était au cœur de l'actualité internationale, s'est tenu le sommet Asie-Europe. La nombreuse participation des dirigeants européens et asiatiques a fait de cette rencontre la plus importante jamais organisée. Elle s'est achevée sur un large consensus quant aux moyens de traiter la crise financière mondiale.

Les dirigeants européens et asiatiques se sont engagés, dans leurs déclarations, à entreprendre une réforme efficace et complète des systèmes monétaires et financiers internationaux. Après deux jours de dialogue à Pékin, ils se sont dits prêts à présenter ces positions lors de la réunion du G 20 prévue pour la mi-novembre à Washington.

Les dirigeants ont appelé à une plus grande régulation de l'économie mondiale et à une plus forte implication du Fonds monétaire international dans l'assistance aux pays affectés par la crise du système financier.

Madame la secrétaire d'État, à l'heure où les dirigeants européens se doivent de redonner confiance aux acteurs économiques, pouvez-vous nous détailler les mesures prises à l'issue de ce forum et nous éclaircir sur les conditions d'organisation du G 20 aux États-Unis ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Rama Yade, secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme.

**Mme Rama Yade, secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme.** Madame Fort, le septième sommet de l'ASEM s'est en effet tenu à Pékin les 24 et 25 octobre derniers. Il s'agit de la plus grande réunion de ce forum depuis qu'il a été lancé à Bangkok en 1996.

Il réunissait pour la première fois 43 pays – 27 pays européens et 16 pays asiatiques – ainsi que la Commission européenne et le secrétariat de l'ASEAN. En sa qualité de présidente de l'Union européenne, la France a coordonné le sommet aux côtés de la Chine.

Quel en a été le bilan ?

Parmi les trois textes adoptés, figure une déclaration sur la crise financière diffusée dès le premier jour du sommet. À travers ce texte, les 43 pays ont salué l'initiative française de tenir un sommet à Washington le 15 novembre 2008 et souligné la nécessité de réformer le système financier international dont la crise a révélé les défaillances.

Ils sont également convenus que des règles communes devaient être adoptées par l'ensemble de la communauté internationale pour réguler les mouvements de capitaux, la réforme du système financier devant en outre se fonder sur des principes de transparence, de responsabilité et de surveillance accrues.

La réunion de l'ASEM a aussi permis au chef de l'État d'avancer dans la préparation de ce sommet sur la crise, notamment avec nos partenaires asiatiques. Il s'agit de refonder l'architecture même du système financier international. Il l'a dit à ses homologues chinois, coréens, indonésiens et japonais qui ont tous marqué leur intérêt pour cette initiative.

Tout comme l'Assemblée générale des Nations unies, l'ASEM est un forum politique incontournable pour renforcer la communauté d'intérêts entre deux des trois pôles économiques principaux de l'économie mondiale.

Les deux autres déclarations adoptées à l'issue du sommet comportent quelques avancées notoires qu'il convient de souligner. En matière de droits de l'homme, par exemple, la référence au soixantième anniversaire de la Déclaration universelle et le respect des principes qui y sont énoncés – référence introduite après plusieurs mois de négociation et sur initiative française – figure pour la première fois dans le chapeau de la déclaration de la présidence.

En ce qui concerne les changements climatiques, la déclaration sur le développement durable appelle la communauté internationale à se fixer des objectifs plus ambitieux que ceux qui ressortent du quatrième rapport d'évaluation du GIEC. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP et sur plusieurs bancs du groupe NC.*)

#### JUSTICE

**M. le président.** La parole est à Mme Aurélie Filippetti, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

**Mme Aurélie Filippetti.** Ma question s'adresse à Mme la garde des sceaux.

Dans tous les palais de justice de France, magistrats, avocats, personnel pénitentiaire, éducateurs se mobilisent. Le pouvoir est accusé, et à juste titre, de caporaliser la justice (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP. – Applaudissements sur les bancs du groupe SRC*) – et ce par tous les syndicats de magistrats, quelle que soit leur sensibilité, de droite ou de gauche – et de mener une politique qui ne se donne pas les moyens d'une justice décente et digne.

Oui, les pratiques autoritaires d'intervention permanente du pouvoir dans le cours de la justice installent dans l'opinion publique l'idée que les juges sont aux ordres (*Protestations et huées sur les bancs du groupe UMP*), en violation des principes constitutionnels de séparation des pouvoirs.

Le Conseil supérieur de la magistrature vient d'ailleurs de déclencher une enquête, fait unique dans l'histoire de la justice, sur ces abus de pouvoir qui sapent l'un des fondements de notre démocratie. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. Christian Jacob.** C'est scandaleux !

**Mme Aurélie Filippetti.** Oui, votre gouvernement a échoué à mener à bien une politique qui donne à la justice les moyens de fonctionner. C'est le résultat des choix de Nicolas Sarkozy et d'une politique sécuritaire, sans moyens pour la justice et le pénitentiaire.

La logique répressive s'accroît au fil des réformes, aggravant la surpopulation carcérale : 63 000 détenus pour 50 000 places dans les maisons d'arrêt, 93 suicides à déplorer depuis le début de l'année ! Et le budget de la justice, par habitant, nous fait tomber au trente-septième rang sur quarante-sept en Europe.

**M. Jean-François Copé.** Mais quelle est la question ?

**Mme Aurélie Filippetti.** Le mouvement des magistrats, madame la garde des sceaux, souligne ce manque de cohérence et l'inefficacité des réformes récentes, qui fragilisent toujours davantage l'autorité judiciaire.

Madame la garde des sceaux, cette politique est un fiasco. Le Gouvernement compte-t-il encore longtemps semer le désordre dans la justice de notre pays ? Que comptez-vous faire pour redonner à la justice une image à la hauteur de notre démocratie ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Rachida Dati, garde des sceaux, ministre de la justice.

**Mme Rachida Dati, garde des sceaux, ministre de la justice.** Madame la députée, ne déformez pas la réalité. Les Français attendent de nous que nous les protégeons et que nous améliorions leur vie.

**M. Jean-Paul Charié.** Très bien !

**Mme Rachida Dati, garde des sceaux.** La mission de la garde des sceaux, c'est d'assurer leur sécurité, je le rappelle, je persiste et je signe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. Albert Facon.** C'est la tâche du ministre de l'intérieur, pas la vôtre !

**Mme Rachida Dati, garde des sceaux.** Oui, je resterai vigilante dans l'application de la politique pénale ! Les Français nous l'ont demandé. Que les récidivistes soient condamnés, que les délinquants dangereux ne soient pas remis en liberté sans surveillance (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), que les victimes obtiennent réparation : voilà ce qu'attendent les Français.

Je souhaite également que nos concitoyens soient égaux devant la justice et devant les juridictions. L'indépendance de la justice est une garantie pour eux.

Madame la députée, j'agis là où vous commentez. Vous demandez des commissions d'enquête, et vous me reprochez les inspections. Vous demandez des poursuites fermes, et vous me reprochez de faire appliquer la loi pénale. Vous ne votez pas les réformes pénales. Vous demandez plus de moyens, et vous ne votez pas le budget de la justice, qui est en hausse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP. – Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

Comme vous tous, et comme tous les Français que vous représentez, nous sommes très attachés à l'indépendance de la magistrature. (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes SRC et GDR.*) À aucun moment cette indépendance n'a été remise en cause. En tout état de cause, au-delà de vos polémiques, les Français vous jugeront et nous jugeront. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

#### CUMUL EMPLOI-RETRAITE

**M. le président.** La parole est à M. Lucien Degauchy, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

**M. Lucien Degauchy.** Ma question s'adresse à M. Xavier Bertrand, ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

**M. Marcel Rogemont.** Et du chômage !

**M. Lucien Degauchy.** Alors que notre assemblée s'apprête à débattre du projet de loi de financement de la sécurité sociale, une étude, publiée hier par la DARES – la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques – nous rappelle le retard pris par notre pays en matière d'emploi des seniors...

**M. Régis Juanico.** Bravo, Fillon !

**M. Lucien Degauchy.**...notamment sous la forme du cumul emploi-retraite.

Ce retard handicape notre économie, mine notre croissance et compromet le financement de notre protection sociale et de nos retraites. Des règles trop complexes limitent aujourd'hui ce cumul emploi-retraite, puisque quelques milliers de personnes seulement peuvent en profiter. Ce dispositif est

mal compris par nos concitoyens, car il les prive de conjuguer petite activité et retraite. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

**M. le président.** Je vous demande un peu de sérénité ! Veuillez écouter votre collègue !

**M. Lucien Degauchy.** C'est une sanction qui leur paraît injuste. Alors que le Gouvernement souhaite remettre le travail au cœur de notre modèle social, il faut modifier cette situation.

Monsieur le ministre, pouvez-vous détailler les mesures que compte prendre le Gouvernement en vue d'assouplir la réglementation du cumul emploi-retraite ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

**M. le président.** La parole est à M. Xavier Bertrand, ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

**M. Xavier Bertrand,** *ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.* Monsieur le député, si nous voulons que le cumul emploi-retraite marche, il faut que le système soit simple et efficace.

**M. Pascal Terrasse.** Cela veut dire qu'en 2003, il était compliqué !

**M. Xavier Bertrand,** *ministre du travail.* Aujourd'hui deux critères bloquent le cumul emploi-retraite.

D'abord, vous devez attendre six mois après avoir liquidé votre retraite pour retravailler chez le même employeur. Si vous votez le PLFSS pour 2009, cette clause sera supprimée au 1<sup>er</sup> janvier 2009. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP.*)

Puis, lorsque l'on reprend une activité après avoir liquidé sa retraite, il y a un plafond : la retraite et les revenus ne doivent pas dépasser le montant du dernier salaire. Quel est, en vérité, l'intérêt de poursuivre son activité ? Cette clause sera également supprimée au 1<sup>er</sup> janvier 2009. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP.*)

Nous allons faire simple : si vous êtes âgé de plus de soixante ans et que vous avez droit à une pension complète, vous pourrez cumuler en toute liberté emploi et retraite, de façon à libérer, enfin, le cumul emploi-retraite. (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

Cela nous permettra de laisser derrière nous les chiffres de l'emploi des seniors : 38 % d'entre eux sont encore en activité dans notre pays, contre 70 % en Suède, la moyenne européenne étant de 50 %. Il s'agit d'un gâchis social, économique et humain.

Même si cela ne relève ni de la responsabilité du Gouvernement ni de celle des parlementaires, on peut aller plus loin, en donnant une incitation supplémentaire : ce choix appartient aux partenaires sociaux, car, dès lors qu'il est possible d'avoir une retraite complète, passé soixante ans, pourquoi continuer à payer les cotisations chômage (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*) sachant que, si l'on est sans activité, on ne sera jamais au chômage, mais à nouveau à la retraite ? À ce compte, c'est une incitation, un gain, pour le salarié comme pour l'entreprise. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP. – Protestations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

Cette idée est à débattre ; elle ne relève pas de notre responsabilité, mais elle peut nous permettre d'aller encore plus loin en matière de retour à l'emploi.

Nous devons donner les conditions de la liberté de choix. Ainsi, les entreprises, et surtout les salariés, pourront cumuler emploi et retraite à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP.*)

#### CRISE FINANCIÈRE ET INDUSTRIE AUTOMOBILE

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Gaudron, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

**M. Gérard Gaudron.** Monsieur le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation, l'industrie automobile française est confrontée à de sérieuses difficultés. Député de Seine-Saint-Denis, je voudrais vous faire part de mes inquiétudes et de celles des personnels de l'usine PSA Peugeot Citroën d'Aulnay-sous-Bois, qui est le plus gros employeur et le plus important contributeur financier non seulement de la ville, mais aussi du département de la Seine-Saint-Denis. Ces inquiétudes font suite aux déclarations pessimistes des dirigeants de PSA Peugeot Citroën et de Renault qui ferment ponctuellement des usines, compte tenu de la baisse des commandes de véhicules neufs, estimée à 20 % d'ici à la fin de l'année.

**M. Roland Muzeau.** Prenez un peu sur les profits !

**M. Gérard Gaudron.** La quasi-totalité des sites des deux constructeurs est touchée pour plusieurs semaines par ces réductions massives de production, ce qui s'est rarement vu.

La situation des équipementiers et des entreprises sous-traitantes est également très préoccupante, car je rappelle que le secteur automobile emploie près de 2,5 millions de personnes, dans l'ensemble de la filière, ce qui équivaut à 10 % de la population active française.

Il faut absolument maintenir l'innovation et relancer les investissements en France pour préserver les emplois dans ce secteur économique qui a longtemps été le moteur de la croissance française.

Monsieur le secrétaire d'État, notre industrie automobile figure parmi les plus performantes du monde. Elle est innovante, ce qui repose notamment sur une main-d'œuvre de qualité. Vous avez indiqué que vous seriez vigilant sur ce dossier et le Président de la République a délivré un message fort pour ce secteur stratégique de notre pays, lors du récent Mondial de l'automobile.

**M. Jean-Paul Lecoq.** On voit le résultat !

**M. Roland Muzeau.** Dès qu'il ouvre la bouche, une catastrophe survient !

**M. Gérard Gaudron.** Pouvez-vous nous informer de la position du Gouvernement envers l'industrie automobile ?

Avez-vous, en particulier, envisagé de nouvelles mesures pour relancer le marché ? Comptez-vous inscrire à l'ordre du jour une initiative communautaire ? En effet, les usines de ces groupes délocalisées à l'étranger sont privilégiées et ne sont pas touchées par des arrêts de production comme dans notre pays, ce qui en période de crise, peut sembler paradoxal et injuste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. Jean-Paul Lecoq.** Il faut produire en France !

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation, porte-parole du Gouvernement.

**M. Maxime Gremetz.** Il n'y a plus de ministres dans le Gouvernement, seuls les secrétaires d'État ont la parole !

**M. Luc Chatel**, *secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation, porte-parole du Gouvernement*. Monsieur le député Gérard Gaudron, nous ne laisserons pas tomber notre industrie automobile. (« Ah ! » sur les bancs du groupe UMP.) En effet, ce secteur est tout d'abord pour nous hautement stratégique de par son poids : ce sont 700 000 emplois directs ou indirects et 2,5 millions d'emplois sur l'ensemble de la filière. Ensuite, l'industrie automobile représente 1 % du produit intérieur brut, et 15 % des investissements en recherche et développement et en innovation. Enfin, les industries de sous-traitance directement liées à l'activité automobile sont présentes sur tous nos territoires.

Ce secteur traverse actuellement une période difficile.

**M. Jean-Paul Lecoq**. Il faut produire en France !

**M. Luc Chatel**, *secrétaire d'État*. Même si nous avons enregistré, en France, depuis le début de l'année, une légère progression des immatriculations liée au système de bonus-malus, force est de constater qu'en Europe, nos constructeurs constatent un ralentissement des commandes.

**M. Jean-Paul Lecoq**. Et une augmentation des profits !

**M. Luc Chatel**, *secrétaire d'État*. Que fait le Gouvernement face à cette situation ?

**Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche**. Rien !

**M. Luc Chatel**, *secrétaire d'État*. Il réagit au cas par cas pour faire face à l'urgence dans des situations difficiles. Je citerai plusieurs exemples. Christine Lagarde, Laurent Wauquiez et moi-même avons accompagné le Président de la République à Sandouville où nous avons mis en place des contrats de transition professionnelle.

**M. Jean-Paul Lecoq**. Vous avez oublié les équipementiers !

**M. Luc Chatel**, *secrétaire d'État*. Dans le cadre d'un nouveau projet d'entreprise, nous avons cherché un partenaire industriel afin d'investir dans l'entreprise Heuliez située dans les Deux-Sèvres. Enfin, nous avons signé avec l'entreprise ThyssenKrupp de Vendôme la « charte automobile » qui permet de travailler avec l'ensemble des acteurs de la filière sur le bassin de vie.

De manière plus structurelle, il nous faut travailler sur la compétitivité de l'industrie automobile.

**M. Maxime Gremetz**. Encore des mots !

**M. Luc Chatel**, *secrétaire d'État*. Dans cette optique et comme je l'évoquais tout à l'heure, le Président a annoncé la réforme de la taxe professionnelle. Songez, monsieur Gaudron, que la taxe professionnelle dans l'automobile cela représente, en moyenne, 150 euros par véhicule sur l'ensemble du territoire.

**M. Maxime Gremetz**. Et alors ?

**M. Luc Chatel**, *secrétaire d'État*. C'est donc considérable.

Je pense aussi au triplement du crédit impôt recherche, mesure que vous avez votée dans la loi de finances de 2008 et qui concerne directement l'automobile. C'est une bonne chose pour nos investisseurs.

Vous le voyez, nous réagissons à court terme pour les restructurations en cours tout en misant sur le futur, parce que nous croyons à l'avenir de l'industrie automobile en France ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

## PLFSS ET BUDGET DE L'HÔPITAL

**M. le président**. La parole est à M. Jean-Marie Le Guen, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

**M. Jean-Marie Le Guen**. Monsieur le Premier ministre, vous présentez aujourd'hui, devant l'Assemblée nationale, le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009, qui connaîtra un déficit très largement supérieur à 10 milliards d'euros. Dans le même temps, vous augmentez la dette sociale de plus de 30 milliards d'euros.

Le budget que vous nous présentez pour l'hôpital est très largement insuffisant. Il implique notamment la suppression de dizaines de milliers d'emplois hospitaliers. Nous avons donc été particulièrement étonnés d'entendre le Président de la République parler de centaines de milliers de contrats aidés ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*) Ne seraient-ils pas bien utilisés ainsi ?

Vous allez plonger les hôpitaux publics dans les déficits. Ils n'auront plus la capacité d'investir.

**M. Lucien Degauchy**. Vous avez plombé les hôpitaux avec les 35 heures !

**M. Jean-Marie Le Guen**. Il ne sera donc plus possible d'assurer l'avenir de nos hôpitaux et de notre système sanitaire.

Plutôt que de subir sans réagir la crise économique et sociale, ne serait-il pas temps de lutter contre la crise sanitaire qui se profile ?

Au moment où vous montrez beaucoup de sollicitude envers le système bancaire, ne serait-il pas utile de faire de même à l'égard de notre sécurité sociale (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR*), d'alléger la dette sociale qui pèse sur elle, qui l'empêche d'investir et de se développer ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

**M. le président**. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative*. Monsieur Le Guen, vous savez très bien que le déficit de l'hôpital public n'est pas une fatalité. Vous le démontrez d'ailleurs à la tête du conseil d'administration de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris. Le déficit, cette année, sera de l'épaisseur du trait sur un budget de 6,8 milliards d'euros.

Dans le PLFSS que nous allons présenter avec Éric Woerth et Xavier Bertrand dans quelques instants, nous donnons à l'hôpital public les moyens de sa modernisation. (*Murmures sur les bancs des groupes SRC et GDR.*) On peut mieux gérer pour mieux soigner, et nous allons le faire de trois façons.

Nous assurons à l'hôpital public et à l'ensemble du secteur hospitalier des crédits en progression de 3,1 %, soit beaucoup plus que la croissance nationale. Nous consentons donc un effort important pour le financement des hôpitaux.

**M. Pascal Terrasse**. C'est moins que l'inflation !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. Nous aidons les hôpitaux à revenir à l'équilibre, (« Comment ? » sur les bancs du groupe SRC) d'abord en les aidant financièrement à chaque fois que des engagements précis seront pris.

**M. Maxime Gremetz**. Vous supprimez des crédits et des emplois !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** Nous créons également une agence nationale d'appui à la performance pour que des moyens logistiques leur soient donnés.

Enfin, le plan Hôpital 2012 va consacrer 10 milliards d'euros à la modernisation de nos hôpitaux, en particulier de nos hôpitaux publics.

La première salve des projets retenus a été rendue publique il y a quelques jours. Vous avez donc pu constater, monsieur Le Guen, que 93 % des crédits étaient consacrés aux hôpitaux publics. Nous pouvons mieux gérer pour mieux soigner dans nos hôpitaux. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP.*)

#### MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS DANS LES TERRITOIRES

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Nicolas, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

**M. Jean-Pierre Nicolas.** Monsieur le secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire, le service public à la française, c'est-à-dire le service rendu à tous nos concitoyens, fait partie intégrante de l'organisation de nos territoires.

Avec la désertification croissante de certaines régions, mais aussi l'augmentation de la population dans d'autres régions, avec les conséquences de la nécessaire réforme de l'État ainsi que la démultiplication des moyens de communication, force est de constater que l'organisation territoriale des services publics n'est plus du tout adaptée et que nos concitoyens sont inquiets de voir la qualité du service se dégrader.

C'est d'ailleurs pour répondre à cette inquiétude que fut signée en 2006 une charte entre les associations d'élus et les grands opérateurs : EDF, La Poste – et, bientôt, GDF.

Pour autant, l'organisation du service public, ou du service au public, notamment en milieu rural, inquiète nombre d'élus et de nos concitoyens, car les actuelles commissions départementales ne disposent pas de capacités suffisantes et rencontrent de grandes difficultés à faire émerger des projets de services.

Dès lors que l'État est garant de l'égalité entre les citoyens, son devoir est d'agir afin que, dans chaque territoire, les habitants bénéficient des services essentiels dans de bonnes conditions d'accessibilité et de qualité.

Aussi, monsieur le secrétaire d'État, pourriez-vous exposer à la représentation nationale la stratégie gouvernementale en matière d'organisation des services publics, notamment en milieu rural, dans les territoires les plus touchés par la réforme de l'État ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes UMP et NC.*)

**M. le président.** La parole est à M. Hubert Falco, secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire.

**M. Hubert Falco, secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire.** Monsieur Jean-Pierre Nicolas, oui, le service public maintient la solidarité, le lien social, la vie des gens.

Soyons réalistes, ...

**M. François Hollande.** Oui ! Demandons l'impossible.

**M. Hubert Falco, secrétaire d'État.** ...le service public doit profondément se mutualiser et se contractualiser ; il doit, tout simplement, se transformer. Plus que jamais, il faut que les choses évoluent à l'échelle des territoires de vie de nos concitoyens. Il est donc indispensable de repenser et de refonder notre service public, et ce conformément à la loi de mai 2005, qui dispose que, dans aucun département, une fraction

supérieure à 10 % de la population ne doit se trouver à moins de cinq minutes et de vingt kilomètres de trajet d'un point de contact de La Poste. (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

**Un député du groupe SRC.** Ce ne serait pas plutôt à plus de cinq kilomètres ou vingt minutes de trajet ?

**M. Hubert Falco, secrétaire d'État.** Nous travaillons à cette refondation avec l'ensemble des collectivités locales dans le cadre des contrats territoriaux et par le biais des pôles d'excellence rurale ; il s'agit, par exemple, des maisons de service public ou encore des maisons médicales, tous types de structures que vous organisez sur vos territoires. C'est en les adaptant en permanence que nous pourrions garder nos services publics bien vivants.

**M. François Goulard.** Bravo !

**M. Hubert Falco, secrétaire d'État.** Mesdames, messieurs les députés de gauche (« *Oui, nous sommes là !* » sur les bancs du groupe SRC), je vous entends parler du maintien de ce service public essentiel qu'est La Poste. Vous savez parfaitement que nous allons maintenir ce service public...

**M. Maxime Gremetz.** En le privatisant !

**M. Hubert Falco, secrétaire d'État.** ..., en appliquant purement et simplement la loi de mai 2005. Je vous ferai remarquer, pour répondre au reproche que vous nous faites, au moment où le Président de la République désigne une commission chargée d'examiner l'ouverture du capital de La Poste, que c'est vous, lorsque vous étiez au pouvoir, qui avez pour la première fois ouvert ce capital ! (*Protestations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

**M. le président.** Il va falloir conclure, monsieur le secrétaire d'État.

**M. Hubert Falco, secrétaire d'État.** Les leçons que vous voulez nous donner, nous n'avons nullement l'intention de les appliquer, parce que nous pensons à la réalité et à la vie des gens ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC. – Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

#### AMIANTE

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Roy, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

**M. Patrick Roy.** Madame la garde des sceaux, chaque jour, dix personnes meurent de l'amiante. Si rien n'est fait, le drame atteindra le chiffre de 100 000 morts ! Cela concerne chaque Français puisque aucune décision n'a encore été prise concernant la masse énorme d'amiante présente sur le territoire. On l'estime à quatre-vingts kilos par habitant.

Pourtant, il y a plus d'un demi-siècle que la preuve est faite, indiscutable : l'amiante est un poison mortel. Comment a-t-on pu laisser faire ? (« *Eh oui !* » sur les bancs du groupe UMP.) Comment a-t-on pu laisser faire le crime ? Les premières plaintes ont été déposées en 1996. Il a fallu attendre dix ans, j'ai bien dit dix ans, pour que soit créé un pôle judiciaire.

Sa création a fait naître beaucoup d'espoir chez les victimes de l'amiante. À l'époque, les veuves de Dunkerque avaient même suspendu leur marche emblématique, dans l'espoir d'un procès pénal. Elles voulaient croire à vos promesses. Malheureusement, au fil des mois, ce pôle judiciaire a vu ses moyens en officiers de police considérablement amputés. Au point que, aujourd'hui, l'enquête piétine, l'enquête s'enlise ; les victimes s'interrogent ; le procès pénal pourrait bien ne jamais avoir lieu.

**M. Guy Teissier.** Oh là là !

**M. Patrick Roy.** Plus inquiétant encore, alors que des milliers de victimes ont défilé, sous la conduite de l'ANDEVA, dans les rues de Paris, jusqu'aux portes de votre ministère, vous ne les avez toujours pas reçues personnellement. (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

**M. Maxime Gremetz.** C'est scandaleux !

**M. Patrick Roy.** Avec mes collègues Christian Hutin, Bernard Cazeneuve et l'ensemble des autres députés socialistes, nous avons le sentiment très net que le Gouvernement cherche à enterrer le dossier. (*Murmures sur les bancs du groupe UMP.*)

Ma question est double : allez-vous rendre au pôle judiciaire les officiers de police nécessaires pour aller au bout de l'enquête ? Allez-vous enfin, au vu de l'ampleur du drame, recevoir personnellement – nous sommes prêts à participer à l'entrevue – les victimes de l'amiante ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Rachida Dati, garde des sceaux, ministre de la justice.

**Mme Rachida Dati, garde des sceaux, ministre de la justice.** Monsieur Roy, c'est un dossier douloureux, qui dure depuis longtemps, trop longtemps pour les familles des victimes et pour les victimes elles-mêmes. En effet, vous l'avez rappelé, les premières plaintes datent de 1996. Depuis, la France est le seul pays à avoir mis en place des dispositifs de protection des victimes, notamment par des mesures de préretraite et des dispositifs de réparation intégrale.

Monsieur le député, il faudrait savoir ce que vous voulez : vous me reprochez une atteinte à l'indépendance des magistrats, alors que j'agis comme je le fais parce que les dossiers sont à l'instruction ! (*Murmures sur les bancs du groupe SRC.*) Je le répète : les dossiers sont à l'instruction. Les juges sont indépendants. Ils mènent l'enquête, et sont responsables des actes de procédure. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes UMP et NC. – Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*) C'est juste un petit rappel. (« *Et les moyens ?* » sur les bancs du groupe SRC.)

**M. Arnaud Montebourg.** Avec quels effectifs de police ?

**Mme Rachida Dati, garde des sceaux.** Mesdames, messieurs les députés de l'opposition, je vous rappelle que ce dossier date de 1996 : il ne fallait pas vous priver à l'époque de mieux prendre en compte et de mieux considérer les victimes.

S'agissant des moyens, nous avons créé les pôles de santé publique et regroupé les dossiers liés à l'amiante. Dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire et du contentieux, nous avons prévu de créer des pôles spécialisés, notamment pour l'amiante.

**M. Patrick Roy.** Donnez des moyens !

**Mme Rachida Dati, garde des sceaux.** Je vous invite, à ce propos, à adopter le rapport Guinchard sur la réforme du contentieux et sur les pôles spécialisés. L'amiante est un sujet beaucoup trop sérieux pour vos polémiques. (*Protestations sur les bancs du groupe SRC.*)

Depuis le mois de septembre 2008, les moyens de la cellule « amiante », avec des enquêteurs dédiés, sont passés de quatre à onze. Il s'agit d'enquêteurs spécialisés en ce domaine.

**M. Patrick Roy.** C'est faux !

**Mme Rachida Dati, garde des sceaux.** Si, c'est vrai, monsieur Roy. Je vous dis que nous y mettons les moyens,...

**M. Patrick Roy.** C'est faux !

**Mme Rachida Dati, garde des sceaux.** ...et je vous rappelle que le volet judiciaire relève de l'indépendance de la justice. Nous sommes passés, je le répète, de quatre à onze enquêteurs spécialisés.

Par ailleurs, le 10 octobre, le responsable de l'association, que nous avons eu encore au téléphone tout à l'heure, a été reçu à la chancellerie. Le jour de la manifestation, j'étais au ministère. Vous le savez bien puisque vous m'avez posé la question, il y a deux semaines – beaucoup plus gentiment que maintenant. (« *Ah !* » sur les bancs du groupe UMP.) Je vous ai répondu sur le même ton, en vous disant que nous étions à la disposition du président de l'association pour le recevoir. Il le sait.

**M. Éric Diard.** Alors, monsieur Roy, pourquoi posez-vous la question ?

**Mme Rachida Dati, garde des sceaux.** Pour nous, il est très clair qu'il n'y a aucune volonté d'empêcher la manifestation de la vérité. Les Français ont droit à la vérité sur le dossier de l'amiante. Notre engagement, c'est de faire aboutir toutes les procédures. Sur ce sujet comme sur les autres, les Français ont droit à la vérité. Les victimes doivent être indemnisées, comme je l'ai décidé récemment, parce que je l'ai souhaité, pour les victimes du criminel Émile Louis, qui seront indemnisées. C'est aussi cela, la mission de la justice. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures quinze.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

2

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009

### Explication de vote et vote sur l'ensemble d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote, par scrutin public, sur l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 2009.

La parole est à M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

**M. Éric Woerth, ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.** Monsieur le président, madame la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur général, mesdames et messieurs les députés, dans un instant, vous serez invités à vous prononcer sur la première partie du projet de loi de finances pour l'année 2009.

Je voudrais, à cette occasion, rappeler brièvement l'esprit dans lequel nous avons élaboré ce budget : il est fondé sur la transparence et sur l'action.

Il est fondé sur la transparence, et c'est pour cela qu'il n'est pas soluble dans la crise. Si la croissance est plus faible et les recettes moins bonnes que prévu, il n'y aura ni hausse d'impôt ni mesures rectificatives sur les dépenses. Si des informations plus précises nous conduisent à réviser, dans les prochaines semaines, nos hypothèses de croissance et de recettes, nous en informerons sans délai votre assemblée. Nous constaterons en toute transparence la dégradation du déficit. Vous avez donc débattu de mesures fiscales pérennes qui ne sauraient être soumises à discrédit.

Ce budget est aussi fondé sur l'action parce que nous réalisons un effort structurel colossal sur la dépense : l'équivalent d'un demi-point de PIB, soit 10 milliards d'euros. C'est bien sur la maîtrise de la dépense qu'il faut se concentrer, parce que c'est elle qui nous mettra en position de profiter d'un retour à meilleure fortune de l'économie internationale et que, dans ce monde où la liquidité se raréfie, c'est elle qui garantit la solvabilité de l'État.

La discussion des budgets des différentes missions, qui a déjà commencé en commission et se poursuivra en séance à partir du 4 novembre, est donc au moins aussi importante que l'examen de la première partie. Elle sera l'occasion de constater que tous les ministères font des gains de productivité tout en ayant les moyens de leurs politiques.

D'ailleurs, dans les prochains jours, je déposerai un amendement aux crédits de la mission « Travail et emploi », afin de financer les 100 000 contrats aidés supplémentaires annoncés tout à l'heure par le Président de la République. Leur financement sera assuré sans dégradation du solde budgétaire, grâce à la réserve de précaution.

À l'issue de ce débat, je voudrais, mesdames et messieurs les députés, vous adresser mes remerciements. Je vous remercie en particulier du climat dans lequel nous avons travaillé.

**M. Jean-Pierre Brard.** La banque fond ; la noyade est assurée !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Je crois que chacun a su s'en tenir à l'essentiel, en cette période de crise, et que nous avons collectivement évité de nous enfermer dans des débats particuliers. Chacun a pu s'exprimer en toute liberté et en toute clarté, et le Gouvernement, je le crois, a été à l'écoute, dans le cadre du respect mutuel que nous nous devons.

Ce climat nous a permis de trouver des solutions consensuelles, notamment en ce qui concerne la défiscalisation des biocarburants, ou d'améliorer le texte du Gouvernement, par exemple sur l'évolution des dotations de l'État aux collectivités territoriales.

C'est vrai, nous avons différé la discussion de certains sujets en seconde partie de cette loi de finances. Pour moi, il ne s'agissait pas de botter en touche : ces sujets seront examinés, comme je m'y suis engagé, et je souhaite que nous poursuivions, dans le même esprit, le dialogue sur plusieurs points importants – le bouclier fiscal ou le plafonnement global des niches fiscales, en particulier.

Pour finir, je voudrais remercier l'ensemble de la représentation nationale pour la qualité des interventions : la majorité pour sa présence, ses interventions, son engagement et son soutien à ce projet de budget ; l'opposition avec laquelle nous avons pu débattre courtoisement du fond. Je remercie plus particulièrement le président de la commission des finances et le rapporteur général, sans oublier tous les collaborateurs du ministère et les services de l'Assemblée nationale qui ont accompli, à nos côtés, un travail d'une très grande qualité.

De nos discussions, il résulte une majoration de 118 millions du déficit budgétaire par rapport au projet déposé par le Gouvernement. Le déficit prévisionnel pour 2009 atteint ainsi 52, 2 milliards d'euros. Il me semble que le souci de l'intérêt général et le sens des responsabilités qui nous animent tous ont permis d'amender ce budget, sans porter gravement atteinte à son équilibre général.

C'est pourquoi je vous appelle à voter cette première partie du projet de loi de finances pour 2009, qui est au service de l'avenir et de tous les Français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

**M. Jean-Pierre Brard.** Les bourses se redressent !

**M. Roland Muzeau.** Tout va bien !

**Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.** Monsieur le président, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur général, mesdames et messieurs les députés, je joins ma voix à celle d'Éric Woerth pour vous remercier tous de la qualité de nos débats autour de ce projet de loi de finances.

Je tiens à remercier tout particulièrement M. le rapporteur général et M. le président de la commission des finances qui ont rendu cette discussion efficace autant que productive.

En m'adressant à vous lundi dernier, je vous le disais : nous ne vivons pas des temps ordinaires. Ce texte ne l'est pas non plus : c'est un projet de loi de finances de crise comme en témoignent certaines dispositions qui y figurent.

Dans le collectif budgétaire, je vous proposerai d'adapter l'exonération de la taxe professionnelle pour les investissements réalisés entre le 23 octobre 2008 et le 31 décembre 2009. Nous travaillons aussi à la création du Fonds stratégique d'investissement annoncé par la Président de la République, afin d'apporter des fonds publics aux meilleurs projets d'investissement de nos entreprises stratégiques. La France investit dans ses entreprises pour que celles-ci investissent dans l'avenir et concourent ainsi au maintien de l'activité, à l'excellence de l'outil industriel et, plus globalement, à l'emploi.

Nos PME ont à craindre la rétractation de leur carnet de commandes mais aussi le tarissement du crédit. C'est pourquoi nous avons lancé un plan de financement de 22 milliards d'euros, mais aussi initié des discussions avec les assureurs crédit, afin de mettre en place un mécanisme de réassurance qui pourra suppléer à une éventuelle carence et éviter des retraits d'assurance brutaux.

S'agissant du projet de loi de finances, votre travail a permis des avancées significatives en matière fiscale, notamment dans le domaine de la fiscalité verte, signe que l'Assemblée nationale a décidé de prendre à bras-le-corps ce projet de croissance durable qui vous avait amené à voter, à la quasi-unanimité, le projet de loi relatif au Grenelle de l'environnement.

Merci à M. Le Fur d'avoir posé le principe de la « familialisation » du malus automobile, afin que les familles nombreuses ne soient pas désavantagées par le bonus-malus. La commission a utilement pris en compte, pour le calcul du malus, le bénéfice environnemental des véhicules flex-fuel. J'en remercie en particulier ceux d'entre vous qui, comme M. de Courson, ont également contribué à définir le régime fiscal du futur biocarburant E10.



Enfin, nous sommes parvenus à un compromis sur le niveau de défiscalisation atteint en 2011 pour les biocarburants de première génération. Le Gouvernement a fait un effort important en renonçant à statuer dès maintenant sur la disparition de la défiscalisation en 2012 ; vous avez également fait un pas en prenant en compte le fait que nous n'avons plus besoin, dans les conditions de marché actuelles, d'atteindre de tels niveaux de défiscalisation. Les producteurs bénéficient donc désormais d'un cadre pluriannuel sécurisé.

Je vous promets au moins trois débats importants, en seconde partie. Le premier portera sur l'équité ou la justice fiscale, donc sur les niches non plafonnées et sur le plafonnement global, pour lequel le Gouvernement s'est montré ouvert à une proposition constructive. Le deuxième débat portera sur la proposition du président de la commission des finances concernant la prise en compte des niches fiscales dans le calcul du bouclier fiscal, sous la forme d'une déduction du revenu global – j'imagine que sont visés le régime Malraux et celui des loueurs en meublé professionnels. Le troisième débat portera sur les emplois à domicile qui correspondent à un véritable besoin social.

Mesdames et messieurs les députés, j'espère que vous voterez ce projet de loi, amélioré par le travail productif que nous avons effectué jours après nuits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et sur quelques bancs du groupe NC.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

**M. Gilles Carrez, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.** Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce projet de budget pour 2009 répond à la nécessité de garder le cap dans la crise financière que nous traversons.

**M. Jean-Pierre Brard.** Quand on tourne en rond, c'est difficile de garder le cap !

**M. Roland Muzeau.** Est-ce que ce projet est sincère ?

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** Garder le cap signifie qu'il ne faut pas multiplier les baisses d'impôts et ainsi miner les recettes. Nous devons protéger nos recettes, n'est-ce pas, monsieur le président de la commission des finances ?

Garder le cap, c'est aussi s'abstenir de faire des coupes claires dans les dépenses. Nous devons ainsi poursuivre l'effort tendant à une maîtrise régulière, sans à-coups de la dépense publique. Cela étant, monsieur le ministre du budget, vous venez de le dire : cette maîtrise de la dépense ne doit pas nous priver de réagir à la situation économique, notamment en faisant des efforts de redéploiement pour soutenir l'emploi *via* les contrats aidés, ou un secteur comme le logement.

S'agissant des recettes, je voudrais souligner trois idées directrices. Première idée : protéger le niveau de nos recettes pour rester dans la perspective d'un retour à l'équilibre de nos finances publiques, même s'il s'annonce plus long que prévu. Pour atteindre cet objectif, il faut observer plusieurs principes. D'abord, nous ne pouvons pas nous permettre des baisses d'impôt systématiques tant que la croissance n'est pas revenue. Ensuite, nous ne pouvons compenser les moins-values de recettes, si la croissance n'est pas au rendez-vous, ni par une augmentation de la pression fiscale ni par des économies supplémentaires ou par des baisses de dépenses qui iraient à l'encontre de la politique menée pour surmonter cette crise financière.

Deuxième idée concernant les recettes : nous souhaitons mieux encadrer la dépense fiscale. Comme nous l'avons fait dans le cadre de la loi de programmation des finances publi-

ques adoptée la semaine dernière, nous nous sommes dotés d'un objectif de dépense fiscale pour 2009. Dans cette loi de finances pour 2009, nous avons aussi mis en pratique le principe de la stricte compensation : toute dépense supplémentaire doit être compensée par une économie d'un même montant.

Troisième idée : améliorer l'équité, la justice de notre système fiscal. Pour la première fois, nous allons enfin engager le plafonnement des niches fiscales.

**M. Roland Muzeau.** On va voir !

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** Ce plafonnement sera examiné en seconde partie. Outre la qualité de ce projet de budget pour 2009, je voudrais saluer la qualité du travail accompli. Madame la ministre, monsieur le ministre, je voulais vous en remercier, ainsi que l'ensemble de vos collaborateurs. À mes remerciements, j'associe très sincèrement le président de la commission des finances avec lequel j'ai travaillé en étroite liaison.

**M. Jean-Pierre Brard.** Ce n'est pas la peine de le compromettre ! (*Sourires.*)

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** Je voudrais aussi remercier nos collègues de la commission des finances et des autres commissions. Tout le monde a été très présent pendant cette semaine entière de débats budgétaires. Vous avez tous contribué à la qualité des débats en proposant des amendements extrêmement intéressants. Madame la ministre, monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir accepté nombre de ces amendements, en particulier dans le cadre des débats sur les biocarburants et les énergies renouvelables. Je voudrais enfin remercier la presse qui a bien rendu compte de nos travaux, ainsi que les différents présidents de séances, et l'ensemble de nos collaborateurs et des personnels de l'Assemblée qui nous ont permis de mener nos travaux dans de bonnes conditions.

En conclusion, je vous invite, mes chers collègues, à voter cette bonne première partie de la loi de finances pour 2009. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

### Explications de vote

**M. le président.** Dans les explications de vote, la parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

**M. Jean-Pierre Brard.** Nos collègues de l'UMP me semblent bien assoupiés...

« Mais qui peut arrêter la crise ? », titrait ce matin le journal *Metro*. Une chose est sûre, madame la ministre, monsieur le ministre : pas vous !

**M. Philippe Plisson.** Très juste !

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous n'avez pas l'outillage intellectuel et théorique nécessaire pour comprendre la situation. (*Protestations sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. Daniel Mach.** Ce sont des propos minables et irrespectueux !

**M. Jean-Pierre Brard.** Je vous croyais assoupiés, chers collègues de l'UMP...

Le projet de loi de finances pour 2009, encadré par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2009 à 2012, l'exprime fort bien. Ce texte sera en effet un facteur d'affaiblissement de l'action de l'État, au moment où celui-ci devrait se muscler pour affronter une crise économique, financière et bientôt – du fait de votre politique – sociale majeure.

Il est vrai que les prévisions économiques sur lesquelles sont bâties vos lois sont totalement irréelles. Pour croire le contraire, il faut l'optimisme inaltérable de Mme Lagarde qui a déclaré que les tuyaux de la finance étaient bouchés, et qu'ils se débouchaient. Faites donc appel à Joe le plombier, cher à McCain ! (*Sourires sur les bancs des groupes GDR et SRC.*)

La phrase figurant dans le projet officiel daté du 26 septembre dernier témoigne de cet optimisme : « En 2009, la croissance se raffermirait progressivement en France, portant le taux de croissance annuel dans la fourchette de 1 % à 1,5 %. » Cet extrait montre à quel degré d'auto-intoxication le Gouvernement est parvenu. Et vous avez réédité l'exercice, madame Lagarde, le 14 octobre dernier, en annonçant le retour de la confiance dans les bourses, lesquelles se sont depuis chargées de vous démentir.

Selon vos prévisions d'aujourd'hui, le déficit pour 2009 atteindra plus de 52 milliards d'euros, au lieu de 41,2 milliards dans le PLF pour 2008. Or vous le savez bien, on parle de 62 à 65 milliards d'euros de déficit réel, ce qui fera passer la dette publique d'un peu plus de 65 % à 67 % du PIB. Quant aux niches fiscales, souvent injustifiées et injustes, elles atteindront cette année 73 milliards d'euros : les recettes fiscales en seront mitées d'autant.

La programmation pluriannuelle, qui oblige le Gouvernement à dévoiler ses intentions à moyen terme, suit la même pente de déclin de l'action publique, avec la baisse des crédits des missions « Travail et emploi », « Ville et logement » ou « Sport, jeunesse et vie associative », la poursuite de la suppression de dizaines de milliers d'emplois publics et la limitation des augmentations du point de la fonction publique à 0,5 % par an.

Les déclarations du Président de la République quant à la nécessaire intervention de l'État paraissent pourtant claires et déterminées. Celle de Toulon, par exemple : « Alors, il faut bien que l'État intervienne, qu'il impose des règles, qu'il investisse, qu'il prenne des participations. » Mais ces grandes déclarations n'ont pas de suites concrètes dans le budget de la nation et ne se traduisent que par des milliards mis à la disposition des banques et des patrons de grands groupes.

Ainsi, dans les dispositifs de recapitalisation mis en place ces derniers jours, le Gouvernement prend soin de passer par des intermédiaires ou de limiter son intervention à des prêts subordonnés, qui ne lui donnent pas de droit de vote, se privant donc volontairement du moyen de peser sur les décisions des sociétés bénéficiaires, alors qu'il devrait au contraire, pour combattre la crise, donner les orientations et les impulsions conformes à l'intérêt général.

Les collectivités territoriales sont, elles aussi, durement frappées par cet affaiblissement de l'État. Entre, d'une part, la perspective d'une forte croissance des besoins sociaux des habitants dans la période de récession où nous entrons et, de l'autre, l'explosion du coût des remboursements d'emprunts, les baisses de ressources fiscales du fait du ralentissement économique et les difficultés pour trouver des financements à des taux acceptables, la baisse des dotations de l'État prévue dans ce PLF constitue une impasse.

**M. le président.** Veuillez conclure.

**M. Jean-Pierre Brard.** Je termine, monsieur le président. (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe UMP.)

L'arrivée de la crise, que vous n'avez su empêcher faute de la comprendre, va d'abord frapper les ménages moyens et pauvres, ce qui ne vous a nullement incité à aller vers plus

de justice fiscale. Vous avez défendu bec et ongles l'injustifiable bouclier fiscal, alors même que le président de la commission des finances a fait la brillante démonstration que, combiné avec les niches fiscales, il aboutissait à des iniquités.

**M. le président.** Merci, monsieur Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Pour toutes ces raisons, nous voterons contre la première partie du PLF, comme nous avons voté contre le projet de loi de programmation des finances publiques. (« Oh ! » sur plusieurs bancs du groupe UMP.)

Cela vous laisse cois, mes chers collègues, car vous êtes comme le Gouvernement : désemparés ! Pour vous en sortir, vous devriez nous écouter ! (Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur plusieurs bancs du groupe SRC.)

**M. le président.** Avant de donner la parole aux trois derniers orateurs inscrits dans les explications de vote, je fais d'ores et déjà annoncer le scrutin dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Charles de Courson, pour le groupe Nouveau Centre.

**M. Charles de Courson.** En ce contexte de crise économique, le Gouvernement a fait preuve de sincérité dans la présentation du volet dépenses du PLF pour 2009. Aussi, en termes de dépenses, ce dernier est-il sincère et responsable : les fameuses farces et attrapes budgétaires que nous avons dénoncées pendant des années ont quasiment disparu. (« Très bien ! » sur quelques bancs du groupe UMP.)

La norme du « zéro volume » pour la croissance des dépenses de l'État est respectée, et cet effort de maîtrise se prolonge de manière inédite jusqu'en 2011, dans le cadre de la loi de programmation budgétaire pluriannuelle qui, notamment grâce au combat mené par notre famille politique, permet de fixer la trajectoire des finances publiques dans un objectif d'équilibre des comptes de l'ensemble des administrations publiques.

En outre, cette maîtrise de nos dépenses publiques se traduit par un double effort que le Nouveau Centre a toujours demandé : celui lié à la reprise de dette de l'AFITF et du FFIPSA dans le budget de l'État, et le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux – soit 30 627 emplois non remplacés –, tout en protégeant les territoires les plus fragiles.

Du côté des recettes, les prévisions sont beaucoup plus incertaines, notamment pour les impôts les plus sensibles à la conjoncture économique, tels que l'impôt sur les sociétés ou, dans une moindre mesure, la TVA. Le Gouvernement l'a d'ailleurs reconnu avec franchise, qui n'exclut pas de modifier le PLF d'ici au 14 novembre, date à laquelle notre pays transmettra à l'Union européenne le chiffre actualisé de ses finances publiques. L'amendement annoncé par les ministres afin d'augmenter le nombre d'emplois aidés va d'ailleurs dans ce sens.

Néanmoins, la crise financière et économique ne doit pas nous écarter de l'objectif d'équilibre de nos finances publiques à l'horizon de 2012, ce qui implique une double condition : ne pas relâcher les efforts pour rendre la dépense publique plus efficace et plus active ; ne pas augmenter ni diminuer les prélèvements obligatoires, ce qui est le cas puisque ceux-ci resteront à 43,2 % jusqu'en 2012. En période de crise, la priorité doit être de ne pas laisser filer les déficits, lesquels, dans le PLF pour 2009, progressent déjà de 7,7 milliards à périmètre constant par rapport au budget de 2008.

Afin d'améliorer le présent projet de budget, le groupe Nouveau Centre a fait de nombreuses propositions dans quatre domaines. C'est tout à votre honneur, madame la ministre, monsieur le ministre, de nous avoir globalement entendus.

En premier lieu, notre groupe se félicite d'avoir fait évoluer le Gouvernement en matière de justice fiscale dans trois directions.

Sur le plafonnement global des niches fiscales, le Gouvernement s'est engagé à déposer un amendement en seconde partie du texte afin de réduire la taxe de 1,1 % sur les revenus de l'épargne destinée à financer le RSA. Le Nouveau Centre maintient sa position : il était possible de financer la totalité du dispositif – 1,5 milliard d'euros – par un toilettage et un plafonnement des niches fiscales.

Par ailleurs, le Gouvernement s'est dit prêt à examiner le niveau du plafonnement de certaines niches fiscales, notamment celle qui vise à modifier le régime de la demi-part supplémentaire en la limitant, après le départ des enfants, aux contribuables ayant élevé seuls leurs enfants pendant au moins dix ans : nous en discuterons lors de l'examen de la seconde partie.

En outre, un amendement du groupe Nouveau Centre, adopté grâce au soutien de l'ensemble des forces politiques, prévoit de rendre imposable, au-delà de six fois le plafond de la sécurité sociale, pour un même contribuable, les indemnités perçues au titre du préjudice moral sur décision de justice.

En second lieu, le groupe Nouveau Centre regrette que ses propositions en faveur des collectivités territoriales n'aient pas été mieux entendues, notamment celle qui, par souci de transparence, visait à sortir le FCTVA, le fonds de compensation pour la TVA, du périmètre global des dotations et à afficher clairement la hausse de 0,8 % de l'ensemble des dotations – hors FCTVA – en faveur des collectivités territoriales. Il est en effet normal que ces dernières participent à l'effort de modération des dépenses publiques. En revanche, pour la DSU, notre suggestion en faveur d'une période transitoire a été entendue.

En troisième lieu, nous nous réjouissons de l'adoption de certains de nos amendements en faveur des PME : l'un visant à soutenir le développement à l'étranger des entreprises françaises ; un autre afin de permettre aux entrepreneurs individuels non-adhérents à un organisme agréé et faisant appel à un expert comptable autorisé par l'administration fiscale de ne pas se voir appliquer la majoration de 25 %. Cependant, dans la conjoncture difficile que nous traversons, il conviendrait d'amplifier les efforts vers les PME individuelles, notamment par la mise en place de la réserve spéciale d'autofinancement et la notion de patrimoine d'affectation.

Enfin, sur trois points, le Nouveau Centre a été entendu par le Gouvernement au sujet des biocarburants, dans le cadre du Grenelle de l'environnement : ...

**M. le président.** Il va falloir conclure, mon cher collègue.

**M. Charles de Courson.** ...les niveaux de défiscalisation, l'amendement relatif au régime fiscal de l'E10 – conformément aux engagements du Président de la République –, et l'institution, pour les voitures « flex-fuel », d'un abattement de 40 % afin de supprimer les malus sur la plupart de ces modèles.

En conclusion, le groupe Nouveau Centre votera en faveur de ce budget sincère et responsable, qui, grâce à l'adoption de certains de nos amendements, a fait l'objet d'importantes

améliorations sur le plan de la justice fiscale, de la politique de soutien en faveur des PME et de l'environnement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe NC et sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jérôme Chartier, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

**M. Jérôme Chartier.** Le présent projet de budget est à la fois sincère (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.* – *Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP*), volontaire et adaptable.

**M. Paul Giacobbi.** Même le Gouvernement ne le considère pas sincère !

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est la béquille de l'Élysée !

**M. le président.** Mes chers collègues, veuillez écouter M. Chartier.

**M. Jérôme Chartier.** Vous noterez, monsieur le président, que j'ai été interrompu avant même de pouvoir m'exprimer : cela montre à quel point les socialistes sont mal à l'aise lorsque l'on parle de sincérité. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Le présent texte est sincère, disais-je, car dès le mois de juillet, alors que d'autres hypothèses de croissance étaient avancées, le Premier ministre, la ministre de l'économie et des finances et le ministre du budget et des comptes publics avaient annoncé que le budget pour 2009 serait bâti autour d'une hypothèse de 1 %. Et dès le début de l'examen du texte, Christine Lagarde et Éric Woerth ont déclaré à la tribune de notre assemblée que, compte tenu de la crise économique et financière, les prévisions de croissance seraient différentes de celles que l'on attendait.

Toutefois, l'objectif de maîtrise des dépenses, à savoir le principe d'une croissance « zéro volume », sera maintenu. La seule croissance autorisée pour le budget de 2009 se fonde sur l'hypothèse d'une inflation à 2 %, ce qui correspond à 7 milliards d'euros, pas plus.

Autre preuve de la sincérité de ce PLF et de la détermination du Gouvernement : si les circonstances l'exigent et que les recettes diminuent, peut-être y aura-t-il plus de déficit, mais les Français n'en seront pas de leur poche, ils ne seront pas la variable d'ajustement du présent budget. (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR.*) Voilà donc un budget sincère, et qui sait s'adapter à la situation. Je m'explique.

Mes chers collègues, l'heure n'est pas à la réduction subite des dépenses de l'État : elles sont déjà contraintes et il ne serait pas bon de les contraindre à nouveau brutalement.

**Un député du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.** Même celles de l'Élysée ?

**M. Jérôme Chartier.** Aussi le Gouvernement se montre-t-il responsable en maintenant le cap de ses dépenses et en disant haut et clair à tous les Français que leur porte-monnaie ne sera pas la variable d'ajustement.

Voilà donc un budget volontaire, faisant preuve d'adaptation et construit sur des perspectives sincères.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Et voilà de la langue de bois !

**M. Jérôme Chartier.** J'ai entendu des orateurs socialistes, telle Mme Royal, faire l'amalgame entre les 360 milliards qu'on aurait trouvés pour les banques et ce qui pourrait venir financer l'économie française. Rappelons quelques principes : ces 360 milliards ne sont pas de l'argent gratuit.

Ainsi, les 40 milliards destinés à aider les fonds propres des établissements bancaires ont un coût, c'est-à-dire un taux d'intérêt de 8 %.

**M. Michel Sapin.** Et qui paiera ces 8 % ?

**M. Jérôme Chartier.** Lorsque Mme Royal dit que cet argent est donné gratuitement aux banques, elle a tort.

**M. Maxime Gremetz.** C'est l'État qui spécule !

**M. Jérôme Chartier.** Cet argent doit soutenir les établissements bancaires afin que ceux-ci puissent financer l'économie réelle. Encore une fois, vous cherchez à tromper l'opinion publique.

Le refinancement de 320 milliards a également un coût : le taux d'intérêt des marchés bancaires, avec une marge de 0,5 % à 1 %. Par conséquent, l'État ne perd pas d'argent...

**M. Maxime Gremetz.** Les salariés en perdent, eux !

**M. Jérôme Chartier.** ...lorsqu'il refinance les établissements bancaires. Au contraire, il soutient le système économique et financier qui permettra de financer l'économie réelle, les entreprises, les ménages.

Telle est la réalité de ce plan de soutien aux établissements bancaires qui n'a rien à voir avec le projet de budget dont nous parlons aujourd'hui. Lorsque vous dites que ce plan doit être inclus dans le projet de budget, non seulement vous faites fausse route, mais vous mentez à l'opinion publique. (Applaudissements sur les bancs du groupe UMP. – Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.)

**M. le président.** Il va falloir conclure, mon cher collègue.

**M. Jérôme Chartier.** Pour mettre fin au suspense, monsieur le président, je préciserai donc que le groupe UMP votera ce projet de budget (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP. – Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR*), parce qu'il est sincère, volontaire et adaptable, mais, surtout parce que le Gouvernement a su se montrer responsable, tout comme l'Assemblée nationale, qui, comme l'a dit le ministre Éric Woerth, a limité ses attentes pour ne pas accroître le déficit, pour maintenir l'objectif de la dépense publique et, comme le disait Gilles Carrez, l'objectif de maîtrise des déficits.

**M. Michel Vergnier.** Bref, tout va bien !

**M. Jérôme Chartier.** Pour toutes ces raisons, le groupe UMP apporte son total soutien au Gouvernement et votera le projet de loi de finances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jérôme Cahuzac, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

**M. Jérôme Cahuzac.** Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, ainsi, il nous est demandé de voter un budget dont tous, que nous soyons membres du Gouvernement, députés ou sénateurs, nous savons qu'il ne sera pas celui du pays l'année prochaine.

**Mme Chantal Robin-Rodrigo.** Eh non !

**M. Jérôme Cahuzac.** Avec 276 milliards d'autorisations de dépense – 350 si l'on y ajoute les prélèvements sur recettes – et 51 milliards d'endettement supplémentaire, la représentation nationale n'a pu déplacer que 118 millions d'euros. C'est la seule marge de manœuvre qu'a consentie le Gouvernement entre la préparation du budget, cet été, et le vote qui va intervenir dans quelques minutes, alors même que, entre-temps, une crise financière d'une ampleur sans égale depuis

1930 avait éclaté partout dans le monde, alors même que la France traverse une crise économique et sociale qui préexistait à la crise financière et qui, naturellement, lui survivra.

Il ne s'agit donc pas d'un budget sincère, mais d'un budget qui pourrait tomber sous le coup des lois relatives à la contrefaçon, un budget bâti grâce aux vessies de cet été dont vous voudriez faire des lanternes pour nous éclairer cet hiver et l'année prochaine, bref, un budget contrefait et insincère.

On peut d'ailleurs s'interroger sur les raisons pour lesquelles le Gouvernement a décidé de soumettre un tel texte au Parlement. S'agit-il simplement de demander à la majorité de faire preuve d'une absolue fidélité, d'une fidélité confinante à l'aveuglement ? Car il faut être aveugle pour accepter un budget fondé sur une hypothèse de croissance de 1 % à 1,5 % quand ce qui nous attend, l'année prochaine, c'est la stagnation au mieux, la récession très probablement, la dépression peut-être. Tout le monde le sait, tout le monde le dit, sauf les responsables des pouvoirs publics.

Il faut en effet beaucoup d'aveuglement pour voter un projet de budget prévoyant une baisse des crédits du ministère de l'emploi de quelque 5 %, quand chacun sait que, l'année prochaine, le chômage va augmenter dans des proportions considérables.

Il faut beaucoup d'aveuglement pour voter un projet de loi de finances qui fait des collectivités locales une variable d'ajustement budgétaire. (Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et sur quelques bancs du groupe GDR.) Ce sont elles, pourtant, qui assurent 70 % à 75 % de l'investissement public. Certes, le Président de la République a annoncé que l'État investirait 175 milliards. Mais il n'y a rien d'étonnant à cela : c'est ce qui était prévu et c'est la norme d'investissement public consenti par l'État. Mais cela ne représente que 20 % à 25 % de l'investissement public, le principal étant apporté par les collectivités locales. Si elles deviennent des variables d'ajustement budgétaire, elles seront contraintes de réduire leurs investissements, ce qui aggravera la crise économique et le chômage, notamment dans les territoires qui souffrent déjà le plus. (Mêmes mouvements.)

Oui, il faut beaucoup d'aveuglement pour adopter un budget qui ne respecte même pas les priorités que la majorité s'était fixées. Ainsi, les crédits du ministère du logement baissent, alors même que l'on s'apprête à détourner pour d'autres fins l'épargne réglementée et populaire, ce qui est scandaleux, inadmissible.

De même, on ne tient plus compte de la priorité que représente la recherche. Certes, le budget augmente, mais des centaines de postes de chercheurs sont supprimés. Quelle sorte de recherche publique espérez-vous construire, mes chers collègues ? Une recherche sans chercheurs, comme, en d'autres temps, vous rêviez d'industriels sans salariés ?

La priorité n'est pas non plus respectée en matière de justice : les personnels sont franchement méprisés par le ministère responsable du secteur, un ministère où règne l'incurie, un ministère totalement dépourvu de moyens pour que les professionnels exercent leur mission, une actualité récente l'a encore démontré.

Oui, décidément, il faut beaucoup d'aveuglement pour continuer à faire des heures supplémentaires l'alpha et l'oméga d'une politique de la demande qui est un échec patent, pour promouvoir une politique fiscale qui se caractérise par l'injustice et le scandale, pour refuser de revenir sur le bouclier fiscal, pour maintenir des dispositions qui font que des milliers de contribuables, parmi les plus aisés du pays, ne

paient plus ni impôt ni CSG, quand le moindre salarié, fût-il à mi-temps, paie, lui, la CSG sur la totalité de ses revenus. (Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.)

Il faut beaucoup d'aveuglement, mes chers collègues, pour ne pas respecter les priorités qu'on s'est fixées et pour s'obstiner à mener des politiques publiques qui sont d'ores et déjà sanctionnées par l'échec, un échec qui ne pourra que s'aggraver, la crise financière ne pouvant qu'aiguïser la crise économique et sociale.

Mes chers collègues, c'est donc sans surprise que le groupe socialiste, radical et citoyen ne votera pas un projet de budget que seuls des parlementaires refusant de considérer la réalité en face s'approprient à adopter. Ceux-ci auront à rendre compte de leurs actes devant tous les Français ! (Applaudissements sur les bancs du groupe SRC et sur quelques bancs du groupe GDR.)

### Vote sur l'ensemble

**M. le président.** Nous allons maintenant procéder au scrutin public sur l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 2009.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	544
Nombre de suffrages exprimés .....	544
Majorité absolue .....	273
Pour l'adoption .....	324
Contre .....	220

(L'ensemble de la première partie du projet de loi de finances est adopté.)

(Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.)

### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq, est reprise à dix-sept heures dix, sous la présidence de M. Rudy Salles.)

### PRÉSIDENCE DE M. RUDY SALLES,

#### vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

3

### PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2009

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 (n<sup>os</sup> 1157, 1211).

La parole est à M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

**M. Éric Woerth, ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, avec Mme Bachelot, M. Bertrand, Mme Létard et Mme Morano, je vous présente aujourd'hui

le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009, que nous avons construit ensemble, guidés par le même principe qui a prévalu à l'élaboration du projet de loi de finances : la responsabilité.

Face aux difficultés de l'économie mondiale et aux inquiétudes qu'elles suscitent parmi nos concitoyens, nous avons un devoir de vérité et d'action. Le Président de la République l'a montré : il faut dire la vérité aux Français et, plutôt que de nier les problèmes, leur opposer une action forte et efficace, seule capable de restaurer la confiance.

La sécurité sociale, précisément, exige une mobilisation générale de l'ensemble des acteurs concernés pour retrouver enfin son équilibre. Le dernier budget excédentaire de l'assurance maladie date de 1988 et pourtant, son retour à l'équilibre n'est pas hors de portée. Ainsi, cette année, nous allons réduire le déficit du régime général et, plus particulièrement, celui de l'assurance maladie. En effet, il faut consolider les efforts déjà entrepris pour atteindre cet objectif.

En 2009, le déficit de l'assurance maladie sera de 4 milliards – soit son meilleur niveau depuis 2001. En 2004, il était encore de 11,6 milliards : nous l'avons donc divisé par trois en quatre ans.

Hélas, le déficit de l'assurance vieillesse s'accroît, et chacun y a sa part de responsabilité, qu'il s'agisse des responsables politiques, des partenaires sociaux, des assurés ou encore des gestionnaires du système. Sans cesse ajuster les curseurs : telle est la condition du retour à l'équilibre, et le projet de financement que nous vous soumettons relève ce défi. Non seulement nous apurons les problèmes hérités du passé, mais nous fixons des objectifs réalistes de maîtrise des dépenses et nous donnons les moyens du retour à l'équilibre.

Certains s'interrogent – et c'est bien légitime – quant à l'impact de la crise sur nos finances sociales, comme ils l'ont fait pour nos finances publiques. Certes, des incertitudes pèsent sur nos hypothèses de recettes, mais faut-il pour autant considérer que le présent budget est d'ores et déjà périmé, comme j'ai pu l'entendre ?

**M. Roland Muzeau.** Insincère, oui !

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous nous lisez la photocopie de votre discours de la semaine dernière !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Non, mais les hypothèses de recettes sont les mêmes. Le projet de loi que nous vous soumettons fixe des objectifs de dépenses, qui ne sont pas directement remis en cause par la conjoncture. Il va de soi que nous devons poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses de santé pour maîtriser l'ONDAM. Néanmoins, je le répète, cette action d'ordre structurel ne dépend pas des variations conjoncturelles. En outre, nous avons déjà intégré l'effet de l'inflation de cette année sur les prestations familiales et sur les retraites.

Quant aux prévisions de recettes, monsieur Brard, je tiendrai en effet le même discours que lors de la présentation du projet de loi de finances : nous avons retenu des hypothèses prudentes il y a trois semaines, en révisant à la baisse la progression de la masse salariale en 2008 – désormais estimée à 4,5 %, contre 4,8 % pour l'hypothèse initiale. Cette progression devrait s'établir à 3,5 % en 2009, soit un point de moins. S'agissant du tiers des recettes ne dépendant pas de la masse salariale, nous tablons sur une hypothèse raisonnable et anticipons notamment pour 2009 une diminution de 9 % des prélèvements sociaux sur les revenus du capital.

Devons-nous revoir ces prévisions ? Ce n'est pas une question taboue. Ce n'est pas, maintenant, en plein cœur de la tourmente financière, que nous pouvons arrêter de nouvelles hypothèses. Il serait prématuré de bouger tous nos chiffres, alors que les Bourses font du yo-yo et que la mise en œuvre des différents plans de financement de l'économie est à peine engagée.

Si la croissance devait être révisée pour le projet de loi de finances, la masse salariale le serait également pour le projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Si la masse salariale progresse moins vite, par exemple de 4,2 % au lieu de 4,5 % en 2008, ce sera 600 millions d'euros de déficit supplémentaire pour le régime général. Le déficit prévisionnel passerait de 8,9 milliards d'euros à 9,5 milliards d'euros, c'est-à-dire le déficit de l'année passée. Il y aurait à ce moment-là stabilisation du déficit.

**M. Jean-Marie Le Guen.** C'est faux !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Il faut être clair : nous maintiendrons l'effort sur la dépense. C'est un effort structurel pour plus d'efficacité ; mais nous ne chercherons pas à compenser une dégradation de la conjoncture par plus de prélèvements ni par des coupes sombres supplémentaires dans les dépenses.

**M. Yves Bur, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les recettes et l'équilibre général.** Très bien !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** L'ensemble des hypothèses sont sur la table et les choses sont dites.

Alors, oui, si nous révisons la croissance, le déficit sera plus élevé. Mais ce sera un déficit conjoncturel, dû à la crise, à la situation extraordinaire que nous connaissons, et nous n'abandonnons en aucun cas l'objectif de réduction du déficit structurel de la sécurité sociale.

Dans ce contexte, notre action consiste à poursuivre le redressement de la sécurité sociale sans pénaliser les ménages, en limitant les prélèvements nouveaux sur les entreprises. Aucune mesure – Roselyne Bachelot l'a encore rappelé ce matin – ne pèsera sur le pouvoir d'achat des ménages. Au contraire, nous tiendrons nos engagements en faveur des retraités les plus modestes. Et ce n'est pas non plus en période de crise que nous devons remettre en cause, bien évidemment, les exonérations de cotisations qui soutiennent l'emploi.

**M. Xavier Bertrand, ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité.** C'est vrai.

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Je sais que cela fait débat, mais la décision du Gouvernement est très claire là-dessus.

Vous le voyez, la voie est très étroite. Notre stratégie, ce n'est pas la rigueur, ce n'est pas le rationnement. Comment peut-on prétendre cela alors que nous apportons près de 5 milliards d'euros supplémentaires au système de santé, par la simple progression de l'ONDAM de 3,3 %, plus d'un milliard d'euros aux prestations familiales nouvelles et plus de 4 milliards d'euros de prestations vieillesse avec les revalorisations ?

Notre stratégie, c'est la dépense utile, efficace, la chasse aux gaspillages, la mise sous tension de l'ensemble du système, la clarification des rôles et des responsabilités des uns et des autres.

En 2009, notre action, c'est un effort très vigoureux de redressement à hauteur de 6 milliards d'euros, un effort équilibré avec des économies de plus de 3 milliards d'euros, des transferts au sein de la protection sociale pour 1,7 milliard d'euros et des recettes nouvelles pour 1,4 milliard d'euros. Ce projet de loi permettra de poursuivre la baisse du déficit du régime général, en le ramenant à 8,6 milliards d'euros – 8,9 en prévision cette année et 8,6 l'année prochaine.

En période de crise économique, je ne crois pas – je me suis déjà exprimé sur ce point – que ce soit le moment de changer de système, de revoir en profondeur ses modalités de financement et son organisation. Ce serait créer de l'inquiétude et de l'incertitude supplémentaires. Pour réformer un système aussi important que celui de la sécurité sociale, il faut en discuter avec sérénité. Il faudra un débat de fond, que nous avons déjà engagé avec Roselyne Bachelot et Xavier Bertrand, pour réfléchir sur la façon de concilier santé et maîtrise financière. Comment concilier une couverture des risques ambitieuse et nos capacités de financement dans tous les domaines de la sécurité sociale ? Nous avons entamé ce débat, nous le poursuivrons en toute franchise, en pleine responsabilité, à froid.

Mais la priorité à court terme, c'est de mieux organiser le système actuel. Dans ce domaine, le travail est considérable : nous devons exploiter des marges d'efficacité, resserrer, à tous les étages de la machinerie, les vis et les boulons. Pour cela, il faut que chacun assume ses responsabilités. Il n'y a pas, d'un côté, un méchant État obsédé par la diminution des remboursements maladie et, de l'autre, des partenaires sociaux qui ne pensent qu'à la qualité des soins ; un État froid et sans cœur exigeant un allongement de la durée d'activité, et des partenaires sociaux soucieux du niveau des retraites.

Il faut que chacun assume les mesures nécessaires au rétablissement de nos équilibres financiers. C'est la seule condition pour assurer la durabilité de notre système de protection sociale.

Assumer ses responsabilités, cela vaut d'abord pour l'État, et nous le faisons en apurant le passé. Je m'étais engagé, l'année dernière, à régler la question du déficit de la protection sociale des exploitants agricoles. Cela est fait dans le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la sécurité sociale de cette année. L'intégralité de la dette du FFIPSA à la fin 2008 sera reprise par l'État, qui affectera au financement de la branche maladie des exploitants agricoles la totalité de la taxe sur les véhicules de société, de manière à équilibrer cette branche en 2009 et à l'intégrer financièrement à la CNAMTS.

La gestion des prestations continuera d'être assurée par la MSA, et le FFIPSA sera supprimé.

Prendre ses responsabilités, c'est aussi régler la question lancinante, récurrente de la reprise de dette de la sécurité sociale. L'an dernier, je m'y étais engagé – ce n'est d'ailleurs pas, vous en conviendrez, le moment le plus facile pour le faire, mais nous le faisons. Le projet de loi prévoit un transfert à la CADES des déficits cumulés du régime général de sécurité sociale...

**M. Jean-Marie Le Guen.** Merci pour eux !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** ...et du FSV, soit près de 27 milliards d'euros à la fin 2008, sans hausse de CRDS ni d'aucun prélèvement et sans report sur les générations futures.

**M. Jean-Marie Le Guen.** Sans rire ?

**M. Jean Mallot.** Sur les générations passées peut-être ?

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Nous affecterons à la CADES une fraction de la CSG – 0,2 point –, dont bénéficie aujourd'hui le fonds de solidarité vieillesse.

Par ces deux mesures, nous améliorons la gestion financière de la sécurité sociale. La reprise de dette permet au régime général d'économiser 1,1 milliard d'euros de frais financiers en 2009.

**M. Pascal Terrasse.** Il y a 3 milliards d'intérêts cette année !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** La suppression du FFIPSA permet de rationaliser l'organisation du financement de la protection sociale agricole.

**M. Pascal Terrasse.** On va vous parler de la certification des comptes de l'ACOSS par la Cour des comptes !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Mieux gérer le système, c'est fixer une progression réaliste des dépenses d'assurance maladie et se donner les moyens de respecter cet objectif.

En 2008, nous avons su prendre, avec Roselyne Bachelot, les mesures nécessaires pour limiter le dépassement de l'ONDAM, des mesures de bonne gestion comme le gel de crédits non utilisés dans certains fonds ; nous en débattons bientôt. Mais un dépassement de 750 millions d'euros, même inférieur au seuil d'alerte, reste évidemment excessif.

L'ONDAM, c'est l'objectif voté, et pas l'ONDAM plus le seuil d'alerte. En 2009, et pour les années suivantes, nous avons décidé de fixer l'ONDAM à 3,3 % ; c'est un objectif ambitieux et réaliste à la fois. C'est le taux de croissance constaté en 2008 et nous nous sommes calés sur ce taux de croissance. Un objectif étayé par des mesures précises d'économie, réparties entre l'ensemble des acteurs.

L'effort nous concerne tous, car, dans le domaine de la santé, les responsabilités sont très éclatées et chacun doit prendre sa part : citoyens, professionnels de santé et gestionnaires du système.

J'attends des caisses d'assurance maladie qu'elles redoublent leurs efforts de maîtrise médicalisée. Il faut atteindre 100 % des objectifs, et non pas – comme c'est le cas sur les trois dernières années – 60 % en moyenne des objectifs fixés en accord avec les mêmes caisses. J'aimerais également que les partenaires sociaux qui composent le conseil de l'UNCAM donnent plus de visibilité à la politique de gestion du risque de l'assurance maladie, qu'ils en détaillent les objectifs et les instruments pour participer à l'effort très important visant à faire accepter les réformes dans l'opinion. Ils ont un rôle éminent à jouer en ce domaine.

Je souhaite aussi que la Haute autorité de santé s'empare plus résolument et plus rapidement de ses nouvelles compétences en matière médico-économique : une recommandation en 2008, c'est bien, mais il faut accélérer. Nous n'avons pas le temps d'attendre et de laisser filer les déficits.

**M. Jean-Paul Bacquet.** Il est temps de le dire !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Mieux gérer le système, c'est aussi savoir affecter les ressources là où nous en avons besoin, sans s'arrêter aux frontières institutionnelles entre les branches et les risques de la protection sociale. Cela n'a pas de sens de creuser les déficits d'un côté et d'avoir des excédents de l'autre. Cette vision globale est essentielle pour faire face au défi du vieillissement et redresser les comptes de l'assurance vieillesse. Nous la mettons en œuvre dans ce projet de loi. La branche famille financera progressivement, d'ici à 2011, l'intégralité des majorations de pensions pour enfant.

**Mme Jacqueline Fraysse.** Elles n'ont besoin de rien, les familles !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Ce principe s'appliquera aussi à la hausse des cotisations vieillesse, qui sera de 0,3 point en 2009 et qui doit être compensée par une baisse équivalente des cotisations d'assurance chômage.

**M. Pascal Terrasse.** C'est la période, c'est sûr !

**M. Jean-Marie Le Guen.** Ça va marcher !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Avec un excédent prévisionnel de 4 milliards d'euros en 2009, les partenaires sociaux ont des marges de manœuvre pour baisser les cotisations chômage, même en 2009.

**M. Jean-Paul Bacquet.** On en reparlera.

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Mieux gérer, c'est aussi renforcer la lutte contre la fraude et les abus.

**M. Jean-Paul Bacquet.** Ça c'est pour les banques !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Un euro fraudé – j'imagine que chacun sera d'accord –, c'est un euro détourné du financement solidaire, un euro de moins pour ceux qui en ont vraiment besoin et respectent les règles.

**M. Jean-Paul Bacquet.** Vous faites de l'économie virtuelle !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** J'ai renforcé la coordination des différents acteurs et les échanges d'information, en liaison avec Xavier Bertrand, en mettant en place une organisation nouvelle, avec une délégation nationale de lutte contre la fraude, et en renforçant les outils mis à la disposition de l'ensemble des contrôleurs.

Dans ce projet de loi, j'ai souhaité renforcer les sanctions pour qu'elles soient réellement dissuasives.

**M. Roland Muzeau.** Pour les patrons fraudeurs !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Le Président de la République a demandé la mise en place de sanctions financières plancher ; nous le faisons. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*) En cas de fraude manifeste à l'assurance maladie, des sanctions minimales pourront donc être décidées par les caisses, ce qu'elles ne pouvaient pas faire auparavant. Ces sanctions seront proportionnées à l'ampleur de la fraude et aggravées en cas de fraude en bande organisée.

**M. Roland Muzeau.** Vous allez sanctionner le MEDEF ?

**M. Jean Mallot.** Quand le Gouvernement construit un budget sur des bases erronées, c'est de la fraude organisée ?

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Bien gérer, c'est aussi s'assurer que les procédures d'ouverture de droits sont sécurisées, que le recours aux attestations sur l'honneur est strictement encadré. Dans le cas des prestations vieillesse, nous avons bien vu les risques d'abus, voire de fraude, en matière de régularisation de cotisations arriérées. Je vous rappelle l'enjeu : un risque de 200 millions d'euros et des fraudes estimées jusqu'à 45 millions d'euros.

**M. Pascal Terrasse.** C'est le prix de la carte Vitale avec photo !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** J'ai pris des mesures, avec Xavier Bertrand, dès le mois de janvier. Je vous propose de les renforcer avec ce projet de loi.

**M. Jean-Paul Bacquet.** Il n'y a pas que les assurés qui fraudent !

**M. Roland Muzeau.** Et les 5 milliards de la Société générale !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** J'aimerais que, s'agissant de la lutte contre la fraude, qui devrait nous réunir, vous manifestiez moins de contestation. (Protestations sur les bancs

du groupe SRC.) Ou alors, si vous avez envie de défendre les fraudeurs, faites-le plus fortement. (Vives exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.)

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie, laissez parler M. le ministre. Chacun aura l'occasion de s'exprimer au cours de la discussion.

Poursuivez, monsieur le ministre.

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Mieux gérer, éviter les fuites, c'est aussi s'assurer que les recettes de la sécurité sociale sont préservées, s'assurer donc de la maîtrise des niches sociales. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

Vous avez, mesdames et messieurs les députés, monsieur le rapporteur, fortement contribué à cette prise de conscience.

**M. Pascal Terrasse.** Absolument !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Le redressement des finances publiques implique de mieux maîtriser la création des exonérations et de mieux en évaluer l'efficacité. La loi de programmation des finances publiques, que nous avons examinée la semaine dernière, prévoit trois règles salutaires : une évaluation systématique des dispositifs trois ans après leur création, un objectif annuel de coût des niches sociales et la mise en place d'un gage pour toute nouvelle création.

Nous avons, au cours de la discussion, adopté un amendement de la commission des finances qui prévoit que la règle de compensation s'applique, d'une part, sur les recettes de la sécurité sociale et, d'autre part, sur celles de l'État. Tant que le niveau des ressources de la sécurité sociale prévu dans la loi de programmation ne sera pas atteint, aucune mesure nouvelle ne pourra les diminuer.

Dès ce projet de loi, je propose de réduire l'impact des abattements d'assiette, en mettant en place un forfait social, une contribution patronale d'un montant faible –2 % – sur l'intéressement, la participation, l'épargne salariale et la retraite supplémentaire. Nous voulons développer ces dividendes du travail ; il est alors naturel qu'ils participent au financement de la protection sociale. L'enjeu est d'environ 400 millions d'euros.

Un mot sur l'équilibre auquel nous sommes parvenus, et sur lequel nous reviendrons, en examinant les amendements. Il est bon que ces revenus, qui ne sont pas du salaire, contribuent au financement de la sécurité sociale, mais il ne faut pas non plus trop « charger la barque » sur des revenus qui n'ouvrent pas les mêmes droits. S'agissant des *stocks-options*, nous les avons déjà soumises à assujettissement l'année dernière.

**M. Patrick Roy.** Vous l'avez fait très modestement !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Nous avons largement taxé ces *stocks-options*, ...

**M. Gérard Bapt.** C'est au microscope qu'on le voit !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** ...du côté patronal, comme du côté salarial.

**M. Gérard Bapt.** Pas celles de M. Bouton !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Ces *stocks-options* ont décidément l'effet d'une muleta ! (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

Nous l'avons fait alors même que ces contributions n'ouvrent pas de droits nouveaux pour les salariés, en dépit du principe selon lequel cotisation égale ouverture de droit. Il

faut bien aussi convenir que ces *stock-options* ont considérablement perdu de leur valeur dans la crise financière actuelle, mais nous aurons l'occasion d'en discuter.

Je pense aussi que ce serait un mauvais coup porté à la protection sociale financée par les entreprises que de doubler les contributions sur les retraites chapeaux qui concernent beaucoup de cadres. En revanche, le Gouvernement est ouvert aux propositions de la commission des affaires sociales de revoir le régime d'exonération des indemnités de rupture – les fameux parachutes dorés – lorsque celles-ci dépassent un certain seuil.

**Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.** Lequel ?

**M. Patrick Roy.** Double langage !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Je redis aussi avec force qu'il est hors de question pour le Gouvernement de renoncer à la mesure en faveur des frais de transport des salariés, nous en avons beaucoup discuté. Je vous redis clairement la nécessité de cette mesure : c'est une question de justice entre l'Île-de-France et le reste du territoire ; c'est un engagement pris devant les partenaires sociaux ; c'est une mesure pleinement en phase avec le Grenelle de l'environnement que vous venez de voter.

**M. Gérard Bapt.** C'est une nouvelle niche ?

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Favoriser le travail, c'est aussi aider les Français à s'y rendre chaque jour. C'est majeur.

Vous le voyez, mesdames et messieurs les députés, l'équilibre de nos finances sociales exige une action soutenue, une volonté partagée et des efforts constants de bonne gestion. Pas de recette miracle, mais que chacun fasse son travail le mieux possible, dans son champ de responsabilité et en ne perdant jamais de vue l'intérêt général !

Malgré le contexte de crise, on doit maintenir le cap sur le retour à l'équilibre de la sécurité sociale en 2012. Il faut tenir l'ONDAM à 3,3 % sur l'ensemble de la période : cela suppose un effort constant pour améliorer l'efficacité du système de santé. Il faut une vision globale de nos finances sociales et adapter l'affectation des ressources à l'évolution des besoins sociaux, notamment au profit de l'assurance vieillesse. Il faut enfin un engagement déterminé de tous pour améliorer l'emploi des seniors, clef du redressement de l'assurance vieillesse : nous prenons dans ce PLFSS des mesures fortes, que Xavier Bertrand présentera ; il faudra en tirer un bilan en 2010.

L'équilibre du régime général en 2012 est un objectif ambitieux, mais atteignable pour peu que nous prenions tous conscience des changements à opérer. Le temps des bonnes intentions et des promesses sans lendemain est terminé.

**M. Pascal Terrasse.** Ce n'est pas gentil pour M. Bertrand !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Il faut que chacun prenne ses responsabilités, j'y veillerai personnellement. C'est la seule façon d'assurer la pérennité de notre système de sécurité sociale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

**M. Patrick Roy.** Et des franchises médicales ! (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)



**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative*. Monsieur le président, monsieur le président de la commission des affaires sociales, madame, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les députés, l'an dernier à la même époque, je vous proposais, dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale, des outils innovants et structurants pour l'avenir de notre système de santé.

**M. Jean Mallot**. On a vu comment ça a marché !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. Afin d'encourager les médecins à développer la prévention, à prescrire mieux, à participer à la permanence des soins et à améliorer la coordination des soins, je proposais la conclusion de contrats individuels entre l'assurance maladie et des médecins volontaires...

**M. Jean-Paul Bacquet**. Vous n'êtes pas revenue sur les propositions Mattei.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. ... et j'ouvrais la voie à des rémunérations alternatives au paiement à l'acte. Afin de s'assurer des efforts de maîtrise médicalisée, je proposais de subordonner les revalorisations des médecins au respect de l'ONDAM et d'instaurer un délai de six mois dans la mise en œuvre des accords de revalorisation.

**M. Pascal Terrasse**. On a vu cela sur le médicament !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. Afin d'améliorer à la fois la qualité et la gestion des soins dans les établissements de santé, je demandais à nos hôpitaux de passer à la tarification à l'activité à 100 %.

C'est aussi le pilotage de notre système de santé que j'entends renforcer. D'abord en dotant la Haute autorité de santé d'une mission médico-économique, afin que les médecins soient mieux orientés dans leurs choix de prescription entre des traitements présentant une efficacité équivalente mais un coût différent. Ensuite, en donnant à la CNAMTS les moyens de contrôler davantage les dépenses *a priori* grâce à l'extension du champ d'application de la procédure de mise sous accord préalable.

Nous avons également pris la mesure du grave problème sanitaire qui se profile dans notre système de soins avec l'apparition de déserts médicaux : afin de mieux répartir l'offre de santé sur le territoire, j'invitais les professionnels de santé, y compris les plus jeunes d'entre eux – ce qui n'avait jamais été fait –, à négocier sur ce sujet et je définissais des règles plus optimales de maillage des officines.

**M. Jean-Paul Bacquet**. Résultat zéro !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. Ce PLFSS structurant opérait ainsi le virage nécessaire pour que nous puissions, à l'avenir, bénéficier de soins de qualité tout en finançant nos priorités de santé publique : la lutte contre le cancer, contre la maladie d'Alzheimer et pour le développement des soins palliatifs.

**M. Gérard Bapt**. C'est du vent !

**M. Marc Bernier**. Je vous en prie !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. Je suis pleinement consciente des efforts qui ont ainsi été demandés aux uns et aux autres. Je constate qu'ils ont porté leurs fruits, puisque l'alerte n'a pas été déclenchée, que la progression des dépenses d'assurance maladie s'est ralentie – 3,3 % en 2008 au lieu de 4,1 % en 2007 – et que le déficit a diminué – 4 milliards d'euros en 2008 au lieu de 4,6 milliards en 2007. Toutefois, cela ne suffit pas. Si nous voulons adapter notre système de soins aux défis de demain,

nous devons prendre des mesures de modernisation et de réorganisation qui dépassent largement le cadre d'un projet de loi de financement de la sécurité sociale. C'est pourquoi, comme vous le savez, je vous présenterai d'ici à quelques semaines mon projet de loi « Hôpital, patients, santé, territoires ».

Le contexte dans lequel s'inscrit le débat sur le PLFSS cette année est donc bien différent de celui de l'an dernier : d'une part, nous avons créé de nouveaux outils, que nous devons faire vivre et, lorsque cela est nécessaire, améliorer, afin de dégager toutes les marges d'efficience que recèle notre système de santé ; d'autre part, nous attendons une grande réforme de notre système de soins. Enfin, nous devons tenir compte de la dégradation de la conjoncture économique.

Dans ces conditions, pour respecter notre objectif de retour à l'équilibre d'ici à 2011, je vous propose de fixer l'ONDAM à 3,3 % – niveau réaliste, comme vient de le dire Éric Woerth –, pour permettre à notre système de soins de se moderniser et de poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses dans le sens que nous avons défini l'an dernier.

Ce projet est enrichi, cher Yves Bur, cher Jean-Pierre Door, de vos travaux remarquables puisque, comme nous le verrons au cours du débat, vous proposez d'aller plus loin encore dans cette ambition commune que nous avons de mieux dépenser pour notre santé dans l'intérêt de tous.

**M. Pascal Terrasse**. Le chèque transport ?

**Mme Marisol Touraine**. En effet, c'est formidable !

**M. Jean-Paul Bacquet**. Les cures thermales ?

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. La réduction du déficit de l'assurance maladie reste la priorité du Gouvernement.

Réduire le déficit, c'est notre devoir si nous souhaitons transmettre à nos enfants et petits-enfants un système de soins solidaire.

Réduire le déficit, ce n'est pas impossible. Les efforts effectués ces dernières années ont porté leurs fruits. Le déficit était de 4,6 milliards d'euros en 2007. Il sera de 4 milliards en 2008. Il n'est donc pas irréaliste de vouloir revenir progressivement à l'équilibre d'ici à 2011-2012.

**M. Jean-Paul Bacquet**. M. Bur l'annonçait pour 2007 !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. Compte tenu du rythme d'évolution spontanée des dépenses, cela suppose un effort de redressement de plus de 4 milliards d'euros en 2009.

Réduire le déficit, ce n'est pas impossible, même si la croissance ralentit.

**M. Pascal Terrasse**. Pas l'année prochaine !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. Certes, la forte progression de la masse salariale en 2007 et 2008 a facilité la réduction du déficit et, à cet égard, nous ne bénéficierons pas de ce contexte favorable en 2009. Mais la réduction du déficit s'explique aussi par le ralentissement de la croissance des dépenses d'assurance maladie, qui sera de 3,3 % en 2008 au lieu de 4,1 % en 2007. Nous n'avons pas connu de procédure d'alerte cette année. Les efforts de maîtrise des dépenses portent leurs fruits et nous devons les intensifier.

Compte tenu des tensions sur le pouvoir d'achat, nous avons choisi pour cela de ne pas solliciter davantage les assurés, dès lors qu'ils respectent le parcours de soins. Les mesures de redressement ne porteront pas sur eux.

**M. Gérard Bapt.** Ce sera bien la première fois !

**M. Patrick Roy.** Il faudra supprimer les franchises !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** Au-delà des efforts de maîtrise des dépenses, que j'évoquerai plus loin, nous avons trouvé d'autres moyens pour apporter des ressources nouvelles, déjà évoquées par Éric Woerth : la reprise de dette, la création du forfait social de 2 % à la charge des employeurs, l'augmentation de la compensation de la branche accidents du travail-maladies professionnelles à la branche maladie pour tenir compte des sous-déclarations, et le reversement des organismes complémentaires au fonds CMU-C, qui assure l'accès aux soins des plus défavorisés d'entre nous.

Cette dernière ressource corrigera le transfert de charges mécanique constaté chaque année, toutes choses égales par ailleurs, des organismes complémentaires vers l'assurance maladie, en raison de la croissance des affections de longue durée, qui sont prises en charge à 100 % par l'assurance maladie. Ainsi que s'y est engagé le président de la Fédération nationale de la mutualité française,...

**M. Pascal Terrasse.** Un ami de M. Bur !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** ... cette mesure ne devrait pas se traduire par une hausse des cotisations des complémentaires, qui devraient bénéficier, comme chaque année, des économies importantes que nous allons réaliser.

Ce redressement nous permet de tabler sur des économies de 2,2 milliards d'euros, soit un taux de progression de l'ONDAM de 3,3 %. Cet ONDAM de 157 milliards d'euros, soit 5 milliards de plus qu'en 2008, nous permettra de poursuivre l'effort de modernisation de notre système de santé et de financer nos nouveaux besoins de santé, notamment nos plans de santé publique.

Le taux global de 3,3 % est égal au taux d'évolution qui sera finalement constaté en 2008. C'est donc un taux réaliste. C'est, en outre, un taux supérieur à la prévision de croissance, ce qui nous permettra de répondre à l'évolution de nos besoins de santé.

Nous souhaitons, en effet, poursuivre notre soutien aux projets d'investissements pour moderniser les établissements de santé dans le cadre du plan Hôpital 2012. Je rappelle que 10 milliards d'euros, dont 50 % à la charge de l'assurance maladie, sont prévus dans ce plan lancé en 2007, qui soutiendra les projets d'investissement répondant à des critères d'efficacité afin de favoriser les reconfigurations hospitalières et de développer les systèmes d'information.

En outre, nous prévoyons, dans le cadre de la campagne tarifaire, d'améliorer le dispositif de financement de la T2A, en prévoyant des financements supplémentaires pour tenir compte de la précarité et de la sévérité de l'état des patients.

Il nous faut aussi financer les plans de santé publique tels que le plan de lutte contre le cancer et le plan de développement des soins palliatifs ou encore le plan Alzheimer, voulus par le Président de la République.

Je souhaite, enfin, donner à notre système de santé les moyens de se réorganiser, notamment par une meilleure fluidité dans le parcours de soins et une meilleure coordination entre les soins ambulatoires, les soins hospitaliers et les services médico-sociaux, comme le propose le projet de loi « Hôpital, patients, santé et territoires », n'est-ce pas Xavier Bertrand et Valérie Létard ?

C'est aussi dans cette optique que j'ai tenu à proposer, comme l'an dernier, un taux de progression équilibré entre la ville et l'hôpital – 3,1 % –, afin que ces deux piliers de notre système de santé évoluent de manière coordonnée.

Ce taux d'évolution suppose que cette modernisation se traduise aussi par un renforcement de nos efforts d'efficacité et de maîtrise médicalisée.

Il s'agit là d'un effort de tous les jours, qui impose à chacun d'entre nous, que ce soit dans le secteur des soins de ville, du médicament ou de l'hôpital, de s'interroger sans cesse sur les justifications médicales de nos dépenses d'assurance maladie.

Afin d'inciter les assurés à mieux respecter le parcours de soins, nous prévoyons d'augmenter de vingt points le ticket modérateur pour ceux qui n'ont toujours pas choisi leur médecin traitant. Mais l'essentiel des 2,2 milliards d'euros d'économies que nous prévoyons repose sur la mobilisation de toutes les marges d'efficacité de notre système de santé.

**M. Jean-Paul Bacquet.** Les cures thermales ?

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** De manière générale, je souhaite tout d'abord renforcer les efforts de maîtrise médicalisée des dépenses. Nous devons utiliser les outils nouveaux créés l'an dernier pour agir efficacement sur les comportements : réduire les actes redondants, diminuer les sur-prescriptions, rendre plus systématique le recours à des thérapeutiques qui, pour une efficacité médicale équivalente, ont un coût moins élevé pour la collectivité.

**M. Pascal Terrasse.** Et diminuer les dépassements d'honoraires.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** À cet égard, j'attends beaucoup des recommandations médico-économiques de la Haute autorité de santé. Dans une lettre du 7 avril dernier, nous lui avons demandé des recommandations sur certaines stratégies thérapeutiques, notamment en matière médicamenteuse. J'ai noté avec satisfaction que la HAS venait de rendre un avis sur l'hypertension artérielle, dans lequel elle recommande la prescription des inhibiteurs de l'enzyme de conversion, moins coûteux que les sartans.

Plus généralement, l'évaluation par la HAS de la portée thérapeutique réelle des produits doit guider notre action.

**M. Pascal Terrasse.** Il faudrait commencer par suivre ses recommandations !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** La collectivité investit massivement dans la santé de nos concitoyens et il n'est pas aberrant que ces investissements soient prioritairement menés sur des produits ou des prestations dont le service médical rendu est satisfaisant.

Je compte aussi beaucoup sur la CNAMTS.

Je souhaite tout d'abord qu'elle mène, comme chaque année, une campagne d'information sur les prescriptions à destination des professionnels de santé. La CNAMTS dispose dorénavant de moyens renforcés pour assurer ses missions : elle peut soumettre à l'accord préalable du médecin-conseil de l'organisme local d'assurance maladie les médecins prescripteurs, pour l'ensemble de leurs actes et prestations. Éric Woerth et moi-même venons d'ailleurs d'écrire au directeur général de la CNAMTS pour lui demander d'accentuer les efforts.

Je souhaite enfin que la CNAMTS nous permette de réaliser les économies prévues au titre de la mise en œuvre de la tranche 2009 de la maîtrise médicalisée dans le cadre de la convention médicale liant l'assurance maladie aux syndicats

de médecins. Comme le soulignait à l'instant Éric Woerth, le taux de réalisation n'a été que de 60 % ces dernières années. Il faut aller au-delà.

**M. Pascal Terrasse.** Surtout s'agissant du médicament.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** Le PLFSS propose en outre des mesures visant à mieux maîtriser à la fois les volumes et les tarifs.

Il s'agit tout d'abord d'infléchir la consommation de soins dont la justification médicale est discutable. On constate des écarts parfois très importants dans les traitements prescrits à des patients présentant pourtant un diagnostic semblable, et cela aussi bien en ville qu'à l'hôpital. Ce n'est pas normal, notamment lorsque ces écarts sont significatifs et qu'ils concernent des prescriptions en très forte croissance. Cela prouve que le système de soins recèle un potentiel d'efficience non négligeable.

C'est pourquoi le PLFSS propose deux mesures permettant d'homogénéiser certaines prescriptions sur des secteurs en très forte croissance.

La première concerne les actes en série, notamment des paramédicaux, tels que les séances de masso-kinésithérapie. Il est proposé de soumettre les patients et les professionnels de santé au respect de référentiels validés par la HAS. Au-delà, les professionnels devront se soumettre au contrôle préalable de l'assurance maladie. Des exceptions justifiées resteront bien évidemment possibles en fonction des données médicales du patient.

La seconde concerne les médicaments qui, à l'hôpital, ne peuvent, compte tenu de leurs caractéristiques, être intégrés dans les tarifs de droit commun des prestations d'hospitalisation. Souvent très innovants, ils enregistrent une croissance annuelle supérieure à 15 %. Il est proposé de responsabiliser les ARH et les directeurs d'établissement en les incitant à maîtriser ces dépenses par la définition, avec l'assurance maladie le cas échéant, d'un plan d'action à respecter. En cas de non-respect du plan, le remboursement par l'assurance maladie serait diminué.

Au-delà de la maîtrise des volumes, nous devons aussi chercher à contenir la progression des prix et des tarifs dans les secteurs connaissant soit des gains de productivité importants, soit une forte progression en volume.

Cela est vrai tout d'abord pour le secteur de l'industrie pharmaceutique : les prix des produits de santé de grande consommation doivent se rapprocher de ceux des marchés les moins chers d'Europe.

**M. Pascal Terrasse.** Cela s'impose après une hausse des prix de 5 % en 2007 !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** C'est pourquoi nous envisageons des diminutions de prix, dans la continuité du plan « médicaments et dispositifs médicaux ». Elles porteront sur les médicaments les moins innovants. Au-delà de diminutions de prix ciblées, ces économies passeront par une accélération de la convergence des prix au sein de certaines classes homogènes et par l'accentuation des baisses de prix des génériques – augmentation de la décote par rapport au princeps. C'est aussi en ce sens que je suis, comme vous, cher Jean-Pierre Door et cher Yves Bur, favorable à l'extension du répertoire des génériques, nous y reviendrons lors du débat.

La progression des grands conditionnements, la baisse des prix sur les dispositifs médicaux et l'ajustement des marges de distribution, en ville comme à l'hôpital, permettront également de réaliser des économies.

Ce qui est vrai pour le secteur du médicament l'est aussi pour les professions ayant réalisé d'importants gains de productivité. Dans le rapport qu'elle m'a remis en juillet dernier, la CNAMTS constate en effet, et à juste titre, qu'au regard du progrès technique, les tarifs des actes des biologistes et des radiologues paraissent nettement plus élevés que ceux des autres professionnels de santé. Il semble légitime, dans le prolongement des mesures déjà prises en 2007 et en 2008, d'adapter les tarifs de ces deux spécialités qui, en outre, enregistrent une croissance très rapide du volume des actes et bénéficient de marges nettes élevées. Dans cette perspective, je continuerai de suivre attentivement les discussions entre l'UNCAM et les syndicats représentatifs des professions concernées, dans le cadre des négociations conventionnelles et des commissions compétentes de hiérarchisation des actes.

Je souhaite enfin que l'hôpital poursuive ses efforts de modernisation et de redressement financier. Je rappelle que le Président de la République a fixé un objectif de retour à l'équilibre des hôpitaux pour 2012. Dans cette perspective, le PLFSS prévoit plusieurs mesures en dehors de la maîtrise médicalisée des dépenses.

Afin d'inciter les établissements à se réorganiser lorsqu'ils présentent un profil d'activité atypique, le dispositif de mise sous entente préalable, déjà prévu pour la chirurgie ambulatoire, sera étendu aux autres activités hospitalières.

La création de l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux – l'ANAP – qui regroupera les différentes structures intervenant actuellement sur les différents aspects de l'efficience – audit, investissement et systèmes d'information – permettra aux hôpitaux de disposer des expertises nécessaires pour se réorganiser et réaliser les gains d'efficience attendus.

Le PLFSS prévoit enfin un assouplissement des procédures de traitement des situations de déséquilibre financier – plan de redressement, contrat de retour à l'équilibre, mise sous administration provisoire – en les articulant dans une logique de gradation afin de mieux responsabiliser les établissements.

Cet effort d'optimisation ne saurait toutefois se limiter à une partie seulement de nos dépenses de santé. Afin de réguler efficacement l'ensemble de ces dépenses, nous prévoyons de renforcer le rôle des organismes complémentaires dans les négociations conventionnelles, tout particulièrement dans les secteurs, tels que l'optique et les soins dentaires, où ils prennent en charge une part importante des dépenses.

Depuis la dernière loi de financement de la sécurité sociale, l'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire, l'UNOCAM, peut émettre un avis sur les projets de conventions et d'avenants. Le Gouvernement propose d'aller au-delà de ce rôle consultatif et de mieux associer l'UNOCAM à la négociation des conventions avec les professionnels de santé. Elle sera ainsi systématiquement invitée à toutes les négociations. Dans les secteurs, tels l'optique et les soins dentaires, où les organismes complémentaires jouent un rôle majeur dans la prise en charge des dépenses, sa signature sera obligatoire. Toutefois, afin que ces nouvelles règles ne conduisent pas à un blocage de la vie conventionnelle, dans ces secteurs, l'UNOCAM votera à la majorité qualifiée et, au cas où elle refuserait de signer, l'accord finirait par entrer tout de même en vigueur au bout d'une certaine période, qui devrait être fixée à six mois par décret.

**M. Pascal Terrasse.** Quel esprit démocratique !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. Le débat sur le PLFSS revêt cette année un caractère particulier, puisque je vais bientôt présenter le projet de loi « Hôpital, patients, santé et territoires ». Ces deux lois poursuivent le même objectif de modernisation de notre système de soins. Elles sont complémentaires. Il faudra, en effet, trouver les moyens financiers pour mieux articuler l'hôpital avec le secteur des soins ambulatoires en amont et les services médico-sociaux en aval. Cette mission incombera aux agences régionales de santé qui, comme l'a récemment rappelé le Président de la République, réconcilieront la maîtrise des dépenses et l'organisation des soins : mieux organiser pour dépenser moins et apporter plus aux patients.

Il faut ainsi mettre en rapport les mesures financières avec les mesures structurelles. Ce n'est que dans cet esprit que nous pourrions parvenir progressivement à modifier les paramètres de notre système de soins et d'assurance maladie afin de le préparer aux dix prochaines années.

Je suis déterminée à défendre ces deux lois dans le respect des principes de notre système de sécurité sociale. Je sais que, dans cette lourde tâche, je pourrai compter sur le soutien de vous tous. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

**M. le président**. La parole est à M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

**M. Patrick Roy**. Et du chômage !

**M. Xavier Bertrand**, *ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité*. Monsieur le président, monsieur le président de la commission des affaires sociales, madame et messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs les députés, ...

**M. Patrick Roy**. Jusque là, ça va !

**M. Xavier Bertrand**, *ministre du travail*. ...dans la conjoncture que nous traversons actuellement, il ne fait aucun doute que le cap doit être tenu : celui du changement voulu par les Français, celui du renforcement de la cohésion sociale aussi.

**M. Patrick Roy**. C'est raté !

**M. Xavier Bertrand**, *ministre du travail*. L'exigence de solidarité doit plus que jamais guider notre action.

Mais garantir la solidarité nationale, cela signifie aussi qu'il faut savoir redéployer les ressources au sein de notre système de protection sociale afin de tenir compte à la fois des évolutions de la démographie et des besoins sociaux, comme l'a souligné Éric woerth tout à l'heure. Garantir la solidarité nationale, cela implique également le sens des responsabilités pour ne pas faire payer le poids de nos dettes aux générations futures.

**M. Pascal Terrasse**. C'est mal parti !

**M. Xavier Bertrand**, *ministre du travail*. Ce sens des responsabilités est le principe qui guide notre action pour la branche retraite.

**M. Pascal Terrasse**. Cinq milliards d'euros de déficit depuis 2003 !

**M. Xavier Bertrand**, *ministre du travail*. Ce PLFSS est d'abord la traduction législative des mesures décidées dans le cadre du premier point d'étape fixé par la loi du 21 août 2003. Elles ont fait l'objet d'une large concertation depuis le printemps.

Au-delà de la nécessité de pérenniser notre système de retraite par répartition, les réformes que nous avons conduites depuis 2007 sont placées sous le signe de l'équité et de la

volonté de faire converger les règles applicables dans les différents régimes. Je ne prendrai qu'un exemple, la réforme des régimes spéciaux de retraite qui nous permettra d'économiser 500 millions d'euros d'ici à 2012.

Ce PLFSS met en œuvre les engagements du Président de la République de renforcer la solidarité envers les plus modestes.

Ainsi, le minimum vieillesse sera revalorisé de 25 % d'ici à 2012 pour les personnes seules. Celles-ci recevront 677 euros au lieu de 633 euros, soit 44 euros de plus chaque mois dès le 1<sup>er</sup> avril 2009.

Nous pensons également aux petites retraites agricoles. Une série de mesures en faveur des veuves, des conjoints et des retraités agricoles à carrière incomplète a été annoncée par le Premier ministre, à la suite de l'action menée par Michel Barnier. Plus de 230 000 personnes seront concernées, dont 196 000 dès l'année 2009.

Les pensions de réversion des veuves et veufs les plus modestes seront portées de 54 % à 60 % de la pension du conjoint décédé. Une majoration sera ainsi accordée aux veufs et aux veuves de plus de soixante-cinq ans, si leur retraite totale est inférieure à 800 euros. Cela concernera plus de 600 000 retraités. Et je sais le prix qu'attache à ces mesures Denis Jacquat, votre rapporteur.

**M. Denis Jacquat**, *rapporteur de la commission des affaires culturelles pour l'assurance vieillesse*. Merci !

**M. Xavier Bertrand**, *ministre du travail*. Parce que nous voulons valoriser le travail, nous continuerons à garantir une retraite au moins égale à 85 % du SMIC aux assurés les plus modestes ayant une carrière complète.

Cet objectif fixé en 2003 et atteint en 2008 sera reconduit jusqu'en 2012. Nous ferons en sorte qu'il bénéficie réellement aux assurés qui ont une petite pension malgré une carrière significative. Le Conseil d'orientation des retraites et la Cour des comptes s'étaient demandé s'il était normal que 30 % des titulaires du minimum contributif ayant une carrière complète aient une retraite supérieure à 1 400 euros. Je préciserai que ce mécanisme est un filet de sécurité pour les plus modestes.

Enfin, nous souhaitons garantir le pouvoir d'achat de tous les retraités, ...

**M. Patrick Roy**. C'est raté !

**M. Xavier Bertrand**, *ministre du travail*. ...en améliorant le mécanisme d'indexation des pensions.

Pour tenir compte de l'accélération de l'inflation, une revalorisation exceptionnelle de 0,8 % des pensions de retraite est intervenue le 1<sup>er</sup> septembre dernier, sans attendre l'année 2009 ou une proposition de loi socialiste, qui n'est jamais venue.

**M. Patrick Roy**. Le Gouvernement a fait baisser le pouvoir d'achat des Français ! (*Protestations sur les bancs du groupe UMP.*) C'est de la provocation !

**M. le président**. Un peu de silence, chers collègues !

**M. Xavier Bertrand**, *ministre du travail*. Mais nous devons apporter à cette question importante une réponse solide et définitive.

**M. Patrick Roy**. Le Gouvernement ment !

**M. le président**. Monsieur Roy, vous vous exprimerez après. Veuillez respecter le débat !

**M. Charles de La Verpillière**. Il n'a rien à dire, il ne sait que hurler !

**M. Denis Jacquat**, *rapporteur pour l'assurance vieillesse*. Je vais lui faire un contrôle anti-dopage !

**M. Xavier Bertrand**, *ministre du travail*. C'est bien connu, quand on n'a rien à dire, on parle fort.

**M. Patrick Roy**. Les retraités apprécieront !

**M. Xavier Bertrand**, *ministre du travail*. Conformément aux souhaits des partenaires sociaux et des associations de retraités, cette revalorisation interviendra désormais chaque année au 1<sup>er</sup> avril, comme dans les régimes complémentaires. Pourquoi en avril ? Parce que c'est en avril que l'on connaît les dernières prévisions d'inflation pour l'année à venir et que l'on connaît le chiffre définitif pour l'année écoulée.

Nous tirons les conséquences des systèmes de désignation précédents qui, c'est le moins qu'on puisse dire, n'ont pas fait leurs preuves. Ces sujets-là seront derrière nous et nous saurons garantir le pouvoir d'achat de l'ensemble des retraités.

**M. Hervé Féron**. Vous êtes sourds et aveugles !

**M. Xavier Bertrand**, *ministre du travail*. La solidarité, cela consiste aussi à amplifier notre action en faveur de l'emploi des seniors.

En ce domaine, la France se situe nettement en dessous de la moyenne européenne avec 36,4 % de taux d'emploi contre 50 %. C'est un gâchis humain, économique et social auquel nous pouvons mettre un terme.

Nous avons donc décidé de franchir une étape supplémentaire dans notre action, en faisant jouer un double levier : inciter à la fois les seniors à poursuivre leur activité et les entreprises à développer l'emploi de salariés âgés, aussi bien dans le secteur privé que dans la fonction publique.

**M. Patrick Roy**. Voilà qui va favoriser l'emploi !

**M. Xavier Bertrand**, *ministre du travail*. Nous proposons d'abord de faciliter le cumul emploi-retraite. Les retraités pourront désormais reprendre librement une activité dès leur soixantième anniversaire s'ils ont eu une carrière complète et, dans tous les cas, à soixante-cinq ans, sans plafond ni délai de carence, chez le dernier employeur. Et j'aimerais insister sur ce point, cela s'appliquera aussi à celles et à ceux qui ont déjà liquidé leurs pensions de retraite. Les retraités d'aujourd'hui pourront ainsi bénéficier du cumul emploi-retraite.

**M. Roland Muzeau**. Formidable ! Ils pourront aller travailler ! Ça va faire plaisir aux chômeurs !

**M. Xavier Bertrand**, *ministre du travail*. Pour encourager les assurés à prolonger leur activité tout en améliorant leur future retraite, nous proposons aussi de rendre la surcote plus incitative. Son taux sera porté de 3 % à 5 % dans le secteur privé et la fonction publique. Elle s'ajoutera désormais également aux petites retraites portées au minimum contributif.

Mais, nous le savons tous, pour que l'emploi des seniors s'améliore, il est primordial que les acteurs économiques et sociaux passent des discours aux actes. C'est pourquoi, le Gouvernement accompagnera les partenaires sociaux pour conclure rapidement des accords avec des engagements chiffrés et des actions concrètes.

**M. Patrick Roy**. C'est comme pour la pénibilité !

**M. Xavier Bertrand**, *ministre du travail*. Au-delà de 2010, les entreprises de plus de cinquante salariés non couvertes par un plan d'action en faveur de l'emploi des salariés âgés seront soumises à une pénalité égale à 1 % des rémunérations versées.

Le Gouvernement a tenu compte des remarques exprimées par les partenaires sociaux en veillant à ce que les plans d'actions répondent à un cahier des charges réellement engageant et à ce que le dispositif soit compréhensible et pragmatique. Je sais que M. Kossowski a des choses à ajouter en la matière.

Enfin, nous proposons la suppression des mises à la retraite d'office dans le secteur privé et des limites d'âge dans la fonction publique à compter de 2010. L'âge ne doit plus constituer un motif suffisant pour mettre fin au contrat de travail d'un salarié qui souhaite poursuivre son activité.

Mais nous pouvons aller plus loin. Il est évident que certains sujets sont de la responsabilité des partenaires sociaux. Pour encourager les incitations, pourquoi ne pas supprimer les cotisations chômage de ceux qui ont soixante ans et les critères d'une carrière complète ? Voilà qui constituerait un gain, à la fois pour l'entreprise et pour le salarié. N'oublions pas non plus qu'un salarié de plus de soixante ans qui dispose des critères nécessaires pour pouvoir bénéficier d'une retraite complète sera non pas au chômage mais à la retraite. Il me semble que ce serait un investissement intéressant – il relève de l'entière responsabilité des partenaires sociaux.

Avec l'ensemble de ces mesures, nous aurons ainsi pleinement mis en œuvre la loi du 21 août 2003, concrétisé les redéploiements financiers envisagés dont parlait Éric Woerth à l'instant et amplifié nos efforts en faveur de l'emploi des seniors. Mais, évidemment, ce point d'étape ne marque pas le point final de notre réflexion. Je sais que votre assemblée a produit récemment un travail d'une grande qualité sur des sujets comme le droit à l'information – rapport Jacquat –, la retraite des femmes – rapport de la Délégation aux droits des femmes de Marie-Jo Zimmermann – ou encore la prise en compte de la pénibilité, question sur laquelle Jean-Frédéric Poisson a beaucoup travaillé.

Le Conseil d'orientation des retraites poursuit ses travaux, à commencer par un rapport important sur les avantages familiaux et conjugaux que nous attendons pour la fin de l'année. Il nourrira également notre réflexion.

S'agissant de la branche accidents du travail et maladies professionnelles, le PLFSS donne la priorité aux victimes, dans la continuité des propositions de l'accord des partenaires sociaux du 12 mars 2007. Le Gouvernement respectera leur volonté en transposant les points d'accord qu'ils ont pu trouver.

Dans le domaine de la tarification, le PLFSS transpose deux propositions importantes : la réduction du reste à charge des dispositifs médicaux ; une meilleure indemnisation des salariés devenus inaptes. En effet, aujourd'hui, un salarié que le médecin du travail a déclaré inapte à la fin de son arrêt de travail ne touche ni indemnités journalières ni indemnités chômage pendant une période maximale de trente jours, période durant laquelle son employeur a le choix entre son reclassement ou son licenciement.

Pour ce qui concerne la prévention, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles menacées d'inaptitude pourront bénéficier d'une formation professionnelle durant leur arrêt de travail. On sait que les actions pour la reconversion des salariés sont bien plus efficaces lorsqu'elles interviennent en amont.

Concernant les réparations, je veux aborder le financement des fonds en faveur des victimes de l'amiante. Nous proposons de supprimer la contribution spécifique des employeurs au FCAATA, qui a des effets négatifs sur l'emploi, dont le

recouvrement est coûteux et complexe, et dont le rendement se situe bien loin de ce qui en était attendu – 30 millions d'euros par an au lieu de 100 millions.

**M. Patrick Roy.** Donc, personne n'est responsable !

**M. Roland Muzeau.** C'est injuste !

**M. Xavier Bertrand, ministre du travail.** La branche AT-MP accroîtra d'autant sa contribution, afin que le FCAATA dispose d'un même niveau de ressources.

Je tiens à la disposition de chacun des exemples précis d'entreprises qui ont failli être amenées au dépôt de bilan parce qu'elles n'étaient pas en mesure de régler cette seule contribution. La mutualisation permettra de garantir le financement pour les fonds amiante mais aussi de sauvegarder l'emploi, ce qui nous paraît important.

Enfin nous augmenterons la contribution de la branche AT-MP à la branche maladie pour tenir compte du phénomène de sous-déclaration des accidents du travail et maladies professionnelles. Suivant les préconisations du rapport de M. Diricq rendu en juillet dernier, la contribution de la branche AT-MP à la branche maladie sera portée à 710 millions d'euros.

Enfin, pour ce qui concerne la gouvernance des caisses et organismes de sécurité sociale, nous voulons mettre en place une véritable gestion de carrière des cadres dirigeants et améliorer la cohérence et l'efficacité des réseaux.

**M. Yves Bur, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les recettes et l'équilibre général.** Très bien !

**M. Xavier Bertrand, ministre du travail.** En s'inspirant de ce qui avait été fait en 2004 pour l'assurance maladie tout en tenant compte des spécificités des autres branches et du rôle que jouent les conseils d'administration, nous proposons que les directeurs des organismes locaux soient désormais nommés par les directeurs des caisses nationales. C'est un sujet qu'avait porté notamment M. Tian l'an dernier. J'avais indiqué alors que nous poursuivions sur la voie de la concertation pour aboutir. Cette mesure a précisément fait l'objet d'une large concertation. Elle rejoint d'ailleurs le souhait exprimé à plusieurs reprises par votre assemblée dans le cadre des travaux parlementaires de la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale, ou sous forme d'amendements.

Avant de laisser la parole à Valérie Létard, qui vous présentera les priorités de notre politique en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées, et à Nadine Morano pour ce qui concerne la famille, complétant ainsi les propos de ce PLFSS marqué par la solidarité et la responsabilité, ce sont bien les valeurs fondamentales de notre système social que nous mettons à l'honneur.

C'est dans les moments de crise que la solidarité avec ceux qui sont en difficulté doit être la plus forte. Nous voulons renforcer la cohésion sociale, nous voulons moderniser notre modèle social. C'est une exigence et c'est aussi l'enjeu de ce projet de loi de financement de la sécurité sociale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Valérie Létard, secrétaire d'État chargée de la solidarité.

**Mme Valérie Létard, secrétaire d'État chargée de la solidarité.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, la politique en faveur des personnes âgées et handicapées que nous voulons mettre en œuvre à travers ce deuxième projet de loi de finan-

cement de la sécurité sociale du quinquennat s'inscrit dans la feuille de route qui nous a été fixée, à Xavier Bertrand et à moi-même, par le Président de la République.

Ce projet de loi pour 2009 marque de façon très forte la volonté du Gouvernement de poursuivre et d'amplifier l'effort de la collectivité envers nos concitoyens les plus fragiles. Dans le même temps, il vise à dépenser mieux, afin d'assurer plus d'équité et plus d'efficacité à la dépense publique.

Ce n'est pas rien, dans le contexte contraint que nous connaissons, que de décider d'une progression de 6,3 % des moyens dans le secteur médico-social, portant ainsi l'effort de la collectivité à plus de 15,3 milliards d'euros. Au total, ce sont 920 millions d'euros de plus qu'en 2008 qui sont investis au profit des plus fragiles de notre société.

Cet effort vise à faire face à l'urgence démographique et sociale, et à mettre en œuvre les objectifs décidés par le Président de la République pour répondre au vieillissement et aux besoins des personnes handicapées.

Ainsi, en ce qui concerne les personnes âgées, nous assurons d'abord une réponse au défi du grand âge en finançant 16 700 places supplémentaires à domicile et en établissement à hauteur de 171 millions d'euros. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan Alzheimer, ce sont en particulier 2 400 places en établissements et 3 250 places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire qui seront spécifiquement dédiées à cette pathologie.

Notre effort portera également sur l'amélioration des moyens en personnel des établissements existants. En 2009, 10 000 emplois soignants supplémentaires seront financés, ce qui représente un effort supplémentaire de 300 millions d'euros.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 nous permettra également de tenir nos engagements en faveur des personnes handicapées et de leurs familles.

Lors de la conférence nationale du handicap du 10 juin dernier, le Président de la République a annoncé le lancement d'un nouveau plan pluriannuel de création de places au profit des personnes les plus lourdement handicapées. Les 50 000 places prévues par ce plan seront toutes notifiées en cinq ans et nous nous engageons à assurer leur ouverture effective au public sur sept ans.

Pour l'année 2009, la mise en œuvre de ce plan pluriannuel mobilisera près de 350 millions d'euros de mesures nouvelles, soit une progression de 4,6 % des moyens consacrés au financement des établissements et services pour personnes handicapées.

Au total, ce sont 5 500 places nouvelles qui seront financées en 2009 sur le champ couvert par l'ONDAM médico-social, auxquelles s'ajoutent 1 400 places inscrites au budget de l'État au titre des établissements et services d'aide par le travail, les ESAT.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 est également l'occasion d'étendre les prérogatives de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie en ce qui concerne la formation.

Cette disposition permettra notamment, dans le cadre de la mise en œuvre du plan Alzheimer, de financer et d'accompagner la formation des aidants familiaux qui sont aujourd'hui trop souvent dans le désarroi lorsqu'un proche est frappé par cette pathologie qui demande véritablement une information et une formation particulière.

Dans le même esprit de développement de la promotion professionnelle, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie pourra assurer la prise en charge de tout ou partie des dépenses de remplacement des personnels partis en formation professionnelle. Cette mesure était très attendue sur le terrain.

Comme vous le voyez, l'effort réalisé par l'assurance maladie est important. Mais cela ne nous exonère pas, bien au contraire, de l'obligation de dépenser mieux. Ce projet de loi doit aussi être l'occasion de décider de mesures structurelles pour améliorer l'efficacité des dépenses de la collectivité.

L'objectif que nous nous sommes fixé est bien d'attribuer dorénavant les moyens en fonction du service rendu par les établissements et non par rapport aux coûts antérieurs.

Nous souhaitons également engager une dynamique de convergence tarifaire des établissements pour personnes âgées, afin d'attribuer les moyens de l'assurance maladie de manière plus équitable qu'aujourd'hui. Alors que nous sommes redevables du moindre euro dépensé, il n'est plus possible de laisser subsister des écarts de 1 à 3 en termes de ressources pour un même service rendu.

Bien entendu, grâce à l'attribution des 300 millions d'euros de moyens nouveaux que j'évoquais à l'instant, ce sont plus de 80 % des établissements médico-sociaux pour personnes âgées qui verront leurs moyens progresser fortement. Seuls moins de 20 % des établissements devront augmenter leur service rendu afin de mettre celui-ci en adéquation avec leurs moyens. En aucun cas, évidemment, il ne sera question de réduire les moyens existants : il s'agira de les optimiser.

Dans le même esprit, la tarification sera simplifiée à l'horizon 2010, de façon à laisser plus de liberté et de responsabilités aux gestionnaires.

Enfin, le PLFSS pour 2009 est l'occasion d'ouvrir le débat sur la surconsommation médicamenteuse dans les établissements pour personnes âgées dont chacun s'accorde à considérer qu'elle constitue un grave problème de santé publique.

Un chiffre permet à lui seul de mesurer l'ampleur du problème puisque 20 % des hospitalisations des personnes de plus de quatre-vingts ans sont liées à des problèmes d'iatrogénie médicamenteuse. Ce n'est pas une situation satisfaisante.

Naturellement, le Gouvernement est prêt à regarder favorablement les propositions du Parlement sur ce dossier important et complexe, par exemple en rendant expérimental le dispositif initialement envisagé pour déterminer quel est le meilleur moyen de lutter contre la iatrogénie médicamenteuse.

**M. Yves Bur**, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général. Très bien !

**Mme Valérie Létard**, secrétaire d'État. Je souhaite que le débat en séance publique nous permette d'avancer sur cette question importante.

Enfin, ce texte s'inscrit également dans le cadre d'un projet global de mise en œuvre du cinquième risque de protection sociale : la compensation de la perte d'autonomie quel que soit l'âge, projet que nous souhaitons, Xavier Bertrand et moi-même, présenter avant la fin de l'année.

En effet, l'incertitude et l'inquiétude nées de la crise financière mondiale ne doivent pas nous conduire à remettre à plus tard les mesures destinées à améliorer le sort des plus fragiles d'entre nous. Bien au contraire, c'est à un surcroît de solidarité et d'innovation que nous devons travailler pour répondre

à cette nouvelle frontière de la citoyenneté qu'est la compensation de la perte d'autonomie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Nadine Morano, secrétaire d'État chargée de la famille.

**Mme Nadine Morano**, secrétaire d'État chargée de la famille. Monsieur le président, mesdames, messieurs, avec deux enfants par femme, le taux de natalité en France est le premier en Europe, et il est envié par nombre de pays européens. Nous y consacrons un budget total de 88 milliards d'euros, soit 4,7 % de notre produit intérieur brut. Et le Président de la République s'est engagé à développer l'offre de garde d'enfants, avec l'ouverture, d'ici à 2012, de 200 000 à 400 000 places de garde supplémentaires.

En effet, le taux d'activité des femmes est de l'ordre de 82 %. Si nous voulons donc conforter, voire augmenter notre taux de natalité, il faut développer des modes de garde diversifiés correspondant aux contraintes professionnelles de nos concitoyens.

C'est pourquoi nous avons décidé de vous proposer à travers ce PLFSS trois mesures concrètes et pragmatiques qui répondent à l'attente de nos concitoyens.

Il faut tout d'abord penser à ceux qui travaillent en horaires décalés ou atypiques. Cela concerne 469 000 familles ayant des enfants de moins de six ans. Il faut penser aux familles monoparentales, dont le parent commence tôt le matin, finit tard le soir ou travaille le week-end. Nous avons décidé à leur attention d'augmenter le complément mode de garde de 10 %, ce qui correspond aux surcoûts liés à l'intervention d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile. Cette mesure est estimée à 25 millions d'euros.

Parce que c'est une nécessité, nous avons également choisi d'assouplir la réglementation en matière de taux d'encadrement. Comme l'a suggéré le rapport de Michèle Tabarot, nous vous proposons de permettre aux assistantes maternelles de garder quatre enfants au lieu de trois. Je vous rappelle que, dans les pays du Nord, les assistantes maternelles peuvent accueillir jusqu'à cinq enfants. Ce dispositif permettra la création de 2 000 places dès 2009 avec un coût prévisionnel de 50 millions d'euros.

Nous vous proposons une seconde mesure d'assouplissement de la réglementation, très attendue à la fois par les élus locaux, les parents et les professionnels : il s'agit de permettre aux assistantes maternelles de se regrouper pour travailler ensemble dans un même local.

**M. Marc Bernier.** Très bien !

**Mme Nadine Morano**, secrétaire d'État. Je suis récemment allée en Mayenne où une expérimentation est menée en ce sens depuis deux ans – il y a douze sites d'expérimentation. J'ai pu constater à quel point ces regroupements d'assistantes maternelles donnaient pleine satisfaction, notamment par l'amplitude des horaires proposés puisque ces regroupements permettent d'ouvrir de quatre heures et demie le matin à vingt et une heures le soir ainsi que le samedi matin. Nous souhaitons développer ces expérimentations partout sur le territoire.

Ces mesures concrètes correspondent au souhait de Xavier Bertrand et au mien de répondre de manière pragmatique et avec bon sens aux préoccupations de nos concitoyens. Elles sont du reste véritablement attendues sur le terrain. Il s'agit donc non pas de mettre en place des dispositifs tarte à la crème, comme certains voudraient le laisser croire, (*Exclama-*

tions sur les bancs des groupes SRC et GDR) mais de prévoir des dispositifs qui correspondent aux contraintes professionnelles de nos concitoyens.

Les fraudes quant à elles, déjà évoquées par Éric Woerth, s'élèvent à 58 millions d'euros, c'est-à-dire, il est vrai, à seulement 0,1 % du budget. Nous devons toutefois lutter de manière intraitable contre les fraudeurs car ils font injure aux valeurs républicaines. La lutte contre les fraudes sera renforcée grâce à l'instauration du principe de fongibilité des indus entre fonds de la branche famille, c'est-à-dire la possibilité de compenser des prestations indûment versées entre le Fonds de prestations familiales et le Fonds national des aides au logement. Ainsi, pour prendre un exemple concret, en cas de trop-perçu d'allocation logement, une personne pourra se voir retenir des allocations familiales. C'est là un procédé équitable et efficace.

Vous l'aurez compris, Xavier Bertrand et moi-même souhaitons prendre, notamment en matière de garde d'enfants, des mesures qui, d'une part, correspondent aux contraintes familiales pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle et, d'autre part, respectent l'égalité républicaine. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

**M. le président.** La parole est à M. Yves Bur, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les recettes et l'équilibre général.

**M. Yves Bur, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les recettes et l'équilibre général.** Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mesdames les secrétaires d'État, mes chers collègues, nous abordons ce PLFSS dans un contexte exceptionnel dont l'économie mondiale et la France en particulier se seraient bien passées, tant les problèmes touchant aux finances sociales sont déjà suffisamment difficiles à traiter dans notre pays, où beaucoup estiment qu'il est toujours plus facile d'en appeler aux réformes que d'en accepter les exigences.

**M. Pascal Terrasse.** De qui s'agit-il ?

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** Vous êtes un conservateur !

Oui, mes chers collègues, j'aborde ce treizième PLFSS avec un chiffre qui m'obsède, celui de la dette sociale : 7,4 milliards d'euros. C'est en effet ce que coûtera aux Français la charge de la dette sociale en 2008, soit 5,9 milliards pris en charge par la CADES au titre des dettes anciennes et près de 1,5 milliard de frais financiers résultant des déficits non encore transférés et portés par le régime général et le régime des non-salariés agricoles. Mais 7,4 milliards d'euros, c'est aussi, hélas, le prix de notre incapacité collective à réformer notre protection sociale et à la moderniser suffisamment pour lui permettre de répondre aux besoins de solidarité dans un environnement de plus en plus contraignant.

**M. Pascal Terrasse.** Ce n'est pas gentil pour Xavier Bertrand.

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** J'ai parlé d'« incapacité collective ».

Certes, chaque année apporte son lot de réformes, annoncées comme telles, ou de mesures nouvelles proposées à un corps social désabusé et même réticent, qui tente de comprendre le sens des efforts demandés dans une cacophonie politique et sociale masquant l'impossibilité d'un consensus minimum sur l'essentiel.

Le corps social sent bien, pourtant, qu'il n'est pas sain de continuer à s'endetter de la sorte pour des dépenses courantes. Nos dépenses sociales sont en effet des dépenses courantes

qui, comme le souligne la Cour des comptes, ne doivent pas être reportées sur les générations futures, d'autant que le corps social est finalement celui qui règle déjà et réglera encore longtemps les ardoises de nos conservatismes égoïstes et de tous les corporatismes à courte vue qui freinent les changements, que chacun sait pourtant inéluctables.

Le coût de la dette pour l'an prochain sera de 8,9 milliards d'euros, soit 1,5 milliard d'euros de plus qu'en 2008, en raison de la charge supplémentaire d'amortissement. Or ces 8,9 milliards, qui équivalent à deux fois l'augmentation de l'ONDAM pour 2009, nous les versons aux établissements financiers au lieu de les mobiliser pour la santé des Français ou en vue de financer leur retraite !

Certains prendront prétexte du montant effarant de cette somme pour minimiser l'impact des revendications corporatistes en tous genres et justifier qu'on ne fasse rien, notamment qu'on n'indexe pas sur l'inflation les accises sur le vin – 1,1 million d'euros répartis sur 3,5 milliards de bouteilles –, ni qu'on optimise nos dépenses de médicament, sinon avec prudence, qu'il s'agisse des prescriptions en ville, à l'hôpital et même en maisons de retraite, ni qu'on bouscule une organisation hospitalière sclérosée qui a été incapable d'anticiper le virage de la tarification à l'activité. Il faudrait en revanche continuer à disperser l'argent des Français sur toutes sortes de soins et de produits de santé même peu efficaces, et continuer à entretenir les trop coûteuses délégations de gestion de l'assurance maladie à certaines mutuelles au nom de la tradition. Je ne sais si l'audace d'une telle affirmation me vaudra de votre part, madame et messieurs les ministres, un rappel à l'ordre, pour répondre à l'admonestation du président de la Mutualité, au nom du reste de je ne sais quelle légitimité.

**M. Xavier Bertrand, ministre du travail.** Non.

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** Pourtant, nous devons avoir conscience que la crise financière et économique avec ses conséquences sociales mettra nos finances davantage encore sous tension.

Le présent projet de loi de financement de la sécurité sociale est daté. Il n'y a pas de honte à l'avouer : tous les gouvernements du monde se trouvent confrontés à la même situation.

**M. Gérard Bapt.** C'est vrai.

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** La propagation rapide des effets de la crise financière depuis la faillite de Lehman Brothers rend la prévision difficile et, surtout, encore plus éphémère qu'à l'accoutumée.

**M. Gérard Bapt.** Et la Caisse d'épargne ?

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** Cela étant, en dépit de ce contexte extrêmement difficile, le texte n'en parvient pas moins à permettre des avancées significatives.

Je veux, à cet égard, souligner tout d'abord l'amélioration de plus de 6 milliards d'euros du compte tendancier du régime général. Autrement dit, sans les mesures qu'il comporte ou qui y sont associées, le déficit du régime général atteindrait 15 milliards d'euros en 2009, tandis qu'il devrait être ramené à 8,6 milliards d'euros.

Ensuite, cette amélioration ne pèse pas sur les ménages car elle résulte pour les deux tiers de ressources nouvelles, au besoin par la voie de transferts. Ces recettes nouvelles possèdent deux qualités : elles sont à la fois pérennes et légitimes, s'agissant notamment du « forfait social », qui est la traduction d'une des recommandations quasi unanimes de la mission



d'information commune des commissions des affaires sociales et des finances, présidée par Gérard Bapt et dont j'ai été le rapporteur.

**M. Gérard Bapt.** C'est vrai.

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** La prudence est de mise pour entamer une évolution du mécanisme des allègements généraux dans les circonstances économiques actuelles pleines d'incertitudes.

Je ne veux pas non plus manquer de souligner le fait que les finances sociales doivent désormais s'inscrire dans un cadre pluriannuel renforcé. L'un des principaux apports du cadrage pluriannuel est de nous faire prendre conscience des défis auxquels il nous faudra répondre à moyen terme. De ce point de vue, l'annexe B n'est guère encourageante, puisqu'elle montre que, si l'équilibre peut être atteint en 2012, au prix d'une hypothèse de croissance annuelle de 2,5 % à partir de 2010 et d'un ONDAM progressant de 3,3 % par an, cela n'évitera pas à la branche vieillesse de cumuler les déficits tout au long de la période considérée pour atteindre 12,6 milliards d'euros pour le régime général.

Certains autres déficits se creuseront d'ailleurs dès 2009, comme celui du FSV – 2 milliards d'euros sur l'ensemble de la période – ou du régime des non-salariés agricoles, en particulier au titre de la branche vieillesse – près de 3 milliards d'euros pour les seuls exercices 2009 et 2010. Je tiens néanmoins à saluer les engagements pour 2009 afin de clarifier le portage de la dette sociale comme celle du FFIPSA.

S'il faut se féliciter des efforts accomplis par l'État au cours des dernières années pour s'acquitter de ses dettes, notamment avec le remboursement de plus de 5 milliards d'euros intervenus en octobre 2007, la dette ne s'en est pas moins reconstituée depuis lors,...

**M. Pascal Terrasse et M. Gérard Bapt.** Déjà !

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** ...au titre des exercices 2006 et 2007, pour dépasser sans doute 3,8 milliards d'euros fin 2008. Un nouvel effort de l'État serait donc souhaitable à l'occasion de la loi de finances rectificative pour 2008 tandis que les dotations budgétaires requises devraient à l'avenir être mieux adaptées aux besoins.

Le mot d'ordre est donc clair : il faut poursuivre et renforcer les actions entreprises par ce projet de loi de financement. En effet, si des incertitudes pèsent sur les recettes en dépit d'une approche beaucoup plus réaliste que par le passé, il est de notre devoir et de notre responsabilité politique de tenir les objectifs de dépenses.

Dans le champ de la maladie, madame la ministre, il est indispensable que l'ONDAM que nous voterons et dont la progression est réaliste soit respecté. Personne ne peut parler de rationnement quand 4,6 milliards d'euros supplémentaires seront injectés en 2009 dans notre système de soins. Il est de la responsabilité de l'assurance maladie de tout faire pour que l'ONDAM soit tenu.

Comme le relève le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, sur la période 1997 à 2007, l'ONDAM hospitalier réalisé n'a dépassé que de 2,3 milliards d'euros l'ONDAM voté,...

**M. Pascal Terrasse.** Ce qui n'est rien du tout !

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** ...alors que l'ONDAM de ville réalisé a dépassé de 15 milliards d'euros celui qui a été voté.

**M. Pascal Terrasse.** C'est bien de le rappeler, monsieur Bur !

**M. Gérard Bapt.** Vous êtes un rapporteur objectif !

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** Nous savons que pour 2008 il sera dépassé d'au moins 750 millions d'euros.

C'est la raison pour laquelle il convient d'améliorer les conditions d'intervention du comité d'alerte en lui permettant d'intervenir un peu plus tôt, si nécessaire, afin que les mesures de redressement proposées par les caisses d'assurance maladie puissent entrer en vigueur plus rapidement. Le suivi de leurs incidences doit en outre être réalisé aussi bien au titre de l'exercice au cours duquel elles ont été prises que de l'exercice suivant.

Pour la branche vieillesse, le seul levier véritablement efficace dont on dispose pour augmenter le taux d'emploi des seniors est la modulation de l'âge de départ en retraite. Votre rapporteur est convaincu que nos concitoyens sont prêts à comprendre que l'allongement de l'espérance de vie d'un trimestre par an doit trouver sa contrepartie dans l'allongement de l'âge de la retraite, qui pourrait être progressivement porté, également à raison d'un trimestre par an, à soixante-cinq ans en 2028.

**M. Pascal Terrasse.** C'est trivial.

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** D'autres pays ont déjà pris cette décision essentielle à l'avenir de leurs régimes de retraite,...

**M. Roland Muzeau.** Et alors ?

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** ...qui présente notamment l'avantage de donner aux salariés une vision claire des perspectives, préférable à ces grands rendez-vous annoncés, dont l'effet anxiogène limite la portée.

Il ne faut pas tarder car les décisions seront ensuite d'autant plus douloureuses à prendre pour éviter que les retraites d'aujourd'hui ne soient financées par les dettes de demain. Reste que ce relèvement progressif de l'âge de la retraite ne sera juste et acceptable que s'il est accompagné d'une prise en compte de la pénibilité du travail,...

**M. Pascal Terrasse.** Très juste !

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** ...les partenaires sociaux étant ainsi amenés à en définir les modalités d'application à l'échelon de la branche.

**M. Pascal Terrasse.** Pour le moment, vous n'avez pas beaucoup avancé ! Depuis 2003, c'est zéro pointé !

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** Là encore, osons regarder la réalité en face et agissons plutôt que de multiplier les rendez-vous manqués !

Voilà les quelques remarques que votre rapporteur pour les recettes et pour l'équilibre – une quête d'équilibre qui relève encore du rêve –, souhaitait partager avec l'Assemblée. Que le chiffre de 8,9 milliards d'euros nous accompagne durant cet examen du PLFSS pour 2009 et nous permette d'être à la hauteur des exigences, des défis et des attentes des Français pour sauvegarder la solidarité si indispensable – vous l'avez rappelé, monsieur le ministre du travail – dans cette période de grands troubles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. Pascal Terrasse et M. Pierre Forgues.** Et le chômage ? Vous n'avez rien dit du chômage !

**M. Gérard Bapt.** C'est un bon rapport !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Door, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'assurance maladie et les accidents du travail.

**M. Jean-Pierre Door, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'assurance maladie et les accidents du travail.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Gouvernement, mes chers collègues, « assurer le financement des dépenses de santé, c'est un défi pour demain qui se joue aujourd'hui », déclarait le Président de la République il y a quelques jours, lors de sa visite de la maison médicale de Bletterans.

C'est en effet aujourd'hui que se joue la pérennité de notre système de santé au financement solidaire car, à moyens limités, nous devons faire face à des besoins de santé qui augmentent d'année en année sous l'effet conjugué du vieillissement de la population et du progrès scientifique qui rend nos thérapeutiques de plus en plus efficaces mais aussi de plus en plus coûteuses.

Comment soigner mieux avec des moyens limités ? Voilà l'équation que nous avons à résoudre. Elle n'est toutefois pas insoluble, loin s'en faut. La loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie a défini notre stratégie en la matière en fixant les principes d'une politique de maîtrise médicalisée des dépenses de santé. Je souhaite en souligner deux traits caractéristiques qu'il me paraît important de garder en mémoire : d'abord, elle vise à « optimiser nos dépenses de santé » dans une recherche constante d'efficacité, c'est-à-dire soigner mieux et non soigner moins ; ensuite, elle ne joue pas contre les professionnels de santé mais elle est élaborée avec leur concours – notamment dans le cadre conventionnel.

La maîtrise des dépenses de santé est légitime en soi mais vouée à l'échec si elle se fait contre les professionnels. La maîtrise médicalisée met la santé du patient au centre du système et c'est pour cela que chacun peut et doit se l'approprier. C'est ainsi que cette politique a commencé à faire ses preuves. Le déficit s'aggravant tendanciellement d'au moins 2 milliards d'euros chaque année, si rien n'avait été fait, l'assurance maladie aurait enregistré en 2008 un déficit d'au moins 22 milliards d'euros.

Cependant, je le répète, la maîtrise médicalisée est une politique exigeante qui suppose des efforts intenses et constants. Il faut les poursuivre en ce sens et le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 s'inscrit dans cette optique. Il repose en effet sur un ONDAM en progression de 3,3 %, ce qui signifie que nous consacrerons à la santé des Français 4,6 milliards d'euros de plus qu'en 2008.

**M. Gérard Bapt.** Ce n'est rien comparé à ce qu'on donne aux banques !

**M. Jean-Pierre Door, rapporteur pour l'assurance maladie et les accidents du travail.** Cet ONDAM 2009 appelle aussi trois remarques. D'abord, 3,3 % de progression, c'est réaliste puisque c'est exactement le même qu'en 2008. Ensuite, c'est un niveau raisonnable car conforme à la projection pluriannuelle de nos finances publiques – je rappelle que nous avons voté il y a quelques jours, et c'était une première, une programmation triennale de nos finances publiques. Pour finir, la répartition de l'ONDAM entre les différents secteurs est enfin équilibrée : le taux de progression dans le domaine de la ville et dans le domaine hospitalier est le même et atteint 3,1 %.

**M. Gérard Bapt.** Docteur, cela ne sert à rien !

**M. Pierre Forgues.** En effet, ce n'est pas pour cela que c'est bien !

**M. Jean-Pierre Door, rapporteur pour l'assurance maladie et les accidents du travail.** Même fixé au niveau réaliste de 3,3 %, cet ONDAM ne sera respecté que si l'on parvient à réaliser plus de 2 milliards d'euros d'économies. Cela suppose donc des efforts nouveaux que le Gouvernement a choisi de ne pas faire porter sur les assurés sociaux, ce qui, dans le contexte actuel de difficultés économiques pour les ménages français, mérite d'être salué.

Pour réaliser les économies nécessaires, ce PLFSS comporte plusieurs mesures structurelles nouvelles. En examinant près de 450 amendements, la commission a complété ce travail. Sans revenir longuement ici sur ce qu'a dit Mme la ministre, on notera notamment que le projet vise à approfondir la maîtrise médicalisée par une gouvernance plus efficace du système de santé : les organismes d'assurance maladie complémentaire pourront prendre part aux négociations conventionnelles.

Aussi, pour une meilleure articulation entre l'ONDAM et la vie conventionnelle, le Parlement sera mieux informé des négociations et du résultat de leur mise en œuvre. La commission a d'ailleurs adopté un amendement prévoyant que les assureurs complémentaires tiendront le Parlement informé de leur politique conventionnelle et de ses résultats, comme les caisses devront le faire et cela, suivant un calendrier compatible avec un examen du PLFSS dans de bonnes conditions, à savoir en amont.

Pour améliorer la qualité et l'efficacité des soins de ville, la prescription d'actes paramédicaux en série sera guidée par des référentiels de la Haute autorité de santé qui prévoit un nombre médicalement défini de séances. Bien entendu, il restera toujours possible de prescrire davantage si l'état de santé du patient le nécessite.

Le PLFSS aménage également la rémunération des enseignants de médecine générale pour la rendre plus attractive et plus stable. Nous vous avons présenté en début d'année la proposition de loi qui a permis de titulariser ces personnels. La disposition envisagée va donc dans le sens d'une meilleure structuration de la filière universitaire de médecine générale.

Enfin, le projet de loi prévoit de faciliter l'indemnisation des victimes d'une infection post-transfusionnelle par le virus de l'hépatite C. Vous le savez, les drames qu'ont pu causer de telles contaminations constituent une véritable injustice. La création d'une procédure d'indemnisation à l'amiable pourra éviter à ces victimes d'intenter des procès pour être indemnisées, ce qui leur épargnera les longs délais et les coûts inhérents aux procédures contentieuses.

J'avais proposé, madame la ministre, de réparer une lacune juridique à cause de laquelle les patients transfusés dans les petits centres associatifs, non repris par l'Établissement français du sang, ne peuvent être indemnisés par voie contentieuse des dommages liés à leurs transfusions, ce qui crée entre les victimes une différence de traitement très regrettable. Ayant été saisi par le médiateur de la République de ce problème, j'ai soumis à la commission, qui l'a adopté, un amendement tendant à le résoudre. Malheureusement, celui-ci n'a pas passé le filtre de l'article 40 de la Constitution. L'enjeu financier demeurant limité, je souhaite, madame la ministre, que le Gouvernement accepte de reprendre cet amendement à son compte.

La commission a aussi adopté des amendements confiant à la nouvelle Agence des systèmes d'information de santé partagée, l'ASIP, non seulement le pilotage du projet de dossier médical personnel auquel je tiens prioritairement, mais également la négociation relative au numéro d'identifiant de santé, le fameux NIS, toujours en latence.

Enfin, la commission s'est saisie de la question du remboursement des cures thermales – qui demeure en suspens depuis de nombreuses années. En adoptant un amendement tendant à réduire la prise en charge de ces cures par l'assurance maladie, la commission a souhaité que des initiatives soient prises en la matière. Je connais votre point de vue sur le sujet, madame la ministre, et nous attendons votre réponse. (« Ah ! » sur les bancs du groupe SRC.)

**M. Yves Bur**, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général. Que d'eau, que d'eau !

**M. Jean-Pierre Door**, rapporteur pour l'assurance maladie et les accidents du travail. S'agissant de l'hôpital, le projet renforce également la maîtrise médicalisée et les efforts d'efficacité, sachant que, dans quelques semaines, le projet portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires proposera une modernisation globale du système de santé français en apportant des réponses aux grands enjeux que sont l'accès de tous aux soins. Ce texte complètera ainsi utilement les mesures du PLFSS.

On ne peut cependant que regretter – même si vous n'êtes pas responsable, madame la ministre – que le calendrier n'ait pas permis de débattre de votre loi HPST avant le PLFSS.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, ministre de la santé. Bien sûr !

**M. Jean-Pierre Door**, rapporteur pour l'assurance maladie et les accidents du travail. Cela aurait certainement évité une certaine confusion au cours des débats au sein de la commission des affaires sociales.

Le PLFSS prévoit de mieux réguler les prescriptions de spécialités pharmaceutiques financées en sus des groupes homogènes de séjour dont les dépenses enregistrent une forte croissance – de plus de 18 % – entre 2006 et 2007.

Parallèlement, le champ des mises sous accord préalable est étendu à des prestations d'hospitalisation atypiques. Ce dispositif devrait être de nature à inciter les établissements ayant une facturation atypique à des prises en charge plus adaptées. L'article 38 du projet permet aussi de réduire le coût de la prise en charge de certains médicaments administrés en consultation externe.

D'autre part, le texte dispose également que les outils de traitement des situations de déséquilibre financier seront mieux articulés. Il prévoit notamment une meilleure articulation de la procédure de mise sous administration préalable avec celle du plan de redressement.

La tarification à l'activité des établissements pour personnes âgées dépendantes est, quant à elle, une question trop complexe pour être traitée superficiellement dans la discussion générale ; nous y reviendrons donc longuement au cours de l'examen des articles 44 et 45 concernant les EPAD.

S'agissant des accidents du travail et des maladies professionnelles, le PLFSS apporte également des améliorations notables. Il prend délibérément le parti de donner une priorité aux victimes d'accidents du travail en améliorant la réparation à laquelle ils ont droit et en favorisant leur réinsertion professionnelle. En effet, d'importantes propositions de l'accord des partenaires sociaux du 12 mars 2007 relatif à la prévention, à la tarification et à la réparation des risques professionnels sont transposées dans la loi.

**M. le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. Jean-Pierre Door**, rapporteur pour l'assurance maladie et les accidents du travail. Je termine, monsieur le président.

En premier lieu, la prise en charge de certains frais paramédicaux est améliorée. Ensuite, l'article 66 propose de maintenir le versement des indemnités journalières entre la date de reconnaissance de l'incapacité et la date de mise en œuvre de la décision de l'avenir du salarié, alors que, pendant ce délai d'un moins maximum, la victime ne recevait jusqu'ici ni indemnité journalière, ni salaire, ni indemnité de chômage.

**M. Yves Bur**, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général. Très bien

**M. Jean-Pierre Door**, rapporteur pour l'assurance maladie et les accidents du travail. Par ailleurs, le dispositif en faveur de la réinsertion professionnelle est renforcé et la commission a adopté un amendement que j'ai présenté visant à étendre encore les actions de formation proposées en amont aux victimes d'accidents du travail pour préparer leur réinsertion.

Je ne saurais passer sur le financement des fonds destinés aux victimes de l'amiante. L'article 67 assure en effet la continuité de la prise en charge des victimes de l'amiante qui s'est traduite par la création des deux fonds spécifiques que nous savons. Si la contribution des entreprises est supprimée, c'est parce qu'elle était économiquement contre-productive, mais elle est remplacée par une augmentation à due concurrence de la dotation de la branche AT-MP afin que sa suppression n'ait pas d'impact sur les comptes du fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, le FCAATA.

Enfin, le phénomène de sous-déclaration des accidents du travail et maladies professionnelles est mieux pris en compte. En effet, le texte augmente la contribution de la branche AT-MP à la branche maladie de 710 millions d'euros afin de tenir plus justement compte des phénomènes de sous-déclarations, ce qui représente une hausse de plus de 73 %.

Sous la réserve du vote des amendements qu'elle propose, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales propose donc à l'Assemblée nationale d'adopter ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. le président.** La parole est à M. Denis Jacquat, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'assurance vieillesse.

**M. Denis Jacquat**, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'assurance vieillesse. Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Gouvernement, mes chers collègues, le PLFSS pour 2009 est la traduction législative du rendez-vous de 2008 sur les retraites. L'engagement voté en 2003 est donc respecté. Mais ce PLFSS est également la concrétisation d'engagements solennels du Président de la République qui ont déjà reçu des réponses réglementaires : je pense à la réforme des régimes spéciaux, au versement exceptionnel de 200 euros préalablement au relèvement du minimum vieillesse, à la revalorisation de 0,8 % des retraites, à la reconduction du dispositif des départs anticipés pour carrières longues.

Le Gouvernement a souhaité axer le rendez-vous législatif sur deux thèmes.

Tout d'abord, le relèvement des petites pensions, ce qui amène à revoir les dispositifs du minimum contributif, du minimum vieillesse et des pensions de réversion : ces questions sont traitées par quatre articles du projet de loi.

Ensuite, la gestion des âges de départ en retraite et le soutien au maintien dans l'emploi des salariés âgés, ce qui conduit à aborder les questions relatives à l'évolution de l'âge effectif de liquidation des pensions, à la retraite anticipée pour carrière longue, aux modalités de calcul des pensions de retraite et aux

limites d'âge professionnelles, mais également, pour certains de nos collègues, à l'âge légal de départ en retraite : ces questions sont traitées par huit articles du projet de loi.

La loi du 21 août 2003 a visé à rééquilibrer et sécuriser les régimes de retraite jusqu'en 2020. Elle n'est qu'une première étape du franchissement de la difficile transition démographique qui s'achèvera vers 2050. Le rendez-vous de 2008 confirme les orientations arrêtées en 2003, notamment le relèvement de la durée d'assurance limite.

Lors de la réunion de la commission, des commissaires ont estimé que les dispositions proposées par le Gouvernement étaient insuffisantes pour garantir la viabilité à terme du système par répartition. Ils ont proposé de relever l'âge légal de la retraite.

Je m'y suis opposé,...

**M. Xavier Bertrand**, *ministre du travail*. Très bien !

**M. Denis Jacquat**, *rapporteur pour l'assurance vieillesse*. ...et les amendements ont été rejetés par la commission. Nous y reviendrons au cours de la discussion des articles. Je veux seulement affirmer ici que les mesures du PLFSS s'inscrivent dans la ligne de la loi du 21 août 2003. Elles ne tendent pas à réduire les dépenses des régimes ou à accroître leurs recettes pour parvenir à un équilibre comptable à terme. Elles visent à maintenir les comptes sur la voie tracée en 2003.

Des dépenses abusives sont supprimées ; des recettes nouvelles sont dégagées. Mais surtout, le PLFSS propose de lever les obstacles au maintien dans l'activité, parce que nos régimes de retraite souffrent de l'avancement progressif de l'âge de liquidation des pensions : avant de reculer l'âge de la retraite, encore faut-il que les Français puissent travailler au moins jusqu'à 60 ans et ensuite 61, 62, 65 ans s'ils le souhaitent !

**M. Jean-Pierre Door**, *rapporteur pour l'assurance maladie et les accidents du travail*. Voilà la vérité !

**M. Denis Jacquat**, *rapporteur pour l'assurance vieillesse*. Le PLFSS propose également une redistribution des dépenses, afin de concentrer l'effort financier sur le soutien aux assurés les plus défavorisés : c'est tout l'enjeu de la réforme du minimum vieillesse, des pensions de réversion et du minimum contributif.

Avant de réfléchir à la fixation de l'âge de la retraite, il était urgent de prendre des décisions pour sortir de trop nombreux retraités d'une situation de pauvreté intolérable dans notre pays.

**M. Roland Muzeau**. Il faut augmenter les pensions !

**M. Denis Jacquat**, *rapporteur pour l'assurance vieillesse*. J'y viendrai, cher collègue.

Comme en 2003, le Gouvernement propose une réforme des retraites marquée par la préoccupation sociale, et non par une approche comptable.

Les Français comprennent aujourd'hui la nécessité du relèvement de la durée d'assurance permettant d'obtenir une liquidation au taux plein, car chacun peut observer l'allongement de l'espérance de vie à la retraite et la dégradation du rapport entre cotisants et retraités. Mais ils ne comprennent pas que, sur 190 milliards d'euros de prestations légales vieillesse et veuvage, on ne puisse pas opérer une redistribution pour venir en aide aux plus défavorisés.

Certes, on peut toujours aller plus loin. Moi-même, j'aurais souhaité que le Gouvernement puisse proposer une réforme du mode d'indexation des salaires et revenus portés aux comptes individuels des assurés du régime général et des régimes alignés.

**M. Jean Mallot**. Eh bien voilà !

**M. Denis Jacquat**, *rapporteur pour l'assurance vieillesse*. Une injustice existe pourtant, puisqu'un salarié ayant cotisé une carrière complète au plafond de la sécurité sociale devrait bénéficier d'une pension égale à 50 % de ce plafond, alors qu'elle n'est que de 43 %, compte tenu des règles dégradées d'indexation.

Sur un autre plan, j'ai proposé – et la commission l'a adopté – un amendement prévoyant de calculer le salaire ou le revenu moyen servant au calcul des droits à pension à partir, non pas des salaires annuels des 25 meilleures années, mais des salaires trimestriels des 100 meilleurs trimestres civils de la carrière de l'assuré.

Cette réforme, dont je mesure l'importance considérable, permettrait de mettre en œuvre fidèlement l'article 2 de la loi du 21 août 2003 : « Tout retraité a droit à une pension en rapport avec les revenus qu'il a tirés de son activité ». Les pensions refléteraient mieux la réalité des carrières des assurés, et notamment les interruptions dues aux maladies, aux maternités, au chômage et aux sorties du périmètre des régimes coordonnés. Cette règle simple éviterait d'écarter du calcul du salaire moyen les revenus de l'année où la pension est liquidée.

Concernant les articles du PLFSS, la commission a apporté son soutien à toutes les mesures proposées. Les débats les plus nourris ont porté sur la revalorisation des pensions de retraite, la réforme du minimum vieillesse et la majoration des pensions de réversion.

La commission a adopté des amendements techniques, notamment concernant une innovation majeure du PLFSS : la mise sous condition de revenus tirés des pensions de retraite du service des majorations de pensions. La complexité technique de la mesure doit en effet être étudiée avec la plus grande attention.

Concernant la majoration des pensions de réversion, je me félicite que le PLFSS propose une mesure traitant à la fois le stock des pensions déjà liquidées et le flux des futures liquidations. Le dispositif proposé est un compromis équitable permettant d'améliorer la situation de 630 000 veuves et veufs.

Il ressort néanmoins des débats de la commission une forte demande de réforme d'ensemble de la réversion. Le rétablissement de l'âge de 55 ans pour le service des pensions de réversion s'accompagne du maintien de l'assurance veuvage pour les veuves de 51 à 55 ans. Mais, en 2009, la concertation sur la réforme du droit à la réversion que vous avez annoncée, monsieur le ministre, et que je souhaite la plus large possible, devra tout mettre à plat : le taux de réversion, la définition du plafond de ressources, l'assurance veuvage, la prise en compte des orphelins dans les droits de réversion. Sur ce dernier point, je propose depuis trois ans la mise en place d'une assurance orphelin.

Par ailleurs, la commission propose des amendements de précision sur les questions très techniques du nouveau minimum de pension agricole de base et du rachat de trimestres par les artisans et commerçants. Nous y reviendrons au cours du débat.

Concernant le maintien dans l'emploi des salariés âgés, je sais, monsieur le ministre, que vous menez un combat personnel depuis 2003.

**M. Xavier Bertrand**, *ministre du travail*. Oui.

**M. Denis Jacquat**, *rapporteur pour l'assurance vieillesse*. Je me dois de vous rendre compte du fait que les commissaires aux affaires sociales ont à nouveau soulevé la question du traitement de la pénibilité au travail.

**M. Pascal Terrasse**. Et voilà ! Le ministre n'a pas trouvé de réponse depuis 2003. Pendant tout ce temps, il y a « travaillé » !

**M. Jean Mallot**. On attend Godot. Et l'attente devient pénible...

**M. Denis Jacquat**, *rapporteur pour l'assurance vieillesse*. Vous êtes attendu sur ce point pour donner des orientations face à l'échec des négociations interprofessionnelles.

Le PLFSS propose, enfin, un ensemble de mesures de nature à relever l'âge moyen de départ en retraite. Elles ont été adoptées par la commission sans modification de fond, car les obstacles à la poursuite de l'activité pénalisent trop l'équilibre de notre système de retraite.

Moi-même, j'aurais souhaité aller plus loin, notamment dans la libéralisation du cumul emploi-retraite, ou dans l'auto-risation de la poursuite d'activité des fonctionnaires au-delà des limites d'âge prévues par leur statut.

**M. Pascal Terrasse**. Ça coûte cher !

**M. Denis Jacquat**, *rapporteur pour l'assurance vieillesse*. Sur ce dernier point, au regard des objectifs de réforme des systèmes de retraite, il serait d'ailleurs cohérent de supprimer toute limite d'âge dans la fonction publique, afin de laisser les fonctionnaires, dès lors qu'ils sont physiquement aptes, poursuivre leur activité s'ils le souhaitent.

**M. Pascal Terrasse**. Un peu comme les députés et les sénateurs.

**M. Denis Jacquat**, *rapporteur pour l'assurance vieillesse*. Peut-être en parlerons-nous lors du prochain rendez-vous sur les retraites.

En dernier lieu, la commission a examiné le dispositif de réforme des suspensions outre-mer.

Des vérités doivent être dites. Je constate que la commission des finances a adopté des amendements allant dans un seul sens – atténuer la portée de la réforme proposée par le Gouvernement –, alors même que la même commission des finances a adopté il y a quelques mois le rapport de notre collègue Jean-Pierre Brard mettant en évidence les aberrations du système mis en place en 1952.

Il faut rappeler que ce système profite à 33 000 anciens fonctionnaires de l'État. Il faut dire que le coût annuel, pour le budget, de ces suspensions est de 315 millions d'euros par an et que cette charge augmente de 10 % chaque année.

Les Français ne peuvent pas comprendre que l'on trouve des centaines de millions pour 33 000 personnes qui touchent une pension de l'État très correcte, voire très au-dessus de la moyenne, quand on est obligé de limiter la majoration de pension de réversion annoncée par le président de la République à 630 000 veuves de plus de 65 ans qui ont moins de 800 euros par mois, et ce afin de cantonner le coût de la majoration à 200 millions d'euros en 2010.

Les Français de métropole ne comprennent pas que l'on puisse majorer les pensions des fonctionnaires de l'État de 75 % s'ils résident pendant leur retraite dans le Pacifique, quand M. Jean-Pierre Brard a montré dans son rapport, après une enquête sur place très poussée, que les écarts de prix avec la métropole sont de l'ordre de 15 à 20 %. La majoration de 35 % applicable à La Réunion ne s'explique pas, par rapport à celle de 75 % pour les collectivités du Pacifique.

En outre, je ne sais pas comment on peut contrôler une condition de résidence dans un département d'outre-mer, puisque les sorties et les entrées dans le département ne sont pas tracées administrativement.

J'aimerais enfin entendre du ministre du budget, du ministre de la fonction publique, du ministre chargé de l'assurance vieillesse et du ministre de l'outre-mer une analyse claire et cohérente de la situation.

Voilà, mesdames et messieurs les ministres, mes chers collègues, quelques-unes de mes réflexions concernant ce PLFSS 2009, partie majeure du rendez-vous de 2008 sur les retraites. Et dans le contexte financier mondial actuel, nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir défendu et conservé le système par répartition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. le président**. La parole est à M. Hervé Féron, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la famille.

**M. Hervé Féron**, *rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la famille*. Monsieur le président, mesdames et messieurs les ministres, mes chers collègues, la France se plaît à se présenter comme le pays d'Europe où il fait bon vivre pour les familles, notre politique familiale étant, dit-on, enviée et admirée par nos voisins ! Le dynamisme de la natalité française serait d'ailleurs la preuve de la réussite de la politique familiale française...

Et pourtant, on cherche en vain dans ce projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009, la traduction concrète d'une quelconque ambition pour la politique familiale !

Que sont devenues les incantations de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy, qui glorifiait les vertus de la famille comme pierre angulaire de la cohésion sociale et comme garantie d'un équilibre harmonieux de notre société ?

M. Xavier Bertrand et Mme Nadine Morano, ministres chargés de la famille, se sont pourtant vus fixer des objectifs ambitieux. C'est ainsi que la lettre de mission adressée par le Président de la République à M. Xavier Bertrand indique ceci : « Notre objectif est la mise en place d'un droit de garde opposable effectif à la fin de la présente législature ».

Comment parvenir à cet objectif d'ici à quatre ans ?

Le premier problème auquel nous sommes confrontés est que nous connaissons mal l'offre de garde existante. Nous connaissons le nombre de places théoriques, mais avec beaucoup moins de précision le nombre d'enfants gardés par des professionnels, aucune autorité publique n'ayant pour mission de recenser les variations de cette offre. Néanmoins on peut estimer que l'offre actuelle se situe dans une fourchette de 46 à 50 places pour 100 enfants de moins de trois ans.

Si l'objectif est d'atteindre une offre d'accueil de 65 places pour 100 enfants de moins de trois ans, il faudrait créer entre 350 000 et 400 000 places supplémentaires d'ici à 2012, défi redoutable quand on connaît les délais moyens de réalisation de nouvelles places de crèche : 27 mois entre la décision de financement et l'accueil effectif d'un enfant.

Mais afficher un tel objectif quantitatif n'est pas suffisant. Il faut maintenant mettre la réforme des modes de garde en perspective, faire des choix politiques et réfléchir à la pertinence de la dépense publique, qui ne doit pas se faire exclusivement entre experts et technocrates, mais doit associer le Parlement et les acteurs de la société civile.

En matière de politique familiale, il est urgent d'adopter une nouvelle démarche, plus prospective, et d'avoir une vision pluriannuelle des engagements financiers à décider.

Il est grand temps, par exemple, que le Haut conseil de la famille soit enfin constitué pour une politique familiale ambitieuse. Tous les acteurs de la politique familiale que j'ai rencontrés regrettent l'attentisme actuel et déplorent le manque de visibilité à moyen terme de la politique familiale.

**M. Patrick Roy.** Eh oui !

**M. Hervé Féron,** *rapporteur pour la famille.* Le Haut conseil de la famille doit définir les instruments de politique publique qui permettent de soutenir les familles, sans se limiter aux compétences de la branche famille de la sécurité sociale.

La politique familiale doit prendre en compte, par exemple, les aides aux étudiants versées par le ministère chargé de l'enseignement supérieur et s'interroger sur l'évolution des solidarités familiales.

La politique familiale devrait aussi mieux prendre en compte une réalité sociologique lourde de conséquences pour le budget des familles : l'allongement de la durée des études et le poids financier représenté par les adolescents et les jeunes adultes qui restent à la charge de leurs parents beaucoup plus longtemps que par le passé. Dans ce domaine, notre politique familiale n'est pas du tout adaptée. Ne faut-il pas aujourd'hui réfléchir aux moyens d'autonomie nécessaires aux jeunes adultes ?

Le Haut conseil de la famille devra déterminer s'il est préférable d'utiliser les marges de manœuvre financières pour majorer les prestations familiales, ou plutôt pour améliorer l'offre des services, qui restent très inégalement répartis sur le territoire national.

Ces dernières années, de gros efforts ont été faits pour solvabiliser les familles, qui ont d'ailleurs conduit à une majoration notable des tarifs de garde. En revanche, le développement de l'offre de garde a été plutôt contraint, avec les nouveaux critères d'attribution des crédits d'action sociale des caisses d'allocations familiales : les collectivités locales ont dû revoir certains projets de création de crèches en raison des restrictions pour l'aide à l'investissement de la part de la branche famille.

Après avoir clarifié les objectifs de la politique familiale, le Haut conseil de la famille devra aussi s'interroger sur les moyens financiers alloués à cette politique.

Je déplore que des décisions importantes se préparent dans le cadre de la négociation de la future convention d'orientation et de gestion pour les années 2009-2012 entre l'État et la CNAF, sans que la représentation nationale en soit tenue informée. Les enjeux sont pourtant cruciaux, notamment pour le financement des établissements d'accueil des jeunes enfants, qui dépendent de la progression des crédits d'action sociale attribués à la CNAF par le Gouvernement.

Lors de la dernière réunion de la commission des comptes de la sécurité sociale, vous avez annoncé, madame la secrétaire d'État chargée de la famille, que les crédits du Fonds national d'action sociale augmenteraient de 6 % par an au cours de la prochaine COG. Vous avez par ailleurs affirmé vouloir créer au moins 22 000 places de crèches par an.

Ces deux affirmations ne semblent pas cohérentes. Selon les informations des gestionnaires de la branche famille, une augmentation de 6 % par an des crédits du FNASS permettrait tout au plus de financer 7 300 places d'accueil, cette estimation étant d'ailleurs à relativiser, certaines CAF la jugeant très optimiste. Comment financer le développement de l'offre de garde, alors même que les dépenses de fonctionnement des équipements existants ont une croissance annuelle soutenue ?

Préparer une grande réforme sur l'organisation des modes de garde, sans disposer au préalable du cadrage financier qui s'imposera pour financer les places nouvelles ou pour subventionner les frais de fonctionnement des structures existantes, augure mal des ambitions de cette réforme.

Comment les collectivités locales pourraient-elles croire à cette dynamique de réforme, alors que leur confiance dans le partenariat avec les CAF a déjà été mise à mal par les restrictions de crédits dues à l'application du nouveau dispositif des contrats enfance-jeunesse ?

Cette réforme ne pourra réussir sans une clarification des mécanismes de financement et une réflexion sur les incitations fiscales à mettre en œuvre.

Je souligne l'importance d'une planification pluriannuelle des financements des établissements d'accueil des jeunes enfants pour éviter les « *stops and go* » des différents plans crèches qui se sont succédé depuis 2001. Les critères d'éligibilité pour recevoir une aide à l'investissement ayant changé à chaque plan crèche, les collectivités locales ont dû sans cesse s'adapter à de nouvelles règles du jeu, ce qui les a dissuadées de mener de multiples projets innovants.

Pourquoi parler de « droit opposable » à la garde d'enfant ? Je me félicite qu'un glissement sémantique se soit opéré. Alors qu'au début de l'année 2008, la communication officielle du Gouvernement utilisait encore l'expression « droit opposable à la garde d'enfant », le projet de réforme est désormais désigné par l'expression « droit à l'accompagnement à la garde d'enfant ».

La notion de droit « opposable » à la garde d'enfants ne me paraît ni réaliste ni opportune. Face à une insuffisance patente de l'offre quantitative, il ne paraît pas réaliste de parler de droit opposable. Outre le risque d'une judiciarisation excessive, la mise en place d'un droit opposable supposerait des moyens financiers et humains trop importants qui paraissent hors de portée, compte tenu de l'état d'endettement des régimes sociaux.

Le défi à relever suppose au contraire un véritable climat de confiance entre les gestionnaires d'établissements d'accueil, les communes et les CAF.

J'appelle de mes vœux une démarche de partenariat reposant sur des financements pluriannuels, les CAF s'interdisant de modifier les règles du jeu en cours de contrat, comme elles l'ont fait, hélas, avec le contrat enfance-jeunesse.

La réforme des modes de garde doit conduire à organiser les composantes d'un service public de la petite enfance dont je vais indiquer les axes forts.

Il s'agit de garantir un égal accès de tous les parents à des services ou des équipements de garde dont le coût est pris en charge partiellement par la collectivité, ce qui suppose de mieux informer les parents et de réduire les disparités territoriales de l'offre de garde.

Il faut améliorer la couverture de besoins prioritaires comme, par exemple, l'accueil en urgence des enfants des bénéficiaires de minima sociaux, car le retour à l'emploi est très souvent freiné par des difficultés de mode de garde.

Il faut enfin prévoir une continuité des services d'accueil et leur adaptation à des horaires de travail atypiques, au besoin en faisant intervenir successivement plusieurs professionnels pour couvrir de larges amplitudes horaires, un financement public devant compenser les surcoûts de ce type d'accueil.

Le service public de la petite enfance doit faire en sorte que les offres et les demandes de garde se coordonnent et se rapprochent sur un bassin de vie. Plusieurs expérimentations locales ont cherché à organiser et à rapprocher les offres et les demandes d'accueil. La solution la plus aboutie est sans conteste le site Internet développé par la CAF du Bas-Rhin, « mon-enfant. fr », qui permet de recenser sur le département l'ensemble des offres et des demandes.

Cet outil informatique, qui a déjà fait ses preuves, peut être opérationnel dans toute la France d'ici à quelques mois.

**M. Yves Bur**, *rapporteur pour les recettes et l'équilibre général*. L'Alsace en tête !

**M. Hervé Féron**, *rapporteur pour la famille*. J'espère, madame la secrétaire d'État, que vous soutiendrez ce projet de la CNAF, car il permettra, avec un coût très raisonnable, de disposer d'un diagnostic fiable sur les besoins non satisfaits.

Les missions des acteurs locaux doivent être clarifiées : les caisses d'allocations familiales doivent devenir le pilote de la politique de la petite enfance, en œuvrant pour que l'offre et la demande de modes d'accueil évoluent dans le même sens et que les financements publics soient utilisés de manière optimale.

**M. le président**. Veuillez conclure !

**M. Hervé Féron**, *rapporteur pour la famille*. Seul un outil de planification, élaboré conjointement entre la CAF, le conseil général et les grandes intercommunalités du département, permettra de développer l'offre de garde, tout en veillant à sa diversité.

J'estime donc très important de rendre obligatoire les schémas départementaux d'accueil de la petite enfance, qui permettront d'améliorer la planification des futurs équipements en tenant compte de l'évolution des demandes des parents.

Enfin, je voudrais exprimer deux préoccupations qui me tiennent particulièrement à cœur.

La première porte sur les chantiers importants qui attendent la branche famille au cours des prochains mois : la mise en place du RSA va entraîner un surcroît considérable de travail pour les CAF. Un travail de qualité ne pourra pas être effectué si des moyens nouveaux ne sont pas consacrés au fonctionnement des CAF, qui ont déjà dû, par le passé, faire un effort de productivité important en ne remplaçant pas un départ à la retraite sur trois. Dans le cadre de la future COG, des moyens appropriés doivent donc être prévus.

Je voudrais aussi appeler votre attention sur la situation critique des associations de l'Éducation populaire, qui sont menacées par les réductions des crédits de subvention prévues dans le projet de loi de finances pour 2009. Ces associations jouent pourtant un rôle essentiel à la cohésion sociale, en permettant un accès aux loisirs et à la culture à des jeunes de milieux défavorisés. (Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)

**M. Gérard Bapt**. Il fallait le dire !

**M. Jean Mallot**. Il faut même y insister !

**M. le président**. La parole est à Mme Marie-Anne Montchamp, rapporteure pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

**Mme Marie-Anne Montchamp**, *rapporteure pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du plan*. Monsieur le président, mesdames, monsieur le ministre, monsieur le président de la commission des finances, mes chers collègues, le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009, dont nous commençons l'examen aujourd'hui...

**M. Patrick Roy**. Est une catastrophe !

**Mme Marie-Anne Montchamp**, *rapporteure pour avis*... prend la mesure du risque financier qui pèse sur les comptes de la sécurité sociale. C'est le premier point sur lequel je veux insister, à la suite des propos tenus par mon excellent collègue Yves Bur.

Ce risque financier renvoie tout d'abord à l'ampleur des déficits du régime général, qui atteindraient 15 milliards d'euros en 2009 en l'absence des mesures de redressement prévues par le PLFSS.

Mais ce risque financier se matérialise également dans le coût que représentent les déficits en termes de charges d'intérêt : avec un plafond d'emprunt fixé cette année à 36 milliards d'euros, c'est un poids excessif – soit 940 millions d'euros – qui pèse sur la gestion de la trésorerie de l'ACOSS. De ce point de vue, la reprise, prévue en 2009, par la CADES, de 27 milliards d'euros de dette, est une décision salutaire.

Mais le risque financier, c'est aussi et surtout la dette sociale : il s'agit d'un risque endogène au système lui-même, et qu'il convient de gérer, d'une part, avec prudence, *a fortiori* dans le contexte de crise financière qui est le nôtre et, d'autre part, de façon optimale, c'est-à-dire par la mise en place d'un véritable pilotage de ce risque.

Au passif, nous avons la dette sociale, mais, à l'actif, le risque existe aussi, et c'est celui que supporte le fonds de réserve des retraites. Celui-ci a été conçu, à l'origine, comme un simple véhicule de gestion d'actifs, déconnecté de tout objectif de politique publique, si ce n'est celui qui lui a été assigné à partir de 2020. Or en signalant la création d'un fonds public d'investissement, le Président de la République a annoncé le retour au premier plan des préoccupations de politique industrielle.

**M. Gérard Bapt**. Il serait temps !

**Mme Marie-Anne Montchamp**, *rapporteure pour avis*. Dans ce nouveau contexte, le fonds de réserve des retraites devient un outil intéressant, car il pourrait participer au financement de ce nouveau fonds et combiner ainsi valorisation de son patrimoine et protection du tissu industriel français. Alors que naissent des polémiques à courte vue sur les pertes latentes que le fonds a subies récemment, lesquelles, dans vingt ans, sembleront n'avoir été qu'un simple accident de parcours, j'en suis convaincue, une réflexion sur le rôle du fonds au sein des nouvelles perspectives ouvertes par le chef de l'État serait bien plus utile et féconde.

La commission des finances s'avoue préoccupée par l'ampleur de ce risque financier. Les moyens d'évaluation du Parlement ont été, reconnaissons-le, sensiblement renforcés depuis la mise en œuvre de la LOLFSS. Mais les conditions d'un véritable pilotage de ce risque ne sont pas encore réunies : elles pourraient pourtant contribuer à rendre effective une véritable évaluation en amont du risque, alors que le Parlement doit encore trop souvent se contenter

aujourd'hui d'avaliser les comptes. La commission des finances a ainsi souhaité, par l'adoption d'un amendement sur ce point, renforcer le rôle d'évaluation du Parlement, en améliorant son information sur le risque financier qui pèse sur les comptes sociaux.

Ce projet de loi de financement de la sécurité sociale, je tiens à le souligner, porte nombre d'options politiques réformatrices, même s'il n'épuise pas toutes les évolutions souhaitables – mais j'aurai l'occasion d'y revenir.

**M. Patrick Roy.** Elles ne sont pas réformatrices, elles sont dévastatrices !

**Mme Marie-Anne Montchamp, rapporteure pour avis.** Ainsi, le poids relatif des risques change, et ce PLFSS le prend en compte à travers plusieurs mesures qu'il propose de mettre en œuvre.

Tout d'abord, le projet de loi entérine des évolutions structurelles de notre société : le risque vieillesse s'alourdit, tandis que le risque chômage – même si le contexte est particulièrement défavorable à l'heure actuelle – recule tendanciellement.

Le risque évolue également au sein de l'assurance maladie. Alors que le poids du sanitaire se stabilise, les besoins du secteur médico-social augmentent fortement. Une articulation entre eux est indispensable et nécessite une vision globale des réponses à apporter. C'est pourquoi les futures agences régionales de santé auront un rôle crucial à jouer : de leur bon fonctionnement dépendra la bonne articulation, tant attendue, entre secteurs sanitaire et médico-social.

On assiste également à un changement profond de la structure des rémunérations dans notre pays : en effet, la part salariale a tendance à régresser, au profit d'autres éléments périphériques de rémunération. Or l'effort contributif doit rester équitablement réparti. C'est pourquoi la commission des finances rejoint la commission des affaires culturelles, qui a adopté des amendements permettant d'élargir le « forfait social » aux parachutes dorés. Je rappelle que la commission des finances a également adopté, dans le cadre du projet de loi de finances, une mesure visant à renforcer l'effort contributif d'un certain nombre de rémunérations différées, tels que les parachutes dorés, au titre de l'impôt sur les sociétés.

Enfin, une nouvelle équation est initiée en termes de responsabilité et de solidarité en faveur des risques lourds, et en particulier des affections de longue durée. Les organismes complémentaires assumeront donc leur part dans la prise en charge de ces pathologies, par le biais du reversement prévu dans le projet de loi.

Toutefois, je l'ai dit, ce texte n'épuise évidemment pas les mesures qui permettraient d'améliorer la qualité et l'efficacité de notre système de sécurité sociale. À partir de l'expérience du terrain, de nouvelles manières d'agir et de réfléchir sont en train de se dessiner.

Pour gérer le risque, il faut d'abord le connaître, et le projet de médicalisation de l'ONDAM, porté par l'assurance maladie, pourrait révolutionner notre façon de l'appréhender. Dans quelques années, mes chers collègues, vous voterez sans doute des objectifs de dépenses par pathologies. Ce projet est crucial pour la compréhension de la dynamique de la dépense et doit être soutenu.

L'administration innove et, sur le terrain, les soignants eux-mêmes inventent également de nouvelles manières de travailler. Les réseaux thématiques de recherche et de soins sont de bons exemples de ces nouvelles façons d'agir. En associant recherche et soins des patients, elle porte une

approche féconde, et ces expérimentations, notamment en matière de psychiatrie, méritent tout notre intérêt et la constance des décisions publiques.

Enfin, l'intégration des seniors au sein des entreprises appelle l'innovation. Un changement culturel se met en marche, et l'on ne doit plus voir les salariés âgés – ce doit être le cas de l'ensemble de nos ressources humaines fragiles – comme une contrainte à gérer le moins mal possible. Ils doivent au contraire apparaître comme une ressource d'expérience, qui doit prendre toute sa part à la création de valeurs. À cet égard, l'évolution de l'organisation du travail et de ses conditions est devenue un sujet d'actualité prioritaire pour assurer le développement de l'emploi des seniors. Dans mon esprit, cela va jusqu'à la rénovation des pratiques managériales qui, aujourd'hui, datent terriblement et sont difficilement compatibles avec les objectifs de moyen terme.

En conclusion, ce projet de loi de financement de la sécurité sociale ne nous permet, certes, pas encore de retrouver notre porte-monnaie, mais il se situe néanmoins sur la bonne voie, en nous fournissant la lumière indispensable à la poursuite de notre recherche.

Le train de la réforme doit résolument avancer – et ce projet de loi en traduit la ferme volonté – pour renouer enfin avec l'équilibre. Il faudra évidemment aller plus loin et adopter une vision à plus long terme du champ de la sécurité sociale, en évaluant les risques structurels qui pèsent sur les comptes sociaux et en s'attachant en particulier à ce sixième risque – le risque financier – qui est aujourd'hui, de ce point de vue, une priorité.

En conclusion, la commission des finances a tenu à souligner l'effort fourni par ce texte afin de clarifier les relations financières entre l'État et la sécurité sociale pour la deuxième année consécutive et les mesures importantes prises pour réduire les déficits des comptes sociaux. Elle vous invite par conséquent, mes chers collègues, à adopter le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Patrick Roy.** Et du chèque transport !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, je suis le onzième intervenant et ce n'est pas terminé ! J'ai commencé ma vie professionnelle à la frontière algéro-tunisienne, en tant qu'enseignant au titre de la coopération technique. On m'avait alors appris qu'il était impossible de retenir l'attention, même celle des députés, au-delà d'une heure et quart !

**M. Pascal Terrasse.** Nous sommes bien d'accord !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles.** Je peux le constater, compte tenu de l'importance de l'assistance...

**M. Denis Jacquat, rapporteur pour l'assurance vieillesse.** Mais il y a la qualité !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles.** ...et de ses préoccupations multiples. Donc, le meilleur service que je puisse rendre est d'être bref. Cela permettra ainsi à Mme Touraine de présenter l'exception d'irrecevabilité cet après-midi. J'invite aussi mes collègues à faire en sorte que nous terminions l'examen de ce projet dans



la journée de vendredi, à une heure qui nous permette de célébrer les fêtes de la Toussaint dans nos circonscriptions. Je me tourne vers eux et je suis certain qu'ils y seront sensibles.

Je me limiterai, pour ma part, à formuler trois observations.

Ce budget de 550 milliards d'euros représente le tiers de notre richesse. Ce formidable atout peut toutefois devenir une faiblesse.

Il est un formidable atout, parce qu'il assure la protection contre les risques, qu'il procure de la sécurité et qu'il redistribue : je rappelle que 20 % des foyers fiscaux, dont les ressources sont les plus faibles, voient, après prestations, leurs revenus augmenter de 54 %. La pauvreté en France, par rapport à nos voisins européens, se situe donc dans le premier tiers, du fait du poids de ces prestations. Notre système social a aussi une autre face : le risque de perte de compétitivité de la nation, donc la diminution des offres d'emplois.

**M. Gérard Bapt.** On y revient !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles.** C'est aussi le problème du niveau du salaire direct comparé au salaire indirect.

**M. Jean-Frédéric Poisson.** Bien sûr !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles.** Ainsi, selon le centre d'études des revenus et des coûts présidé par Jacques Delors, la priorité essentielle des prochaines années n'est plus de multiplier les prestations et les redistributions, mais de se concentrer sur le salaire direct, fruit de sa propre responsabilité et motivant.

**Mme Marisol Touraine.** Ce n'est pas ce qu'a fait le Gouvernement !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles.** Enfin, il sera aussi un poids non négligeable pour nos enfants, si nous ne réduisons pas nos déficits.

Compte tenu de ces éléments, le plus grand service que nous puissions rendre, c'est, bien entendu, de fixer le cap d'un retour progressif à l'équilibre, dans un souci d'efficacité, d'équité et de sauvegarde de la ressource sociale.

Donc, quand j'entends dire parfois, comme tout à l'heure d'ailleurs, qu'il faut augmenter les prestations familiales, je rappelle qu'avec 88 milliards d'euros, nous sommes le premier pays européen. Nous ne pouvons donc pas les accroître sans cesse et nous plaindre de la faiblesse du salaire direct ou de la remise en question de la compétitivité de nos entreprises.

Madame la ministre, messieurs les ministres, je souhaite avec force que vous vous appuyiez davantage sur les travaux de la commission des affaires sociales. En effet, j'ai tiré une leçon de tous les travaux : sur le plan politique, il est frappant de constater que, lorsque nous avons des réflexions ou des missions communes, toutes sensibilités confondues, les clivages, dans la plupart des cas, s'estompent face à la réalité.

**M. Roland Muzeau.** N'exagérons pas !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles.** J'en rappelle quelques exemples.

Les missions de la MECSS – et je remercie Pierre Morange – ont abouti à de nombreuses conclusions communes.

**M. Pierre Morange.** Exactement !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles.** Je pourrais également citer la mission conjointe confiée, entre autres, à Yves Bur et Gérard Bapt sur les exonérations de cotisations sociales.

**M. Gérard Bapt.** Elles ne sont pas suivies !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles.** Elles l'ont été largement !

**M. Pascal Terrasse.** Même Philippe Séguin n'est pas écouté !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles.** Je pense aussi aux travaux de Jean-Pierre Door dans le cadre des missions relatives au DMP et aux ALD,...

**M. Jean Mallot.** Pourquoi n'en appliquez-vous pas les conclusions ?

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles.** ...au rapport de Denis Jacquat, à la mission commune de Marc Bernier et de Christian Paul, sans oublier le rapport de M. Flajolet et celui de Mme Tabarot relatif au développement de l'offre d'accueil de la petite enfance.

Le problème essentiel dans ce pays est de dégager des synthèses, ce qui n'est pas toujours facile. S'appuyer sur les travaux des parlementaires et des missions parlementaires demeure peut-être le meilleur moyen d'assurer la pédagogie des réformes à venir. Je remercie certains de mes collègues socialistes de l'approuver.

**M. Jean Mallot.** Vous allez donc voter nos amendements !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles.** Nous essayons d'en voter le maximum !

**M. Patrick Roy.** Vous essayez, mais vous échouez !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles.** Dernière observation, je me dois de reconnaître que, dans le cadre du contexte social, financier et économique actuel, les choix restreints du Gouvernement ont été les meilleurs possibles. Même si ce n'est pas totalement satisfaisant sur le plan de l'esprit, on ne pouvait, cette année, augmenter la fiscalité ni sur les familles ni sur les entreprises. Les quelques progrès accomplis dans les domaines du médico-social, de la famille et des retraites ont tout de même été des éléments positifs.

**M. Pascal Terrasse.** Ce sont de petits progrès !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles.** J'estime, pour ma part, que le progrès social aurait dû être un peu plus fort en matière d'aide complémentaire santé.

**M. Pascal Terrasse.** C'était une promesse du Président de la République, il y a un an !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles.** Des familles et des personnes âgées rencontrent parfois des difficultés, faute d'informations, à saisir l'opportunité de l'aide à la complémentaire santé, qui est vraiment aujourd'hui une obligation de solidarité.

Nous avons, pour l'avenir, cinq lourdes priorités : le revenu de solidarité active, la revalorisation des petites retraites, le cinquième risque, la politique en faveur des personnes handicapées et l'offre d'accueil de la petite enfance. Comment pouvons-nous les satisfaire ? Je considère personnellement que nous sommes dans l'obligation de rechercher une meilleure performance des politiques sociales.

J'entends, de temps des temps, des cris quand Dominique Tian fait des propositions. Puis-je vous donner simplement la marge d'optimisation des recettes sociales, fiscales et des dépenses ? À titre d'exemple, il existe des disparités très importantes de ratios de bénéficiaires de prestations d'un département à l'autre. J'en citerai quelques-unes : le RMI varie d'un à sept, l'APA varie, en nombre et en financement, d'un à trois rapporté à la population des plus de soixante-quinze ans et l'allocation adultes handicapés, d'un à cinq rapporté au taux de personnes handicapées.

Quand je constate que le président du conseil général des Bouches-du-Rhône a supprimé, après avoir accompli son travail de contrôle de la dépense,...

**M. Pascal Terrasse.** On l'a tous fait !

**M. Pierre Méhaignerie,** *président de la commission des affaires culturelles.* ...7 500 bénéficiaires du RMI, je suis tenté de conclure que, si l'on veut concilier solidarité, efficacité et économie, le devoir du Parlement, comme celui de l'exécutif, doit peut-être consister à rechercher, dans ces 550 milliards d'euros, les marges de progrès envisageables. Je suis persuadé, madame la ministre, messieurs les ministres, qu'il y en a.

**M. Yves Bur,** *rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.* Oh oui !

**M. Pascal Terrasse.** Il faut prendre exemple sur les collectivités locales !

**M. Pierre Méhaignerie,** *président de la commission des affaires culturelles.* Notre devoir, plutôt que de demander toujours plus, est d'essayer de faire mieux, ce qui me semble tout à fait possible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et sur quelques bancs du groupe SRC.*)

#### Exception d'irrecevabilité

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jean-Marc Ayrault et des membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche une exception d'irrecevabilité déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à Mme Marisol Touraine.

**Mme Marisol Touraine.** Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, le contexte dans lequel nous examinons ce projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 est loin d'être anodin : le spectre de l'effondrement des bourses mondiales n'a pas disparu, la récession économique s'installe et les perspectives françaises sont grises, sinon noires. Or, si le Gouvernement de Nicolas Sarkozy a été capable de s'engager dans une riposte européenne d'ampleur à la crise bancaire, on attend en vain le moindre signe de sa part en faveur de la consolidation des droits sociaux.

**M. Patrick Roy.** Bien sûr !

**Mme Marisol Touraine.** Pourtant, dans ce contexte plus encore qu'auparavant, l'urgence est avant tout sociale. Il ne suffit pas d'annoncer de grands sommets de refondation du capitalisme international ; il faut surtout impulser une politique volontariste en faveur d'un État social fort, assurément rénové, prévoyant et capable de réduire les inégalités qui minent notre pays. Vous vous êtes mobilisés pour apporter la garantie de l'État aux banques à hauteur de plusieurs centaines de milliards d'euros, mais vous appelez les Français à de nouveaux sacrifices alors qu'il s'agit d'inventer la sécurité sociale de demain, menacée par un déficit cumulé de plusieurs

dizaines de milliards d'euros. Le PLFSS que vous nous présentez n'est malheureusement pas à la hauteur du défi. Croyez bien que nous le regrettons.

L'avenir du modèle social français est tout simplement en jeu. J'en dirai quelques mots, avant de m'arrêter plus longuement sur le rendez-vous de 2008 sur les retraites.

L'année dernière, à cette même tribune, j'avais dénoncé une loi de renoncement. Ce renoncement, vous le confirmez aujourd'hui et cela se traduit par la faillite des comptes sociaux qui amène un glissement progressif, mais assumé, vers l'assurance privée, et par l'explosion des inégalités en matière de santé.

Dans la tourmente qui secoue notre planète, on pouvait au moins s'attendre à un sursaut de votre part en faveur de la sécurité sociale. Pas du tout ! Il faut dire que le secrétaire général de l'UMP a résumé le modèle social français comme n'étant «...ni un modèle, ni social, ni français...» – et là cela se corse – «...pas français parce que hérité de la lutte des classes, sous la menace de grèves générales à l'époque du stalinisme triomphant.»

Franchement, les Français méritent mieux ! Pierre Laroque et le général de Gaulle doivent se retourner dans leur tombe ! Quelle était, en effet à l'époque, la grande idée de la sécurité sociale à mille lieux des obsessions idéologiques dont on nous rebat les oreilles ? Elle était qu'en temps de crise, la solidarité collective était la seule qui permette de garantir la cohésion d'une société face aux dérives individualistes.

C'est un défi de même nature, dans un contexte évidemment différent, qu'il nous appartient de relever en refondant un nouveau pacte de solidarité, nouveau car les risques ont évidemment évolué, parce que d'autres sources de financement que les revenus du travail doivent être sollicités, parce que le monde du travail est durablement ébranlé. Ce pacte, solidaire, collectif, et unissant les Français, devra toujours garantir un socle de droits sociaux. Or vous préférez renoncer à sauvegarder le cœur de notre sécurité sociale.

Ce renoncement se lit d'abord dans la faillite des comptes sociaux qui sanctionne l'échec de la politique menée depuis plus de six ans par la majorité à laquelle vous appartenez. Vos prédécesseurs avaient promis en 2004 l'équilibre pour 2007. M. Bertrand, qui n'est plus là,...

**M. Pascal Terrasse.** Il ne veut pas entendre la vérité !

**Mme Marisol Touraine.** ...était alors directement associé à la réforme de M. Philippe Douste-Blazy. Puisque ce rétablissement des comptes n'a pas eu lieu en 2007, il n'en est plus question avant 2012, évidemment après la prochaine élection présidentielle !

On peut prendre le pari que, dès l'année prochaine, le déficit sera bien supérieur aux 8 milliards annoncés.

**M. Pascal Terrasse.** Quel héritage !

**Mme Marisol Touraine.** Qui peut croire, en effet, que vous allez maîtriser les dépenses alors que les hypothèses sur lesquelles est construit le PLFSS sont strictement illusoires ?

Ainsi, il est prévu une hausse de 3,5 %, puis de 4,5 % de la masse salariale sur la période. Rien n'est modifié alors que nous sommes engagés dans cette tourmente.

À part ceux qui croient encore aux contes de fée, qui peut croire à un tel scénario alors qu'aucune réforme de structure n'est prévue, que la dette sociale s'accroît sans que l'État juge utile de la reprendre ? Mon collègue Gérard Bapt y reviendra plus longuement, mais voilà une proposition simple : par un

geste fort, l'État pourrait reprendre la dette sociale, qui mine toute réforme de notre sécurité sociale. Il y aurait alors place pour une nouvelle politique, sur de nouveaux fondements.

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** C'est ce qu'on fait !

**Mme Marisol Touraine.** Nous serions d'ailleurs disposés à en discuter.

Plus grave, la faillite des comptes mine la confiance des Français dans la sécurité sociale, et vous les incitez fortement à se tourner vers les systèmes privés. Qui peut dire que le système de protection sociale américain, privé s'il en est, est efficace à défaut d'être juste ? Il est l'un des plus chers et des moins performants des pays développés, sans parler du fait qu'il laisse de côté des millions d'Américains issus des classes moyennes, qui n'ont pas les moyens de se payer une couverture maladie digne de ce nom.

Or c'est cette logique qui vous inspire par exemple, madame la ministre, dans la mise en œuvre de la convergence des tarifs entre l'hôpital public et les établissements privés, avec une tarification à l'activité à 100 %. C'est oublier que, par principe, l'hôpital public ne peut pas fonctionner de la même manière et avec les mêmes critères qu'une clinique privée (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP*)...

**M. Philippe Vitel.** Quel archaïsme !

**Mme Marisol Touraine.** ...sans renoncer à remplir convenablement ses missions de service public. Or il lui appartient d'assumer de telles missions que les établissements privés n'assument pas.

Quant au système de retraite privé par excellence, les fonds de pension, faut-il vraiment les citer en exemple ? Les épargnants américains ou britanniques ont vu partir des années de travail en fumée : 1 000 milliards de dollars au moins évaporés entre juin 2007 et juin 2008 pour les fonds de pension américains, soit 750 milliards d'euros. Excusez du peu !

**M. Gérard Bapt.** Eh oui !

**M. Patrick Roy.** C'était le modèle du Gouvernement !

**Mme Marisol Touraine.** Votre remède miracle,...

**M. Benoist Apparu.** Et votre remède, c'est quoi ?

**Mme Marisol Touraine.** ...c'est de faire supporter des charges toujours plus lourdes aux assurés, alors que les remboursements, qui ont constitué le cœur de la réforme de M. Douste-Blazy et de la réforme que vous aviez annoncée l'année dernière, ont déjà fait la preuve de leur injustice et de leur inefficacité.

Est-ce juste, alors que 39 % des Français, 23 millions de personnes, ont renoncé à des soins ou les ont retardés pour des raisons financières, que 7 % d'entre eux ne peuvent se payer une couverture complémentaire, 22 % parmi ceux qui ont des bas revenus ?

**M. Patrick Roy.** Eh oui ! Le Gouvernement ne voit pas la réalité !

**Mme Marisol Touraine.** Face à cette réalité, vous persistez à vouloir faire des remboursements l'alpha et l'oméga de vos choix. On ne dénoncera jamais assez le caractère inique des franchises médicales, qui pèsent lourd dans le budget des Français modestes, sans rien changer, on en a la preuve, à l'équilibre des comptes.

De plus vous n'en restez pas là et, cette année, vous récidivez. Après les franchises, vient maintenant la taxe sur les assurances complémentaires.

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** C'est bien, non ?

**M. Pascal Terrasse.** Encore une taxe !

**Mme Marisol Touraine.** Sans doute faut-il réfléchir à une meilleure contribution de ces organismes à l'équilibre de notre protection sociale, mais pas comme ça. Cette hausse se répercutera en effet nécessairement et directement sur les patients, (*Protestations sur les bancs du groupe UMP*)...

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** Non !

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** Il y a des réserves ! Ils ont tout ce qu'il faut pour tenir quelques années !

**Mme Marisol Touraine.** ...soit par une augmentation du coût de leur mutuelle ou de l'assurance complémentaire, soit par une restriction des prestations proposées.

**M. Jean-Pierre Door, rapporteur pour l'assurance maladie et les accidents du travail.** Vous agitez le chiffon rouge !

**Mme Marisol Touraine.** Nous en reparlerons !

Il y a quelques années, on nous disait déjà que les mutuelles et les assurances complémentaires n'augmenteraient pas leurs tarifs. Or ils ont augmenté et les prestations servies ont diminué.

Il y a une forme de supercherie à prétendre que cette recette de 1 % va renforcer le fonds CMU puisque, dans le même temps, vous le ponctionnez de 0,2 point de la CSG qui l'alimente. C'est donc véritablement une stratégie à la gribouille. Il s'agit, comme pour les franchises l'année dernière, d'aller remplir le puits sans fond du déficit par le biais d'une usine à gaz.

La progression des inégalités concerne non seulement l'accès aux soins mais aussi la santé tout court, et nous regrettons qu'il n'y ait, dans votre texte, aucune disposition forte en termes de structures, de santé publique, de politique de réduction des inégalités.

L'espérance de vie, de sept ans supérieure pour les cadres que pour les ouvriers, en est le premier témoin, et cet écart ne se resserre pas. Pis encore, les malades les plus pauvres accèdent moins facilement au bon traitement. Une étude redoutable publiée le 2 septembre dernier par l'institut de veille sanitaire souligne que les Français ne sont pas égaux face au cancer, et que, une fois malades, leur probabilité d'en guérir reste fortement déterminée par leur appartenance sociale. Alors que le dicton populaire voudrait que les différences sociales s'effacent face à la mort, la réalité est tout autre. Ce qui est vrai pour le cancer s'observe plus encore pour les affections moins graves, comme celles qui concernent les dents ou les yeux.

**M. Patrick Roy.** Le Gouvernement devrait lire cette étude.

**Mme Marisol Touraine.** Inégalités encore face aux dépassements d'honoraires, parfois spectaculaires dans certaines villes, contre lesquels vous n'agissez pas et qui représentent 2 milliards d'euros selon l'IGAS. Sans compter, madame la ministre, que vous avez malheureusement reculé, alors que vous ne sembliez pas disposée à le faire, devant la pression de quelques grands patrons hospitaliers, qui veulent pouvoir continuer à appliquer des tarifs parfois prohibitifs dans leurs consultations privées sans augmenter leur contribution à l'hôpital public qui, pourtant, leur fournit les locaux, les plateaux techniques, le personnel.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** C'est faux ! On a augmenté considérablement leur contribution !

**Mme Marisol Touraine.** Et cela alors que vous soumettez l'hôpital public, pivot d'une politique de santé accessible à tous, à une cure de rigueur sans précédent et aux conséquences dramatiques, puisque des milliers d'emplois seront supprimés si l'ONDAM hospitalier annoncé est respecté. Il ne peut en effet être tenu sans restrictions d'emplois. Or, tout le monde le dit, on manque d'infirmières, de sages-femmes, de médecins dans nos hôpitaux.

Inégalités dans l'accès aux soins, enfin, pour des raisons géographiques aussi, compte tenu de la pénurie de professionnels dans certains secteurs, avec des files d'attente grandissantes pour accéder à certains spécialistes.

**M. Pascal Terrasse.** Absolument ! Même à Paris !

**Mme Marisol Touraine.** Votre projet de loi à venir, « Hôpital, patients, santé, territoires », nous semble à ce stade bien insuffisant.

L'urgence, c'est la lutte contre les inégalités, et votre projet ne se donne pas les moyens d'y répondre, en ne s'attaquant pas à une refonte structurelle de l'assurance maladie, en ne posant pas la question de la contribution de tous à son financement. Alors que nous avons besoin d'une vision, d'une volonté, d'une mobilisation, vous en restez à la gestion étriquée de votre propre faillite financière.

J'en viens maintenant au rendez-vous des retraites.

Annoncé comme un grand moment d'audace et de vérité, il se révèle pour ce qu'il est : opaque, injuste et imprévoyant.

Opaque, assurément. L'instauration de rendez-vous périodiques sur la question des retraites avait pour objectif affiché de consolider la confiance des Français dans notre système de pensions. Eh bien, c'est raté, parce que, à l'exigence de transparence se substitue une pratique de la réforme en catimini. Le grand rendez-vous de 2008 a fait pschitt et, déjà, on nous annonce que l'année 2012, année électorale de choix, mérite mieux qu'un débat public sur la retraite, que l'on devrait donc avancer à 2010.

La principale mesure qui intéresse les Français, à savoir l'allongement de la durée de cotisation, a été prise sans débat, par décret, c'est-à-dire sans consultation de la représentation nationale.

**M. Gérard Bapt.** Et voilà !

**Mme Marisol Touraine.** De la même façon, au cœur de l'été, un décret – encore un ! – a durci les conditions d'accès des Français ayant commencé à travailler jeunes au dispositif dit des carrières longues, alors qu'il s'agissait de l'un des rares éléments positifs de la loi de 2003. Non seulement ces salariés vont se prendre de plein fouet l'allongement de la durée de cotisation, mais vous rendez plus difficile le rachat des trimestres travaillés en début de carrière.

**M. Patrick Roy.** C'est scandaleux !

**Mme Marisol Touraine.** Comment s'étonner alors que la confiance ne soit pas au rendez-vous ? Ce manque de confiance à l'égard de votre politique se traduit très concrètement par un déficit accru des comptes. Inquiets de ce que l'avenir leur réserve, les Français qui le peuvent préfèrent partir aujourd'hui à la retraite, dans des conditions qui ne sont pas toujours optimales mais qu'ils imaginent meilleures que celles qui leur seront réservées demain.

Vous prétendiez faire du rétablissement des comptes la justification de votre réforme ; vous n'aurez réussi qu'à creuser davantage les déficits et à peser sur le pouvoir d'achat des retraités modestes.

Opaque, votre politique des retraites est aussi injuste.

Le niveau des pensions ne cesse de baisser. La réforme Fillon prétendait stabiliser la retraite du régime de base à 50 % du plafond de la sécurité sociale. La pension de base versée tourne dans les faits autour de 45 % de ce plafond. Pour ceux qui prendront leur retraite dans les prochaines années, les perspectives sont plus sombres encore : un salarié non cadre né en 1938 a perçu une retraite globale représentant 83 % de son dernier salaire, après une carrière de quarante ans ; son collègue né en 1985 ne recevra plus que 73 % de son dernier salaire. Il en va à peu près de même pour les cadres.

Au-delà, le pouvoir d'achat des retraités s'affaiblit. Selon le COR, il a diminué de 22 % en vingt ans passés à la retraite.

Or le projet de loi de financement de la sécurité sociale n'apporte aucune réponse de long terme à cette question du pouvoir d'achat des retraités,...

**M. Patrick Roy.** Aucune ! (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

**Mme Marisol Touraine.** ...qui est, pour les socialistes, le socle à partir duquel doit se construire une politique efficace et crédible des retraites. L'objectif de toute réforme passe par la sécurisation du niveau des pensions dans notre pays. Sans cette sécurisation, les Français perdront définitivement confiance dans le système de retraite par répartition.

Répondez-vous pour autant à la situation de retraités modestes ? Pas davantage. Certes, vous dégainez plusieurs revalorisations pour les prochaines années, mais elles sont largement illusoire, puisque vous reprenez d'une main ce que vous avez concédé de l'autre et, à l'heure des comptes, les retraités pourront se sentir spoliés.

La revalorisation globale des retraites, 1,9 % pour 2008, reste très en deçà de l'inflation, et les rattrapages annoncés sont en partie fictifs, puisqu'ils ne s'appliquent pas à l'ensemble de la période.

**M. Patrick Roy.** C'est le gouvernement de la baisse du pouvoir d'achat ! (*Protestations sur les bancs du groupe UMP.*)

**Mme Marisol Touraine.** Dès l'année prochaine, la revalorisation des retraites se fera au 1<sup>er</sup> avril, ce qui est techniquement plutôt une bonne mesure, mais sans prise en compte du premier trimestre de l'année. Vous annoncez assurément une revalorisation du minimum vieillesse, mais il n'y a que les personnes seules qui en bénéficieront, pas les couples, et à partir de 2010 seulement.

Quant au minimum contributif, il sera recentré sur les assurés ayant de longues périodes de cotisation, ce qui pénalisera notamment les femmes, marquées par la précarisation de leur carrière professionnelle, par l'alternance de périodes d'emploi et de périodes de sous-emploi. Or les femmes touchent déjà aujourd'hui une retraite de 43 % inférieure en moyenne à celle des hommes.

Un effort particulier est attendu pour elles. Vous durcisiez au contraire les conditions qui leur sont faites. C'est ainsi que les pensions de réversion devraient être réévaluées de 11 % mais seulement les plus basses, celles inférieures à 800 euros, et seulement après soixante-cinq ans, ce qui limite singulièrement la portée de la mesure.

**M. Patrick Roy.** C'est de la mesquinerie !

**Mme Marisol Touraine.** Quant aux retraites agricoles, elles restent désespérément faibles, loin de l'objectif fixé.

Votre réforme est injuste, enfin, parce qu'elle ne tient pas compte de la pénibilité du travail. Comme je l'ai rappelé, un cadre supérieur a une espérance de vie de sept ans plus longue que celle d'un ouvrier. En quoi est-il juste d'appliquer les mêmes règles de départ à la retraite à ceux qui ont eu des métiers difficiles ou travaillé des années dans un emploi pénible et aux autres ?

Le MEDEF ne voulant pas entendre parler de la prise en considération de la pénibilité, les négociations ont échoué. On a connu le Gouvernement plus rapide pour pallier l'échec d'une négociation entre partenaires sociaux. Il est vrai qu'il s'agissait alors de satisfaire aux exigences de la majorité et du MEDEF, avides de gages idéologiques sur les 35 heures ! Dans le cas présent, on entend assurément beaucoup moins le Gouvernement, qui nous avait pourtant assuré qu'en cas d'échec des négociations sur la pénibilité du travail, il reprendrait l'initiative et présenterait rapidement un texte au Parlement.

**M. Jean-Frédéric Poisson.** C'est bien ce que le Gouvernement compte faire !

**Mme Marisol Touraine.** « Rapidement » ne doit pas avoir la même signification pour tous...

Enfin, votre réforme est imprévoyante au plan financier.

Les perspectives sont difficiles, et l'équilibre de la branche vieillesse de la sécurité sociale restera instable. Vous aviez l'intention de transférer une part des cotisations UNEDIC vers l'assurance vieillesse ; ce projet paraît désormais compromis, alors que les nuages s'amoncellent sur le front de l'emploi.

Plus que jamais, votre refus d'alimenter le fonds de réserve pour les retraites doit être dénoncé pour ce qu'il est : une faute. Une faute telle que vous avez envisagé de supprimer purement et simplement le fonds pour combler le trou de votre déficit. Une faute qui vous conduit à priver ce fonds des excédents du FSV, lesquels alimenteront la CADES. Or les raisons de cette faute sont purement idéologiques : parce que ce fonds a été créé par la gauche, il vous paraît de bonne politique de le condamner ; parce que nous vous proposons, année après année, de dégager des ressources supplémentaires par des cotisations sur les *stock-options*, les retraites-chapeau ou les parachutes dorés, vous ne voulez pas en entendre parler. (*Protestations sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. Benoist Apparu.** Cela ne rapporterait rien !

**M. Philippe Meunier.** Démagogues !

**M. Jean Mallot.** Écoutez-la donc !

**Mme Marisol Touraine.** Le Président de la République nous annonce qu'il faut moraliser la rémunération des dirigeants, mais sa majorité pousse des cris d'orfraie (*Vives protestations sur les bancs des groupes UMP et NC*) lorsque la gauche propose de faire contribuer ces revenus à la solidarité nationale.

Ce n'est pas en proposant de soumettre à cotisation les salariés percevant plus d'un million d'euros de ces revenus d'exception que vous ferez croire aux Français que vous êtes revenus à de plus saines réalités. Un million d'euros de bonus, c'est-à-dire 63 années de SMIC, pour commencer à cotiser sur la totalité de ces revenus...

**M. Patrick Roy.** C'est inadmissible !

**M. le président.** Monsieur Roy !

**Mme Marisol Touraine.** ..., alors que la plupart des Français n'ont ni bonus ni exonérations : si ce n'est pas de l'indécence, cela y ressemble fort ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC. - Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. Yves Bur,** rapporteur pour les recettes et l'équilibre général. C'est que percevra M. Strauss-Kahn en quittant le FMI !

**Mme Marisol Touraine.** D'un côté, vous dites que les *stock-options* disparaissent, mais de l'autre, quand il s'agit de les soumettre à cotisation, le discours devient : « On ne sait jamais, il pourrait y avoir des Français qui vont toucher plus d'un million d'euros de bonus » – et nous savons qu'il y en a – « il n'est pas question de les pénaliser ! »

**M. Jean Mallot.** Avec l'UMP, c'est tout à un million d'euros ! (*Sourires.*)

**Mme Marisol Touraine.** Le fonds de réserve pour les retraites a été créé pour assurer la pérennité du système en lissant les besoins de financement après 2020. Il devait pour cela atteindre 150 milliards d'euros à cette date ; il en comptait à peine 35 millions en début d'année, et c'était avant la crise. Or ce fonds, l'un des plus faiblement dotés des pays européens, constitue une pièce essentielle du pacte des retraites, à condition d'en définir et d'en garantir la stratégie au-delà de 2020. Ce n'est pas le cas aujourd'hui : le flou règne, à la fois sur l'abondement pérenne du fonds et sur les modalités de son utilisation après 2020 – si vous ne le faites pas disparaître dans les prochaines années !

La même imprévoyance se retrouve dans votre politique des seniors. Cette question est, selon nous, la clé d'une réforme dans la durée, car seul le travail peut financer un régime de retraites solidaire. Or vous avez tout faux (*Exclamations sur les bancs des groupes UMP et NC*) lorsque, pour améliorer l'ordinaire des retraites, vous demandez aux seniors de cumuler leurs retraites avec un travail. Faut-il, encore une fois, faire des États-Unis notre modèle, alors qu'il s'agit d'un pays dans lequel des hommes et des femmes n'arrêtent jamais de travailler parce que leurs retraites sont trop faibles ? (*Protestations sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. Patrick Roy.** Elle a raison !

**Mme Marisol Touraine.** La France, on le sait, est en retard par rapport à ses voisins européens pour le travail des plus de 55 ans. Ils sont 38 % seulement à travailler, contre plus de 70 % dans les pays scandinaves. L'âge moyen de départ à la retraite en France est de 58,8 ans, ce qui montre l'hypocrisie qu'il y a à demander de cotiser plus longtemps pour bénéficier d'une retraite à taux plein : cela est actuellement hors de portée. Il est mensonger de prétendre que l'allongement de la durée de cotisations permettra, dans les conditions actuelles de l'emploi en France, de répondre au défi des retraites.

**M. Patrick Roy.** C'est un gouvernement mensonger ! (*Exclamations sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

**M. Philippe Meunier.** Et la démographie ?

**Mme Marisol Touraine.** La vérité, c'est que vous pénalisez les Français sur tous les plans, puisque vous leur demandez de travailler plus longtemps, tout en diminuant le montant de leurs pensions.

Pour les socialistes, l'urgence, alors que plus de la moitié des salariés aura plus de 45 ans en 2015, est de permettre à ceux qui peuvent travailler de le faire. Or votre politique ne permettra pas de changer la situation, et ce pour deux raisons.

Tout d'abord, les exemples des pays étrangers engagés sur cette voie, comme le Japon, la Finlande ou la Suède, nous montrent que seul un volontarisme intransigeant peut donner

des résultats. La Finlande était, en 1995, dans une situation plus critique que la nôtre au regard de l'emploi des seniors. Elle est aujourd'hui en tête du peloton européen. La clé de la réussite ? Une politique résolue en direction des entreprises ; non pas seulement en direction des seniors, mais de tous les salariés. En France, on parle des plus de 55 ans, mais on oublie qu'on n'offre plus de formation à partir de 40 ans, qu'on n'embauche plus après 45 ans, qu'on licencie les salariés à 50 ans et qu'on les met en retraite à 55 ans ! Nous attendons toujours une ambitieuse politique d'accompagnement des âges dans l'entreprise, une politique positive de soutien pour le maintien des salariés dans les entreprises.

**M. Patrick Roy.** On va attendre longtemps !

**Mme Marisol Touraine.** Peut-on, à défaut d'une telle politique, compter sur le bâton que constitue l'instauration d'une pénalité de 1 % de la masse salariale pour les entreprises récalcitrantes ? Vous me permettez d'avoir de sérieux doutes. Nous ne récusons pas le principe de cette pénalité, mais s'il est juste de pénaliser les entreprises qui ne jouent pas le jeu, encore doit-il être clair que la pénalité s'appliquera bien.

Or votre projet de loi dit nettement que cette pénalité n'a pas vocation à s'appliquer, puisqu'il suffit à une entreprise récalcitrante de mettre sur pied un « plan d'action » pour lequel l'accord des syndicats ou des représentants du personnel n'est nullement requis. Le contenu de l'accord ? Des généralités suffiront. Son évaluation ? Elle n'est pas prévue. Des objectifs précis ? Il n'en est pas question. Un bout de papier suffit, dès lors qu'il est baptisé « plan d'action » et traite des seniors, pour que l'entreprise échappe à toute pénalité. Comment croire que ce dispositif sera dissuasif ou incitatif ? À l'évidence, l'objectif est d'affichage, non de résultat.

En conclusion (« Ah ! » sur les bancs du groupe UMP), votre projet de loi ne répond pas aux défis de la protection sociale dans notre pays. L'absence de réponse forte aux besoins de structure rend illusoire aussi bien l'assainissement financier qu'une meilleure prise en charge des aléas de la vie.

Au-delà des points que j'ai évoqués, d'autres auraient pu l'être, et nous les soulèverons au cours du débat : la situation toujours préoccupante de certains poly-pensionnés ; le caractère insuffisamment incitatif – y compris après les changements qui seront introduits par ce texte – de la surcote accordée à ceux qui sont prêts à travailler plus longtemps ; l'évaluation des sous-déclarations des accidents du travail et maladies professionnelles par les entreprises, qui reste en deçà de nos attentes ; l'indemnisation des travailleurs de l'amiante, toujours à la traîne...

**M. Patrick Roy.** Eh oui, c'est scandaleux !

**Mme Marisol Touraine.** ... ; le manque d'ambition de la politique familiale, qui est bien loin de garantir à toutes les familles un mode d'accueil idoine pour leurs enfants ; l'insuffisance des moyens attribués aux établissements publics pour personnes âgées dépendantes dans une conjoncture incertaine.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, je vous invite à voter cette motion d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du budget.

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** La gauche atteint vite ses limites. Un ton martial ne suffit pas, madame la députée !

**M. Patrick Roy.** C'était un ton de vérité !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Vous n'avez fait à aucun moment la moindre proposition ! (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*) Il est facile de dénoncer, plus difficile d'annoncer. Dans la vie politique, nous sommes pourtant aussi là pour faire des propositions. Votre réquisitoire recourait d'ailleurs à des arguments totalement faux ou pas du tout actualisés. (*Protestations sur les bancs du groupe SRC.*)

**M. Patrick Roy.** On ne vit pas dans la même France !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Et, comme je l'ai dit, vous n'avez formulé aucune proposition, ce qui est un peu dommage sur un sujet aussi sérieux.

Vous parlez de renoncement. De quel renoncement s'agit-il ? J'aimerais bien le savoir. Nous n'avons renoncé ni à rééquilibrer les finances sociales, ni à améliorer le système social, ni à faire de la France un grand pays de transferts sociaux !

**M. Jean Mallot.** Alors passez aux actes !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Qui peut penser un seul instant que la France n'est pas à la hauteur de ses ambitions sociales ? Le président Méhaignerie vient de rappeler à quel point les transferts sociaux étaient importants dans notre pays. Ne méprisez pas ce qui a été accompli durant des années et à quoi vous avez vous-mêmes contribué. En France, la politique sociale est au cœur des politiques d'État ; c'est encore le cas et ce sera toujours le cas.

Nous devons simplement davantage réfléchir à la façon de délivrer ces politiques. Est-il choquant de penser qu'une politique peut être en même temps sociale et efficace au plan économique ?

**M. Jean Mallot.** Que faites-vous pour cela ?

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Est-il interdit de se poser ce genre de questions ? Au contraire, nous devons nous poser ces questions, et c'est ce que nous faisons.

En ce qui concerne nos hypothèses pour 2009, comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises, elles valent ce que valent toutes les hypothèses en temps de crise, dans tous les pays du monde.

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** Eh oui !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Nous sommes dans l'incertitude. Je ne sais pas si c'est un scoop pour vous, mais une crise majeure, comme il n'y en a jamais eu, a éclaté et se généralise un peu partout. Nous essayons donc de prévoir des dépenses à due proportion, avec de la prudence, de la maîtrise, de la rigueur, et nous essayons également de prévoir des recettes. Si ces recettes n'étaient pas au rendez-vous, nous reverrions les choses dans le courant de cette discussion, comme nous l'avons déjà indiqué. Je crois qu'il s'agit d'une démarche pragmatique, et je ne vois d'ailleurs pas très bien ce que vous feriez d'autre. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC – « Rien ! Rien ! » sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. Patrick Roy.** Nous nous occuperions des parachutes dorés !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Vous ne feriez rien de plus ; c'est une certitude.

Par ailleurs, l'État reprend bien la dette sociale, madame la députée. Cette dette sociale, qui vous horrifie tant, n'est rien d'autre que le cumul des déficits antérieurs, auxquels la gauche a elle-même contribué. (*Vives protestations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

L'État reprend cette dette. La CADES n'est pas une entreprise privée – ce qui vaut d'ailleurs mieux pour elle – mais une caisse sociale d'État. Je propose que l'État reprenne les 27 milliards que représente le cumul des déficits de la sécurité sociale, c'est-à-dire que nous les transférons de l'ACOSS, qui n'a pas vocation à les supporter, à la CADES, sans augmenter la durée de vie de cette dernière.

Contrairement à ce que vous affirmez, cela n'est pas affaiblir le fonds de réserve pour les retraites, qui continue de vivre sa vie comme prévu, avec des financements pérennes : 1,7 milliard d'euros lui sont affectés de manière pérenne.

Nous pouvons toutefois nous poser la question du financement de la reprise de la dette, ce que nous faisons par le biais du fonds de solidarité vieillesse, dont nous absorbons également la dette. Le FSV n'a ainsi plus de dette,...

**M. Jean Mallot.** Ce sont de simples transferts !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** ... et son déficit annuel sera en réduction : 800 millions en 2009 pour atteindre l'équilibre en 2012.

Ce n'est pas une mauvaise politique que tout cela. Au contraire, c'est une bonne politique. La reprise de la dette par la CADES permettra d'économiser, pour l'ensemble des régimes sociaux, 1,1 milliard d'euros d'intérêts. Il est donc extrêmement important de mener à bien cette réforme, et croyez-moi, madame Marisol Touraine, ce n'est pas si facile en période de crise. Vous auriez dû saluer cette mesure au lieu de la critiquer, ce que je comprends d'ailleurs assez mal.

Quant à la taxe sur les organismes complémentaires, elle vise à ce que ces organismes financent ce qu'ils doivent financer. En effet, à un moment donné de leur vie, beaucoup de gens entrent en affection de longue durée et se voient dès lors pris en charge à 100 % par la sécurité sociale. Il y a donc un transfert de charges vers la sécurité sociale. Nous gérons, avec Roselyne Bachelot-Narquin, ce transfert, ni plus ni moins, et sans augmentation des cotisations. Vous avez d'ailleurs remarqué que la mutualité s'est engagée à ne pas augmenter ses cotisations.

**M. Jean Mallot.** Ce ne sont donc plus des complémentaires : elles financent le régime général !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Il y a nécessité, dans un système aussi complexe, de réguler les choses pour que nous puissions éviter des dérives financières.

Par ailleurs, j'ai été très choqué par votre dénonciation caricaturale de l'inégalité de l'accès aux soins. Allez voir ce qui se passe dans d'autres pays, sortez un moment de France. (Protestations sur les bancs du groupe SRC.)

**M. Patrick Roy.** Sortez de votre ministère et allez voir ce qui se passe en France !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Il y a sûrement beaucoup à améliorer en France. C'est certain et nous sommes là pour cela, mais sortez tout de même de temps en temps de nos frontières, et vous verrez à quel point la France est considérée comme un pays qui cherche vraiment à mettre au cœur de son pacte républicain l'égalité entre ses citoyens.

Je suis choqué, scandalisé, par l'outrance de vos propos, madame la députée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

S'agissant des retraites, je vous rappelle que les socialistes n'ont rien fait quand ils étaient au gouvernement. Ils ont renvoyé le sujet à une commission, et c'est tout. Vous et vos collègues socialistes n'avez jamais affronté de face le

problème des retraites. À l'occasion des votes sur des textes relatifs aux retraites, vous n'avez jamais indiqué quelles étaient les solutions que proposait le parti socialiste. Certes, il est facile de constater que la population française vieillit – heureusement –, et de condamner la faiblesse des retraites ; mais si vous aviez des solutions à proposer, cela rendrait vos critiques plus judicieuses.

**Mme Laure de La Raudière.** Très juste !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** En réalité, vous n'avez pas à proposer. En revanche nous, que faisons-nous ? Xavier Bertrand a mis fin aux régimes spéciaux pour des raisons de justice ; nous revalorisons les petites retraites, tenant ainsi un engagement du Président de la République ; nous augmentons les pensions de réversion ;...

**M. Patrick Roy.** Et vous baissez le pouvoir d'achat !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** ... nous permettons le cumul emploi-retraite ; nous créons une véritable surcote et une décote ; nous refusons, même dans des circonstances difficiles, de mettre fin au fonds de réserve des retraites pour permettre le lissage des retraites dans les années 2020.

**M. Jean Mallot.** Le pouvoir d'achat des retraites baisse !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Votre charge contre notre politique sur les retraites est tout à fait décalée et indigne, madame Touraine. Nous aurons un nouveau rendez-vous sur les retraites en 2010, comme s'y est engagé Xavier Bertrand.

**M. Jean Mallot.** Ah oui ! Toujours plus tard !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Nous essaierons de rétablir au fur et à mesure l'équilibre du régime des retraites. En outre, en qualifiant de « faute » notre gestion du fonds de réserve des retraites, vous montrez que vos informations sont inexactes.

Enfin, vous évoquez la somme d'un million d'euros à propos des stock-options. Mais avez-vous vraiment lu le PLFSS ? Il n'y a rien de tel dans le texte. M. Bur a fait adopter en commission un amendement assujettissant les parachutes dorés supérieurs à un million d'euros aux cotisations sociales au premier euro.

**M. Gérard Bapt.** On va en parler !

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Cela n'a rien à voir avec les stock-options, sujet qui a déjà été traité par la commission, l'Assemblée nationale et le Gouvernement l'année dernière. Il y a 25 % de cotisations sociales employeur et salarié sur les stock-options, et puis un impôt sur le revenu qui, selon la durée de détention et les montants, varie entre 18 % et 40 %, soit des taux très élevés. Regardez ce qui se passe à l'extérieur de nos frontières, et vous vous rendrez compte qu'en France, on taxe les stock-options une et demie à deux fois plus que dans les autres pays européens. Je ne crois donc pas que nous ayons à rougir de ce que nous faisons dans ce domaine.

Je conteste, madame la députée, l'ensemble de vos déclarations et j'appelle, bien évidemment, l'ensemble des députés à voter contre l'exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de la santé.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** Madame la députée, un exercice obligé de l'art parlementaire veut que l'on excipe de l'exception d'irrecevabilité pour avancer ses thèses. En principe, une telle motion de procédure

visé à démontrer qu'un texte n'est pas conforme à la Constitution, mais j'ai du mal à croire que telle ait véritablement été la philosophie de votre intervention.

Vous avez donc avancé un certain nombre d'arguments auxquels je ne souscris absolument pas.

Tout d'abord, s'agissant de l'assurance maladie, je souligne qu'elle est en progrès, et que l'ONDAM augmente de 3,3 %. Les dépenses d'assurance maladie, dans le contexte que nous connaissons, progressent beaucoup plus vite que la croissance nationale : ce sont presque 5 milliards d'argent frais qui seront mis à la disposition des malades pour mieux assurer la modernisation et l'accessibilité de notre système de santé. Je signale que, dans l'effort de redressement que nous menons, Éric Woerth, Xavier Bertrand, Valérie Létard, Nadine Morano et moi-même, aucune mesure ne pèsera sur les assurés.

Vous avez stigmatisé le reversement des organismes complémentaires à l'assurance maladie. J'abonde dans le sens d'Éric Woerth : c'est une question de justice.

**M. Jean Mallot.** Pas du tout !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** À partir du moment où les organismes complémentaires, du fait de la montée en puissance de la prise en charge par l'assurance maladie des ALD et du 100 %, se constituent des marges de manœuvre – le déport est évalué à 600 millions d'euros par an –, pourquoi voulez-vous laisser ces réserves à ces organismes ? Il est absolument sidérant d'entendre une telle argumentation venir des bancs de la gauche. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

**M. Jean Mallot.** C'est votre argumentation qui est sidérante, madame la ministre ! Vous allez dévier complètement le système !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** Il s'agit d'une mesure de justice. Le président de la Fédération nationale de la mutualité française a convenu que ce reversement pourra se faire sans majorer les cotisations des assurés grâce aux réserves que les organismes complémentaires se sont constitués.

**Mme Jacqueline Fraysse.** La première année seulement !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** Je crois que M. Yves Bur va prochainement nous faire part de ses travaux sur la structure financière de ces organismes, et vous verrez à quel point nous avons eu raison de les solliciter.

Ensuite, vous avez évoqué l'hôpital public, estimant qu'il était maltraité. Je vous rappelle, madame la députée, que l'écart facial moyen des tarifs entre l'hospitalisation privée et l'hospitalisation publique est de 37 % en faveur de cette dernière, selon les comptes de l'IGAS.

**M. Gérard Bapt.** Ça dépend des régions !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** Je vous rappelle aussi que, dans la première salve des crédits « Hôpital 2012 », 93 % du montant a été dédié à l'hôpital public. Je ne le regrette pas car il est le joyau de notre système de santé, mais reconnaissez qu'il est traité à la hauteur des missions qui sont les siennes. Ainsi, les missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation ont, cette année, augmenté de plus de 6 %. De plus, la prochaine campagne tarifaire, dite « V11 », qui va entrer en activité au 1<sup>er</sup> mars 2009, incorporera, pour la T2A, un coefficient de sévérité et de précarité qui sera particulièrement juste pour le secteur de l'hospitalisation publique.

Vous avez également évoqué les praticiens PU-PH. Ils ont la possibilité d'accéder, pour 20 % de leur activité, au secteur libéral. Ils sont 1 600 dans l'ensemble du secteur hospitalier public mais le décret du 18 mai 2008 a bien assis la redevance due par ces praticiens sur la totalité des honoraires versés. Je rappelle que cette mesure a déclenché une grève de codage,...

**M. Gérard Bapt.** C'est scandaleux !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** ...qui a reçu un avis très négatif de plusieurs instances, et que cette grève est complètement arrêtée depuis le 4 octobre dernier. La fermeté du Gouvernement a payé.

**M. Gérard Bapt.** Vous avez cédé !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** Par ailleurs, vous avez parlé, madame la députée, des inégalités de santé. Certes, il en existe. Ainsi, quand on constate que la différence d'espérance de vie entre la région Nord-Pas-de-Calais et la région Île-de-France s'élève à cinq ans, cela doit mobiliser entièrement nos efforts.

**M. Jean Mallot.** Voilà ! Dites-le à M. Woerth !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** C'est la raison pour laquelle je vous présenterai, dans quelques semaines, un projet de loi sur la réorganisation de notre système de santé, qui place au cœur des politiques de santé publique la création d'agences régionales de santé. Néanmoins, d'ores et déjà, dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009, se trouvent des éléments très forts, tels que poursuite de la lutte contre les déserts médicaux. Nos plans de santé publique vont dans le sens que vous souhaitez.

Je vous demande donc, mesdames, messieurs les députés, de ne pas adopter l'exception d'irrecevabilité présentée par le groupe SRC. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

**M. le président.** Nous en venons aux explications de vote sur l'exception d'irrecevabilité.

La parole est à M. Philippe Vitel, pour le groupe UMP.

**M. Philippe Vitel.** Madame Touraine, je suis très déçu ce soir. Connaissant votre talent et vos compétences, je m'attendais à beaucoup mieux, et, surtout, à ce que vous saisissiez la formidable occasion que vous aviez de faire avancer le débat. Vous n'avez rien fait avancer du tout. Vous n'avez pas saisi cette occasion. Certes, vous avez évoqué les réformes structurelles de l'assurance maladie. Fort bien, mais qui, ici, a entendu une proposition de votre part ? Personne.

**Mme Isabelle Vasseur.** Zéro !

**M. Philippe Vitel.** Vous avez stigmatisé les déficits, mais, là non plus, vous n'avez rien proposé. Il y a même une bonne part d'incohérence dans vos propos car, si nous acceptions de remettre en cause tous les efforts accomplis depuis quatre ou cinq ans comme vous le souhaitez, nous en serions au déficit prévisible à l'époque, c'est-à-dire entre 20 et 25 milliards d'euros par an. Tout ce qui est excessif, madame, est négligeable. Les trente minutes que nous vous avons consacré pour vous écouter n'ont été que critiques et entreprise de démolition.

**M. Jean Mallot.** Quel mépris de votre part, monsieur Vitel !

**M. Philippe Vitel.** Vous êtes aussi chagrinée par les défis que nous sommes capables de relever : oui, cette année, aucune charge nouvelle ne sera imposée aux assurés. C'est évidemment pour vous insupportable.



Nous mettons à contribution les organismes complémentaires, mais dans un total partenariat avec eux puisqu'ils vont participer aux discussions conventionnelles dans deux domaines où ils remboursent aujourd'hui beaucoup plus que l'assurance maladie : l'optique et le dentaire. Cette mesure nous permet d'aller de l'avant. Je crois que ce nouveau partenariat sera générateur, à terme, de politiques beaucoup mieux structurées, au bénéfice de tous les assurés.

Ma chère collègue, nous n'avons donc aucune intention de voter votre exception d'irrecevabilité. Finalement, ce qui est irrecevable ce soir, c'est votre vision des choses, cet archaïsme pathétique. Il est vraiment temps, au parti socialiste, de vous réveiller. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Catherine Génisson, pour le groupe SRC.

**Mme Catherine Génisson.** Au début de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009, si la situation économique et sociale n'était pas si grave, je vous dirais que nous sommes au royaume d'Ubu. En effet, nous examinons ce texte alors même que l'examen du projet de loi « Hôpital-patients-santé-territoires » commencera au mieux en décembre.

**M. Jean Mallot.** Eh oui !

**Mme Catherine Génisson.** On applique un mode d'emploi qui reste à définir. En attestent, lors de nos intéressants débats en commission, les nombreux amendements, émanant de tous les groupes politiques, qui ont été évacués au titre de ce prochain texte.

Plus grave encore est le constat suivant : la faillite de la loi de 2004 portant réforme de la sécurité sociale. Les années se suivent, les déficits aussi : alors même que le retour à l'équilibre était annoncé pour 2007, il y aura plus de 10 milliards de déficit cette année, une hypothétique stabilisation en 2009, et un retour à l'équilibre en 2011 ou 2012, c'est selon, madame la ministre.

Six ans de gouvernements soutenus par votre majorité pour aboutir, en 2009, à un projet irréaliste, surréaliste, devrais-je dire, tant il se montre aussi imperméable à la gravité de la crise d'aujourd'hui. Or c'est justement dans le contexte actuel, comme l'a souligné avec force ma collègue Marisol Touraine, que la protection sociale devrait rester un puissant rempart face aux difficultés de nos concitoyens.

Nous pourrions ainsi proposer la suppression de l'exonération des cotisations sociales sur les heures supplémentaires, au vu de ce qui s'est passé cet été : 40 000 chômeurs de plus, des jeunes pour la plupart, dont l'embauche a été empêchée par les heures supplémentaires effectuées. (*Protestations sur les bancs du groupe UMP. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** Quelle mauvaise foi !

**Mme Catherine Génisson.** C'est un exemple ! De plus, ces 40 000 chômeurs supplémentaires ont été comptabilisés avant la crise financière !

**M. Jean Mallot.** Bien sûr ! Elle a raison !

**Mme Catherine Génisson.** Cette faillite financière conduira inévitablement à la faillite sanitaire et sociale, si de profondes réformes structurelles ne sont pas rapidement mises en place.

Quand on prend en compte la situation socioprofessionnelle de nos concitoyens, on constate que l'inégalité d'accès aux soins s'aggrave. L'inégalité devant la maladie, l'inégalité

des propositions de soins selon les territoires s'accroissent. Quoi que vous en pensiez, madame la ministre, l'impôt sur les malades – les franchises médicales instaurées en 2008 – ont aggravé la situation. De nombreux rapports, notamment celui du Secours populaire, en attestent. Selon l'observatoire des conjonctures économiques : cinq millions de nos concitoyens ne se soignent pas ; 27 % retardent le soin ; 16 % ne vont plus chez le spécialiste. Voilà la réalité !

**M. Jean-Paul Anciaux.** Où est l'explication de vote ? C'est déjà la question préalable ?

**Mme Catherine Génisson.** Pour être efficace, une politique de santé publique doit être associée à une recherche de qualité et de solidarité. Je préfère parler d'efficacité que de productivité, madame la ministre. Dans le domaine de la santé, un professionnel n'est pas un producteur de soin, il soigne des malades. Je préfère le terme d'efficacité à celui de productivité que vous avez utilisé à plusieurs reprises.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** Je ne pense pas !

**Mme Catherine Génisson.** Je vous assure, madame la ministre !

Cette politique de recherche de qualité et de solidarité doit s'appuyer sur de véritables priorités de santé publique, sur des mesures d'économie concertées : nouveaux systèmes de conventionnement, autres modalités que le paiement à l'acte, par exemple. Je pourrais multiplier les exemples.

Cette politique passe aussi et surtout par l'engagement responsable de l'État à reprendre le déficit de la sécurité sociale, à un moment où l'on peut constater le niveau d'engagement du Gouvernement vis-à-vis du secteur bancaire. Je ne conteste pas ce soutien, mais je pense qu'il faudra remettre les pendules à l'heure sur ce sujet, et nous ferons des propositions au cours des débats. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

Nous n'adoptons pas une posture de stricte opposition, mais nous voterons avec détermination la motion d'irrecevabilité, excellentement défendue par notre collègue Marisol Touraine. Nous le ferons parce que nous dénonçons un niveau national des dépenses maladie irréaliste, en particulier pour les hôpitaux dont une majorité est en déficit. Nous contestons également la convergence de la tarification à l'activité entre le privé et le public : ces deux secteurs ne soignent pas les mêmes malades.

**M. Philippe Vitel.** Mais si ! C'est stupide, honteux, faux de dire cela !

**Mme Catherine Génisson.** Il n'est pas question d'avoir un jugement moral sur les uns et les autres, mais ils ne soignent pas les mêmes malades. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

Pour ma part, madame la ministre, je préfère une tarification à l'activité beaucoup plus affinée sur la précarité et les difficultés sociales de nos concitoyens, qu'une augmentation toujours plus importante des MIGAC. Je crois que l'on observera la différence entre les patients, selon qu'ils sont pris en charge par les hôpitaux publics ou les cliniques privées.

Je vais même plus loin, chers collègues : ce déplacement existe du privé vers le public, mais aussi du public vers le public.

**M. le président.** Madame Génisson, il faut conclure.

**Mme Catherine Génisson.** La tarification à l'activité (*Protestations sur les bancs du groupe UMP*) nous oblige à avoir des comportements recherchant l'efficacité budgétaire de nos

hôpitaux, et certains patients sont transférés d'un hôpital à l'autre. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*) Voilà ce qui se passe !

**M. le président.** Madame Génisson, vous dépassez le temps imparti, vos cinq minutes sont terminées.

**Mme Catherine Génisson.** Non, non ! (*Vives protestations sur les bancs du groupe UMP.*) Je vais donner mon explication de vote.

Nous voterons la motion d'irrecevabilité, bien évidemment...

**M. le président.** C'est terminé !

La parole est à M. Jean-Luc Prével pour le groupe Nouveau Centre.

**M. Jean-Luc Prével.** Notre collègue Marisol Touraine s'est montrée quelque peu excessive, ce qui m'a beaucoup étonné de sa part. Je la croyais plus objective, mesurée, constructive. Or nous avons assisté à un réquisitoire.

**M. Jean Mallot.** Elle n'est pas centriste ! (*Rires sur les bancs du groupe SRC.*)

**M. Jean-Luc Prével.** Cette motion de procédure n'a en rien démontré l'inconstitutionnalité du texte, bien entendu : elle n'avait d'autre but que d'obtenir un temps de parole pour critiquer. C'est devenu une habitude.

**M. Jean Mallot.** C'est ce que vous faites sans arrêt !

**M. Jean-Luc Prével.** J'aurais aimé, madame Touraine, que vous en profitiez pour faire part de vos propositions. (« *Eh oui !* » sur les bancs du groupe UMP.) Nous avons entendu des critiques tous azimuts, sans aucune proposition, et cela est particulièrement regrettable (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Cette treizième loi de financement de la sécurité sociale, nous la devons finalement à une réforme majeure d'Alain Juppé qui avait permis au Parlement de débattre de ces textes.

**M. Gérard Bapt.** Rendez-nous Juppé !

**M. Jean-Luc Prével.** Auparavant, nous n'avions pas le droit d'en débattre. Or cette loi est très attendue, car elle consiste à prévoir le financement des dépenses de santé, de retraite et de la politique familiale. Prétendre que cette loi très attendue est inconstitutionnelle me paraît particulièrement étonnant.

Contrairement aux affirmations de Mme Touraine, elle ne remet nullement en cause la solidarité nationale. La retraite par répartition demeure, tout comme la solidarité dans l'assurance maladie ; nous continuons tous à payer la CSG pour financer l'assurance maladie de base. Si des réformes de nature à remettre en cause cette solidarité nationale ont été évoquées, elles ne figurent pas dans le texte présenté cette année. Nous reparlerons peut-être un jour du bouclier sanitaire que, bien entendu, je ne défends pas.

Certes, cette loi de financement de la sécurité sociale repose sur des données économiques pour le moins incertaines, mais j'aimerais bien savoir quelles autres bases auraient pu être retenues, puisque personne ne connaît aujourd'hui les conséquences de la crise économique et financière.

Pourtant, cette loi prévoit d'améliorer l'efficacité de l'assurance maladie, la prise en compte des petites retraites, notamment agricoles, l'emploi des seniors, les pensions de réversion les plus modestes, la création de lits et places pour les personnes âgées. Toutes ces mesures sont importantes et

attendues, dans ce contexte financier particulièrement difficile. C'est pourquoi, il nous paraît important de les défendre et de les voter.

Cela étant, plusieurs dispositions méritent débat, et elles pourront être améliorées lors de la discussion. Nous avons d'ailleurs déposé un certain nombre d'amendements.

Ainsi, monsieur Woerth, nous ne partageons pas votre point de vue sur la reprise du déficit de la CADES par l'État, alors que celle du déficit FFIPSA nous paraît souhaitable. Avec Yves Bur qui a déposé un amendement quasiment identique au nôtre, nous sommes d'accord pour considérer que le financement actuel de la CADES est particulièrement limpide, pur, extraordinairement simple dans les textes existants.

**M. Yves Bur, rapporteur.** pour les recettes et l'équilibre général. Tout à fait !

**M. Jean-Luc Prével.** Il aurait été tellement plus simple d'augmenter la CRDS de 0,19 % ou 0,2 %, et de ne pas transférer la CSG du FSV vers la CADES. Inutile de recreuser le déficit du FSV : le sapeur Camembert nous a enseigné qu'il n'était pas forcément souhaitable de creuser un trou pour en boucher un autre.

**M. Jérôme Cahuzac.** C'est idéologique !

**M. Jean-Luc Prével.** Si nous pouvions demain accepter l'amendement de la commission, cela me paraîtrait tout à fait raisonnable.

Par conséquent, le Nouveau Centre ne votera pas, bien entendu, cette motion de procédure...

**M. Jean Mallot.** Pourquoi bien entendu ? Vous avez toutes les raisons de le faire, au contraire !

**M. Jean-Luc Prével.** ...car il nous tarde d'en arriver au débat et d'améliorer ce texte déjà très intéressant et important. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Jacqueline Fraysse pour le groupe GDR.

**Mme Jacqueline Fraysse.** Ce PLFSS n'avance aucune proposition sérieuse de financement nouveau, juste, équilibré et pérenne.

**Mme Isabelle Vasseur.** Vous n'étiez pas là, vous n'avez pas pu les entendre !

**Mme Jacqueline Fraysse.** J'étais là, madame ! Vous devriez aller voir l'ophtalmologue pour rajuster vos lunettes (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe UMP*), car j'étais là pour écouter Mme Bachelot et M. Woerth, et j'ai entendu leurs réponses, mais je vous pardonne.

**M. Philippe Vitel.** Elle a une bonne complémentaire !

**Mme Jacqueline Fraysse.** Vous avez une complémentaire qui prendra les frais en charge, sans doute.

Je disais donc que ce texte n'avance aucune proposition sérieuse de financement juste, équilibré et pérenne de notre protection sociale. Il ne prend même pas en compte les préconisations issues du travail de notre commission – comme son président l'a souligné –, pas plus que les recommandations de la Cour des comptes.





# ASSEMBLÉE NATIONALE

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009**

37<sup>e</sup> séance

## Compte rendu intégral

**2<sup>e</sup> séance du mardi 28 octobre 2008**

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. MARC LE FUR

### 1. **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 (suite) (n° 1157)** (p. 6437)

#### QUESTION PRÉALABLE (p. 6437)

M. Gérard Bapt,

M. Éric Woerth, ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique; Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative; MM. Bernard Perrut, Jean Mallot, Jean-Luc Prével, Mme Martine Billard.

#### DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 6446)

MM. Jean-Luc Prével,

Philippe Vitel,

Pascal Terrasse,

Mmes Jacqueline Fraysse,

Isabelle Vasseur,

Martine Pinville,

M. Jacques Domergue,

Mme Danièle Hoffman-Rispal,

M. Bernard Perrut,

Mme Catherine Lemorton,

MM. Jacques Kossowski,

Jean-Paul Bacquet,

Dominique Tian,

Mme Dominique Orliac,

MM. Jean-Paul Anciaux,

Simon Renucci.

### 2. **Ordre du jour de la prochaine séance** (p. 6465)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTIE DE M. MARC LE FUR,**

**vice-président**

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à vingt et une heures quarante-cinq.)*

1

## PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2009

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 (n<sup>os</sup> 1157, 1211).

### Question préalable

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jean-Marc Ayrault et des membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche une question préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Gérard Bapt.

**M. Gérard Bapt.** Monsieur le président, monsieur le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, mes chers collègues, le débat relatif au budget de la sécurité sociale pour 2009 s'ouvre dans une période qui le rend un peu surréaliste quant aux recettes et au déficit annoncé.

L'an dernier, nous avons émis quelques doutes sur la sincérité des prévisions économiques et des indices sur lesquels le texte était bâti. Or les recettes du second semestre de 2008 ont donné raison à ces craintes. Mais cette année, le débat consacré au PLFSS s'ouvre dans un contexte nouveau, celui de la crise du capitalisme financier, laquelle entraîne une crise de la sphère de la production et de l'économie réelle dont on commence, hélas, à percevoir l'ampleur et les dégâts sociaux qu'elle va engendrer.

Le bureau de l'OIT, l'Organisation internationale du travail, vient de rendre public un rapport qui indique clairement qui seront les victimes du naufrage du capitalisme financier : en l'occurrence, pas ceux qui en sont responsables. Les victimes ne seront pas non plus cette minorité rapace et souvent arrogante qui, sur tous les continents, aura profité au cours de ces dernières années de l'accumulation du capital et des revenus financiers, ou de salaires et d'autres avantages financiers si exorbitants que leurs montants dépassent l'entendement.

L'exemple, bien entendu, est venu des États-Unis, mais également d'Europe et notamment de France, où le MEDEF et les gouvernements successifs, invoquant l'attrac-

tivité, la compétitivité ou la modernité, n'avaient qu'un seul mot d'ordre : permettre l'augmentation des revenus des dirigeants afin qu'ils atteignent ceux des dirigeants américains, tout en réduisant, au passage, l'imposition sur les hauts revenus. Et, toujours au nom de la compétitivité et de l'attractivité, il fallait conjointement peser sur les coûts de production, sur les salaires, sur la protection sociale, sur les dépenses publiques en général et les dépenses de solidarité en particulier.

Au cours des dernières années, les inégalités patrimoniales et les inégalités de revenus se sont considérablement accrues. Baisse des impôts progressifs, multiplication des taxes, franchises fiscales, forfaits et franchises pour l'assurance maladie ont accéléré la baisse du pouvoir d'achat des catégories laborieuses et modestes, difficultés encore aggravées par le bouclier fiscal. Et que nous dit le bureau de l'OIT ? Ce sont ces mêmes catégories sociales, moyennes et modestes, qui, sur tous les continents, dans les pays industrialisés comme dans les pays émergents ou en voie de développement, vont subir les conséquences de la crise du capitalisme financier.

Face aux drames sociaux qui s'annoncent, ce sont les impératifs de solidarité, de protection sociale, de répartition des efforts sur toutes les catégories sociales qui devraient guider toute politique sociale et compléter toute politique économique et financière. À en croire certaines déclarations de membres de la majorité, ce sont d'ailleurs ces objectifs qui étaient affichés. Il faudrait, plus concrètement, revenir au pacte républicain, selon lequel « chacun participe au bien public à hauteur de ses facultés respectives ». C'est à cette aune-là que nous aurions voulu que s'évalue le bien-fondé de vos projets de budgets publics pour 2009, monsieur le ministre, mais aussi celui de la programmation des finances publiques jusqu'en 2011. Or, de ce point de vue, le budget pour 2009 que vous nous présentez n'est même pas insincère ou irréaliste : il est irréel. Il est comme suspendu en l'air, en apesanteur. Vous l'avez d'ailleurs vous-même reconnu – ainsi que Mme Lagarde, la semaine dernière, ici même –, en indiquant que les prévisions sur lesquelles étaient construits vos budgets seraient revues en novembre. Dans six à huit semaines, il faudra donc reconstruire les budgets.

Sur un seul point, vous vous êtes déjà adapté : la date du retour à l'équilibre du régime général, que vous aviez fixée à 2011 cet été, et que vous venez de reporter à 2012. Maintenez-vous, monsieur le ministre, la prévision d'excédent de 700 millions d'euros pour le régime général en 2012 ? Un tel retour à l'équilibre, notamment pour l'assurance maladie, évoque, comme dit le poète, « l'inaccessible étoile ». En 2004, vos prédécesseurs – ainsi que M. Bertrand, qui, lui, est toujours là – nous l'avaient promis pour 2007 !

L'échec de la loi de 2004 se manifesterait, une fois de plus, après les comptes arrêtés de 2006, lorsque nous examinerons, avec l'article premier, les tableaux d'équilibre pour 2007.

**M. Jean-Pierre Door,** rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'assurance maladie et les accidents du travail. Il n'y a pas eu d'échec !

**M. Gérard Bapt.** En 2004, mon cher collègue, on nous promettait le retour à l'équilibre pour 2007 !

**Mme Marisol Touraine.** Absolument !

**M. Gérard Bapt.** Peut-être y a-t-il une épidémie d'Alzheimer dans cet hémicycle.

**M. le président.** Monsieur Bapt, veuillez poursuivre.

**M. Gérard Bapt.** En fait d'équilibre, notre pays a accumulé, depuis, près de 80 milliards d'euros de dette supplémentaire, après que M. Mattei eut laissé filer le déficit vers des records abyssaux en 2003 et en 2004. Autant de milliards que les contribuables auront à prendre en charge, avec la CRDS, d'ici à 2020, sans préjuger ceux qui s'ajouteront, au moins jusqu'en 2012. La situation budgétaire démontre que, année après année, vous vous installez dans l'accoutumance aux déficits sociaux, laquelle conduit à la dépendance à la dette : plus de 10 milliards d'euros tous les ans, en intégrant le FFIPSA, le fonds de financement des prestations sociales agricoles

Avant la crise du capitalisme financier, le Gouvernement se fixait comme objectif de ramener le déficit du régime général à 8,6 milliards d'euros en 2009, contre 8,9 milliards en 2008 et 9,5 milliards en 2007. Encore la Cour des comptes, dans son rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale, déplore-t-elle pour 2007 comme pour 2006 que soient pratiquées des opérations de contraction des comptes. La même Cour des comptes a été amenée en juin dernier, à l'occasion de la certification des comptes pour 2007, à majorer de 979 millions d'euros le déficit de cet exercice, pour trois opérations étiquetées « irrégularités comptables », lesquelles minoraient le déficit des branches maladie et vieillesse de respectivement 700 millions et 300 millions d'euros. En conséquence, la Cour des comptes a rectifié le tableau d'équilibre pour 2007 des régimes de base, en portant le déficit à 10,1 milliards d'euros, contre 9,1 milliards affichés par le Gouvernement, et à 11,4 milliards pour 2008. Elle a aussi refusé de certifier les comptes du recouvrement et de l'ACOSS, et a relevé la reconstitution d'une dette de 3,5 milliards de l'État, et ce malgré les versements intervenus en 2007, notamment l'apurement de 5,1 milliards d'euros du 5 octobre 2007. N'est-ce pas ce que l'on peut appeler, monsieur Door, l'échec de la loi de 2004 ?

Le solde du compte unique de disponibilités courantes ouvert auprès de la Caisse des dépôts et consignations, qui atteignait 6,9 milliards à la fin de 2005 et 12,5 milliards à la fin de 2006, s'est élevé à 20,1 milliards au 31 décembre 2007 – nouvelle preuve de l'échec de la loi de 2004.

Les finances sociales ont fortement pâti de l'inaction du Gouvernement, avec l'alourdissement des charges liées aux intérêts d'emprunt. Le découvert a atteint 27,6 milliards d'euros à la fin de 2008, tandis que la hausse des taux d'intérêt a provoqué une montée rapide des charges financières : 930 millions d'euros en 2008, contre 648 millions en 2007, soit plus de 100 millions d'euros de plus, en gaspillage de frais financiers, que ce que rapporteront les franchises médicales !

Pour appréhender la dimension réelle de la situation des comptes sociaux, il convient de prendre en compte celle des fonds participant à leur financement, le FSV, le Fonds de solidarité vieillesse, et le FFIPSA. Si la situation du FSV est meilleure que prévue en 2007, avec un solde positif de 0,9 milliard d'euros, le déficit cumulé s'élève à 4,8 milliards. Quant au FFIPSA, il est resté lourdement déficitaire – 2,6 milliards –, le déficit cumulé atteignant 4,9 milliards,

dont 200 millions d'euros de charges d'intérêt. Vous nous proposez en 2009 de régler la situation de déficit chronique du FFIPSA : pourquoi avoir attendu si longtemps ?

La situation lourdement dégradée du régime général de la sécurité sociale résulte de l'échec des deux lois que vous nous aviez présentées comme les grandes lois de réforme, pour la branche maladie en 2004 et pour les retraites en 2003, comme l'a expliqué Marisol Touraine. En 2004, vous aviez prétendu réformer le pilotage de la sécurité sociale, supprimer les cloisonnements, installer des pilotes dans les structures, instaurer une maîtrise médicalisée des dépenses, réformer l'organisation des soins avec l'instauration du médecin traitant. Qu'en est-il aujourd'hui ? Le pilotage de l'assurance maladie est toujours éclaté, entre une UNCAM s'épuisant dans des discussions conventionnelles improductives, lesquelles font sans cesse la démonstration de son impuissance à maîtriser les dépenses de la médecine de ville – vous l'avez vous-même observé, monsieur le ministre – et une UNOC fantomatique.

Seule la maîtrise des dépenses hospitalières s'est révélée être un succès, avec le respect de l'ONDAM hospitalier, notamment public. Je reviendrai sur la question, particulièrement préoccupante, de l'hôpital public.

Nous ne sommes donc toujours pas sortis des cloisonnements, pourtant bien identifiés en 2004, entre santé publique, prévention, organisation des soins et gestion du risque, entre l'hôpital et la ville, entre le médical et le médicosocial. La crise sanitaire s'est aggravée, qu'il s'agisse des déserts médicaux, qui s'élargissent, des difficultés persistantes de la permanence des soins après la décision désastreuse de M. Mattei de supprimer l'obligation déontologique s'appliquant à l'ensemble des exercices médicaux, dans le public et le privé.

Les difficultés d'accès aux soins se sont aggravées pour des raisons démographiques, mais aussi à cause de la généralisation des dépassements d'honoraires trop souvent pratiqués sans tact ni mesure. Le Gouvernement et la majorité en avaient longtemps nié l'importance, avant qu'ils ne soient évalués par l'IGAS en 2007 et dénoncés par un nombre grandissant de patients.

Des difficultés d'accès aux soins, les ayants droit à la couverture médicale universelle complémentaire en rencontrent aussi, face aux refus de soins qui s'expriment de manières diverses et souvent camouflées. Sur cette question aussi, le Gouvernement et sa majorité ont longtemps été sourds, refusant de reconnaître, pour le corriger, ce scandale sanitaire et déontologique. Cette année, enfin, seront prises des initiatives qui n'ont que trop tardé. Nous en discuterons les modalités lors de l'examen des articles et des amendements. Mais que de temps perdu !

Et c'est encore du temps que vous avez perdu en négligeant volontairement de prendre en compte la région comme l'échelon le plus pertinent pour l'organisation du système de santé. Cela permettrait pourtant d'assurer l'ensemble du continuum entre la prévention, la surveillance sanitaire, l'organisation de l'offre de soins, le parcours coordonné des soins dans le cadre de réseaux, ainsi que la prise en compte des besoins, sur la base d'indicateurs de santé et démographiques. Il serait temps d'adapter l'offre de soins et les réponses médicosociales à la réalité des territoires. La loi Hôpital, patients, santé et territoire, qui sera discutée en 2009, va créer des agences régionales de santé, mais ses premiers effets ne se feront sentir que dans quatre ou cinq ans.

Temps perdu aussi, depuis 2004 et après la suppression, pour raison idéologique et pour donner satisfaction aux corporatismes, du statut du médecin référent. C'est l'échec



des négociations conventionnelles en matière de répartition de l'offre de soins de premier recours, de maîtrise de la prescription médicale, de réponse aux aspirations nouvelles des jeunes générations de médecins, qui vous conduit aujourd'hui, en matière de PDS, de démographie, de mise en place de nouveaux cadres d'exercice et de nouveaux modes de rémunération, à rompre avec les dogmes sur lesquels sont encore arc-boutés certains conservatismes syndicaux, sur la base desquels le gouvernement précédent et M. Bertrand n'ont cessé de dénoncer auprès de la médecine libérale, notamment dans ce que M. Bertrand appelait le SAV, le service après-vente de la loi de 2004, les propositions formulées par les socialistes !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative*. Le service après-vente !

**M. Éric Woerth**, *ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique*. C'est ce qui est drôle !

**M. Gérard Bapt.** Non, le service après-vente : c'est la société de consommation !

Il faut effectivement sortir de la convention concernant les nouveaux modes d'exercice et de rémunération, les conditions à l'installation. Nous sommes prêts à apporter des contributions extrêmement positives à ce débat. Avec les contrats individuels à la performance, prenant acte de l'insuffisance de la formule du médecin traitant, vous renouez avec l'esprit du médecin référent, ce médecin référent que, par idéologie, vous avez supprimé il y a cinq ans.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. Pas par idéologie, mais parce que c'était inefficace !

**M. Gérard Bapt.** Non, ce n'était pas inefficace, madame la ministre.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. Ça n'intéressait personne !

**M. Gérard Bapt.** Le coût moyen des prescriptions des médecins référents était inférieur de 5 à 25 % à celui des médecins généralistes, et il n'y avait sans doute pas de différence de qualité.

Cinq ans de perdus pourtant, parce que, en 2004, vous avez rejeté le constat selon lequel on n'apporterait aucune réponse à la crise sanitaire et au déficit structurel de l'assurance maladie sans une réforme profonde de l'organisation de notre système de soins, sans un système de santé durable prenant en compte les dimensions de prévention, d'éducation, de santé environnementale et de santé au travail.

Depuis 2004, le déficit structurel de l'assurance maladie a été en partie masqué par un transfert massif de dépenses vers les patients, sous la forme des forfaits, des franchises, des déremboursements, ainsi que par le recours à des recettes nouvelles, sous forme de taxations qui ont doublé en quelques années. Ces taxations peuvent, il est vrai, se justifier du point de vue de la santé publique : ainsi les 12,5 milliards d'euros de taxes sur le tabac. Mais leur non-réactualisation en fonction de l'inflation pourrait être interprétée comme un relâchement de l'effort de la lutte contre le tabagisme.

La réduction très lente du déficit de l'assurance maladie depuis quatre ans n'a pas été en rapport avec la maîtrise médicalisée des dépenses, dont – M. le ministre des comptes publics le reconnaissait tout à l'heure – les objectifs n'ont jamais été tenus. Qu'en sera-t-il des 2 milliards d'économies affichés pour 2009 ?

La stabilisation du déficit de l'assurance maladie a été de pair avec l'amélioration de la situation économique et de l'emploi, qui a été observée ces dernières années dans un

contexte de croissance mondiale soutenue et qui a procuré de nouvelles recettes de cotisations, davantage qu'avec les efforts de rationalisation et de maîtrise médicalisée, à deux exceptions près. Ainsi, les indemnités journalières versées en cas d'arrêt de travail ont considérablement décéléré depuis 2004, même si l'on a noté, au cours des derniers trimestres, une remontée probablement due à l'aggravation des conditions de vie et du stress au travail. La foule de plans sociaux qui sont annoncés va malheureusement jouer à la hausse.

D'autre part, les dépenses hospitalières, singulièrement publiques, ont concouru à la stabilisation du déficit. Contrairement à une idée trop répandue, la part des dépenses de l'assurance maladie consacrée à l'hôpital public n'a fait que baisser depuis vingt-cinq ans, passant de 42 % en 1983 à 34 % en 2004, soit 4 points de moins en dix ans. Elles sont comparables à ce qu'elles sont dans l'ensemble des pays européens, à l'exception de l'Espagne, où elles sont plus basses. En 2007, la Cour des comptes constate que « les dépenses des établissements anciennement sous dotation globale sont inférieures de 187 millions d'euros à l'objectif, alors que celles des cliniques privées dépassent l'objectif de 168 millions d'euros ».

Il convient de comparer ces chiffres avec les dépenses de ville en 2007, quand la dérive a dépassé 3 milliards d'euros, avec un taux constaté de 4,6 %, comme l'a rappelé cet après-midi M. le rapporteur de la commission des affaires sociales.

En vérité, depuis dix ans, l'hôpital s'est beaucoup réformé : ARH, accréditation, T2A, gouvernance, regroupement, autant de réformes abouties ou en cours. D'autres viendront avec votre projet, madame la ministre. Mais, aujourd'hui, assécher encore les finances de l'hôpital public ne peut que nuire à la réussite de ces réformes, car les communautés territoriales et la nouvelle gouvernance nécessitent des moyens que les hôpitaux n'ont plus dans la situation déficitaire où se trouvent la plupart d'entre eux. Pourtant, de nombreuses mesures de rationalisation, d'externalisation, d'efficacité ont été menées, en même temps qu'on améliorait la qualité des soins, par exemple pour les maladies nosocomiales. Les CHU consacrent plus de 2 milliards d'euros par an à la recherche, à l'enseignement et à l'innovation. Ils sont pôles d'excellence, pôles de compétitivité.

Mais les hôpitaux sont désormais déficitaires et endettés, malgré leurs plans d'économies. Dans ces conditions, la seule variable d'ajustement sera l'emploi. Ainsi, malgré des années d'actions et d'efficacité, la prestigieuse AP-HP connaîtra l'an prochain un déficit de 200 millions d'euros, alors qu'elle était revenue à l'équilibre. Deux cents millions d'euros de déficit, cela représente 3 000 emplois. Les hôpitaux doivent s'attendre à de grands mouvements sociaux, alors que les personnels voient danser les dizaines de milliards d'euros au profit des banques.

**M. Michel Terrot.** Parlez-nous des 35 heures à l'hôpital !

**M. Gérard Bapt.** Il faut revoir à la hausse l'ONDAM hospitalier à plus de 4 %, au lieu des 3,1 % concédés. Il faut aussi suspendre la convergence des tarifs de la T2A entre le public et le privé...

**M. Pascal Terrasse.** Absolument ! C'est une bonne idée !

**M. Gérard Bapt.** ...qui vous a d'ailleurs en partie été imposée par votre majorité. L'alignement des tarifs du public en concurrence directe avec le secteur commercial, pour qu'il réduise ses prix de revient, vise à considérer l'hôpital comme une entreprise. Mais l'hôpital public ne choisit pas ses patients : il soigne toutes les pathologies et la grande majorité des cas les plus lourds. À ce sujet, je ne suis

pas d'accord avec ce que vous disiez, madame la ministre, sur la différence de coût entre l'hospitalisation publique et l'hospitalisation privée.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. Je n'ai pas parlé des coûts, mais des tarifs! Il ne faut pas confondre!

**M. Gérard Bapt**. Les hôpitaux publics assurent l'essentiel des urgences, la totalité de l'accueil des patients en situation de précarité pour un coût supérieur de 30 % au coût moyen. Il faut suspendre la convergence intersectorielle, arrêter une échelle de coût pour le public d'une part, pour le privé d'autre part. Il faut aussi établir des bases de comparaison objectives, en tenant compte des missions respectives, mais aussi des charges externalisées par les cliniques, notamment les honoraires et les prescriptions. Il est également nécessaire de revaloriser les rémunérations des praticiens hospitaliers. Est-il raisonnable que les radiologues exerçant dans le privé, sans gardes de nuit et de week-end, disposent d'un revenu moyen de 200 000 euros par an, alors que, à l'hôpital public, leur salaire est trois fois moindre? Est-il acceptable que le groupe Générale de Santé ait reversé 420 millions d'euros à ses actionnaires en 2006, au moment où l'asphyxie guette nombre d'hôpitaux publics?

La situation des hôpitaux, le sous-financement de la prévention, les investissements à réaliser pour répondre à l'extension des déserts médicaux, la majoration de l'aide à l'acquisition d'une mutuelle pour les 8 % de familles et le million d'enfants pauvres qui ne bénéficient pas de la CMU complémentaire justifient que de nouveaux moyens soient trouvés pour l'accès de tous à des soins de qualité.

Vous avez abandonné, semble-t-il, votre projet de TVA sociale, qui aurait pesé sur le budget de la majorité des ménages. Après l'avoir un moment agitée pour donner l'impression que vous vous intéressiez aux inégalités face à la santé, vous avez abandonné le bouclier sanitaire concernant le reste à charge...

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. Vous étiez contre!

**M. Gérard Bapt**. ...ainsi que la réforme des ALD qui avait donné lieu à un important travail du rapporteur, M. Door.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. C'est intéressant de savoir que vous êtes pour le bouclier sanitaire!

**M. Gérard Bapt**. Et il n'est certes pas possible, dans la crise actuelle, de recourir à l'augmentation de la CSG ou du CRDS.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. Vous êtes pour le bouclier sanitaire?

**M. Gérard Bapt**. Vous l'avez abandonné, madame! Vous l'avez reporté à la prochaine élection présidentielle sous prétexte qu'il s'agit d'un débat trop important.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. Êtes-vous pour ou contre?

**M. Gérard Bapt**. Vous avez reporté le débat à la prochaine élection présidentielle.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. Le débat est ouvert!

**M. Gérard Bapt**. C'est alors que nous examinerons les conditions de la mise en place éventuelle d'un bouclier sanitaire. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. Quel courage, monsieur Bapt!

**M. Gérard Bapt**. Je ne suis pas maître de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. J'ai assisté à votre audition devant la mission d'information présidée par M. Door.

**M. Yves Bur**, *rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les recettes et l'équilibre général*. Et le congrès de Reims, que dit-il à ce sujet?

**M. Gérard Bapt**. Vous avez dit que la réforme des ALD et la question du bouclier sanitaire étaient un débat trop important pour qu'on l'aborde aujourd'hui et que vous le reportiez à l'élection présidentielle.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. J'ai dit ce que je pensais, mais ce que j'aimerais savoir, c'est ce que vous pensez, vous!

**M. Gérard Bapt**. Je suis un peu surpris que vous souhaitiez connaître ma position sur un débat que vous n'avez pas ouvert!

**M. Jean-Pierre Door**, *rapporteur pour l'assurance maladie et les accidents du travail*. Je l'ai ouvert, moi, dans le cadre de la mission!

**M. Gérard Bapt**. Oui, mais vous n'avez pas conclu.

**M. le président**. Poursuivez, mon cher collègue. Le temps s'écoule.

**M. Jean Mallot**. Je crois que M. Bapt a fait mouche!

**M. Gérard Bapt**. Et le jour où vous deviez déposer les conclusions de votre mission, la réunion a été annulée et reportée à une date indéterminée. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. le président**. Poursuivez, monsieur Bapt.

**M. Gérard Bapt**. Monsieur le président, je suis interrompu par Mme la ministre!

**M. Jean Mallot**. Ce qu'il dit les agace!

**M. Yves Bur**, *rapporteur pour les recettes et l'équilibre général*. Ce qui nous agace, c'est la vacuité des idées!

**M. Gérard Bapt**. S'il n'est pas possible de toucher à la CSG et à la CRDS, il y a les niches sociales, assiette évaluée à 46 milliards d'euros en 2008 et qui a donné lieu à un rapport de M. Yves Bur, aujourd'hui rapporteur de la commission des affaires sociales. Il a fait, dans un gros livre vert, une foule de propositions, qui sont intégralement reprises par le groupe socialiste.

**M. Yves Bur**, *rapporteur pour les recettes et l'équilibre général*. Ce qui est proposé reste proposé!

**M. Gérard Bapt**. Il propose ainsi la création d'une contribution de 2 % sur l'intéressement et la participation. Mais rien sur les parachutes dorés, les stocks-options et les autres retraites chapeaux, parce qu'il ne faudrait pas fâcher le MEDEF. Mme Parisot tenait pourtant, à propos de la répétition des scandales provoqués par les conditions de départ de certains grands patrons, des propos d'une exceptionnelle dureté, d'une extrême violence. Aujourd'hui, il faut se contenter d'un code de bonne conduite non contraignant, les conseils d'administration des sociétés cotées à Paris prenant l'engagement de se conformer d'ici à la fin de l'année au nouveau code de gouvernement d'entreprise édicté par le MEDEF. Mais, déjà, le dirigeant d'une banque vient d'indiquer que ces dispositions ne pourraient entrer en vigueur qu'à la fin de son mandat, en 2011. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

Les plus puissants, les plus riches doivent être astreints aux efforts, comme les plus modestes.

**M. Jean Mallot.** Absolument !

**M. Gérard Bapt.** Il était déjà scandaleux que le Gouvernement n'ait pas fait participer les revenus financiers des titulaires des gros patrimoines au financement du RSA, en refusant de percer le bouclier fiscal, alors que, selon vos propres chiffres, monsieur le ministre, 671 bénéficiaires dont le patrimoine est supérieur à 11 millions d'euros vont se partager deux tiers des impôts restitués à ce titre. Cette année seront aussi concernées la CSG et la CRDS.

**M. Benoist Apparu.** Ce qui est bien, c'est que vous renouvez vos arguments !

**M. Gérard Bapt.** Il est aussi scandaleux de reporter aux revenus de 2009 l'amendement Migaud sur le bouclier fiscal, alors que certains gros contribuables vont gagner sur tous les plans : jackpot au casino de la nouvelle fiscalité !

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.** Jack Lang ! (*Sourires.*)

**M. Gérard Bapt.** Pensez-vous que les salariés des hôpitaux, ceux qui, selon votre expression favorite, se lèvent tôt, supporteront longtemps les efforts qu'on exige d'eux alors que, après que la Société générale a perdu 5 milliards d'euros et la moitié de sa valeur, après que le contribuable français doit la recapitaliser, M. Bouton – ce bon M. Bouton – a encaissé une plus-value de 1,3 million d'euros en quatre mois ? Il suffit, pour le savoir, de consulter le site internet de l'AMF.

De surcroît, la révision de plans de stock-options en a abaissé le prix en pleine crise et, ironie de l'histoire, c'est M. Bouton lui-même que le patronat a chargé de rédiger le rapport pour fixer des règles de gouvernance et de bonne conduite ! Au fond, M. Kerviel n'a fait qu'emboîter le pas à certains de ses dirigeants...

Des économies sont possibles en matière d'allègements de cotisations et d'allègements généraux ou ciblés. La Cour des comptes a tracé des pistes et la mission d'information a formulé des propositions. C'est à partir de l'avis que vous donnerez aux amendements issus de divers groupes que nous jugerons votre capacité à lutter contre les déficits en réduisant les dépenses inutiles, mais aussi en utilisant les économies réalisées pour affecter des moyens là où il est nécessaire d'investir : les hôpitaux, bien sûr, mais aussi l'aide à l'acquisition d'une mutuelle pour les 8 % de familles qui ne peuvent y accéder.

En présentant ce PLFSS devant la commission, monsieur le ministre, vous avez insisté sur votre « ambition » de garantir un redressement budgétaire : soit. En fait d'ambition, hélas, il ne s'agit que d'une stabilisation du déficit, notamment grâce à une taxe sur les organismes d'assurance santé complémentaire – sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir lors de l'examen des articles. Pourtant, alors même que Mme la ministre signait une convention relative à l'accès aux données avec la fédération nationale de la mutualité française, et alors que M. Davant assurait qu'il ne serait pas nécessaire d'augmenter les cotisations, M. de la Martinière, quant à lui, indiquait en tant que président de la fédération française des syndicats d'assurances qu'il répercuterait cette taxe sur les cotisations. Ainsi, ce sont bel et bien les patients et les assurés sociaux qui supporteront pour partie la charge dudit redressement.

Le taux de progression de l'ONDAM, fixé à 3,3 %, est insuffisant et identique à celui de 2008.

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** Non, il était de 2,8 % en 2008 !

**M. Gérard Bapt.** Or, en 2009, les dépenses ne bénéficieront pas de l'impact à la baisse des franchises médicales que vous aviez instaurées en 2007, soit 800 millions d'euros s'ajoutant aux franchises déjà existantes.

La dette du Fonds de solidarité vieillesse transférée à la CADES atteindra 3,9 milliards à la fin de cette année, mais se reconstituera en 2009 à hauteur de 800 millions, voire plus, compte tenu de la remontée du chômage. Ensuite, la dette du FFIPSA est intégrée à la dette de l'État et, dans le même temps, vous augmentez à 35 milliards d'euros le plafond d'emprunt pour que l'ACOSS puisse résoudre ses difficultés récurrentes de trésorerie.

Dès lors, au bout du solde pour 2008 et dans la situation de crise actuelle, comment voulez-vous estimer le déficit pour 2009 ? Tel est l'objet de cette question préalable : repousser à la mi-novembre l'examen de ce PLFSS, de sorte que vous ayez d'ici là affiné vos prévisions budgétaires. En attendant, nous espérons les réformes profondes qui permettront de réduire ce déficit structurel. Hélas, vous ne faites qu'agiter des projets de réforme – j'ai parlé des ALD – aussitôt renvoyés à la prochaine élection présidentielle. Certes, vous tracez bien quelques pistes intéressantes, sur le contrat individuel avec les médecins généralistes volontaires, par exemple, mais, dans le même temps, vous déclarez aux syndicats médicaux votre attachement indéfectible aux principes de la médecine libérale : quelle contradiction !

Mme Touraine a largement évoqué la question de la retraite. Je dirai un mot de la branche accidents du travail et maladies professionnelles, dite ATMP : vous n'avez que partiellement suivi les recommandations de la commission Diricq, chargé d'estimer le coût de la sous-déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles. Ce coût, réévalué à la hausse, devrait dépasser 561 milliards, mais vous vous contentez de prévoir un transfert de 300 milliards en faveur de l'assurance maladie.

**M. le président.** Veuillez conclure, je vous prie.

**M. Gérard Bapt.** Je conclus en m'étonnant que le Gouvernement ne cesse d'invoquer la chasse aux petits fraudeurs, mais ignore les propositions relatives aux gros fraudeurs et truqueurs. Je pense, parmi les mesures envisagées dans le rapport Fouquet, à la onzième proposition qui souligne combien la subdivision actuelle en plusieurs branches du contentieux technique relatif aux accidents du travail encombre inutilement les tribunaux et procure une source de revenus à certains cabinets spécialisés, tandis qu'elle impose un coût aux finances publiques. Au bénéfice de qui et pour quels montants la sécurité sociale est-elle ainsi dépouillée ? Ces cabinets de conseil en réduction des coûts sont inspirés des fameux *cost killers* américains. Deux d'entre eux, Alma Conseil et Lowendal Masai, ont créé de redoutables machines à produire des milliers de contentieux, afin de réduire le poids des cotisations ATMP par le biais de simples vices de forme. Certains de ces cabinets gagnent entre 30 % et 50 % des économies qu'ils font réaliser à leurs clients, soit soixante à cent millions d'honoraires annuels sur les deux cents millions qu'ils font perdre à la Sécurité sociale. C'est d'autant plus inacceptable que les plus gros d'entre eux sont détenus par des fonds dits de LBO, c'est-à-dire des fonds privés investissant dans des acquisitions à effet de levier, aux dépens de la sécurité sociale.

**M. le président.** Je vous prie de conclure vraiment, monsieur Bapt : votre temps de parole est écoulé.

**M. Gérard Bapt.** Voilà un gisement d'économies de deux cents millions d'euros! J'espère que la détention du cabinet Lowendal Masai par le fonds Axa Private Equity, filiale du groupe Axa, ne découragera pas le Gouvernement d'agir...

**Mme Valérie Rosso-Debord.** Assez!

**M. Gérard Bapt.** En somme, vous nous annoncez des réformes structurelles, mais nous accoutumez aux déficits structurels et au report de la dette sur les générations futures.

**M. Philippe Meunier.** De grâce! Pas vous!

**M. Gérard Bapt.** N'avez-vous pas renvoyé 80 milliards à la CADES depuis 2004?

Or affronter la crise suppose de dégager des moyens nouveaux. Il faut donc voter la question préalable, afin de vous laisser le temps de nous communiquer les réajustements auxquels vous procéderez, comme vous l'avez annoncé, d'ici la mi-novembre. (Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)

**M. le président.** La parole est à M. Éric Woerth, ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

**M. Éric Woerth, ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.** Bien des choses viennent d'être dites, ou plutôt redites; je serai donc bref. Vous parlez de budget irréel, mais que proposez-vous pour retrouver le chemin de la réalité?

**M. Benoist Apparu.** Rien, comme d'habitude!

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** D'une manière générale, votre discours ne contient pas une seule proposition. Vous n'avez aucune idée concernant la sécurité sociale. Dès lors, vous vous contentez de dénoncer notre action.

**M. Jean Mallot.** Avec raison!

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** La dénonciation est si facile sur des sujets si complexes! Pour le reste, pas une proposition!

**M. Pascal Terrasse.** Et les niches sociales?

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Ni sur les retraites, ni sur quoi que ce soit d'autre: vous êtes figé dans un très étonnant exercice de dénonciation.

S'agissant du retour à l'équilibre d'ici 2012, je l'ai dit: le cap de la maîtrise des dépenses est essentiel et doit être maintenu. Vous y êtes opposés: est-ce simplement parce que c'est une solution estampillée « Gouvernement »? S'il en existe une autre, vous vous gardez bien de la partager...

**M. Jean Mallot.** Entre 1997 et 2002, nous avons pourtant remis les comptes à flot!

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Quant à la certification des comptes, vous savez bien que le problème est dû au rattachement de la CSG à telle ou telle année, et encore n'est-ce pas une question essentielle, loin s'en faut. Nous discutons de ce rattachement avec la Cour des comptes et, étant donné la complexité de l'opération, nous devons peut-être passer par la loi. Ne jetez pas pour autant l'opprobre sur l'ACOSS à ce sujet!

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** Tout à fait!

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** J'en viens aux niches sociales. La loi de programmation des finances publiques comprend les modalités de discussion qui les concernent et,

dans ce domaine autant que dans celui des niches fiscales, le Gouvernement va loin. Tous les sujets sont ouverts au débat, qu'il s'agisse de plafonnement ou d'autres points.

J'ai soudain eu le sentiment, monsieur Bapt, que vous étiez devenu favorable à la fraude.

**Plusieurs députés socialistes.** Mais non! Caricature!

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Si: lorsque j'ai abordé ce thème à la tribune, vous n'avez cessé de crier plutôt que de saluer notre action de manière consensuelle.

**M. Pascal Terrasse.** La gauche est laxiste, elle soutient donc la fraude: hélas, c'est là toute l'étendue de votre raisonnement!

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** À vous entendre, la petite fraude s'opposerait à la grande. Vous souhaitez combattre la seconde, mais qu'est-ce au fond que la première? Quelles sont donc vos propositions? Vous devriez plutôt reconnaître le consensus autour de la lutte contre la fraude à laquelle nous pourrions travailler ensemble, au lieu de tenir des propos aussi confondants!

**M. Régis Juanico.** Qui a donc proposé l'amnistie fiscale?

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Vous ne pouvez pas être favorables à ceux qui utilisent le système pour le frauder.

**M. Philippe Meunier.** Laxisme!

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Nous sommes mobilisés pour lutter contre la fraude, qu'il s'agisse de l'assurance maladie, du travail illégal ou de l'UNEDIC. La fraude aux prestations et aux cotisations est souvent organisée, et nous devons la combattre, car l'argent fraudé est volé à ceux qui ne fraudent pas. Participez donc à notre action, plutôt que d'être agressif de la sorte!

**M. Pascal Terrasse.** Parlez-nous donc de la future carte Vitale: combien coûtera-t-elle?

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** Je le répète: cessez d'employer ce ton agressif que vous avez adopté dès le début de la discussion. Je ne sais quelle mouche vous a piqués...

**M. Lionel Luca.** Le chikungunya?

**M. Éric Woerth, ministre du budget.** ...mais essayez de retrouver votre sérénité et élevez-vous à la hauteur qui convient à ce débat! (Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)

**M. le président.** La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.** Vous nous présentez une question préalable en indiquant qu'il n'y a pas lieu de débattre des questions de santé. Or vous avez démontré précisément le contraire.

La France est fière de son modèle de santé, à juste titre. Toutefois, il présente des fragilités qu'il faut analyser et combattre.

S'agissant de la médecine de ville, tout d'abord, il est essentiel que le parcours de soins soit optimisé. Toutefois, reconnaissons l'échec patent du médecin référent, dispositif qui n'a intéressé que sept mille praticiens sur les cent mille qui y étaient éligibles. Au contraire, la formule du médecin traitant a remporté le succès que l'on sait.

**M. Pascal Terrasse.** Et pour cause: elle est obligatoire!

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. Nous prévoyons dans ce PLESS d'alourdir le ticket modérateur pour ceux des patients qui n'observent pas le dispositif du médecin traitant : voilà une mesure d'optimisation.

Nous poursuivons l'action entamée l'an dernier en matière de refus de soins et de dépassements d'honoraires. Je pense en particulier à l'obligation d'affichage et à l'obligation d'information écrite dès lors que les honoraires en dépassement sont supérieurs à 70 euros.

Les négociations conventionnelles sur le secteur optionnel avancent. Elles ont d'ores et déjà permis d'en définir le cadre : 30 % au moins des prestations sont faites à tarif opposable tandis que les 70 % restants relèvent du secteur optionnel, le dépassement d'honoraires étant limité à 50 % du tarif opposable et les organismes complémentaires étant en mesure d'intervenir.

D'autre part, j'ai souhaité que la sanction pour dépassement du tact et de la mesure ou pour refus de soins devienne administrative, plutôt qu'ordinaire en première instance. Les sanctions administratives sont en effet plus accessibles aux assurés plaintifs. Convenez que c'est une bonne chose.

**M. Gérard Bapt**. En effet, j'ai indiqué que cela allait dans le bon sens.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. Au-delà de la médecine de ville, j'ai bien précisé que les missions de service public attribuées aux établissements privés, dès lors qu'ils sollicitent des financements publics ou qu'ils sont en situation de monopole sur un territoire de santé, doivent respecter trois exigences : participer à la permanence de soins, offrir certaines prestations à tarif opposable et recevoir les malades les plus précaires, notamment ceux qui bénéficient de l'AME ou de la CMU.

J'ai aussi voulu profondément renouveler la médecine de ville, en offrant la possibilité d'avoir des modes de rémunération alternatifs au paiement à l'acte, pour prendre en compte des politiques de santé publique. Mais bien d'autres éléments pourraient intervenir dans ce domaine. Je pense que la rémunération à l'acte est mal adaptée à la prise en compte des politiques de santé publique et de prévention. J'ai donc ouvert cette possibilité, c'est une grande innovation pour la médecine de ville...

**M. Gérard Bapt**. Nous le réclamions depuis 2004 !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. ...et les choses sont en train de se mettre en place.

J'ai aussi demandé que des gains de productivité soient réalisés.

**M. Jean Mallot**. Eh bien voilà !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. J'utilise, je le reconnais le mot « productivité ».

**M. Jean Mallot**. Ce n'est pas un gros mot !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. Certaines professions enregistrent des gains de productivité comme les biologistes et les radiologues. De même qu'en 2008, en 2009, pour tenir compte des gains de productivité enregistrés par ces professions, nous procéderons à des baisses de tarifs.

Le déficit des hôpitaux publics n'est pas une fatalité. Je répète la réponse faite à Mme Touraine. En 2007, nous avons enregistré 745 millions de déficit consolidé sur l'ensemble des établissements hospitaliers publics de notre

pays. Les choses sont très différentes. Les centres hospitaliers spécialisés – les hôpitaux psychiatriques – sont en excédent, les hôpitaux locaux aussi

**M. Pascal Terrasse**. Pas tous, quand même !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. Je parle d'un total, d'un chiffre d'activité consolidé.

Le déficit des centres hospitaliers classiques est de 339 millions d'euros au total. Les différences sont considérables. J'ai eu l'occasion de m'en expliquer, à l'occasion d'une réponse adressée à M. Terrasse, je crois. Pour des hôpitaux à structure parfaitement identique, on a constaté que certains étaient en déficit et d'autres en excédent. On peut donc s'interroger.

Il existe également de très grandes différences pour les CHU. Sur les trente et un CHU, deux sont en excédent, dix-sept sont en déficit de l'épaisseur du trait, au niveau comptable – moins de 10 millions d'euros – et pour cinq d'entre eux, le déficit se situe entre 10 et 20 millions d'euros. En fait, les deux tiers des déficits des CHU sont concentrés sur quatre établissements. Là aussi, le déficit n'est pas une fatalité pour les CHU. Nous avons les moyens de combattre les déficits. Des moyens spéciaux sont nécessaires. C'est la raison pour laquelle a été créée l'agence nationale d'aide à la performance. J'ai assoupli les procédures pour remettre ces hôpitaux en ordre. Et comme je l'ai déjà fait, j'aide financièrement ces hôpitaux pour les amener, par une politique active, à l'équilibre, en contrepartie d'engagements précis. J'ai rappelé la façon dont je structure l'investissement sur le plan Hôpital 2012.

La TAA n'est pas un modèle figé. La différence de tarifs accordés entre les établissements privés et les établissements publics est en moyenne pour les établissements publics de 37 % , en faveur bien entendu de l'hôpital public.

Monsieur Bapt, j'ai été sensible à votre argumentation selon laquelle il fallait prendre en compte la sévérité et la précarité, et le fait que l'hôpital public recevait en général des patients plus sévèrement touchés, même si l'on connaît des hôpitaux privés de pointe – il existe en Île-de-France des établissements particulièrement prestigieux, mais aussi dans d'autres régions. C'est la raison pour laquelle la nouvelle tarification qui s'ouvrira lors de la prochaine campagne tarifaire introduira un coefficient de sévérité de quatre niveaux, qui permettra de mieux prendre en compte les malades lourds dans les hôpitaux publics.

**M. Pascal Terrasse**. Les urgences aussi !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. Les urgences, ce n'est pas la TAA, vous mélangez tout !

...et un tarif de précarité, car nous savons qu'un malade en AME ou en CMU demande en général une prise en charge plus longue et représente un coût plus élevé pour les établissements.

Je veux que le modèle de la tarification à l'activité soit évolutif. Monsieur Bapt, c'est un modèle juste, ...

**Mme Catherine Génisson**. Si c'est ça, oui !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. ...qui met le malade au centre du système de soins.

Lorsque vous êtes dans un système à enveloppe fermée, dans un système à dotation globale, sur le modèle anglais, comme cela existait dans notre pays, si vous n'avez plus d'argent au mois de novembre, vous ne soignez plus les malades. Tandis que maintenant, si vous avez, au mois de

novembre, un malade difficile à prendre en compte, vous pourriez le prendre en charge grâce à la tarification à l'activité. C'est la tarification à l'activité qui est un modèle juste.

**M. Gérard Bapt.** C'est la convergence qui est injuste !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** Il faut avoir du courage dans le débat public.

La question du bouclier sanitaire a été évoquée. Je me suis exprimée clairement devant la commission.

**M. Jean Mallot.** C'est vrai !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** J'ai dit qu'il battait en brèche ce qui constituait le fondement de notre pacte de 1945.

**M. Jean Mallot.** Très bien !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** Selon le pacte de 1945, chacun paie selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. J'ai dit que si nous entamions le débat sur le bouclier sanitaire, ce serait une attaque contre le pacte de 1945. Monsieur Bapt, je suis surprise que vous n'avez pas le courage de dire clairement ce que vous voulez.

**M. Jean Mallot.** Il l'a dit !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** C'est l'honneur d'un parti politique d'accepter le débat et de dire la vérité. Vous ne l'avez pas dite. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

**M. le président.** Nous en venons aux explications de vote sur la question préalable.

La parole est à M. Bernard Perrut, pour le groupe UMP.

**M. Bernard Perrut.** Monsieur Bapt, nous vous avons écouté avec attention. Vous avez parlé de « budget irréal ». N'est-ce pas vous qui êtes irréaliste ?

Irréaliste, puisque vous ne voulez pas débattre, ce soir – c'est le sens de la motion –, alors que nous sommes au centre d'un débat essentiel pour les Françaises et les Français, au moment où le Gouvernement assume ses responsabilités et prend les mesures adéquates.

Quelles propositions avez-vous faites ? Aucune ! N'êtes-vous pas en contradiction en demandant plus et en demandant moins – moins de dépenses et donc moins de financement.

Vous avez parlé du temps perdu. N'avez-vous pas oublié le temps où vous décidiez ici même des 35 heures, dont on connaît les conséquences fort négatives pour l'hôpital... (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe UMP*)

**M. Henri Jibrayel.** Qu'est-ce que ça vient faire là ?

**M. Bernard Perrut.** ...qui nécessitent, aujourd'hui, des moyens supplémentaires pour assurer le fonctionnement de tous les établissements ? (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. Gérard Bapt.** Supprimez-les et arrêtez de nous dire cela !

**M. Henri Jibrayel.** Vous n'avez qu'à légiférer !

**M. Bernard Perrut.** Monsieur Bapt, vous allez un peu vite en besogne, lorsque vous dénoncez en quelque sorte l'hôpital public. Mme la ministre vous a parfaitement répondu sur la maîtrise, sur la tarification à l'activité, sur les mesures mises en œuvre.

Vous voudriez trouver des moyens nouveaux. Lesquels ? Vous n'apportez aucune réponse. Vous n'évoquez même pas votre position sur le bouclier sanitaire. Et vous n'osez

pas, dans le même temps, dire l'attachement, que nous éprouvons, nous, à l'esprit de 1945, rappelé à juste titre, il y a un instant, par Mme la ministre.

**M. Henri Jibrayel.** Est-ce qu'il y avait une franchise médicale en 1945 ?

**M. Bernard Perrut.** Le projet de loi de financement de la sécurité sociale exprime une volonté que vous ne reconnaissez pas : la poursuite du redressement des comptes sociaux. Sans les mesures prises aujourd'hui, qui portent à la fois sur les recettes et les dépenses, nous aurions 15 milliards de déficit, tandis que le PLFSS prévoit un effort de redressement de plus de 6 milliards, en veillant à ce que les mesures ne pénalisent ni les ménages ni l'activité économique. C'est essentiel dans notre démarche et notre vote.

**M. Jean-Frédéric Poisson.** Très bien !

**M. Bernard Perrut.** L'objectif de maintien du déficit du régime général sous la barre des 9 milliards – 8,6 milliards – est clair. C'est celui que nous adopterons.

Monsieur Bapt, vous ne pouvez ignorer et refuser – c'est ce qui me choque le plus – les principaux objectifs du texte : la clarification des comptes de la sécurité sociale par l'apurement des déficits – cela a été rappelé –, l'instauration d'un forfait social de 2 % pour les employeurs, sur la participation, sur l'intéressement, la maîtrise des dépenses d'assurance maladie, avec l'ONDAM, défini à 3,3 %, ou bien la mise en œuvre du rendez-vous 2008 sur les retraites avec des engagements clairs en faveur des retraités les plus modestes et de l'emploi des seniors...

**M. Roland Muzeau.** Et les métiers pénibles ?

**M. Bernard Perrut.** Pourtant, vous y êtes attachés.

En dehors de sa remise en cause, lorsque l'on évoque le projet de loi de financement de la sécurité sociale, il faut s'attacher aux points concrets, à ceux que nos concitoyens attendent et qui sont pris en compte dans ce projet de loi de financement : la revalorisation du minimum vieillesse, la revalorisation des petites retraites agricoles, le cumul emploi-retraite, l'amélioration des modes de garde – nous y reviendrons au cours du débat –, qui sont essentiels pour notre politique familiale, mais également la création de places de maisons de retraite, plus de personnel, la création de places pour les personnes lourdement handicapées et la poursuite des efforts de maîtrise médicalisée et l'efficacité en ville et à l'hôpital.

Madame la ministre, vous avez dit il y a quelques instants, que vous vouliez rénover la médecine de ville. Vous demandez même des gains de productivité à certains personnels. C'est dire votre sens des responsabilités.

C'est la raison pour laquelle l'ensemble des membres du groupe UMP rejettera la question préalable, totalement irréaliste et ne contenant aucune proposition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Mallot, pour le groupe SRC.

**M. Jean Mallot.** Une question préalable vise, en effet, à montrer qu'il n'y a pas lieu à délibérer. Rarement une telle motion aura été aussi justifiée. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

Je n'insiste pas sur les hypothèses économiques irréalistes – c'est le terme que vous avez employé monsieur Perrut –, voire surréalistes, qui sous-tendent le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Le Gouvernement s'en moque et laisse

dérivée le bateau de la sécurité sociale, au fil de l'eau. Les déficits des hôpitaux se creusent. Les milliards de dettes s'accumulent. Les générations futures paieront.

La destruction progressive de notre système d'offre de soins est en marche. Le Gouvernement trouve 360 milliards d'euros pour sauver le système bancaire et rien pour la santé. (*Protestations sur les bancs du groupe UMP.*)

Qui peut admettre une chose pareille ?

**M. Philippe Meunier.** C'est incroyable !

**M. Jean Mallot.** Le Gouvernement et sa majorité, en place depuis 2002, ont échoué sur tous les plans. Pour les retraites, la loi de 2003 était la panacée, pourtant le déficit prévisionnel de la branche vieillesse est de 5 milliards d'euros pour le seul régime général en 2009. Vous ne gardez, monsieur le ministre que ce qui vous intéresse de cette loi de 2003, en portant la durée de cotisation à quarante et un ans, pour toucher une retraite complète ; mais vous ne faites rien pour prendre en compte la pénibilité, rien d'efficace non plus pour l'emploi des seniors.

Si encore votre projet de loi assurait le maintien du pouvoir d'achat des retraités ! Mais il n'en est rien. Quand on compare le déficit prévisionnel total des quatre branches de l'ensemble des régimes obligatoires de base, c'est-à-dire 9,6 milliards d'euros pour 2009, au coût annuel pour les finances publiques de la loi TEPA, votée l'été dernier, soit 13 à 15 milliards d'euros pour le bouclier fiscal, ...

**M. Benoist Apparu.** Il y avait longtemps !

**M. Jean Mallot.** ...la défiscalisation et l'exonération des heures supplémentaires, la quasi-suppression de l'impôt sur les successions etc., ...

**M. Philippe Vitel.** Plus c'est gros, plus ça passe !

**M. Jean Mallot.** ...on voit bien où se situent les priorités de l'UMP et du Gouvernement.

Échec également sur l'assurance-maladie : 3,4 milliards d'euros de déficit prévus pour 2009.

L'an dernier, la mesure clef de votre gouvernement s'appelait franchise médicale. À l'heure d'un premier bilan, ce serait pourtant assez logique mais vous n'en parlez plus. Nous savons pourtant que si elles n'ont pas empêché le déficit, elles pénalisent les malades les moins riches. Les malades paient pour les malades, en contradiction avec les principes de 1945, qui ont été rappelés tout à l'heure. Les malades, dont une partie ne se soignent plus ou se soignent moins.

Dans votre schéma, nous en avons discuté en commission – sans doute le président s'en souvient-il –, les dépenses de prévention continuent à se compter en millions d'euros, alors que les dépenses de santé curatives se comptent en milliards. Les bonnes intentions ne sont suivies d'aucun effet et, vos vociférations le montrent, vous ne maîtrisez rien. Vous fixez les objectifs de dépenses, comme en 2008 à l'article 7 du projet de loi, et ces objectifs ne sont pas respectés. Qu'à cela ne tienne ! « Les prévisions des objectifs » – la formule est jolie : on prévoit des objectifs – sont tout simplement rectifiées.

Sur la partie recettes, rien de solide et je passe rapidement sur vos hypothèses économiques irréalistes, (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP*) l'annexe B étant, à cet égard, très éclairante, mais nous y reviendrons au cours du débat si, malheureusement, la question préalable n'est pas votée.

Pour 2009, vous tablez sur 1 % de croissance, et sur 2,5 % par an entre 2010 et 2012 : personne n'y croit ! S'agissant de l'évolution de la masse salariale, vous prévoyez 3,5 % en 2009 et – tenez-vous bien ! – 4,6 % par an entre 2010 et 2012. Quant à l'annexe B – véritable usine à gaz – il n'y est question que de transferts entre branches ou entre l'État et la sécurité sociale. Le jeu se fait à somme nulle. Le montant total des recettes ne s'en trouve pas modifié et, au bout du compte, la dette de l'État explose.

Vous avez recours à deux sortes d'expédients : d'une part, le prélèvement sur les organismes complémentaires pour financer la CNAM, à hauteur d'un milliard d'euros environ. Soit il s'agit d'une arme à coup unique et le problème demeure ; soit le prélèvement est pérennisé et la répercussion sur les assurés est inévitable. D'autre part, l'amendement du rapporteur pour assujettir aux cotisations sociales les parachutes dorés, pudiquement appelés indemnités de licenciement, à condition que leur montant soit supérieur à un million d'euros, c'est-à-dire l'équivalent d'un siècle de SMIC, rien en dessous. Je vous laisse juges, chers collègues. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Mallot.

**M. Jean Mallot.** Dans cette situation où vous ne maîtrisez rien, où la majorité éprouve une certaine frustration – je vous cite – deux réactions sont possibles. La première est de crier haro sur le fraudeur responsable de tous les malheurs – Gérard Bapt a fait des propositions très concrètes sur le sujet. La deuxième consiste à déposer une avalanche d'amendements et je fais observer, monsieur le président, que c'est la majorité qui a déposé le plus grand nombre d'articles additionnels ! (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*) Certains ont pour objet de « dézinguer » la prime transport ou de dérembourser les cures thermales, à tort. (« Concluez ! » sur les bancs du groupe UMP.)

**M. le président.** Il faut vraiment conclure. Vous avez très largement dépassé votre temps de parole.

**M. Jean Mallot.** Pour conclure, ce projet de loi ne règle rien, d'autant que le projet de loi Hôpital, patients santé et territoires sera examiné ultérieurement. Il faudrait aller à l'équilibre des comptes en procédant à des prélèvements plus justes et à une meilleure gestion des dépenses. Vous ne le faites pas. C'est pourquoi nous voterons cette question préalable.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Luc Prével pour le groupe NC.

**M. Jean-Luc Prével.** Le Nouveau Centre ne votera évidemment pas la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP*) car il nous semble primordial de pouvoir débattre. Si, du reste, elle était votée, je me demande, chers collègues de l'opposition, comment vous expliqueriez aux Français qu'il ne faut financer ni la santé, ni la retraite, ni la famille ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. Roland Muzeau.** Il faut aussi leur expliquer pourquoi il faut plutôt aider les banques !

**M. Jean-Luc Prével.** Gérard Bapt s'est contenté de critiquer le projet de loi sans faire de propositions, à l'exception d'une seule. J'ai cru comprendre, en effet, qu'il était, contrairement à Roselyne Bachelot, favorable au bouclier sanitaire. Cette position est pour le moins étonnante car le bouclier sanitaire remettra en cause les fondements de la sécurité sociale. Pour ma part, je n'y suis pas favorable ; je pourrais éventuellement l'être s'il prenait en compte la totalité du reste à charge, s'il incluait les dépassements d'honoraires, le reste à charge des complémentaires.

**M. Jean-Pierre Door**, rapporteur pour l'assurance maladie et les accidents du travail. Ce n'est pas possible !

**M. Jean-Luc Prével**. Sinon, il n'a aucun intérêt. On ne peut pas avoir un reste à charge sur le régime de base et un reste à charge sur la totalité.

**M. Denis Jacquat**. Très juste !

**M. Jean-Luc Prével**. S'il doit y avoir un reste à charge, il doit être total. Mais, dans ce cas, il n'y a plus de complémentaires. Je m'étonne donc que vous puissiez être favorable au bouclier sanitaire, cher Gérard Bapt !

Nous sommes bien évidemment favorables à un égal accès de tous à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire. L'assurance maladie connaît un certain nombre de difficultés. Nous savons qu'il y a des problèmes en médecine de ville et à l'hôpital. Heureusement, le projet de loi de Roselyne Bachelot que nous examinerons dans quelques semaines nous permettra d'y remédier pour partie. Quant au PLFSS, il en assurera le financement.

Je souhaite que nous repoussions cette question préalable afin de pouvoir entrer le plus rapidement possible au cœur du débat et d'améliorer encore ce texte tout à fait remarquable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. le président**. La parole est à Mme Martine Billard, pour le groupe GDR.

**Mme Martine Billard**. M. Perrut vient de nous expliquer que la motion défendue par nos collègues socialistes était irréaliste. Pour ma part, il me semble que c'est au contraire votre budget qui est irréaliste. J'ai même entendu, en commission, notre rapporteur Yves Bur nous expliquer qu'il était daté. En l'occurrence, c'est lui qui a raison contrairement à son collègue Jérôme Chartier qui, lors des explications de vote de la première partie du budget, a déclaré qu'il s'agissait d'un budget responsable, sincère, bref fantastique. À l'entendre, il n'y a jamais eu de meilleur budget. Je suppose que vous emploierez les mêmes qualificatifs dithyrambiques pour le PLFSS. Pourtant, les rapporteurs de ce projet ont bien été obligés de reconnaître que les hypothèses retenues n'ont pas été mises à jour et ne tiennent pas compte de la crise actuelle, ce qui pose pour le moins problème.

Aussi, lorsque notre collègue explique que le Gouvernement assume ses responsabilités, on est en droit de se demander de quelles responsabilités il s'agit ! Peut-on affirmer qu'il est animé par la volonté de redresser les comptes sociaux alors que la réforme de 2004, qui aurait dû régler tous les problèmes et combler les déficits de la sécurité sociale en 2007, n'a rien résolu ?

**M. Jean Mallot**. Eh oui !

**Mme Martine Billard**. Et pire, vous poursuivez dans la même voie.

Nous aurions dû examiner le projet Hôpital, patients, santé et territoires censé organiser notre système de santé avant de discuter du budget de la sécurité sociale. Or vous faites l'inverse ! Avouez que c'est absurde ! Cela a, du reste, donné lieu à une certaine confusion en commission et a conduit nos collègues de l'UMP à déposer des dizaines d'amendements qui ne relèvent pas du PLFSS, mais du futur projet de loi de Mme Bachelot. C'est la preuve qu'il y a un malaise dans vos rangs. Même le président de la commission a dû en convenir cet après-midi. Il est impossible de travailler sérieusement en commençant par examiner le budget d'une loi d'organisation du système de santé à venir !

En outre, ce sont toujours les mêmes qui paient : les assurés sociaux, les malades – de l'amiante par exemple –, les retraités, les handicapés etc. On attend toujours des dispositions sur les dépassements d'honoraires « avec tact et mesure ». J'y reviendrai puisque j'ai l'honneur de défendre, au nom de mon groupe, la motion de renvoi en commission, mais nous pourrions passer des heures à énumérer des exemples de non-respect du tact et de la mesure ! Or, depuis 2004, on ne voit rien venir sur ce sujet, comme sur la loi sur la pénibilité.

Nous pourrions discuter de démographie et de désertification médicales, dans les secteurs ruraux comme dans certaines banlieues, mais là aussi il faudra attendre le projet de loi sur la santé.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, ministre de la santé. Il y a des mesures sur ce point dans le PLFSS !

**Mme Martine Billard**. Nous ne savons pas si nous discuterons du projet de loi Bachelot avant le 31 décembre ou au début de l'année prochaine. Mais que ferons-nous s'il y a des mesures financières à prendre ? Organisez-vous un collectif budgétaire sur le PLFSS ? Ou attendrez-vous 2009 ?

**M. Philippe Vitel**. Ce sera fait pour 2010.

**Mme Martine Billard**. Convenez que c'est absurde. Il aurait mieux valu commencer par la discussion du projet de loi d'organisation du système de santé, puis examiner ses conséquences sur le budget de la sécurité sociale. C'est la raison pour laquelle le groupe GDR votera la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et SRC.*)

(*La question préalable, mise aux voix, n'est pas adoptée.*)

### Discussion générale

**M. le président**. Dans la discussion générale, la parole est à M. Jean-Luc Prével.

**M. Jean-Luc Prével**. Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, chers collègues, nous entamons aujourd'hui la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009.

Il s'agit d'un moment majeur de l'année parlementaire puisque nous sommes appelés à nous prononcer sur la somme considérable de 442 milliards d'euros. Chacun de nos concitoyens est concerné puisqu'il s'agit des dépenses prises en charge par la collectivité nationale concernant la santé, la retraite et la famille. Nous devons assurer leur financement et leur répartition en sachant qu'elles dépendent de la situation économique, de l'emploi, et qu'elles pèsent aussi sur le coût du travail.

Ce projet comporte, même s'il ne résout pas tous les problèmes, notamment dans le domaine de la santé, de nombreuses avancées : recherche de l'efficacité pour la maladie ; prise en compte du déficit général et de celui du FFIPSA ; amélioration pour les petites retraites, notamment agricoles, les pensions de réversion les plus modestes, l'emploi des seniors ; création de lits et places pour les personnes dépendantes ; garde des enfants. J'y reviendrai au cours des débats.

Mais, d'emblée, je souhaiterais indiquer que ce projet nous plonge dans une certaine perplexité. La crise financière et économique est grave. Les recettes ont été bâties sur des hypothèses économiques pour le moins incertaines. (« *Eh oui* » sur les bancs du groupe SRC.) Les recettes pour 2009 et les prévisions pluriannuelles sont certainement, hélas, surévaluées : croissance de 1 % pour 2009 puis 2,5 % pour



les années ultérieures ; masse salariale évaluée à 3,5 % en 2009. Or un point de masse salariale correspond à 2 milliards d'euros.

Le Gouvernement se veut volontariste et optimiste. C'est logique, nécessaire peut-être, mais fort peu réaliste.

**M. Pascal Terrasse.** En effet !

**M. Jean-Luc Prével.** Ne serait-il pas préférable de présenter des recettes sous-évaluées et des dépenses surévaluées, ainsi nous aurions de bonnes surprises alors que nous avons, hélas, l'habitude du contraire ?

De nouvelles recettes sont prévues. Une taxe sur les complémentaires dont le taux passe de 2,5 % à 5,9 % devrait rapporter 1 milliard d'euros et est affectée à la CMUC.

Ponctionner les complémentaires qui ont des réserves liées notamment aux ALD pour lesquelles elles ne remboursent rien : pourquoi pas ? Mais, cette taxe a-t-elle été négociée avec l'ensemble des complémentaires ? Cela ne semble pas être le cas, d'où les difficultés de fonctionnement de l'UNOCAM. Est-elle exceptionnelle ou sera-t-elle pérenne ?

**M. Jean Mallot.** Bonne question !

**M. Jean-Luc Prével.** Ne met-elle pas à mal les petites mutuelles qui n'ont pas de réserves ? Ne conduira-t-elle pas à un relèvement des cotisations et ne pèsera-t-elle pas sur le pouvoir d'achat ?

Un forfait social de 2 % doit rapporter 400 millions, payé par l'employeur sur l'intéressement, la participation, l'épargne salariale et la retraite supplémentaire. Pourquoi pas ? Mais, est-ce opportun alors que nous venons de voter un texte visant à développer l'intéressement et la participation des salariés ? Je note que si le Gouvernement a fait des efforts en 2008 pour compenser les exonérations de cotisations, il reste 3 milliards d'euros non compensés. De plus, le texte prévoit – article 21 – la non-compensation de certaines exonérations, ce qui est pour le moins regrettable. Vous prévoyez le basculement de 0,3 % de la cotisation chômage vers la branche retraite. Celle-ci en a bien besoin pour diminuer le déficit. Mais, l'UNEDIC n'est-elle pas gérée paritaire ?

**Mme Martine Billard.** Tout à fait !

**M. Jean-Luc Prével.** Les partenaires sociaux ont-ils donné leur accord ? La situation économique est-elle si favorable que vous pensiez que les besoins de l'UNEDIC vont diminuer alors que le nombre de chômeurs a augmenté en août de 40 000 ? De plus, l'UNEDIC n'a-t-elle pas un passif de 5 milliards d'euros ? Ce texte prévoit la reprise de la dette. Après les réformes des retraites en 2003 et de l'assurance maladie en 2004, le gouvernement et le ministre Douste-Blazy...

**M. Roland Muzeau.** Le fossoyeur !

**M. Jean-Luc Prével.** ...s'étaient engagés à obtenir l'équilibre des comptes sociaux en 2007. Hélas, il n'en est rien. Les années précédentes, au nom du Nouveau Centre, je vous avais demandé comment seraient financés les déficits 2007-2008, en vous suggérant de les reporter sur la CADES, et, pour ne pas faire supporter à nos enfants ces déficits, d'augmenter le CRDS.

**M. Yves Bur,** *rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.* Très bien !

**M. Jean-Luc Prével.** Cette année, vous transférez les déficits du régime général et du FSV, soit 27 milliards, à la CADES, permettant de diminuer les frais financiers du régime général de 1,1 milliard d'euros. C'est une mesure logique que

j'approuve. Mais vous prévoyez de modifier le financement de la CADES en transférant une part de la CSG vers la CADES, aggravant le déficit du FSV de 800 millions. La CADES a, pour l'instant, un financement simple et compréhensible. C'est le CRDS, qui a quasiment la même base que la CSG. Restons simples et ne fabriquons pas de nouvelles tuyauteries : augmentons le CRDS de 0,2 % avec une baisse de la CSG de 0,2 % si nous ne voulons pas augmenter les prélèvements, ou de 0,1 % si nous ne voulons pas jouer au sapeur Camember, bouchant un trou en en creusant un autre, c'est-à-dire en mettant le FSV en déficit pour financer la CADES. J'ai déposé deux amendements en ce sens dont un que j'ai cosigné avec Yves Bur, notre excellent rapporteur.

Il restera à financer les futurs déficits, hélas prévisibles, par l'intermédiaire de la CADES, sans en prolonger la durée de vie, avec un financement adapté pour ne pas reporter sur les générations futures ces déficits prévus ou prévisibles.

Le déficit 2009 envisagé est de 9,1 milliards d'euros ; le déficit cumulé pour 2012 établi sur des données économiques très optimistes s'élève à 21 milliards.

Deuxième élément intéressant que je veux saluer : la reprise par l'État de la dette de 75 milliards du FFIPSA. Cette mesure était attendue. Les dépenses de la branche maladie seront adossées à la CNAM, avec l'affectation de la taxe sur les véhicules de 1,2 milliard d'euros.

La branche famille est déjà adossée à la CNAF. Mais qu'en est-il de la retraite agricole ? Quel est d'ailleurs, à terme, l'avenir du régime agricole ?

L'essentiel de ce projet de loi concerne l'assurance maladie.

Je regrette tout d'abord que la réforme annoncée l'année dernière – réorganisation du système de soins, création des ARS – soit retardée et n'intervienne qu'après cette loi de financement.

Nous ne discutons ici que des seules dépenses remboursables par le régime de base. Les autres dépenses de santé du pays – assurances complémentaires, prévention, éducation à la santé – ne sont pas prises en compte.

Cette loi n'aborde pas non plus les préoccupations de nos concitoyens : problèmes de démographie des professionnels de santé, répartition de ceux-ci sur le territoire, accès aux médecins de secteur 1 ou dépassements d'honoraires.

**M. Jean Mallot.** Vous ne pouvez pas voter un tel projet de loi !

**M. Jean-Luc Prével.** Mais nous aurons l'occasion d'y revenir lors de la discussion de la loi présentée par Mme Bachelot.

L'article majeur de la loi de financement concerne l'ONDAM, c'est-à-dire les dépenses remboursables par le régime général. Depuis sa création, il est systématiquement sous-estimé tout en étant présenté comme réaliste.

**M. Roland Muzeau.** Très juste !

**M. Jean-Luc Prével.** Vous nous proposez cette année 157 milliards, soit une hausse de 3,3 %, avec un objectif de 3,1 % pour la médecine de ville et les établissements. Mais quel pourcentage réel sera effectivement délégué aux établissements ? À quelle date connaîtront-ils la circulaire budgétaire ? Il serait souhaitable qu'ils puissent voter le budget hospitalier en début d'année sans avoir à attendre, comme d'habitude, le mois de juin.

Il s'agit d'un ONDAM économique, proposé par Bercy. Plusieurs années après les préconisations du fameux rapport Coulomb, il n'est toujours pas établi sur des bases médicales.

Sera-t-il tenu? Nous l'espérons pour ne pas aggraver les déficits. Cependant les établissements sont dans une situation financière très tendue avec un déficit estimé à 800 millions d'euros et des marges de manœuvre limitées puisque 75 % des dépenses correspondent à des dépenses de personnel sous statut de la fonction publique. De surcroît, pour atteindre l'objectif de la médecine de ville, il est prévu des économies qui, habituellement, ne sont que partiellement réalisées.

Nous devons aller vers une réelle maîtrise médicalisée des dépenses de santé en associant les professionnels de la santé à la gestion dans les conseils régionaux de santé, ce que je préconise depuis longtemps. Ces professionnels sont aujourd'hui en position de revendication et ils ne pourront réaliser cet objectif que lorsqu'ils seront associés aux décisions en amont et à la gestion en aval.

Malheureusement, il est toujours prévu de voter des sous-objectifs – pour l'ambulatorio, les établissements, les médicaments et le secteur médico-social – alors que tout le monde s'accorde aujourd'hui à dénoncer l'absurdité majeure de notre système de santé que constitue la séparation entre prévention et soins, ville et hôpital, sanitaire et médico-social.

Le premier objectif des agences régionales de santé sera de remédier à cette séparation en tant que responsables uniques de la santé au niveau régional. Mais il est indispensable que les directeurs puissent disposer d'une enveloppe régionale, un ORDAM défini sur des critères objectifs. Ne restons pas au milieu du gué sinon ces derniers risquent de ne pas bénéficier d'une fongibilité des enveloppes.

**M. Roland Muzeau.** Avec quel contrôle démocratique?

**M. Jean-Luc Prével.** L'année dernière, vous avez fait voter les franchises médicales et j'avais regretté, au nom du Nouveau Centre, que les malades souffrant des pathologies les plus graves et les plus invalidantes soient taxés de 50 euros. Pouvez-vous nous indiquer quelle a été l'utilisation des 850 millions d'euros attendus?

Cette année, la loi ne propose pas de mesures aussi délicates. Mais, pour favoriser le parcours de soins, il est prévu d'abaisser de 50 % à 30 % le remboursement par l'assurance maladie de l'accès direct aux consultations. Pourquoi pas? Mais l'accès direct à certaines spécialités moyennant un compte rendu au médecin traitant mériterait d'être revu, je pense en particulier à la pédiatrie, à la psychiatrie ou à la gynécologie.

Je proposerai deux amendements acceptés par la commission: l'un vise à faire des économies en autorisant les médecins à pratiquer dans leur cabinet des interventions telles que l'opération de la cataracte, moyennant un cahier des charges précis; l'autre tend à améliorer la sécurité de la dispensation des médicaments en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes en sécurisant juridiquement la pratique des blisters. Je pense, madame la ministre, que vous les accepterez, du moins je le souhaite vivement.

S'agissant de nos anciens et des personnes dépendantes, je me réjouis de l'augmentation de places en services de soins à domicile et en EHPAD ainsi que de la poursuite d'aides à l'investissement. En revanche, votre proposition d'intégrer les médicaments dans le forfait soins pose un réel problème. C'est le médecin traitant de la personne qui prescrit son ordonnance et celle-ci doit être honorée par le pharmacien. Le médecin coordinateur ne peut pas aujourd'hui modifier l'ordonnance et le directeur n'a pas encore le pouvoir de prescrire. Pour diminuer la iatrogénie ou les polyprescriptions, il convient donc de développer les recommandations et les bonnes pratiques médicales. Si l'ordonnance n'est pas conforme, c'est aux

instances professionnelles ou à la CNAM d'intervenir. Le dossier pharmaceutique devrait d'ailleurs contribuer à la lutte contre la iatrogénie. Le risque de votre proposition est d'aboutir soit à un rationnement des soins,...

**M. Maxime Gremetz.** C'est sûr!

**M. Jean-Luc Prével.** ... soit à une insuffisance budgétaire du forfait conduisant le directeur à faire des arbitrages sur le budget des soignants.

La loi de financement concerne aussi la branche famille et la branche retraite.

Je salue toute une série de mesures bienvenues concernant la garde des enfants, notamment le développement des crèches ou l'autorisation pour les assistantes maternelles de se regrouper et de garder quatre enfants.

La situation financière de la branche retraite est toujours difficile malgré les réformes successives. C'est pourquoi le Nouveau Centre plaide pour un régime universel par points, réellement géré par les partenaires sociaux.

La revalorisation effectuée en 2008 – 1,1 % au 1<sup>er</sup> janvier, puis 0,8 % au 1<sup>er</sup> septembre, soit environ 1,3 % sur l'année – n'a pu permettre le maintien du pouvoir d'achat des retraités. Vous semblez proposer une augmentation de 2,7 % – chiffre plus proche de l'inflation réelle – mais elle est repoussée au 1<sup>er</sup> avril 2009.

Par ailleurs, des mesures intéressantes sont proposées concernant l'emploi des seniors, les retraites les plus modestes, notamment les retraites agricoles, ainsi que les pensions de réversion les plus faibles.

Toutefois, vous prévoyez de rétablir la condition d'âge et de maintenir l'assurance veuvage. Cette pension de réversion devient de plus en plus une aide sociale et comme elle ne correspond pas à un droit acquis par les cotisations du conjoint décédé, le pourcentage de 54 % ou 60 % n'a donc pas grande signification tant que le plafond de ressources n'est pas modifié. Par ailleurs, vous savez que le décret concernant les carrières longues, qui a repoussé d'un an la possibilité de départ en retraite pour nos concitoyens nés en 1952, a été mal compris. Pourquoi ne pas avoir choisi un trimestre par an?

Bien d'autres sujets auraient mérité d'être abordés, mais j'aurai l'occasion d'y revenir au cours du débat.

Ce projet de loi comporte de nombreux progrès, notamment la reprise du déficit du régime général et celui du régime agricole ainsi que la recherche de l'efficacité pour la branche maladie, mais la prochaine loi présentée par Mme Bachelot devrait permettre des avancées majeures en faveur de l'organisation du système de santé, des hôpitaux, de la médecine ambulatoire et de la permanence des soins.

Ce projet prévoit également des améliorations pour les retraites et les pensions de réversion les plus modestes, l'emploi des seniors et la création de lits et de places destinés aux personnes dépendantes.

Comme je l'ai indiqué, en raison de la crise, les prévisions de recettes semblent, hélas, optimistes et nous laissent perplexes. Plusieurs articles méritent d'être améliorés, modifiés, un ou deux devraient même être supprimés.

La commission a accepté quinze amendements du Nouveau Centre, ce qui est exceptionnel. (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

**M. Maxime Gremetz.** En effet!

**M. Jean-Luc Prével.** J'espère qu'ils seront acceptés par le Gouvernement et votés par notre assemblée. Nous aurons ainsi contribué à améliorer ce projet de loi. Je vous remercie par avance d'accepter ces amendements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. le président.** Merci, mon cher collègue, d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Philippe Vitel.

**M. Philippe Vitel.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, dans quelques mois, nous débattrons dans cet hémicycle du projet de loi « Hôpital, patients, santé et territoires ». Ce sera l'occasion de revoir en détail notre système de santé, de réaliser l'indispensable réforme de l'hôpital et de l'impliquer véritablement dans l'effort de maîtrise des dépenses de santé.

La mise en place des agences régionales de santé nous fournira également l'occasion de réaliser une bien meilleure organisation territoriale, à même de garantir l'égalité d'accès aux soins que notre République doit assurer à ses enfants.

Nous vivons un moment historique en coproduisant, tous ensemble, la grande réforme attendue et en abordant sans complexe et sans langue de bois beaucoup de problématiques encore taboues lors de la réforme de 2004. Je pense à la gestion de l'hôpital public, à la démographie médicale, à la régionalisation de la gouvernance des politiques de santé.

Mais ce n'est pas ce projet de loi qui nous rassemble ce soir. (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

**M. Roland Muzeau.** Vous nous rassurez !

**M. Philippe Vitel.** En attendant ces délicieux instants, nous nous retrouvons aujourd'hui, comme chaque année depuis 1996, pour analyser et voter le projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Permettez-moi, à cet instant de mon propos, de rappeler l'article 1<sup>er</sup> de la loi constitutionnelle du 22 février 1996 instituant le PLFSS : « Les lois de financement de la sécurité sociale déterminent les conditions générales de son équilibre financier et, compte tenu de leurs prévisions de recettes, fixe ses objectifs de dépenses dans les conditions et sous les réserves prévues par une loi organique ».

Dans l'esprit des cosignataires de ce texte – Jacques Chirac, Alain Juppé et Jacques Barrault –, il s'agissait bien de fixer un objectif financier. Mais malheureusement, cette année encore, nous n'atteindrons pas celui prévu. Reste toutefois l'objectif du Président de la République qui, à l'occasion de son discours du 18 septembre sur la politique de santé et la réforme de soins prononcé à Bletterans, a évoqué l'horizon 2012 pour y parvenir.

Pour 2009, l'objectif de ce PLFSS est de revenir à un déficit inférieur à 8,6 milliards d'euros – l'effort de redressement consenti est de plus de 6 milliards d'euros – tout en veillant scrupuleusement à ce que les mesures prises pour y parvenir ne pénalisent ni les ménages ni l'activité économique à un moment de fragilité majeure, dans une conjoncture mondiale profondément altérée.

En premier lieu, le PLFSS propose d'assainir les comptes. L'État reprendra la totalité de la dette du FFIPSA pour 5,5 milliards d'euros et transférera à la CADES la totalité des déficits cumulés du régime général et du Fonds de solidarité vieillesse, soit près de 27 milliards d'euros. Cette opération devrait permettre une économie non négligeable de 1 milliard d'euros de frais financiers en 2009.

Permettez-moi à cet égard de remercier et de féliciter les équipes de la CADES qui effectuent un travail quotidien remarquable permettant, grâce à leur compétence et à leur sagacité, de gérer des emprunts contractés au meilleur taux du marché et de réduire ainsi au maximum les frais de gestion qui ralentissent la capacité d'absorption de la dette. Je suis fier, et M. Bapt ne me contredira pas, de siéger aux côtés de femmes et d'hommes d'une telle qualité au sein de son conseil d'administration.

L'ONDAM est fixé à 3,3 % pour 2009, conformément à l'évolution constatée en 2008. Il est d'autant plus réaliste que, cette année, les objectifs de dépenses pour les soins de ville et pour l'hôpital sont enfin superposables avec 3,1 % chacun.

Félicitons-nous de voir pérennisés les fonds engagés depuis plusieurs années en faveur des personnes âgées et handicapées, avec un taux de 6,3 % pour l'ONDAM des établissements médicosociaux.

En 2008, les branches accidents du travail et maladies professionnelles seront excédentaires ainsi que la branche famille. Elles le seront de nouveau en 2009.

**M. Maxime Gremetz.** Vous êtes prévisionniste maintenant ?

**M. Philippe Vitel.** Le déficit de l'assurance maladie devrait, quant à lui, continuer à baisser pour s'établir à 4 milliards d'euros en 2008, ce qui est le meilleur résultat obtenu depuis 2001. Mais cela semble vous déranger, mes chers collègues.

**M. Maxime Gremetz.** Pas du tout ! Seulement, vous risquez de vous tromper.

**M. Philippe Vitel.** L'objectif d'un déficit limité à 3,4 milliards en 2009 est donc tout à fait à notre portée.

Les différents axes de responsabilisation et les divers outils de lutte contre la fraude et les abus mis en place en 2004 ont donc porté leurs fruits.

La sécurité sociale bénéficiera en 2009 de 1,4 milliard d'euros de recettes nouvelles. Les organismes complémentaires, premier partenaire des assurances maladie, verront augmenter la taxe sur leur chiffre d'affaires, ce qui générera une recette de 1 milliard d'euros. Ils seront désormais associés aux mesures conventionnelles dans les secteurs où la part de l'assurance maladie n'est que marginale tels l'optique et les soins dentaires.

**M. Roland Muzeau.** Pourquoi dire « désormais », vous ne savez même pas si cela sera pérennisé ?

**M. Philippe Vitel.** Ainsi le partenariat entre l'assurance maladie et les organismes complémentaires sera-t-il renforcé.

Le forfait social de 2 % sur l'intéressement, la participation, l'épargne salariale et la retraite supplémentaire générera une recette de 400 millions d'euros.

Les engagements en faveur des retraites et des seniors seront tenus. Le minimum vieillesse pour les personnes seules, les petites retraites agricoles et les pensions de réversion des veuves seront revalorisées.

**M. Maxime Gremetz.** Pas celles des veuves !

**M. Philippe Vitel.** Les mesures en faveur de l'emploi des seniors seront amplifiées. 50 000 places seront créées d'ici 2012 pour les personnes lourdement handicapées.

**M. Robert Lecou.** Très bien !

**M. Philippe Vitel.** Près de 4 000 le seront d'ores et déjà en 2009.

Quant à la prise en charge de la dépendance et de la maladie d'Alzheimer, nous ne pouvons que nous féliciter des mesures prises avec 6 000 places nouvelles en services de soins infirmiers à domicile, 2 125 en accueil de jour, 1 125 en hébergement temporaire, et la création de 2 500 places nouvelles en maison de retraite pour faire face à cette terrible maladie et aux autres maladies neuro-dégénératives. 10 000 emplois de soignants seront ainsi créés.

**M. Maxime Gremetz.** Oh !

**M. Philippe Vitel.** Concernant le champ des accidents du travail et des maladies professionnels, le PLFSS concrétise l'accord conclu avec les partenaires sociaux le 12 mars 2007 en améliorant la prise en charge des dispositifs médicaux et en veillant au maintien des revenus des victimes avant leur réinsertion professionnelle.

La branche famille verra se concrétiser les engagements du Président de la République concernant la garde d'enfants. L'aide à la garde d'enfants sera majorée de 10 % en cas d'horaires de travail atypiques des parents. Dorénavant, les assistantes maternelles pourront garder jusqu'à quatre enfants au lieu de trois.

**M. Maxime Gremetz.** Et pourquoi pas six ?

**M. Philippe Vitel.** Au-delà des grandes lignes budgétaires que je viens d'aborder, le projet de loi contient des mesures catégorielles, sectorielles, corporatistes parfois, ou à périmètre défini. De très nombreux amendements, déposés et examinés en commission, ont été adoptés ; ils méritent en séance publique une attention particulière. Le débat qui accompagnera leur présentation sera parfois vif, engagé, mais toujours franc et loyal, comme on peut le vivre sur un terrain de rugby.

Demain viendra l'heure de la grande réforme, avec la loi « Hôpitaux, patients, santé et territoires » que nous attendons tous avec impatience.

**M. Maxime Gremetz.** Sauf les hospitaliers !

**M. Philippe Vitel.** Pour l'instant, concentrons-nous sur ce PLFSS réaliste et sincère (Exclamations sur les bancs du groupe GDR)...

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** Merci !

**M. Philippe Vitel.** ...à défaut d'être révolutionnaire.

Reconnaissons-lui l'énorme vertu de répondre aux priorités du moment, alors que, plus que jamais dans une conjoncture difficile, nous devons veiller à ce que notre système social reste solidaire et responsable et qu'il respecte les valeurs fondamentales d'universalité que nous défendons avec acharnement et détermination depuis maintenant plus de soixante ans.

Mesdames, messieurs les ministres, les députés UMP, eux aussi solidaires et responsables, s'y engagent à vos côtés. Vous pouvez compter sur notre soutien sans faille. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pascal Terrasse.

**M. Pascal Terrasse.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, le projet de loi de financement de la sécurité sociale se caractérise, depuis 2002, par des débats qui parfois n'en finissent pas. D'ailleurs, un ancien vice-président du Conseil d'État avait parlé de loi bavarde.

Je voudrais revenir sur la présentation qui a été faite de ce projet de loi par le conseil des ministres.

Premier enjeu : l'équilibre financier. On nous explique que, faute de l'action conduite, le déficit du régime général serait de 15 milliards d'euros. Fort heureusement, il se trouve en un tournemain réduit à 8,9 milliards d'euros, un détail en somme.

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** C'est le volontarisme politique !

**M. Pascal Terrasse.** Sans revenir sur le bilan accablant des comptes sociaux depuis 2006, je soulignerai deux points précis.

D'abord, ce dérapage constant se trouve nécessairement aggravé par le marasme économique qui s'est manifesté bien avant la crise financière internationale et qui pèse lourdement sur la masse salariale, donc sur les recettes. On nous présente cette donnée comme exogène alors qu'elle est largement le fruit de la politique économique interne. Il en va de même pour les prestations, qui se trouvent poussées mécaniquement par la hausse des prix, dont le Gouvernement ne peut pas non plus rejeter la responsabilité sur ses voisins.

Ensuite, l'avenir. On nous annonce un retour à l'équilibre en 2012, dans la continuité, il est vrai, des engagements solennels qui avaient été pris en 2004 pour 2007. Mais les hypothèses décrites à l'annexe B du projet tablent sur un rebond de croissance en 2010 et sur une progression de la masse salariale de 3,5 % en 2009 puis de 4,6 % par an. Ce n'est plus de l'optimisme mais de la cécité !

**M. Jean Mallot.** Du délire !

**M. Pascal Terrasse.** En vérité, en raison de la crise sociale et de la récession, la masse salariale ne progressera que de 2 % au maximum en 2009, soit une perte de recettes de 3 milliards d'euros. Si l'on intègre une baisse de 2 à 3 points du dynamisme de la CSG sur les produits financiers et sur le rendement immobilier, on peut ajouter plus de 2 milliards d'euros de ressources en moins cette année, soit une sous-évaluation de 4 à 6 milliards d'euros environ.

D'ores et déjà, nous savons que le comité d'alerte procédera à une rectification de vos dépenses. Madame la ministre, l'avez-vous envisagé ? Et pour ne pas se retrouver face à une mise en œuvre tardive de mesures, pouvez-vous nous dire quelles mesures vous comptez prendre ?

Par ailleurs pouvez-vous nous faire savoir quelles sont les raisons qui ont poussé la Cour des comptes à refuser de certifier les comptes de l'ACOSS et de l'activité de recouvrement, malgré la présence de députés au sein du conseil de surveillance ? Peut-on avoir des doutes sur ces comptes aujourd'hui ?

Deuxième enjeu : les conséquences de cette situation, que l'on enjolive mais dont, manifestement, le PLFSS tient compte en multipliant les économies plus ou moins masquées. Ainsi, on voit apparaître des gels ou réductions d'enveloppes dans le secteur hospitalier, avec le Fonds de modernisation des établissements de santé d'un côté, et le Fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins.

Compte tenu de la priorité affichée pour ce secteur, c'est pour le moins contradictoire. L'hôpital est montré du doigt, alors qu'il est le seul aujourd'hui à respecter les enveloppes, et ce malgré un déficit chronique dû à l'aveuglement de la réforme tarifaire. D'ailleurs, madame la ministre, tout à l'heure M. Bapt ne vous a pas parlé de la remise en cause de la réforme de la tarification, bien que les modalités d'application soient différentes, mais de la convergence tarifaire.

S'agissant des dépenses de médicaments, leur augmentation est deux fois supérieure aux prévisions en 2007 et elles seront très supérieures en 2008. Le seront-elles en 2009 ? Nous avons des doutes sur les engagements conventionnels et les augmentations du secteur ambulatoire.

N'est-il pas urgent de revoir avec courage et en profondeur le mode de rémunération des professionnels de santé ? Le secteur 2 n'est plus adapté, les dépassements d'honoraires inconsidérés ne sont plus acceptables aujourd'hui. Voilà une proposition très concrète : revenez sur le secteur 2 et les modes de rémunération.

Pourquoi ne pas revoir l'ensemble des tâches administratives pour laisser enfin plus de temps médical aux professionnels ? Imaginez aussi un nouveau pacte avec les professionnels de santé sur la réforme des délégations de tâches.

Peut-on imaginer de revoir le mode de rémunération des pharmaciens et s'interroger sur la directive européenne « Services », qui va mettre en difficulté de nombreuses officines de pharmacie ?

Nous attendons évidemment des réponses aux six propositions que je viens de vous faire.

**M. le président.** Mon cher collègue, il va falloir conclure.

**M. Pascal Terrasse.** Ma troisième remarque, de nature assez proche, concernera le maniement des flux financiers. On nous confirme ce que le Premier ministre avait unilatéralement annoncé, à savoir le redéploiement d'une partie des ressources de l'assurance-chômage vers notre système de retraite. Sur le fond, le sujet peut en effet se concevoir. Mais comment ne pas partager l'irritation des partenaires sociaux, qui négocient en particulier la nouvelle convention UNEDIC, de se voir une nouvelle fois placés ainsi devant le fait accompli ? D'ailleurs, le récent vote de protestation émis par les administrateurs de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie dénonçait le même type de désinvolture.

Enfin, vous le savez, la protection sociale manque cruellement de ressources. N'est-il pas urgent de revisiter l'ensemble des exonérations de cotisations sociales ?

On pourrait imaginer d'exonérer les entreprises en fonction de leur taille et réduire celles qui ont une forte valeur ajoutée à un seuil qui pourrait être de 1,3 fois le SMIC. Je suis convaincu que, sur les 32 milliards d'exonérations, on pourrait trouver sans problème près de 10 milliards d'euros. C'est pourquoi, malgré quelques dispositions bienvenues dans le domaine de l'emploi des seniors ou des systèmes d'information, le PLFSS n'est pas, à ce jour, acceptable et nous ne le voterons pas. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Jacqueline Fraysse.

**Mme Jacqueline Fraysse.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, je voudrais d'abord regretter que, compte tenu de l'importance du texte « Hôpitaux, patients, santé et territoires » le projet de loi de financement de la sécurité sociale arrive en premier, ce qui constitue une véritable aberration et dessert finalement les deux textes, comme vient de le dire Martine Billard.

Concernant le PLFSS, c'est une bien modeste satisfaction de constater qu'il prévoit pour 2009 un déficit du régime général autour de 8,6 milliards d'euros, très légèrement inférieur à celui prévu pour cette année, qui devrait tourner autour de 8,9 milliards, et ce d'autant plus que ces prévisions pour 2009 sont fondées sur des hypothèses irréalistes.

Irrealistes en termes de recettes, car vous êtes bien les seuls à prévoir, pour l'année prochaine, une croissance de 1 % et une progression de la masse salariale de 3,5 %.

Irrealistes en terme de dépenses, puisque la fixation de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie à 3,3 % est très en deçà des besoins, compte tenu notamment de l'inflation annoncée.

Cependant, la persistance de ce déficit de la sécurité sociale justifie un nouveau tour de vis pour la médecine de ville et pour les hôpitaux, comme pour les différentes branches, vieillesse, famille, accident du travail et maladies professionnelles.

Pour les soins de ville, l'ONDAM est fixé à 3,1 %, taux irréaliste, pour reprendre les termes employés par la Cour des comptes elle-même, d'autant plus qu'il ne s'accompagne d'aucune proposition sérieuse pour améliorer son fonctionnement.

Quelques mesures pourraient pourtant être rapidement prises, dont le coût ne serait pas exorbitant au regard des enjeux ?

Je pense par exemple au développement des réseaux de soins et des centres de santé, notamment municipaux, qui sont en première ligne pour lutter contre l'inégalité d'accès aux soins.

Je pense aussi à l'alignement des honoraires des médecins généralistes sur celui des autres spécialités, afin de revaloriser une discipline qui subit de plein fouet la baisse de la démographie médicale et, dans le même ordre d'idée, un véritable développement de la filière universitaire de médecine générale. Vous annoncez la création de vingt nouveaux postes de maîtres de conférences mais, dans ce chiffre, dix concernent en fait des remplacements pour fin de mandat ou démission. Les enseignants de médecine générale, vous le savez, demandent à tout le moins la nomination à des postes d'enseignants associés de trente enseignants reconnus par le Conseil national des universités, aptes à cette nomination.

De telles mesures sont nécessaires et urgentes, car les dysfonctionnements de la médecine de ville pénalisent non seulement les patients mais accroissent les charges de l'hôpital et accentuent ses difficultés financières.

Je reviendrai à la situation de l'hôpital public, mais permettez-moi d'évoquer dès maintenant celle de la psychiatrie, symptomatique à bien des égards des ravages causés par une vision purement comptable de l'hôpital, dont l'instrument est ici l'état prévisionnel des recettes et des dépenses, l'EPRD, qui, quatre ans après le drame de Pau, justifie la poursuite des fermetures de lits. Et je ne parle pas de la situation des prisons où, faute de soins, les drames se multiplient.

Le tour de vis concerne également la branche vieillesse : le rendez-vous bilan de 2008 pour rediscuter de la réforme de 2004 a été totalement escamoté et le passage à quarante et une annuités entériné sans aucune concertation. La conséquence est prévisible : de moins en moins de salariés percevront une retraite à taux plein à soixante ans et plus. Quant aux quelques mesures d'amélioration de la réversion prévues pour les petites pensions, elles sont très insuffisantes et limitées à un nombre trop restreint de bénéficiaires.

En ce qui concerne la branche famille qui, elle, présente un excédent, vous avez décidé de transférer une part de ses ressources au Fonds de solidarité vieillesse au lieu de les utiliser au profit des familles directement frappées par la baisse du pouvoir d'achat.

Quant à la possibilité pour les assistantes maternelles de prendre en charge un enfant de plus, soit quatre enfants, plutôt que de revaloriser leur salaire et de développer les crèches collectives, vous signez là le choix de la médiocrité en lieu et place d'une politique ambitieuse et moderne.

La branche AT-MP n'échappe pas à ces calculs mesquins. Certes, vous avez enfin augmenté le montant de son reversement à la branche maladie, au titre de la sous-déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles, ce qui est un effort louable. On peut néanmoins déplorer que ce montant reste très en deçà de la réalité des sous-déclarations. Quant à la suppression de la cotisation des entreprises au fonds amiante, outre qu'elle est proprement scandaleuse eu égard aux victimes,...

**M. Maxime Gremetz.** C'est vrai !

**Mme Jacqueline Fraysse.** ...elle constitue un très mauvais signe en direction des entreprises en termes de santé au travail.

On le voit, ce texte ne contient aucune ambition sur le plan financier. Le déficit perdure, évidemment, puisque vous refusez toujours de prendre les mesures nécessaires pour augmenter les recettes de la sécurité sociale.

Vous n'avez rien trouvé d'autre que d'augmenter la taxe sur le chiffre d'affaires des mutuelles et assurances complémentaires, qui passera de 2,5 % à 5,9 % et sera, à terme, évidemment répercutée sur les assurés. Vous justifiez cette mesure en affirmant que ces organismes disposeraient d'un « matelas » financier : si tel est le cas, je regrette que vous ne touchiez pas à « l'édredon » dont disposent les laboratoires pharmaceutiques puisque vous avez décidé de limiter la taxe sur leur chiffre d'affaire à 1 %.

C'est la même pudeur sans doute qui vous guide lorsque vous proposez de taxer – enfin ! – quelques niches sociales, mais en évitant de toucher aux stock-options, dont les bénéficiaires, pourtant, ne sont pas à plaindre.

**M. Philippe Vitel.** C'est faux et vous le savez !

**Mme Jacqueline Fraysse.** Aucune mesure d'envergure permettant un financement pérenne de la protection sociale n'est avancée. Nous formulons pourtant depuis des années des propositions sérieuses que la crise financière rend encore plus pertinentes, comme la taxation des revenus des placements financiers au même taux que les salaires ou la modulation des cotisations sociales patronales en fonction de la politique de l'entreprise en matière de salaires et d'emploi, ce qui permettrait d'alléger le taux de cotisation de celles qui investissent, créent des emplois et relèvent les salaires, et à l'inverse, d'alourdir les cotisations de celles qui licencient, maintiennent de bas salaires ou des emplois précaires et qui, plutôt que d'investir pour créer des emplois, jouent la spéculation financière.

Faute de moyens suffisants, la maîtrise comptable est plus que jamais à l'ordre du jour. La situation des hôpitaux illustre l'impasse dans laquelle nous conduit cette politique.

Le déficit cumulé des hôpitaux publics, qui a atteint 660 millions d'euros l'an dernier, est lié à un véritable étranglement budgétaire qui a fait plonger, à des degrés divers, les comptes de la quasi-totalité des établissements.

Aujourd'hui, plus de 60 % de la chirurgie se pratique dans le secteur privé, alors que le rapport était inversé il y a vingt ans.

**M. Philippe Vitel.** Demandez-vous pourquoi !

**Mme Jacqueline Fraysse.** Les hôpitaux de proximité sont fermés les uns après les autres et les effectifs réduits, si bien que, dans beaucoup de cas, il est devenu difficile d'accéder à une consultation hospitalière, d'obtenir un rendez-vous de scanner ou d'IRM dans des délais acceptables ou de trouver un lit d'hospitalisation à proximité de son domicile.

Pourtant, les hôpitaux publics sont « les bons élèves de l'ONDAM », si l'on en croit le rapport de la Cour des comptes de 2008, qui indique que les dépenses hospitalières ont été inférieures de près de 200 millions d'euros à l'ONDAM. C'est pourquoi déclarer, comme l'a fait le Président de la République, qu'« en France, l'hôpital représente 64 % des dépenses de soins, contre moins de 50 % dans la moyenne de l'OCDE » est inacceptable. D'où sortez-vous ce chiffre qui contredit de façon éhontée ceux de vos propres services ? Je rappelle qu'un rapport de septembre 2008 de la DRESS indique, au contraire, que 44,3 % de la consommation de soins et de biens médicaux sont consacrés à l'hôpital. Un autre rapport de la Commission des comptes de la sécurité sociale va jusqu'à montrer que la part des dépenses d'assurance-maladie consacrées à l'hôpital public n'a cessé de baisser depuis vingt ans, passant de 42 % à 34 % aujourd'hui.

**M. Roland Muzeau.** Absolument !

**Mme Jacqueline Fraysse.** Ce mensonge d'État en dit long sur la politique du Gouvernement concernant l'hôpital : dresser un état des lieux catastrophique et le rendre responsable de toutes les difficultés jusqu'à grossir le trait pour mieux légitimer des réformes déstructurantes et brutales.

Comment comprendre, autrement, que vous fermiez des hôpitaux et des maternités de proximité en prétextant leur vétusté alors même que les crédits du Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés ne sont pas tous utilisés, comme d'ailleurs ceux du Fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins ?

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** On ne peut pas faire sortir les médecins de terre !

**Mme Jacqueline Fraysse.** Vous ne cessez de multiplier les obstacles. Après la généralisation hâtive de la T2A, décidée l'an dernier sans tenir compte des spécificités liées aux missions de service public, vous en rajoutez maintenant avec la convergence tarifaire public-privé.

Tout peut s'envisager, et contrairement à ce que vous m'avez dit en commission, madame la ministre, je ne plaide pas pour un retour au budget global. Je plaide pour l'équité et la comparaison de sujets comparables. Je plaide pour l'utilisation de l'argent public au service des hôpitaux publics.

**Mme Martine Billard et M. Maxime Gremetz.** Très bien !

**Mme Jacqueline Fraysse.** Cela signifie que, sans doute, certaines activités peuvent être rémunérées à l'acte. Mais d'autres non. Elles ne figurent pas dans la nomenclature, ce qui conduit d'ailleurs à des contournements préjudiciables que vous ne pouvez pas ignorer.

L'hôpital public remplit des missions irremplaçables de service public : continuité des soins vingt-quatre heures sur vingt-quatre et 365 jours par an, accueil des urgences et donc interventions non programmées, prise en charge de toutes les pathologies, notamment les plus lourdes, et de tous les malades, quelle que soit leur solvabilité. Il prend également en charge la formation des jeunes médecins et des personnels soignants.

Certes, l'enveloppe MIGAC est censée couvrir ces dépenses mais elle est très largement insuffisante, au point que le sénateur Larcher lui-même, dans son rapport, demandait de « poursuivre les travaux de meilleure définition du montant des MIG et d'objectivation des facteurs explicatifs d'écart de coûts ».

Comble du paradoxe : alors que vous fermez et déstructurez les hôpitaux publics,...

**M. Maxime Gremetz.** Péronne, Saint-Quentin...

**Mme Jacqueline Fraysse.** ...vous envisagez de donner de l'argent public aux cliniques privées pour qu'elles accomplissent des missions de service public qu'elles n'assureront pas correctement,...

**M. Philippe Vitel.** Et pourquoi ?

**Mme Jacqueline Fraysse.** ...parce que ce n'est ni leur culture, ni leur vocation.

**M. Philippe Vitel.** Ce n'est pas vrai !

**Mme Jacqueline Fraysse.** C'est dans ce contexte que le PLFSS propose un nouveau tour de vis budgétaire. En effet, dans la situation économique actuelle, avec notamment une inflation que toutes les prévisions situent cette année entre 3 et 3,5 %, la fixation de l'ONDAM hospitalier à 3,1 % ne permettra même pas de reconduire les moyens existants. Mais cela ne vous empêche pas de prévoir dans ce texte l'organisation de la mise sous tutelle des hôpitaux déficitaires. Il est évident qu'avec une telle politique ils risquent d'être nombreux dans ce cas, au détriment de toutes considérations médicales et sociales. Il ne restera plus alors sans doute qu'à fermer à tour de bras les hôpitaux qui ne répondront pas à cette orthodoxie budgétaire.

Ainsi, non seulement ce texte n'apporte aucune réponse de fond aux besoins de financement, mais il poursuit surtout le processus de privatisation et d'étatisation de notre système de soins : privatisation, d'abord, des structures de soins, les hôpitaux publics étant sommés de se transformer en entreprise ou de fermer pour laisser la place aux cliniques privées ;...

**M. Jacques Domergue.** Cela ne vous plaît pas !

**Mme Jacqueline Fraysse.** ...privatisation, ensuite, pour les usagers qui, de forfaits en franchises, de déremboursements en dépassements d'honoraires, ont vu augmenter considérablement le reste à charge et sont invités à souscrire des assurances complémentaires de plus en plus élevées.

**M. Patrick Roy.** Vous avez raison !

**M. Maxime Gremetz.** Vive les assureurs !

**Mme Jacqueline Fraysse.** Quant à l'étatisation, elle est patente en ce qui concerne les modalités de financement, avec un glissement marqué vers l'impôt – CSG, alcool ou tabac –,...

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin,** *ministre de la santé.* C'est la gauche qui a créé la CSG !

**Mme Jacqueline Fraysse.** ...au détriment des cotisations sociales patronales. Je rappelle qu'entre 1978 et 2006 la part des cotisations est passée de 97 % à 72 %, tandis que celle des impôts et taxes affectées est passée de 3 % à 28 %.

L'étatisation est également patente en matière de pilotage de notre système de soins, avec la mise en place des ARH et, prochainement, des ARS, véritables "préfets de santé" aux pouvoirs exorbitants.

Ce texte concrétise une politique inacceptable car très préjudiciable pour nos concitoyens, tant par l'idéologie qui l'inspire que par les modalités de financement de la protection sociale, très en deçà des défis à relever pour le présent et l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et SRC.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Isabelle Vasseur.

**Mme Isabelle Vasseur.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les ministres, chers collègues, au nom du groupe UMP, permettez-moi de souligner l'importance que revêt la discussion générale qu'entame ici la représentation nationale autour de ce projet de loi de financement de la sécurité sociale. Elle est rendue possible notamment par les lois de finances de 1996 qui renforcent les pouvoirs du Parlement.

En effet, si une démocratie moderne se caractérise avant tout par le fait que le peuple a le choix libre de son gouvernement, elle se distingue aussi des autres régimes par la présence d'un État de droit et par l'efficacité de son régime de protection sociale. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

Le nôtre, imaginé par les esprits courageux des membres du Conseil national de la Résistance dans les pires heures de notre histoire, est né avec les ordonnances prises par le général de Gaulle en octobre 1945.

**M. Maxime Gremetz.** Connaissez-vous le nom d'Ambroise Croizat ? C'est le fondateur de la sécurité sociale !

**Mme Isabelle Vasseur.** Depuis plus de soixante ans, au-delà des péripéties économiques, des changements sociaux et des variations démographiques, il a protégé des dizaines de millions d'habitants de notre pays, avec une grande efficacité. Il est aujourd'hui reconnu parmi les meilleurs systèmes de protection sociale au monde, permettant un haut degré de prise en charge de nos concitoyens.

**M. Patrick Roy.** Il le permet de moins en moins !

**Mme Isabelle Vasseur.** Je peux parler aussi fort que vous, monsieur Roy ! (*Rires.*)

Répétons-le, le budget de la sécurité sociale porte sur des montants supérieurs au budget de l'État puisque nous parlons, pour les recettes du régime général, de 316,8 milliards d'euros et, pour les dépenses de ce même régime, de 325,4 milliards d'euros.

Tout en conservant une grande qualité de soins pour tous les Français, notre devoir est aussi de redresser les comptes sociaux et d'atteindre, comme la majorité s'y est engagée, l'équilibre de ces comptes en 2012. (*Exclamations sur les bancs des groupes GDR et SRC.*) Nous nous félicitons de ce que le deuxième projet de loi de financement de la sécurité sociale de la législature poursuive cet objectif alors même que notre pays est touché par une grande crise économique et financière.

La santé et la protection sociale restent de grandes priorités dans la mise en œuvre des politiques de ce gouvernement. En témoigne le grand projet de loi « Hôpital, santé, patients et territoires », bientôt en discussion.

**M. Maxime Gremetz.** C'est une catastrophe totale !

**Mme Isabelle Vasseur.** Ce PLFSS est un bon texte.

**M. Patrick Roy.** Un mauvais texte !

**M. Maxime Gremetz.** C'est presque Hiroshima !

**Mme Isabelle Vasseur.** Sans doute nos débats permettront-ils de l'améliorer encore, mais il convient déjà de saluer le travail réalisé par les ministres chargés de cet important

dossier, travail qui, une fois encore, démontre la capacité du Gouvernement à conduire avec ambition et sens des responsabilités la politique de la nation. (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

Grâce à la loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale du 2 août 2005, la Cour des comptes a pu rendre des avis sur les comptes sociaux de 2007.

**M. Maxime Gremetz.** Les avez-vous lus ? M. Séguin écrit de bonnes choses, vous savez !

**Mme Isabelle Vasseur.** Ces avis vont éclairer d'objectivité les débats que nous sommes sur le point d'avoir avec le Gouvernement. Je souhaite, pour ma part, que les observations de la Cour ne restent pas lettre morte. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler lors de l'examen des articles. Cependant, je souhaite que le Gouvernement nous donne d'ores et déjà son avis sur le fait que la Cour relève l'existence de nombreux dispositifs d'exonération qui obèrent les recettes du régime général et qui sont, d'après elle, coûteux et d'une efficacité incertaine.

**M. Roland Muzeau.** Très juste !

**Mme Isabelle Vasseur.** La bonne gestion des deniers publics est la première de nos responsabilités, puisque l'argent public est bien l'argent de tout le monde.

**M. Jean Mallot.** C'est vrai !

**M. Maxime Gremetz.** Donc il n'est pas pour le privé !

**Mme Isabelle Vasseur.** Le texte proposé par le Gouvernement est à la fois ambitieux et équilibré.

**M. Maxime Gremetz.** Pas du tout ! Il y a des déficits partout !

**M. Patrick Roy.** C'est un panier percé !

**Mme Isabelle Vasseur.** Ambitieux, car il permet le redressement de nos comptes sociaux avec, en particulier, un effort de redressement de près de 6 milliards d'euros portant sur les recettes comme sur les dépenses de ces comptes. Équilibré, car cet effort de redressement se fait sans nouvelle mise à contribution des assurés.

Le groupe UMP soutient ce texte de bon sens, qui va nous permettre, s'il est adopté, de redresser financièrement le Fonds de financement des prestations agricoles et de mieux encadrer les niches sociales, montrées du doigt avec raison par notre collègue Yves Bur dans son rapport.

Ce texte permettra aussi l'égalité, la justice et les efforts qu'attendent les Français.

**M. Maxime Gremetz.** Les riches tremblent !

**Mme Isabelle Vasseur.** L'égalité, d'abord, puisque les retraités les plus modestes seront aidés, avec une revalorisation de 25 %, d'ici à 2012, du minimum vieillesse pour les personnes isolées,...

**M. Patrick Roy.** Les retraites, parlons-en !

**Mme Isabelle Vasseur.** ...avec aussi une augmentation des pensions de réversions des veuves et des veufs,...

**M. Maxime Gremetz.** C'est faux !

**Mme Isabelle Vasseur.** ...avec la revalorisation des retraites agricoles et avec la priorité donnée à l'emploi des seniors à travers la suppression des limites au cumul emploi-retraite.

**M. Patrick Roy.** C'est la pêche au pouvoir d'achat des retraités !

**M. le président.** Monsieur Roy, je vous en prie !

**Mme Isabelle Vasseur.** Si vous avez tant de propositions à nous soumettre, attendez votre tour !

**M. Patrick Roy.** Les retraités n'ont plus de sous ! Ils se plaignent ! Ils pleurent ! (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

**Mme Isabelle Vasseur.** Justice ensuite, parce que les abus et les fraudes, d'autant plus insupportables qu'ils sont minoritaires dans le comportement des assurés, seront pourchassés dans un but évident d'intérêt général grâce à l'instauration de peines planchers forfaitaires. Tricher avec la solidarité nationale, c'est, n'hésitons pas à le dire, donner des coups de canif dans notre contrat social.

**M. Patrick Roy.** Le Gouvernement, lui, c'est des coups de poignard !

**M. Jean Mallot.** Voire des coups de serpe !

**M. Maxime Gremetz.** Et le MEDEF, des coups de hache !

**Mme Isabelle Vasseur.** Des efforts enfin avec un grand développement de notre système de santé grâce à un objectif national de dépenses d'assurance maladie fixé à plus de 3 % de croissance, grâce à la création de plusieurs milliers de places pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, ainsi que l'a précisé Philippe Vitel, et grâce à la majoration des aides à la garde d'enfants et des prestations familiales.

**M. Maxime Gremetz.** Et le quatrième enfant pour les nounous, ça vous va ?

**Mme Isabelle Vasseur.** Parfaitement, j'en ai moi-même quatre ! (Sourires.)

Certains articles du PLFSS sont particulièrement novateurs. Ainsi l'article 31 qui prévoit une meilleure association des complémentaires santé à la vie conventionnelle, les articles 36 et 37 qui vont permettre de mieux réguler la délivrance des médicaments à l'hôpital ou encore l'article 39 qui met en avant plusieurs dispositions concernant le financement des établissements de santé.

On voit bien, mes chers collègues, à la lecture du texte que nous propose le Gouvernement, combien l'État assume son rôle de protecteur du bien-être de chaque Français. Face à un sujet aussi grave que celui des comptes sociaux, nous attendons les propositions de l'opposition. (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

**M. Maxime Gremetz.** Vous allez en avoir !

**Mme Isabelle Vasseur.** Pour l'instant, au vu de nos débats, permettez-moi de nourrir de grandes craintes quant à leur contenu. (*Même mouvement.*)

Fin 2001, mes chers collègues, je n'étais pas députée mais, infirmière de formation, je me rappelle avoir écouté avec stupéfaction Mme Guigou, alors ministre chargée du PLFSS, expliquer à cette même tribune qu'il y avait deux façons de considérer les comptes sociaux : la première, la sienne, angélique et généreuse, et la seconde, celle de la droite et du centre, forcément rétrograde et encourageant, je cite le *Journal officiel*, « la privatisation de la sécurité sociale ».

**M. Jean Mallot et M. Maxime Gremetz.** C'est vrai !

**Mme Isabelle Vasseur.** L'histoire nous apprend à quelle conséquences électorales s'exposent ceux ou celles qui s'adonnent à de telles analyses démagogiques. (*Protestations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*) La vérité, c'est que c'est notre majorité qui a permis de sauver notre système de retraite par



répartition et que c'est notre majorité qui sauvera notre système de protection sociale! (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

**M. Maxime Gremetz.** Vous l'enterrez!

**Mme Isabelle Vasseur.** Mes chers collègues, les enjeux de ce texte sont primordiaux. Ils touchent à la démographie médicale, à l'accompagnement de la vieillesse et de la dépendance, à l'accès des Français aux soins, à la retraite. Alors, loin des clichés excessifs et des messages insignifiants, nous souhaitons que l'opposition s'associe à un débat argumenté et constructif.

**M. Jean-Pierre Door,** *rapporteur pour l'assurance maladie et les accidents du travail.* C'est un rêve impossible!

**Mme Isabelle Vasseur.** C'est tout ce qu'attendent de nous les Français. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Martine Pinville.

**Mme Martine Pinville.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les ministres, chers collègues, alors que nous commençons l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009, permettez-moi de faire un constat. La présentation budgétaire que vous nous soumettez varie peu d'année en année: un déficit chronique de 10 milliards d'euros depuis 2002 et une reprise de la dette sociale annoncée à hauteur de 27 milliards d'euros – triste bilan et peu de perspectives pour les assurés sociaux.

À quoi assistons-nous? Vous nous annoncez des exonérations de cotisations dont la Cour des comptes met en cause le bien-fondé alors que la couverture médicale et territoriale est de plus en plus défaillante. Les remboursements se multiplient et l'avenir de notre système de retraite est pour le moins incertain. Je pourrais ajouter que certaines mesures du passé, en particulier l'instauration des franchises médicales, ne font toujours pas l'objet d'une évaluation digne de ce nom.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin,** *ministre de la santé.* Bien sûr que si!

**Mme Martine Pinville.** Deux constantes, néfastes pour les assurés sociaux, s'affirment au fil des années: la part de financement directe pour les assurés sociaux ne cesse de croître et l'équilibre entre régime obligatoire et régime complémentaire est remis en cause au bénéfice de l'élargissement du champ assurantiel.

Dans le même état d'esprit, on peut émettre les plus grandes réserves sur la future loi « Hôpital, patients, santé et territoires » que vous présentez comme une réforme structurelle comme l'avait été, en 2004, la réforme Douste-Blazy sur l'assurance maladie, avec les résultats que l'on connaît.

Pour la branche famille, la décision prise dans le PLFSS d'affecter les excédents de la Caisse nationale d'allocations familiales au financement des avantages familiaux des pensions pose une question de fond sur la politique familiale que nous souhaitons. Quels sont les objectifs que nous nous assignons? Ne doit-on pas considérer la politique familiale comme la priorité des priorités des politiques sociales?

Pour ma part, je considère comme nécessaire une politique d'envergure dans le domaine de la petite enfance. En effet, il est unanimement reconnu que les enfants accueillis en crèche ont un meilleur taux de réussite scolaire que les autres et qu'ainsi, à terme, la pauvreté est combattue.

Or on estime de 300 000 à 350 000 le nombre de places d'accueil nécessaires dans le domaine de la petite enfance. Le passage de 3 à 4 enfants par assistante maternelle devrait permettre un accueil de seulement 10 000 enfants supplémentaires.

**M. Patrick Roy.** Ce n'est pas beaucoup!

**Mme Martine Pinville.** C'est une goutte d'eau par rapport aux besoins!

**Mme Valérie Boyer.** C'est mieux que rien!

**Mme Martine Pinville.** Jusqu'à quand devons-nous attendre la mise en œuvre d'un plan crèche susceptible de répondre aux attentes des familles? L'urgence se fait sentir, seule la volonté politique fait défaut.

**M. Xavier Bertrand,** *ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.* Nous serons au rendez-vous!

**Mme Martine Pinville.** Les excédents de la CNAF auraient pu être utilisés, pour partie, pour financer un plan pluriannuel d'envergure de création de places en crèche, qui aurait préfiguré le service public de la petite enfance que les familles attendent.

Enfin, je souhaite vous faire part de ce que je considère, dans cette présentation budgétaire, comme une atteinte au pouvoir d'achat des ménages. Les avantages accordés au titre des allocations familiales par catégorie d'âge sont aujourd'hui revus à la baisse et permettent une économie pour la CNAF de plusieurs dizaines de millions d'euros. Essayons de nous mettre à la place des familles qui, dans le présent contexte de crise économique, sociale et financière, voient leur pouvoir d'achat affaibli par ces mesures alors que, par ailleurs, aucun indicateur n'est au vert pour espérer des jours meilleurs.

Pour terminer, j'attire votre attention sur les perspectives difficiles dont ce budget « Famille » est porteur pour les collectivités locales. Les caisses d'allocations familiales diminuent de manière drastique leur participation financière à l'ensemble des contrats de partenariat avec les collectivités territoriales, comme les contrats temps libre. Il en sera de même en 2009, à n'en pas douter: les chiffres sont là pour le prouver.

**M. Gérard Bapt.** Eh oui!

**Mme Martine Pinville.** Alors que sur l'ensemble des territoires tous les acteurs concernés sont d'accord pour mettre en avant l'effort d'encadrement et d'animation dont a besoin notre jeunesse, il me paraît, à l'examen de ce texte, particulièrement dangereux de ne pas accompagner davantage nos collectivités dans les actions qu'elles mènent en faveur de nos enfants.

Pour toutes ces raisons, mesdames et messieurs les membres du Gouvernement, le PLFSS pour 2009 ne me semble pas un projet très ambitieux. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Domergue.

**M. Jacques Domergue.** Mesdames et messieurs les ministres, il est vrai que le PLFSS pour 2009 ne sera sûrement pas le plus facile à réaliser.

**M. Patrick Roy.** Au moins, vous êtes lucide!

**M. Jacques Domergue.** Vous avez défini un objectif: poursuivre la maîtrise médicalisée des dépenses de santé, c'est légitime. Surtout, vous avez pris conscience qu'on ne pouvait pas mettre à contribution...

**M. Maxime Gremetz.** Les banques! Puisqu'on leur donne 350 milliards!

**M. Jacques Domergue.** ...les assurés sociaux et que, d'autre part, on ne pouvait pas mettre à contribution...

**M. Maxime Gremetz.** Les patrons, qui délocalisent!

**M. Jacques Domergue.** ...les entreprises. Ainsi, l'exercice, pour une année qui s'annonce probablement plus difficile que la précédente.....

**M. Maxime Gremetz.** Mais très bonne pour le MEDEF!

**M. Jacques Domergue.** Ces interruptions sont infernales; ne peut-on faire quelque chose, monsieur le président?

**M. le président.** Monsieur Gremetz, vos interruptions sont très pénibles pour l'orateur et pour nous tous.

**M. Maxime Gremetz.** Il est vrai que M. Domergue apporte tant d'éléments nouveaux!

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** Quelle arrogance!

**M. Jacques Domergue.** Ne pas pénaliser les ménages ni les entreprises est un exercice difficile parce que vous avez conscience qu'il ne fallait pas toucher au pouvoir d'achat ni amputer la compétitivité.

Une chose est sûre:...

**M. Maxime Gremetz.** La récession!

**M. Jacques Domergue.** ...les recettes risquent d'être inférieures aux prévisions.

**M. Patrick Roy.** Il faut taxer les parachutes dorés!

**M. Jacques Domergue.** C'est la raison pour laquelle il faut se poser des questions sur les équilibres et la façon de les atteindre. (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

**M. Jean-Pierre Door, rapporteur pour l'assurance maladie et les accidents du travail.** Monsieur le président, faites quelque chose!

**M. le président.** Mes chers collègues, le débat budgétaire, la semaine dernière, s'est déroulé dans un climat de sérénité apprécié de tous.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** M. Gremetz n'était pas là!

**M. le président.** Je crois que nous pourrions faire montre du même état d'esprit cette semaine, pour la discussion du PLFSS. (Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)

Veuillez poursuivre, monsieur Domergue.

**M. Jacques Domergue.** Le Gouvernement annonce un ONDAM permettant d'accroître de 3,3 % les dépenses de santé par rapport à l'année précédente,...

**M. Maxime Gremetz.** Formidable!

**M. Jacques Domergue.** ...ce qui permet de penser que nous allons remplir notre mission vis-à-vis de nos compatriotes en matière de prévention, de soins, de retraites et de famille. La question est de savoir comment faire en sorte que cet ONDAM soit tenable.

**Mme Catherine Génisson.** Bonne question!

**M. Jacques Domergue.** Il peut l'être et il faut tâcher d'en trouver les raisons dans ce PLFSS.

Oui, il est tenable si chacun d'entre nous, professionnels et assurés sociaux, comprenons qu'il faut faire des efforts à la fois dans la prescription des soins et dans l'utilisation du système de soins.

**M. Maxime Gremetz.** Il y a des gens qui ne se font plus soigner à cause des franchises médicales!

**M. Jacques Domergue.** Oui, cet ONDAM est tenable parce que vous avez, pour une fois, mobilisé l'UNOCAM et le secteur mutualiste, non seulement en le mettant à contribution financièrement, mais surtout, pour la première fois, en l'associant aux négociations conventionnelles avec les professionnels de santé afin qu'il participe réellement à la nouvelle organisation sanitaire, car on ne peut pas concevoir un système équilibré sans qu'à la fois la solidarité nationale intervienne, mais également le secteur assurantiel et mutualiste.

Oui, cet ONDAM est tenable, madame la ministre de la santé, parce que votre projet de loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires va redéfinir, remodeler l'organisation sanitaire. On aurait pu espérer – sur ce point, je suis pour une fois d'accord avec nos opposants – que ce texte vienne en discussion devant notre assemblée avant le PLFSS. Mais en raison des aléas du calendrier, il sera examiné immédiatement après. On peut penser que les retombées de la nouvelle organisation qui va être mise en place auront immédiatement des effets bénéfiques sur les équilibres.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** Si la gauche ne fait pas d'obstruction.

**M. Jacques Domergue.** Vous avez raison, l'obstruction est toujours négative.

**M. Maxime Gremetz.** Qui fait de l'obstruction? Quand j'interroge la ministre sur l'hôpital de Péronne, elle ne me répond pas!

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Domergue.

**M. Jacques Domergue.** On peut donc dire, mesdames et messieurs les ministres, que ce PLFSS est un texte de transition, qui doit maintenir les équilibres dans une période extrêmement difficile.

Parmi les mesures positives, on peut se réjouir de l'affirmation forte du rôle essentiel, du rôle pivot que remplit le médecin généraliste, que vous revalorisez et que vous placez dans une dynamique universitaire, ce qui va produire un effet d'attractivité pour la profession et accroître la performance du système de soins.

**M. le président.** Concluez, mon cher collègue.

**M. Jacques Domergue.** On peut également avoir quelques regrets. Déplorer, par exemple, que le dossier médical partagé, que l'on attendait en meilleure forme en cette année 2008,...

**Mme Catherine Génisson.** On ne l'attend plus!

**M. Jacques Domergue.** ...ne puisse être mis en application. Il constitue une source d'amélioration du système de soins. Or nous avons pris du retard.

Mon rôle est aussi de vous avertir de certains dangers, madame la ministre. Je voudrais en particulier attirer votre attention sur le problème de la baisse des remboursements des soins dispensés dans les cures thermales.

**M. le président.** Et ce sera votre conclusion.

**M. Jacques Domergue.** L'un de nos collègues a déposé un amendement sur ce point. Je peux, dans l'esprit, comprendre cette baisse des remboursements dans la mesure où, pour une

instance comme la Haute autorité de santé, il extrêmement difficile de démontrer l'efficacité du service médical rendu. Mais d'un autre côté, avant de prendre une décision, il faut prendre conscience de l'impact qu'elle pourrait avoir dans bon nombre de villes thermales en France, notamment en matière d'emploi.

**M. Robert Lecou.** C'est vrai !

**M. Jacques Domergue.** Et dans cette période pour le moins difficile, il est hors de question de déstabiliser l'emploi.

Enfin, je voudrais saluer l'effort considérable consenti en faveur du secteur médico-social, avec une augmentation de 6,3 % en 2009. Cet effort est légitime puisque notre population vieillit et que les attentes sont de plus en plus pressantes.

Mesdames, messieurs les ministres, j'ai conscience que vous êtes devant un exercice très difficile, mais pas impossible. Nous avons tous compris qu'il y va de l'avenir de notre système de soins, lequel est indispensable à la cohésion sociale de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Danièle Hoffman-Rispal.

**Mme Danièle Hoffman-Rispal.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'examen du volet médico-social du projet de loi de financement de la sécurité sociale a été mis sous les feux de l'actualité via le travail d'équipes de télévision qui se sont intéressées à la question de la maltraitance dans les EHPAD.

Madame la secrétaire d'État chargée de la solidarité, je commencerai par vous féliciter d'avoir accepté de répondre aux sollicitations des journalistes dans un contexte hostile. Cependant, vos mesures annoncées sur la bientraitance ont un air de déjà-vu.

Quelques citations éclaireront mon propos.

« Tous les établissements auront désormais l'obligation de procéder, tous les cinq ans, à une autoévaluation de leurs pratiques ;

« Les personnels seront mieux sensibilisés à la démarche de bientraitance, qui fera partie intégrante des plans de formation ;

« Les signalements seront facilités par la mise en service d'un numéro d'appel national. »

Toutes ces citations ne sont pas issues de vos annonces, madame la secrétaire d'État, mais de celles de votre prédécesseur, M. Philippe Bas. Les progrès sont bien minces ! Seul le numéro de téléphone a été raccourci. Et la réponse en termes de financement est, quant à elle, absente du PLFSS.

On en trouve une illustration parfaite dans un épisode récent survenu au conseil d'administration de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Certains de ses membres ont refusé de prendre part au vote de deux sections cruciales de son budget : ils dénoncent un « effet vignette » à propos de la reprise de 30 millions d'euros à la Caisse pour couvrir les engagements de l'État dans les contrats de plan signés avec les régions.

Ils s'inquiètent, et nous aussi, de la non-utilisation d'une partie – 262 millions d'euros – des réserves de la même Caisse, affichées l'année dernière, de nouveau affichées cette année. Les comptez-vous dans les 960 millions d'euros supplémentaires que vous avez promis cet après-midi ?

Quant à la progression de 6,3 % des moyens du secteur médico-social que vous défendez, des professionnels soulignent qu'une augmentation de 4 % est déjà nécessaire simplement pour reconduire l'existant. Ces chiffres permettent de relativiser l'effort consenti dans le cadre des arbitrages budgétaires, et ne font qu'alimenter les doutes sur les progrès qui pourront être accomplis.

Les Françaises et les Français s'inquiètent de la situation de nos aînés fragilisés. Entre 2005 et 2010, le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans sera passé de 1,1 à 1,5 million de personnes. Le Président de la République avait promis la mise en place d'un cinquième risque, terme auquel je préfère personnellement l'appellation de cinquième branche, car vieillir constitue une chance formidable et non un risque.

Mais qu'en est-il de cette ambition ? À quand une vraie réforme, une réforme globale – j'insiste sur ce mot ? J'avais déjà posé la question il y a quelques mois, lors de l'examen par notre assemblée de la loi relative à la journée de solidarité, la loi sur le lundi de Pentecôte. La division en trois articles du PLFSS, trois articles que nous retrouvons chaque année, ne permet pas d'appréhender globalement le problème.

Je salue bien sûr le point positif de l'article 46, qui prévoit la faculté pour la CNSA de prendre en charge une partie du coût du remplacement du salarié lorsque celui-ci est en formation sur son temps de travail. Mais je sais, par expérience, que c'est la totalité du coût de remplacement qui doit être prise en charge.

Subsistent deux mesures précipitées dans les articles 44 et 45 : un alignement sur les tarifs plafonds, avant même la fin des concertations sur la cinquième branche ; et une réintroduction de tous les médicaments dans les forfaits soins, sans une redéfinition du rôle des médecins coordonnateurs. Ces deux mesures auront des conséquences désastreuses.

Les députés de la majorité ne s'y sont d'ailleurs pas trompés, qui ont voté en commission avec les députés de l'opposition pour la suppression de ces deux mesures. Je les appelle à conserver la même attitude lors des débats dans l'hémicycle : nos aînés leur en seront grandement reconnaissants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** Cette intervention était très digne. Merci, madame la députée.

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Perrut.

**M. Bernard Perrut.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, notre politique familiale, avec un budget de 85 milliards d'euros, soit près de 5 % du PIB, place la France au troisième rang des pays de l'OCDE.

Je ne reprendrai pas les chiffres qui ont été cités. Qu'il me soit cependant permis de rappeler les 41 milliards d'euros de prestations familiales, auxquels il faudrait d'ailleurs ajouter les 7 milliards que les collectivités locales consacrent à l'accueil des enfants au bénéfice de l'action sociale.

Cette politique généreuse permet à la France d'atteindre un taux de fécondité record, de deux enfants par femme, qui donne confiance en l'avenir. La France n'est pas la seule à devoir relever le défi démographique, madame la secrétaire d'État chargée de la famille, puisque vous avez vous-même évoqué ce sujet, très récemment, avec vos collègues de l'Union européenne.

Ce PLFSS traduit la nouvelle impulsion donnée à la politique familiale. Nous savons qu'une famille a plus de chance de se développer et, disons-le, d'être heureuse, si elle est en mesure de mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale.

L'exigence de l'accueil des enfants doit donc être envisagée d'un point de vue qualitatif autant que quantitatif. Ce qui est aussi en jeu, c'est l'égalité des chances et la lutte contre l'exclusion. Car les inégalités s'établissent dès la petite enfance. Des analyses ont même montré que des écarts de capacité cognitive étaient fonction des revenus de la famille et du niveau d'éducation de la mère.

Tous les besoins des familles en matière de garde ne sont pas couverts. On estime que 350 000 places sont nécessaires pour satisfaire les besoins de garde d'enfants de moins de trois ans.

Sur le terrain, l'offre est diversifiée, mais montre des insuffisances, même si les collectivités locales s'investissent beaucoup, comme opérateurs ou comme financeurs, en lien avec les caisses d'allocations familiales : contrat unique enfance jeunesse, prestation de service unique, aide à l'investissement, plan crèche. Nous travaillons beaucoup avec les CAF.

Les établissements sont en général appréciés pour la qualité de l'accueil qu'ils offrent. Leurs capacités ont évolué. Mais ils sont souvent mal répartis, les établissements communaux ne permettent pas l'accueil des familles extérieures à la commune, et les listes d'attente sont longues.

Les assistantes maternelles – premier mode de garde des enfants de moins de six ans – bénéficient d'une professionnalisation, de meilleures rémunérations, d'une véritable formation. La création de l'AFEAMA, puis celle de la PAJE, en 2004, ont incité les familles à recourir à ces personnels formés.

Face à cette situation, les mesures prévues sont bonnes, mesdames et messieurs les ministres. Vous avez annoncé une progression, dès 2009, de 6 % du Fonds national d'action sociale, ce qui représente environ 22 000 places supplémentaires. Ce socle sera complété dans le cadre de la COG 2009-2012, cette convention d'objectifs et de gestion étant négociée entre l'État et la CNAF.

Il convient, et c'est ce que vous faites dans le PLFSS, d'adapter les dispositifs de garde aux attentes des familles. Ainsi, les parents qui ont des horaires de travail atypiques pourront, grâce au complément de libre choix du mode de garde, faire face aux surcoûts liés à l'intervention d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile. Notre société évolue, le travail évolue, les formes de la famille évoluent elles aussi, et il faut en tenir compte.

Vous souhaitez également assouplir la réglementation concernant les assistantes maternelles, qui pourront désormais accueillir quatre enfants au lieu de trois. Cela va permettre de créer 10 000 places nouvelles. C'est une très bonne mesure, madame la ministre, et il faut la mettre en œuvre le plus rapidement possible.

Enfin, vous voulez permettre aux assistantes maternelles de se regrouper, de travailler ensemble. Cela leur permettra une nouvelle amplitude d'horaires. Elles pourront ainsi mieux répondre aux attentes des familles.

Mais je voudrais, madame la secrétaire d'État, que nous allions plus loin. Il faut mieux accompagner les familles dans leur recherche d'un mode de garde. Car souvent, il s'agit d'un véritable parcours du combattant. Il convient de favoriser la

création de guichets uniques dans les communes, et inciter à une meilleure coordination et à un rapprochement des offres et des demandes.

Il faut aussi que vous incitez les communes à généraliser les schémas pluriannuels de développement des services d'accueil des enfants de moins de six ans. Actuellement, ils ne sont pas obligatoires ; ils devraient peut-être le devenir.

Il faut également encourager les chefs d'entreprise, qui pourtant disposent d'un certain nombre d'incitations fiscales, à s'engager dans la garde des enfants et à mettre en place – pourquoi pas au sein de l'entreprise ? – une charte de la parentalité.

Il faut encore favoriser l'installation de micro-crèches, quel que soit leur statut, associatif ou privé. Il faut développer les RAM, les relais d'assistantes maternelles, qui permettent à celles-ci, un ou plusieurs jours par semaine, de se retrouver, d'échanger, de travailler ensemble.

Et pourquoi ne pas favoriser la garde d'enfants par des seniors, dès lors qu'ils respecteraient certaines règles et répondraient à certaines exigences en termes de compétences ? Cela contribuerait à développer les solidarités intergénérationnelles.

Faut-il encore améliorer le congé parental ? Vous allez le faire et entreprendre rapidement la réforme de l'adoption. Nous souhaitons tous, sur ces bancs, connaître aussi le rôle et les objectifs du Haut conseil de la famille ainsi que les orientations retenues par la prochaine COG.

En conclusion, nous avons un grand défi à relever si nous voulons mettre en œuvre cet engagement du Président de la République selon lequel tout enfant devra trouver une place d'accueil. Notre politique de la famille ne doit pas se confondre avec la politique sociale. Xavier Bertrand l'a rappelé il y a quelques jours devant une grande association familiale.

**M. Xavier Bertrand, ministre du travail.** Tout à fait !

**M. Bernard Perrut.** Nous voulons une politique pour l'ensemble des familles.

Notre politique doit s'exprimer partout, quel que soit le texte que nous abordons dans cet hémicycle, car, à chaque fois, nous devons nous poser cette question : est-ce bon pour les familles ?

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Perrut.

**M. Bernard Perrut.** Les mesures que nous prenons sont-elles bonnes pour les familles ? On a vu que ce débat a eu lieu également à propos du Grenelle de l'environnement.

Enfin, nous ne pouvons dissocier de la politique familiale ce souci, cette ambition que nous avons pour l'accompagnement de nos aînés, à un moment où la longévité et le maintien à domicile exigent des moyens financiers et humains. L'intergénération est à inscrire au cœur de la politique familiale pour que vive cette solidarité.

C'est Victor Hugo, l'un de nos prédécesseurs dans cet hémicycle, qui, dans *Les feuilles d'automne*, disait : « Lorsque l'enfant paraît, le cercle de famille applaudit à grands cris. » Faisons en sorte, mes chers collègues, que ce cercle de famille, du premier au dernier jour de la vie, n'attende pas tout des pouvoirs publics et développe aussi cette solidarité du cœur, qui est essentielle ! (« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)

**M. Lionnel Luca.** Quel poète !

**M. le président.** La parole est à Mme Catherine Lemorton.

**Mme Catherine Lemorton.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les ministres, mes chers collègues, il y a quelques semaines, plusieurs études et sondages mettaient en exergue la situation très préoccupante de notre système de santé et l'inquiétude des Français face à l'avenir.

Ainsi apprenait-on, dans un rapport du Secours Populaire, que 14 % de la population avaient renoncé à se soigner pour des raisons économiques et que 39 % retardait des soins dentaires, orthopédiques ou ophtalmologiques, pour les mêmes raisons.

De plus, l'avenir n'y est plus considéré comme la porte du salut pour ces situations, puisque 85 % des personnes interrogées en août dernier redoutaient que leurs enfants ne connaissent un jour une situation de pauvreté.

Par ailleurs, un sondage de l'institut IPSOS nous informait que 17 % des Français avaient déjà renoncé à se rendre chez leur médecin généraliste pour des raisons d'éloignement.

On peut dire que, loi après loi, vous avez bien réussi votre entreprise de destruction du pacte social ! (Protestations sur les bancs du groupe UMP.)

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** Oh !

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** Vous êtes excessive !

**Mme Catherine Lemorton.** Pour parfaire ce magnifique tableau, rappelons que la dernière étude de l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé – l'IRDES – estimait à 5 millions de personnes le nombre de Français ne bénéficiant d'aucune complémentaire santé. La situation sanitaire de notre pays est grave et ce PLFSS ne me semble pas en prendre la mesure.

**M. Patrick Roy.** Eh non !

**Mme Catherine Lemorton.** Cela étant, mes chers collègues, Nicolas Sarkozy l'a encore affirmé ce matin, choquer ne le dérange pas. Hélas, le seul choc auquel nous assistons est celui de l'insécurité sociale !

**M. Lionnel Luca.** Un peu de respect pour le Président de la République !

**Mme Catherine Lemorton.** Je ne fais que reprendre ses propos !

Loin de s'arrêter à la santé, ce comportement irresponsable de la majorité se retrouve dans toutes les branches de la sécurité sociale. Pourtant, qu'est-ce qu'un PLFSS, sinon un outil, vous l'avez dit, madame la ministre, destiné à répondre aux grands défis qui se posent en termes de solidarité nationale et qui se doit de prendre en compte la situation financière et économique – dramatique – du moment ?

Arrêtons-nous quelques instants sur le retour à l'équilibre annoncé par la droite depuis maintenant six ans. Six années de promesses et de mesures : pour quels résultats ? La loi Fillon sur les retraites, la loi Douste-Blazy, tant de décisions chaque fois qualifiées d'historiques pour ramener les comptes à l'équilibre avec, au bout du compte, autant d'échecs que vous vous refusez obstinément à admettre !

Vous annoncez maintenant que les comptes seront ramenés à l'équilibre en 2012. Comment osez-vous mépriser à ce point les Français en vous adonnant à un exercice qui s'approche plus de la voyance que de la gestion des deniers publics ?

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** C'est excessif !

**Mme Catherine Lemorton.** À ce titre, j'aimerais relayer une remarque que le Premier président de la Cour des comptes, Philippe Séguin, avait faite devant la commission des affaires sociales : quelle différence y a-t-il entre la maîtrise médicalisée et la maîtrise comptable ?

**M. Maxime Gremetz.** Entendez-vous ce que dit Philippe Séguin, votre maître ?

**Mme Catherine Lemorton.** Assises sur la masse salariale, les recettes de la sécurité sociale vont forcément être atteintes par la crise économique que nous traversons et qui est loin d'être achevée. Cette simple donnée, vous le savez aussi bien que moi, empêchera les comptes de se repositionner vers l'équilibre.

Autre habitude néfaste que vous faites perdurer dans cette version du PLFSS, le jeu du bonneteau budgétaire. Ainsi peut-on voir le financement de la protection agricole repris par le régime général ; le financement des majorations de pension pour enfant transféré de la branche retraite à la branche famille ; un montant de 300 millions d'euros versé par la branche accident du travail à la branche maladie au titre des AT-MP ; la dette cumulée du régime général transférée vers la CADES pour un montant de 27 milliards d'euros... Comment voulez-vous que la représentation nationale puisse convenablement débattre sur ce texte quand vous vous obstinez à le rendre opaque, à en masquer l'inconsistance, tant dans les moyens proposés pour le retour à l'équilibre que dans les actions en direction des plus faibles de notre société ?

J'aimerais, à ce sujet, indiquer à Mme la ministre de la santé que nous souhaiterions vivement connaître le nombre de Français qui ont retardé des soins ou y ont renoncé à cause des franchises médicales.

Mes chers collègues, l'équilibre budgétaire promis ne sera pas au rendez-vous. La seule chose dont nous sommes assurés, c'est que les Français mettront de plus en plus la main au porte-monnaie pour se soigner.

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** Ce n'est pas ce que dit le Haut conseil !

**Mme Catherine Lemorton.** Que dire, par exemple, de votre décision d'augmenter la taxe sur les complémentaires santé ? Pensez-vous que la hausse ne sera pas répercutée sur les cotisants ? Vous nous affirmez avoir des engagements de la part de la Mutualité française : quelles garanties pouvez-vous apporter aux Français, madame la ministre ?

Pour conclure, je rappelle que la gauche, lorsqu'elle était aux responsabilités, avait su ramener les comptes de la protection sociale à l'équilibre...

**M. Xavier Bertrand, ministre du travail.** C'est faux !

**Mme Catherine Lemorton.** ...tout en permettant l'accès au système de soins à près de 2 millions de personnes, avec la mise en place de la CMU.

Le PLFSS n'est qu'un outil. Pour vous, cet outil n'est là que pour vous conforter dans une vision purement comptable de la solidarité nationale, vision qui s'avère dangereuse pour une large part de la population et inefficace pour les comptes publics. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

**M. Xavier Bertrand, ministre du travail.** C'est tout le contraire !

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Kossowski.

**M. Jacques Kossowski.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les ministres, mes chers collègues, lors de cette discussion générale sur le PLFSS 2009, je souhaite particulièrement mettre en lumière l'un des principaux objectifs assignés à la branche vieillesse, à savoir une politique volontariste en faveur de l'emploi des seniors.

Il y a urgence, car la situation est préoccupante. En France, le taux d'emploi des plus de cinquante ans n'est que de 38,4 %, contre 42,4 % en moyenne dans l'Union européenne. Notre pays est très loin de la barre des 50 %, fixée pour 2010 par la Convention de Lisbonne.

À l'instar des pays nordiques, il nous faut « passer d'une culture de la retraite précoce à celle du vieillissement actif », comme le soulignait Gérard Cornilleau, économiste à l'OFCE.

**M. Maxime Gremetz.** C'est joliment dit !

**M. Jacques Kossowski.** Le relèvement du taux d'emploi des seniors est la condition essentielle du maintien de notre système de retraites par répartition. L'allongement de la durée de vie et l'entrée plus tardive dans la vie active vont obliger les salariés à cotiser plus longtemps afin d'obtenir les annuités ouvrant une retraite à taux plein.

**M. Maxime Gremetz.** Mais non ! C'est votre seule volonté !

**M. Jacques Kossowski.** En 2050, plus d'un tiers de la population aura plus de soixante ans. Pour préserver le régime actuel, il faudrait multiplier par 1,5 le montant des cotisations actuelles, ce qui, évidemment, est intenable.

Dans un tel contexte, il faut mettre fin à cette schizophrénie française entre la nécessité de travailler plus longtemps et la discrimination par l'âge dont font l'objet, de la part de certaines entreprises, beaucoup de personnes de plus de cinquante ans.

**M. Lionnel Luca.** C'est vrai !

**M. Bernard Perrut.** Absolument !

**M. Jacques Kossowski.** Pour m'être entretenu régulièrement de l'emploi des seniors avec vous, monsieur Bertrand, ou avec Laurent Wauquiez, je sais que le Gouvernement entend mener une politique volontariste en la matière. C'est ce volontarisme qui s'exprime à travers plusieurs dispositions importantes du PLFSS.

Tout d'abord, l'article 59 crée une véritable incitation pour les salariés à continuer de travailler au-delà de soixante ans...

**M. Maxime Gremetz.** Vous oubliez qu'aujourd'hui, les grands groupes licencient !

**M. Jacques Kossowski.**... sous réserve qu'ils aient le nombre d'annuités ouvrant une retraite à taux plein, ou à défaut à partir de soixante-cinq ans. C'est la libéralisation du cumul emploi-retraite.

Grâce à ce nouveau dispositif, le salarié pourra basculer en retraite et rester, s'il le veut, dans son entreprise. Une telle mesure fonctionne avec succès en Angleterre, en Suède ou encore en Allemagne. Cette libéralisation va-t-elle nuire à l'emploi des jeunes ? Je ne le crois pas. En effet, les missions confiées aux jeunes salariés sont rarement les mêmes que celles attribuées à des salariés plus âgés et expérimentés.

L'incitation à continuer une activité professionnelle trouve aussi sa cohérence avec l'augmentation de la surcote, prévue à l'article 60. Il s'agit de permettre à tous ceux qui font le choix de travailler au-delà de l'âge légal d'améliorer leur retraite future grâce à un bonus. Actuellement, il existe bien un

dispositif de surcote, mais insuffisamment attractif, ce qui explique son relatif échec. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, la surcote passera donc de 3 % à 5 % dès la première année. Comme l'affirmait avec raison Laurent Wauquiez, « pour que la surcote marche, il faut qu'elle paye davantage ».

**M. Bernard Perrut.** C'est essentiel !

**M. Jacques Kossowski.** Continuer à travailler est une chose, mais favoriser ou maintenir l'emploi des seniors dans l'entreprise en est une autre. C'est le but fixé par l'article 58. Il prévoit l'instauration d'une pénalité de 1 % de la masse salariale pour les entreprises qui ne seront pas couvertes avant 2010 par un accord ou un plan d'action relatif à l'emploi des seniors. Les entreprises de 50 à 300 salariés ne seront pas soumises à cette pénalité si un accord de branche a été conclu.

Sachez que j'étais plutôt favorable à l'idée d'un malus et d'un bonus reposant sur une baisse de charges sociales. Mais, compte tenu de l'état actuel de nos finances publiques, cette mesure n'était pas envisageable.

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** Quelle sagesse.

**M. Jacques Kossowski.** En passant du registre de l'incitation à celui de la pénalité, le Gouvernement a raison. C'est ainsi que nous avons obtenu des résultats significatifs pour la parité hommes-femmes.

Quant aux quotas, cette idée séduisante sur le papier était pour le moins inapplicable.

**M. Xavier Bertrand, ministre du travail.** Tout à fait !

**M. Jacques Kossowski.** En effet, comment imaginer des quotas nationaux ignorant la taille de l'entreprise, son secteur d'activité ou les spécialités propres à chaque métier ?

**M. Xavier Bertrand, ministre du travail.** Bien sûr !

**M. Jacques Kossowski.** La pénalité financière de 1 % permettra d'associer le mérite de la contrainte à l'avantage de la souplesse *via* la négociation.

**M. Xavier Bertrand, ministre du travail.** Tout à fait !

**M. Jacques Kossowski.** Dernier élément important du PLFSS concernant l'emploi des seniors, c'est la suppression des âges couperets pour tous ceux qui souhaitent continuer à travailler au-delà de l'âge légal de la retraite. Il est anormal que, dans le secteur privé ou public, on oblige des personnes à partir à la retraite, alors qu'elles ne le souhaitent pas.

**M. Maxime Gremetz.** Ceux qui voudraient partir n'ont pas cette liberté !

**M. Jacques Kossowski.** Les articles 61 et 62 améliorent la situation en redonnant la liberté de choix aux salariés face aux employeurs.

**M. Maxime Gremetz.** Uniquement celle de travailler plus longtemps !

**M. Jacques Kossowski.** Mes chers collègues, il est important que la représentation nationale donne un signal fort en votant les mesures proposées aujourd'hui en faveur de l'emploi des seniors. Ces derniers souhaitent que nous prenions en considération leur désir de continuer à apporter à l'entreprise leur expérience, leurs compétences. Il convient de redonner confiance à tous ceux qui, en raison de leur âge, se sentent injustement exclus du monde du travail, en leur montrant encore plus de considération.

**M. le président.** Veuillez conclure !

**M. Jacques Kossowski.** Il y a quelques jours, je vous ai proposé, monsieur le ministre, ainsi qu'à M. Wauquiez, de rendre obligatoire pour tous les salariés la réalisation d'un bilan de carrière dès quarante-cinq ans, ouvrant ensuite la possibilité de suivre une formation adaptée. De l'avis général, c'est à quarante-cinq ans qu'on aborde un vrai tournant professionnel. C'est à cet âge-là que tout est encore possible et c'est paradoxalement à cet âge charnière que la formation chute de manière vertigineuse.

**M. Maxime Gremetz.** En général, c'est aussi à cet âge-là qu'on est licencié !

**M. Jacques Kossowski.** Donnons aux futurs seniors les outils de la réussite professionnelle ! Un tel bilan de carrière viendrait compléter efficacement le plan gouvernemental pour l'emploi des seniors et trouverait donc toute sa place dans la prochaine réforme de la formation professionnelle. Mesdames et messieurs les ministres, je reste à votre disposition pour y travailler. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Bacquet.

**M. Jean-Paul Bacquet.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les ministres, mes chers collègues, le dernier rapport du Secours populaire nous révèle qu'en raison de leur coût, près de deux Français sur cinq ont déjà retardé des soins, voire y ont renoncé, cette proportion montant à 52 % dans les foyers les plus pauvres.

**M. Patrick Roy.** Mais le Gouvernement n'entend rien !

**M. Jean-Paul Bacquet.** Près d'un Français sur trois, soit 31 %, a déjà retardé ou renoncé à l'achat de prothèses dentaires, et 29 % à l'achat de lunettes.

Un quart des Français ont déjà retardé ou renoncé à une consultation chez un spécialiste ou un dentiste ; 17 % ont déjà renoncé à une consultation chez un médecin pour des raisons d'éloignement géographique.

De même, il ne faut pas oublier que trop de médecins refusent de prendre en consultation les titulaires de la CMU, et ce sans aucune sanction à ce jour.

Nous pourrions évoquer les dépassements d'honoraires, sans tact et sans mesure, toujours non sanctionnés et qui participent à la difficulté d'accès aux soins, en particulier dans nombre de départements où l'ensemble des médecins de spécialité sont en secteur 2.

Enfin, contrairement à ce que vous déclarez, madame la ministre, dans *La Tribune* d'hier, les franchises médicales, véritables taxes sur les malades, n'ont fait que renforcer l'inégalité d'accès aux soins.

Comment ne pas s'étonner que, dans votre présentation du PLFSS, le 29 septembre 2008 à Bercy, vous n'ayez pas prononcé une seule fois les mots « accès aux soins » et « désertification médicale » ? Comment ne pas s'étonner que, dans le projet de loi de finances de M. Fillon et de M. Woerth, les mêmes thèmes n'aient pas été abordés ? Je dois reconnaître, madame la ministre, que vous avez parlé tout à l'heure de « désert médical », mais en faisant référence à votre intervention lors de l'examen du PLFSS de l'année dernière.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** Je n'arrête pas d'en parler !

**M. Jean-Paul Bacquet.** Pourtant, l'urgence des urgences demeure la possibilité d'accès aux soins ; mieux, dans le contexte de crise économique et sans doute de crise sociale, la montée de la précarité et de la pauvreté aurait dû vous inciter à faire de l'accès aux soins la priorité des priorités.

En 2008, 5 000 médecins généralistes partiront à la retraite et, sur les moins de 1 200 qui s'installeront, 40 % choisiront un exercice particulier et ne seront donc pas pleinement opérationnels en médecine générale. Faut-il rappeler que 2 000 postes d'interne en médecine générale sont restés sans candidat et que certains jeunes préfèrent redoubler plutôt que de choisir cette discipline ?

De 54 000 médecins généralistes aujourd'hui, il ne devrait en rester que 33 000 en 2025. Le nombre de consultations de médecine générale a baissé de 15 % entre 2001 et 2007 et l'assurance maladie a signalé que, sur les six premiers mois de 2008, l'activité des généralistes a diminué de 2,3 %.

Chaque année, lors de l'examen du PLFSS, le problème de la démographie médicale, de la désertification dans les zones rurales et les banlieues et de l'accès aux soins est abordé. Nous connaissons tous nombre de rapports en la matière, en particulier celui du professeur Berland. Nous connaissons les propositions des différents gouvernements qui se sont succédé et nous savons le peu d'efficacité de celles-ci, notamment des aides incitatives qui n'ont jamais incité grand monde à s'installer, sachant qu'en milieu rural un médecin a beaucoup plus de risques de trop travailler que de ne pas travailler.

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** Que proposez-vous ?

**M. Jean-Paul Bacquet.** Les conseils généraux et régionaux se sont employés, sans grand succès, à mettre en place des systèmes de financement en faveur des étudiants en médecine, contre un engagement d'installation en milieu rural. Nous connaissons même nombre de projets de construction de maisons médicales, hélas sans médecin.

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** Que proposez-vous ?

**M. Jean-Paul Bacquet.** Nous savons que l'augmentation du *numerus clausus*, outre qu'elle ne pourrait être efficace que dans le temps, ne peut être crédible puisque la liberté d'installation ne règle pas le problème de la répartition géographique.

Vous-même, madame la ministre, l'an dernier, dans l'article 33 du PLFSS, avez proposé un conditionnement conventionnel qui prouvait votre conscience de la problématique de désertification. Vous y avez renoncé en mettant en place une commission de concertation avec les professionnels de santé, dont nous attendons toujours la moindre proposition.

**M. Jean-Pierre Door, rapporteur pour l'assurance maladie et les accidents du travail.** Revenez en janvier, vous aurez la réponse !

**M. Jean-Paul Bacquet.** Madame la ministre, il est inquiétant que le problème de l'accès aux soins et celui de la désertification médicale n'aient même pas été abordés cette année dans le PLFSS. Vous me rétorquerez certainement que cela sera étudié dans le futur projet de loi « Hôpital, patients, santé et territoires » en particulier dans ses articles 15 et 16, mais ils sont d'une timidité qui ne correspond en rien à l'enjeu de santé publique auquel nous devons répondre. Comment d'ailleurs y répondre sans évoquer la dérobade d'un de vos prédécesseurs, M. Mattei, lorsqu'il est revenu sur l'obligation de la permanence des soins en 2003, et alors que vous n'avez jamais remis en cause cette reculade ?

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** Quelles sont vos propositions ?

**M. Jean-Paul Bacquet.** Madame la ministre, la priorité des priorités, c'est l'accès aux soins, qu'il soit d'ordre financier ou géographique.

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** Vous n'avez pas de propositions, alors ?

**M. Jean-Paul Bacquet.** Mes deux propositions sont très simples, monsieur Bur : revenez sur la décision de M. Mattei de ne plus rendre obligatoire la permanence des soins et mettez en application l'article 33 du PLFSS de l'année dernière !

**M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général.** L'année dernière, on ne vous pas entendu le soutenir !

**M. le président.** Je vous demande de bien vouloir conclure.

**M. Jean-Paul Bacquet.** La précarité montante, la pauvreté, la baisse du pouvoir d'achat, la montée du chômage et de l'exclusion, la succession de déremboursement par tranche ne peuvent que nous faire craindre une accentuation des inégalités de santé et une aggravation des inégalités d'espérance de vie. Comprenez alors, madame la ministre, que l'on puisse s'interroger sur les raisons qui vous ont conduite à une impasse totale pour cette problématique de santé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

**M. le président.** La parole est à M. Dominique Tian.

**M. Patrick Roy.** Haro sur les petits fraudeurs !

**M. Dominique Tian.** Sur les petits et les gros !

Monsieur le président, madame la ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, à travers ce PLFSS, le Gouvernement est, comme chaque année, confronté à l'un des exercices les plus difficiles qui soient : contenir la dérive des comptes de la sécurité sociale, tout en tenant compte de l'attachement collectif de la nation à son système de protection sociale. Cette dérive est avérée, continue et quantifiée par la Commission des comptes de la sécurité sociale qui, en septembre dernier, a indiqué que le déficit du régime général, en l'absence de mesures nouvelles, passerait de 8,9 milliards d'euros en 2008 à 15 milliards d'euros en 2009, mais tel ne sera pas le cas, puisque des mesures courageuses sont prévues dans ce PLFSS.

En dépit de cet effort, le législateur doit demeurer vigilant. Les branches vieillesse et maladie continueront d'accumuler malheureusement les déficits au fil des années et la dette de la sécurité sociale reste considérable, de même que les remboursements.

**M. Maxime Gremetz.** Et les exonérations de charges sociales ?

**M. Dominique Tian.** Dès lors, il faut tenir un langage de vérité : soit on tente de préserver notre système actuel par des réformes structurantes, soit on accroît le niveau des prélèvements obligatoires, sachant que la mondialisation nous rappellera à l'ordre tôt ou tard. Nous le ferons donc d'autant moins que cela chagrinerait le président Méhaignerie !

Cependant, ce PLFSS n'est pas exempt de la tentation d'augmenter les prélèvements. Trois contributions complémentaires incomberont malheureusement aux entreprises dès cette année. L'article 13 crée une contribution patronale dite « forfait social » de 2 % sur l'intéressement, la participation, l'épargne salariale et la retraite supplémentaire. Un tel dispositif ne me semble pas en cohérence avec le projet de loi sur les revenus du travail – voté il y a peu de temps par l'Assemblée et en cours de discussion au Sénat – qui a pour

objet de renforcer l'incitation des employeurs à mettre en place des dispositifs d'intéressement via un nouveau crédit d'impôt. Je pense qu'il y a un petit souci de timing.

L'article 18, objet de nombreux débats, instaure une prise en charge des frais de transport du domicile au travail au bénéfice des salariés. Peut-être aurait-il été préférable de sécuriser les dispositifs « mieux disant » antérieurement pratiqués par les entreprises. J'ai déposé des amendements en ce sens.

L'article 58 instaure une pénalité de 1 % de la masse salariale pour les entreprises non couvertes par un accord ou un plan d'action relatif à l'emploi des seniors. Il convient, surtout dans la conjoncture actuelle, de préserver les PME et les TPE des nouvelles contraintes réglementaires. Et nous sommes tous conscients depuis des années de l'effet dévastateur des seuils. Le texte prévoit à nouveau des créations de seuils de 50 et de 300 salariés, ce qui manque quelque peu de cohérence.

L'article 61 supprime toute possibilité pour un employeur de mettre à la retraite d'office son salarié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Il me paraît impossible d'interdire toute forme de mise à la retraite, même après soixante-cinq ans et sans limitation de durée. Cette mesure totalement déséquilibrée sera une source de contentieux. Dans l'intérêt du chef d'entreprise comme du salarié, il est indispensable de fixer un âge limite, comme dans la fonction publique.

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** C'est un vrai problème !

**M. Dominique Tian.** Le Gouvernement a décidé de lutter contre les situations de déséquilibre financier des hôpitaux. L'impatience est réelle de voir le législateur saisi d'une vraie réforme de l'hôpital. Il est temps de mettre en œuvre les recommandations du rapport Larcher tant pour améliorer la qualité et l'égal accès aux soins que pour insuffler une véritable culture de la gestion et du management dans les hôpitaux publics, dont les dépenses représentaient 56 milliards d'euros en 2007. Ce sera bientôt le cas avec l'examen prochain par notre assemblée du projet de loi « Hôpital, patients, santé et territoires. »

Les parlementaires sont naturellement vigilants sur l'avancement de la convergence entre les secteurs public et privé. Je suis donc satisfait qu'ait été adopté un amendement prévoyant la transmission chaque année au Parlement, si possible avant l'examen du PLFSS, et jusqu'en 2012 d'un bilan d'avancement du processus de convergence.

Il faut enfin saluer, dans ce PLFSS, la volonté du Gouvernement de poursuivre ses efforts de réduction du déficit, tout en continuant à protéger notre système de protection sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme Dominique Orliac.

**Mme Dominique Orliac.** Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, chers collègues, ce projet de loi de financement de la sécurité sociale engage l'avenir et la pérennité de la sécurité sociale. Or l'annonce par le Gouvernement que la sécurité sociale serait à l'équilibre en 2011 ou 2012 semble tout bonnement irréalisable, puisqu'il ne tire absolument aucune leçon de l'échec de la réforme Douste-Blazy de l'assurance maladie de 2004.



Ce PLFSS, présenté, comme chacun sait, dans un contexte économique dégradé avec une forte baisse de la croissance, est basé sur des données irréalistes. Il n'est donc pas question pour les députés radicaux de gauche de l'approuver.

Aujourd'hui, la sécurité sociale est en situation de faillite. La somme des déficits cumulés depuis 2002 dépasse les 58 milliards d'euros. Aussi l'hypothèse d'un déficit ramené à 8,6 milliards d'euros pour 2009 ne résistera-t-elle pas à la crise et apparaît, d'ores et déjà, comme un pari intenable.

Le PLFSS pour 2009 fixe l'ONDAM à 3,3 % mais, là aussi, il est très largement sous-évalué. Pour tenter d'obtenir les 2,2 milliards d'économie nécessaires pour respecter l'ONDAM, le Gouvernement prévoit des mesures qui réduiront toujours plus l'accès aux soins pour les plus fragiles et la part de la couverture obligatoire.

La dette qui pèse de plus en plus sur les générations futures ne cesse de s'alourdir avec le transfert de plus de 26 milliards de dettes accumulées à la Caisse d'amortissement de la dette sociale.

Concernant les mesures relatives à l'assurance maladie, les usagers sont de nouveau pénalisés, les professionnels de santé très inquiets et l'hôpital public fortement fragilisé avec le maintien d'une T2A irréaliste.

Une très sérieuse attaque du système de solidarité a eu lieu l'année dernière avec l'instauration des franchises médicales prévoyant que les malades financent leur protection sociale. Cette année, le démantèlement se poursuit avec l'augmentation du taux de la taxe sur le chiffre d'affaires des organismes complémentaires. En taxant les mutuelles, on porte une nouvelle fois atteinte à notre système de solidarité, car ce sont les assurés sociaux qui paieront l'augmentation certaine des cotisations. Cette mesure ne doit pas être acceptée avec soulagement, même après l'abandon de la réduction des remboursements pour les affections de longue durée et celui de l'augmentation du ticket modérateur.

Les inégalités devant la santé se creusent et tout le système se fragilise. L'article 45 du PLFSS en constitue un bon exemple puisqu'il prévoit l'intégration des médicaments dans le forfait soins des EHPAD. Si elle était adoptée, cette mesure exposerait les résidents de ces établissements à une baisse de qualité de leurs soins et donc à une dégradation de leur santé.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. Ce n'est pas sûr!

**Mme Dominique Orliac**. Quel EHPAD accepterait d'accueillir les plus malades? C'est tout le maillage du territoire par les pharmacies d'officine, notamment en milieu rural, qui s'en trouverait démantelé. C'est pourquoi nous soutenons l'amendement de suppression de l'article 45.

Ce PLFSS pour 2009 est un budget de transition dans l'attente de la loi « Hôpital, patients, santé et territoires » censée mettre en œuvre des réformes structurelles, et notamment instaurer les agences régionales de santé. Une organisation régionalisée de la santé et de l'accès aux soins ne peut se concevoir sans la représentation des professionnels de santé. La présence du Conseil de l'ordre des médecins est indispensable au sein des ARS. Faut-il vous rappeler, madame la ministre, que c'est la seule instance regroupant tous les médecins, quel que soit leur statut d'exercice? Il ne serait donc pas concevable que les conseils régionaux de l'ordre ne figurent pas comme membres à part entière, disposant du droit de vote, au sein du conseil de surveillance des nouvelles structures que seront les ARS.

Au cours de la discussion, nous vous proposerons de nombreux amendements pour tenter d'améliorer le PLFSS et d'en corriger certaines orientations.

S'agissant de la suppression de l'indemnité temporaire de retraite, prévue à l'article 63, les radicaux de gauche rappellent que cette mesure n'a fait l'objet d'aucune concertation et que ses effets seraient dramatiques pour le développement de l'outre-mer. Certes, il n'est pas question de s'opposer à la lutte contre les comportements de quelques-uns, mais il n'est pas admissible d'utiliser cette chasse aux profiteurs pour remettre en cause un dispositif aussi vaste sans consultation ou étude d'impact. C'est pourquoi nous vous proposerons de réécrire cet article afin d'atténuer le caractère brutal et injuste d'une réforme aux conséquences très lourdes.

À l'article 33, je vous suggère une nouvelle rédaction pour ne pas compliquer le recrutement des enseignants de médecine générale. Le fait d'être généraliste enseignant entraîne une perte d'activité qui doit être compensée, et il est très important de pouvoir recruter des généralistes enseignants dans les zones les moins dotées. C'est pourquoi il ne m'apparaît pas opportun de créer des obligations spécifiques aux enseignants de médecine générale, ce qui représenterait un handicap supplémentaire pour leur recrutement et donc un danger pour notre système de santé. Par ailleurs, dans la filière universitaire, leur statut doit être le même que celui de tous les enseignants universitaires.

Je vous proposerai également, madame la ministre, deux amendements concernant les sanctions à l'encontre des professionnels de santé. Il est pour le moins étrange que les organismes d'assurance maladie puissent être juges de la déontologie médicale. Leur rôle doit être de s'assurer que les professionnels de santé respectent les engagements pris en adhérant au système conventionnel.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé*. Exactement!

**Mme Dominique Orliac**. Les sections des assurances maladies ne doivent pas prononcer des amendes à l'encontre des professionnels puisqu'elles ne peuvent pas appréhender le contexte de manière experte. C'est aux ordres professionnels de prendre les sanctions financières qui s'imposent, mais encore faut-il qu'ils soient informés par les organismes d'assurance maladie.

Je terminerai en vous posant deux questions :

Soutiendrez-vous l'affiliation des médecins salariés d'un autre médecin aux régimes de retraite de la CARMF afin d'en assurer l'équilibre financier?

Ferez-vous des propositions sérieuses pour endiguer la grande offensive actuelle des investisseurs financiers qui cherchent à prendre le contrôle des sociétés d'exercice libéral, donc des pharmacies d'officine, des laboratoires d'analyses médicales, de radiologie, d'anatomopathologie, et plus largement de tout le secteur de la santé?

**M. Maxime Gremetz**. Bravo!

**M. le président**. La parole est à M. Jean-Paul Anciaux.

**M. Jean-Paul Anciaux**. Monsieur le président, mesdames et messieurs les ministres, mes chers collègues, mercredi 22 octobre, lors de son déplacement en Saône-et-Loire, Xavier Bertrand a accepté de rencontrer une délégation d'agriculteurs, et je l'en remercie.

Lors de cette entrevue, les éleveurs de bovins charolais nous ont fait part de la situation catastrophique à laquelle ils sont confrontés, cumulant augmentation des charges et baisse du prix de leurs produits, dans le contexte d'un marché européen en pleine dépression.

Les chiffres comptables des exploitations clôturant les exercices entre avril et septembre 2008 sont alarmants et, hélas, conformes aux estimations établies début 2008.

Les éleveurs, confrontés à des difficultés financières, ont réduit les dépenses compressibles. Les autres charges, incompressibles, progressent de 13 à 17 %.

Les charges financières à court terme progressent de 33 %, et l'ensemble des charges de structure sont également en progression.

La valeur des ventes recule de 7 à 13 %.

Les trésoreries nettes globales, qui s'établissaient en moyenne à 13 285 euros en 2007, déjà en retrait par rapport à 2006, deviennent négatives, de mille euros.

Ainsi, 25 % des exploitations dégagent un revenu annuel par UTAF, unité travailleur, inférieur à 3 100 euros.

Le revenu disponible par UTAF des exploitations atteint un seuil alarmant. Un quart des exploitations dégagent un revenu annuel disponible négatif et 50 % des exploitations un revenu inférieur à 8 400 euros.

En dépit des rappels, 15 % des exploitations sont en retard sur le paiement des deux premiers appels prévisionnels de cotisations sociales, le troisième étant prévu pour fin novembre. Ce taux est le plus mauvais depuis 1997 et les tranches d'âge les plus touchées sont les exploitants de quarante et un à cinquante ans. À titre d'exemple, 771 plans de reports de cotisations ont été accordés en Saône-et-Loire au 10 octobre 2008, et le taux de règlement amiable a doublé par rapport à 2007.

Le nombre de liquidations judiciaires progresse de 20 %.

Par ailleurs, les conseillers de la MSA constatent une forte augmentation des projets de reconversion, face aux difficultés de mise aux normes, à la hausse des charges et au manque de perspectives. De nombreuses demandes de modalités de cessation d'activité se manifestent. Les conseillers MSA sont amenés à rencontrer des exploitants en difficulté qui, jusqu'à présent, étaient inconnus des services.

Les parlementaires de Saône-et-Loire savaient la situation économique des entreprises agricoles particulièrement difficile. Les derniers chiffres sont plus inquiétants que ce que nous estimions. Les données fournies sont celles constatées cet été. Toutes les expertises confirment que cette tendance s'amplifiera à la fin de l'année. En effet, la hausse des charges sera majeure sur l'année civile et la baisse des produits issus des ventes s'amplifiera.

Il est aujourd'hui nécessaire de donner de l'oxygène aux exploitations par l'allègement des charges et aussi par la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement financier significatif.

Trois suggestions peuvent déjà être avancées et doivent faire l'objet d'une analyse attentive : la mise en place d'une « année blanche » par report des annuités à l'échéance des prêts ; la prise en charge d'une année de cotisations sociales ou, au moins, un report et un différé ; enfin, l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

Messieurs les ministres, j'appelle votre attention sur la situation alarmante dans laquelle se trouvent aujourd'hui les éleveurs du grand bassin allaitant du Massif central.

Je voudrais que soit pris en compte le fait avéré qu'une exploitation agricole génère sur le territoire rural sept à huit emplois, donc d'importantes rentrées au régime général de cotisations sociales effectives.

Les exploitations agricoles sont aujourd'hui de véritables entreprises. Elles méritent au moins un traitement identique à celui de toutes les PME et PMI et, compte tenu de l'intérêt stratégique et structurant de la ruralité, peut-être encore davantage d'attention.

Je précise que cette filière n'est pas délocalisable et que le savoir-faire et la haute compétence en matière de génétique animale forcent l'admiration et la convoitise de tous les producteurs mondiaux de race à viande. Sans une aide ponctuelle significative sous forme d'exonérations de charges et un travail de fond sur les données structurelles en préparation de la nouvelle PAC, nos éleveurs ne résisteront pas.

Monsieur le ministre, l'UNEDIC a annoncé récemment des mesures exceptionnelles pour faciliter la trésorerie des entreprises et notamment des PME. Vous avez vous-même demandé à vos services, URSSAF et services fiscaux, d'examiner avec bienveillance la situation des entreprises qui rencontreraient des difficultés en raison de la situation économique et de la crise financière.

J'attends du Gouvernement que, sur les trois propositions que je relaie au nom de la profession, il apporte des réponses concrètes et rapides. En l'absence de décision, nombre d'exploitations en Saône-et-Loire et dans tous les bassins allaitants français disparaîtront au cours des prochains mois et ne verront pas l'année 2009. (Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)

**M. le président.** La parole est à M. Simon Renucci.

**M. Simon Renucci.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les ministres, mes chers collègues, comment commenter ce projet de financement de la sécurité sociale, quand tout le monde s'accorde à dire qu'il est inadéquat économiquement, socialement inopérant et structurellement à réformer ? Voilà la gageure qui nous attend.

Singulier exercice, en effet, que de débattre sur la base de prévisions budgétaires devenue totalement irréalistes en raison de l'ampleur de la crise financière et de la récession économique qui nous touchent. Vos hypothèses macro-économiques, vous le savez, sont devenues invraisemblables. Vous tablez sur une croissance du PIB de 1 % en 2009. La probabilité la plus forte est qu'elle se situe autour de zéro.

Vous attendez une augmentation de la masse salariale de 3,5 %. C'est illusoire, et quand on sait qu'une baisse de 0,3 point représente près de 600 millions d'euros de manque à gagner pour le régime général, on mesure à quel point votre projet est hors du temps.

Curieux exercice, en effet, d'engager ce débat alors même que le très attendu projet de loi « Hôpital patients, santé et territoires », censé engagé la refonte structurelle du système de santé français, serait déjà prêt à l'emploi.

Nous sommes impatients, mais le mot « réforme » évoque celle de l'un de vos prédécesseurs, M. Douste-Blazy, qui, en 2003, nous promettait de sauver le système de santé français en 2008. Cinq ans après, pour la seule branche maladie, c'est plus de 50 milliards de déficit cumulés.

Parce qu'il y a des déremboursements, des franchises médicales, des dépassements d'honoraires, une augmentation des cotisations des complémentaires, qui va se poursuivre, 39 % des hommes et des femmes négligent leur santé.

Or nous savons tous que l'égalité devant l'accès aux soins est l'un des piliers forts du pacte social, la reconnaissance de notre humanité.

Je dis cela avec solennité, mes chers collègues, car si nous ne garantissons pas la couverture sociale de nos concitoyens, si le minimum n'est pas assuré alors que, pour tous les Français, le droit à la santé fait partie du pacte républicain, la crise sociale qui nous attend, après la crise financière et économique, prendra, je le crains, une tout autre dimension.

C'est pour cette raison qu'au-delà de votre bilan, il est urgent d'engager un plan de sauvetage de notre système de santé. C'est le juste pendant du plan de sauvetage à 360 milliards des milieux financiers que le Gouvernement a su monter pour éviter la faillite d'un système. Ce plan que nous vous réclamons, madame la ministre, est tout aussi essentiel pour notre pays et d'abord pour nos concitoyens. Ce n'est pas un plan de renflouement mais, les mêmes causes produisant les mêmes effets, un plan qui vise à moderniser et à restructurer notre système de soins.

Permettez-moi d'en souligner très rapidement les points essentiels.

Il faut d'abord engager une véritable politique de santé publique, à peine esquissée par la loi de 2003. Le prochain projet de loi sera un rendez-vous important. La santé publique, c'est le parent pauvre qu'on néglige par manque de coordination. Souvent, on ne fait pas appel à des médecins territoriaux qui n'attendent que cela.

Il faut ensuite assurer aux hôpitaux les moyens d'assumer leurs missions de service public.

Il faut enfin garantir l'égalité sanitaire par un nouveau maillage territorial.

J'insisterai sur la situation de l'hôpital public et du maillage territorial sanitaire. Les ONDAM hospitaliers votés ces dernières années étaient très en deçà des besoins et destinés à la seule reconduction des moyens au niveau national. L'application des nouvelles mesures est aussi à l'origine de graves difficultés. La réforme de la T2A, il faut le dire, a sans doute plongé les établissements dans des situations budgétaires difficiles.

**M. Yves Bur**, rapporteur pour les recettes et l'équilibre financier. Surtout en Corse!

**M. Simon Renucci**. Oui mais, en Corse, ce n'est pas le maire qui recrute, ce sont les directeurs, sous la pression des syndicats. Et je le déplore.

Il faut donc fixer des perspectives financières crédibles qui permettent aux hôpitaux d'assurer leurs missions de service public.

Nos concitoyens souhaitent qu'il y ait une égalité d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. À cet égard, la mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'offre de soins en France, présidée par notre excellent collègue Christian Paul, a fait d'intéressantes propositions, d'ailleurs adoptées à l'unani-

mité. C'est un chemin à poursuivre. J'ai constaté en commission que, lorsque nous discutons en dehors de tout projet de loi, nous pouvions parvenir à un consensus.

**M. Yves Bur**, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général. Vous avez raison!

**M. Simon Renucci**. C'est une bonne façon d'aborder des sujets pénibles. On parlait tout à l'heure du décret annulant l'obligation faite aux médecins de prendre des gardes. Il serait bon de le rétablir. J'y suis en tout cas très favorable.

**Mme Catherine Génisson**. Très bien!

**M. Simon Renucci**. Les membres de cette mission ont constaté que les déserts médicaux ont progressé en France, que les inégalités dans l'accès aux soins se sont durcies, que l'implantation des médecins généralistes et des spécialistes est devenue totalement déséquilibrée. Dans ce domaine, il faut envisager une évolution des droits des malades.

Il faut également établir les conditions d'un nouveau contrat avec les médecins, en tout cas s'inscrire dans un respect plus grand des référentiels soit de diagnostic soit de traitement, avec les URCAM, certes, mais surtout avec la Haute autorité de santé.

Madame la ministre, mes chers collègues, les crises sont des moments de tension, de crispation et de peur. Elles annoncent aussi le changement. Pourvu qu'il soit salutaire. Notre système de soins a cruellement besoin de se réformer. Pour tous les humanistes, il n'y a pas de civilisation digne de ce nom sans la reconnaissance de l'autre dans son humanité, c'est-à-dire dans sa plus essentielle égalité.

Cette philosophie anime depuis 1945 notre système de santé, qui est notre bien commun. À nous, dans la tourmente, de savoir le protéger. (Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)

**M. le président**. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

**M. le président**. Prochaine séance, mercredi 29 octobre à quinze heures :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mercredi 29 octobre 2008, à une heure.)

*Le Directeur du service du compte rendu de la séance de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE AZÉMA











## ABONNEMENTS

NUMÉROS d'édition	TITRES	TARIF abonnement France (*)
		Euros
	<b>DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE</b>	
03	Compte rendu ..... 1 an	155,70
33	Questions ..... 1 an	108,00
83	Table compte rendu ..... 1 an	26,60
	<b>DÉBATS DU SÉNAT</b>	
05	Compte rendu ..... 1 an	139,30
35	Questions ..... 1 an	78,20
85	Table compte rendu ..... 1 an	23,50
95	Table questions ..... 1 an	16,40
	<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE</b>	
07	Série ordinaire ..... 1 an	813,10
27	Série budgétaire ..... 1 an	116,10
	<b>DOCUMENTS DU SÉNAT</b>	
09	Un an ..... 1 an	787,10

**En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande**

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne (outre-mer) ou pour l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination

(\*) Arrêté du 28 décembre 2007 publié au *Journal officiel* du 30 décembre 2007

Direction, rédaction et administration : Journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15  
Standard : **01-40-58-75-00** – Renseignements documentaires : **01-40-58-79-79** – Télécopie abonnement : **01-40-58-77-57**

**Prix du numéro : 2,20 €**  
(Fascicules compte rendu et amendements)